ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/6-2005
ISBN 0-660-62907-0

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

106-00855/

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Indian and Northern Affairs Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada

Indian and Northern Affairs Canada, Canadian Polar Commission and Indian Specific Claims Commission

2004–2005
Departmental Performance Report

Canada

Table of Contents

I OVERVIEW

Minister's Message 1
Management Representation Statement 3
Relationship to Report on Plans and Priorities for 2004–2005 3
Summary Information 4
- Raison d'être 4
- Total Financial Resources 4
- Total Human Resources 4
- Summary of Performance in Relationship to Strategic Outcomes, Priorities and Commitments 5

Overall Performance 9
- Indian and Northern Affairs 9
- Canadian Polar Commission 13
- Indian Specific Claims Commission 14

II ANALYSIS OF PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME

Indian and Northern Affairs 17
- The Government 17
- The People 21
- The Land 25
- The Economy 29
- The Office of the Federal Interlocutor 33

Canadian Polar Commission 35
Indian Specific Claims Commission 36

III SUPPLEMENTARY INFORMATION

Organizational Information 39
Table 1: Comparison of Planned Spending and Full-time Equivalents 40
Table 2: Use of Resources by Program Activity 42
Table 3: Voted and Statutory Items 45
Table 4: Net Cost 47
Table 5: Contingent Liabilities 47
Table 6: Loans, Investments and Advances (Non-Budgetary) 48
Table 7: Sources of Non-Respendable Revenue 49
Table 10: User Fees 50
Table 14: Details on Transfer Payment Programs 51
Table 16: Financial Statements of Departmental Corporations and Agents of Parliament 55
Table 17: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for Fiscal Year 2004–2005 56
Table 18: Sustainable Development Strategy 57
Table 19: Procurement and Contracting 61
Table 21: Service Improvement Initiative 62
Table 22: Horizontal Initiatives 63
Table 23: Travel Policies 71

IV OTHER ITEMS OF INTEREST

Departmental Management and Administration 73
Reliability of Statistics 75
Contacts for Further Information 76

I.
Overview

Minister's Message

On behalf of Indian and Northern Affairs Canada (INAC), the Canadian Polar Commission and the Indian Specific Claims Commission, I am pleased to submit my department's *2004-2005 Departmental Performance Report*.

I am honoured to share the many accomplishments the department has achieved in collaboration with its many partners.

In July 2004, the Prime Minister appointed me as the Minister of Indian and Northern Affairs and as the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians. It is the first time that both of these responsibilities are dedicated to the same Minister. I believe this decision will serve as an important step in addressing the needs of Canada's Aboriginal peoples.

The historic Canada-Aboriginal Peoples Roundtable was launched in April 2004 with a view to achieving the shared goal of full participation of First Nations, Inuit, and the Métis people in Canadian society. Following the April 2004 Roundtable meeting, INAC participated in sectoral follow-up sessions on health, lifelong learning, housing, economic opportunities, negotiations (land claims, self-government and treaties), and accountability for results.

The process highlighted the need to strengthen relationships between First Nations, Inuit and Métis and the Government of Canada, as well as the importance of setting a new direction for working together in the future. The Policy Retreat of May 2005 marked the culmination of the Roundtable process and signalled a new way of doing business — a partnership based on respect and co-existence — committed to by all parties with the signing of accords with each of the National Aboriginal Organizations. Policy priorities have been jointly set — from the ground up — in areas that matter to First Nations, Inuit and Métis communities, priorities that recognize their unique needs.

This historic partnership is an achievement that is in the best interest of all Canadians, not only to ensure a strong society where all have the opportunity to contribute, but also because it is only through an inclusive approach that we can make real progress and make the right investments. It operationalizes the commitment made at the Roundtable and moves us from the abstract to the practical. Each agreement signed at the Retreat speaks to the unique relationship we have with each of the five National Aboriginal Organizations.

As partners, we will build upon our accomplishments made during 2004-2005 and move forward — from thoughtful reflection on what needs to be done, to action. We will move forward to the First Ministers' meeting — the next multilateral phase of this journey — by engaging the provinces and territories on an agenda for change.

Recent decades have witnessed considerable transformation within Canada's three Northern territories. As institutional capacity has increased within territorial and Aboriginal governments, new governance models and partnerships have emerged. In December 2004, the Prime Minister and the three territorial First Ministers announced their intention to build on this progress and to develop, in co-operation with northern Aboriginal governments and northern stakeholders, a Northern Strategy. This Strategy is intended to help guide the development of the North and bring about real and lasting improvements in the quality

of life for Aboriginal people and Northerners. INAC, as the lead federal department, is coordinating federal input into this initiative and working with the territories on this first, jointly-developed comprehensive Northern Strategy.

I am also pleased to report that in regions across the country, progress has been made in settling land claims and negotiating self-government agreements — the foundations of self-sufficient, effectively governed communities.

As we move forward, working jointly with our partners to set an agenda for innovation and change, we know that there is much more that needs to be done to make progress towards reducing and eliminating the gap in life chances between First Nations, Inuit, Métis, Northerners and other Canadians, and we are committed to achieving this goal.

I thank all of our growing number of partners who have co-operated with us on our accomplishments and on our mission to make Canada a better place for First Nations, Inuit, Métis and Northerners.

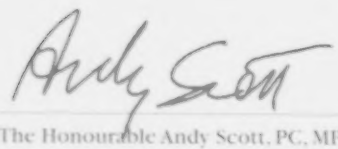

The Honourable Andy Scott, PC, MP
Minister of Indian Affairs and Northern Development
and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the *2004–2005 Departmental Performance Report* (DPR) for Indian and Northern Affairs Canada, the Canadian Polar Commission and the Indian Specific Claims Commission.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the Treasury Board of Canada Secretariat's *Guide for the Preparation of the 2004–2005 Departmental Performance Reports* which outlines the need for full cost disclosure:

- It adheres to the specific reporting requirements;
- It uses an approved Program Activity Architecture;
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information;
- It provides a basis of accountability for the results pursued or achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved numbers from the Estimates and the Public Accounts of Canada.

Indian and Northern Affairs Canada has estimated full costing for program delivery based on the department's actual program spending and has applied the same approach used by other federal agencies by attributing a pro-rata share of Departmental Management and Administration (dollars and full-time equivalents) to each program area. For the purpose of subsequent reports, the department will continue to look for ways to more accurately attribute actual Departmental Management and Administration costs to specific programs.

Michael Horgan
Deputy Minister

Relationship to Report on Plans and Priorities for 2004–2005

The 2004–2005 DPR describes performance in relation to priorities and commitments in the *2004–2005 Report on Plans and Priorities* (RPP). The RPP was based on a business line structure that has been reorganized into a Program Activity Architecture (PAA) in the intervening months. The DPR follows the PAA, but the changes are modest:

- The four Program Activities in the former Northern Affairs business line are now attached to their respective four main Strategic Outcomes.
- The Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians has been added as a separate Strategic Outcome. In July 2004, the Minister of Indian Affairs and Northern Development also became the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians.[1]

Please note that the client and stakeholder groups for each of the Strategic Outcomes and associated Program Activities vary. For example, the Office of the Federal Interlocutor Strategic Outcome applies to Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal people, whereas the other Strategic Outcomes focus on First Nations, Inuit and Northerners. The descriptions of each Strategic Outcome and Program Activity clarify their scopes in terms of client and stakeholder groups.

As in previous years, the Canadian Polar Commission reports in the same DPR volume. It also shared the 2004–2005 RPP.

Starting this year, the Indian Specific Claims Commission also reports in this volume as part of the portfolio. In July 2004, the Minister of Indian Affairs and Northern Development also became the Minister responsible for the Indian Specific Claims Commission.

[1] In transferring the Office of the Federal Interlocutor to the Department of Indian and Northern Affairs, the government wanted to ensure that the unique mandate of the Federal Interlocutor be considered as a separate component from the other components within Indian and Northern Affairs, hence the rationale for separate reporting.

Summary Information

Raison d'être

Indian and Northern Affairs Canada

The mission of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is "Working together to make Canada a better place for First Nations, Inuit and Northerners. The Office of the Federal Interlocutor (OFI) shares this mission as it relates to the Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal people."

The department provides benefits to First Nations, Inuit, Métis, Northerners and all Canadians through its focus upon five Strategic Outcomes (SOs) — the Government, the People, the Land, the Economy and the Office of the Federal Interlocutor. There are specific Program Activities (Results Themes/Ongoing Priorities in the 2004–2005 RPP) that have been identified under each of the SOs.

Canadian Polar Commission

The Canadian Polar Commission (CPC) is responsible for monitoring, promoting and disseminating knowledge of the polar regions; contributing to public awareness of the importance of polar science to Canada; enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation; and recommending polar science policy direction to government.

Indian Specific Claims Commission

The mission of the Indian Specific Claims Commission (ISCC) is to assist First Nations and Canada to settle specific claims. Performing a quasi-judicial role, the Commission provides an independent means to review specific land claims at the request of a First Nation, when its claim has been rejected by the Minister of Indian Affairs and Northern Development or when a First Nation disagrees with the compensation criteria to be used by the government in negotiating the settlement of its claim, and to provide mediation services for claims during negotiations.

Total Financial Resources

($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Indian and Northern Affairs Canada[1]	5,946.2	6,046.9	5,654.1
Canadian Polar Commission	1	1	1
Indian Specific Claims Commission[1]	6.9	6.8	6.6

[1] Adjusted for resources from the Privy Council Office (prior to transfer of responsibility for the Office of the Federal Interlocutor and the Indian Specific Claims Commission to INAC).

Total Human Resources

(Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
Indian and Northern Affairs Canada[1]	4,128	3,940	(188)
Canadian Polar Commission	5	5	—
Indian Specific Claims Commission[1]	50	45	(5)

[1] Adjusted for resources from the Privy Council Office (prior to transfer of responsibility for the Office of the Federal Interlocutor and the Indian Specific Claims Commission to INAC).

Summary of Performance in Relationship to Strategic Outcomes, Priorities and Commitments

Strategic Outcomes (SO) and Associated Program Activities (PA)	Type	Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)	Expected Results and Current Status (as of March 31, 2005)
Indian and Northern Affairs Canada				
SO — The Government				
Governance	Ongoing	56.9	66.5	Fosters stronger governance through supporting legislative initiatives, programs, and policies and administrative mechanisms that promote stable, legitimate and effective First Nations governments and Inuit communities that are culturally relevant and accountable to their citizens. Improved governance realized through funding programs, new intergovernmental forums, best practices and advisory services. See details at II.1.1.
Institutions	Ongoing	473.9	464.2	Assists First Nations to meet the costs of local and self-government and the administration of departmentally funded services. This support is intended to provide a stable funding base for institutions that are well-populated by First Nations and Inuit, in order to facilitate effective community governance and the efficient delivery of services. Funding and support for institution building provided. *First Nations Fiscal and Statistical Management Act* passed. See details at II.1.2.
Co-operative Relationships	Ongoing	217.2	183.9	Builds co-operative and productive intergovernmental and Treaty relationships with First Nations and Inuit to optimize the pursuit and attainment of shared objectives, the reconciliation of Aboriginal and other interests through researching, assessing, negotiating and implementing claims and self-government agreements; the furthering of a common understanding regarding historic Treaty relationships; and the development of legislative and administrative arrangements that reflect evolving governance capacities and relations. Progress at Exploratory Treaty Tables. Additional specific claims addressed. Two self-government agreements came into effect. See details at II.1.3.
Northern Governance	Ongoing	14.8	10.6	Supports strengthening northern governments through devolution of province-like responsibilities, effective intergovernmental mechanisms and management of strategic issues, as well as strengthened intergovernmental co-operation internationally on circumpolar issues. Negotiations towards Agreement in Principle on devolution in NWT proceeding. "Framework for a Northern Strategy" released. See details at II.1.4.
SO — The People				
Managing Individual Affairs	Ongoing	16.7	18.0	Manages individual First Nations affairs to ensure that the Minister's responsibilities under the *Indian Act* for trust funds, registration/membership and estates are properly exercised and that ongoing Treaty annuity obligations are met. Some backlogs in processing applications for registration do exist. See details at II.2.1.

Strategic Outcomes (SO) and Associated Program Activities (PA)	Type	Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)	Expected Results and Current Status (as of March 31, 2005)
Education	Ongoing	1,555.1	1,580.2	Supports provision of culturally relevant elementary/secondary education programs and services, including special education, comparable to provincial programs and standards in the same geographic area; contributing to increased levels of educational attainment for First Nations students; opportunities for First Nations and Inuit youth to improve their job skills and acquire work experience; financial support for Status Indians and Inuit to participate in post-secondary education studies to increase levels of participation, achievements and employability; and opportunities to further enhance First Nation control over First Nation education. This year, the program focussed on responding to the Auditor General's Report on Education. See details at II.2.2.
Social Development	Ongoing	1,249.9	1,300.4	Supports on-reserve provision of income assistance to meet basic needs for food, clothing and shelter to ensure the safety and well-being of individuals and families comparable with provincial programs and standards; First Nations child and family services to improve family well-being and security; assisted living for social support services of a non-medical nature such as in-home care, foster care and institutional care that meet the special needs of infirm, chronically ill and disabled people at standards reasonably comparable to the reference province or territory of residence; the Family Violence Prevention Program to improve safety and security, particularly of women and children at risk; the National Child Benefit Re-investment to support low-income families with children to help prevent or reduce the depth of child poverty and promote attachment to the workforce; and other social services pursuant to federal/provincial agreements. These programs help close gaps between First Nations socio-economic outcomes. See details at II.2.3.
Healthy Northern Communities	Ongoing	84.9	91.8	Supports improvements in the health and well-being of Northerners through contributions for hospital and physician services for Indian and Inuit residents in the Northwest Territories and Nunavut, transportation of nutritious perishable foods and other essential items to isolated northern communities at reduced rates, conducting research into the sources and effects of contaminants on the Arctic food chain, and initiatives to assist Northerners deal with broad issues such as the impacts of climate change. Surveys and pilot projects for Food Mail Program. Research proceeding on effects of contaminants on human health and communities at highest risk. See details at II.2.4.
SO — The Land				
Certainty of Title and Access to Land and Resources	Ongoing	99.8	16.2	Focusses on additions to reserves, ensuring clarity of title to facilitate future land transactions through surveys and negotiated agreements, and implementing land transfers under specific and comprehensive claims. This year the focus was on better results on Additions to Reserve (ATR). See details at II.3.1.

Strategic Outcomes (SO) and Associated Program Activities (PA)	Type	Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)	Expected Results and Current Status (as of March 31, 2005)
Responsible Federal Stewardship	Ongoing	22.5	17.8	Supports discharging federal responsibilities to First Nations, such as under the *Indian Act* and the *Indian Oil and Gas Act* and associated regulations; discharging responsibilities and coordinating with other government departments with similar responsibilities, such as Environment Canada; remediating contaminated sites under federal jurisdiction; and collecting and managing Indian moneys from land and resources activities. Environmental Stewardship Strategy developed. Specific Purpose Expenditure Trust policy established. Amendments to *Indian Oil and Gas Act* deferred. See details at II.3.2.
First Nations Governance over Land, Resources and the Environment	Ongoing	64.9	59.4	Supports First Nations in the development of professional and institutional capacity, including working with emerging First Nations institutions and professional associations; supporting the development of sectoral governance options and agreements; and working with First Nations to implement such agreements, for instance, working jointly with the Lands Advisory Board to implement the *First Nations Land Management Act*. This year working on proposed *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*. Reserve Land and Environmental Management Program developed. See details at II.3.3.
Northern Lands and Resources	Ongoing	73.4	149.8	Supports sustainable development of the North's natural resources; emphasizes improved environmental management and stewardship, including the cleanup of contaminated sites; expands the knowledge base for sound decision making and improving the effectiveness of the northern regulatory environment. Remediation plans for contaminated sites developed and implemented. NWT Protected Areas Strategy supported. See details at II.3.4.
SO — The Economy				
Economic and Employment Opportunities (for Aboriginal People)	Ongoing	79.8	71.0	Supports the expansion of economic and employment opportunities for Aboriginal peoples, as well as the promotion of goods and services from Aboriginal business through contracting opportunities. Focuses on closing socio-economic gaps between First Nation and Inuit communities and neighbouring communities. Partnerships established. Procurement Strategy for Aboriginal Business promoted. See details at II.4.1.
Access to Capital and Economic Development	Ongoing	717.6	465.1	Supports the provision of funding for Comprehensive, Specific and Special Claims settlements that provide First Nation and Inuit communities with investment capital. Economic development programs facilitate economic development opportunities and the development/implementation of economic development strategies. Focus on closing socio-economic gaps between First Nation and Inuit communities and neighbouring communities. Funds were provided to community-based organizations and projects that further economic development. See details at II.4.2.

Strategic Outcomes (SO) and Associated Program Activities (PA)	Type	Planned Spending ($ millions)	Actual Spending ($ millions)	Expected Results and Current Status (as of March 31, 2005)
Community Infrastructure	Ongoing	1,158.3	1,098.8	Supports the provision of funding for the acquisition, construction, operation and maintenance of community facilities, such as roads, bridges, water and sewers, and administration offices; education facilities, such as schools and teacherages; and on-reserve housing and the remediation of contaminated sites on reserve. First Nations communities are acquiring and maintaining community facilities and services that are consistent with standards and services provided to comparable neighbouring communities. Community housing and infrastructure projects were planned and funded. See details at II.4.3.
Northern Economy	Ongoing	22.5	32.7	Supports sustainable economic growth of the territorial economies through investments in innovation and knowledge and regional development programming, advocacy and activities, which lead to Northerners participating in and benefitting from development activities. Northern economic development funding launched. Led Infrastructure Canada Program in the three territories. See details at II.4.4.
SO — The Office of the Federal Interlocutor	Ongoing	37.8	27.4	Provides support to Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal Canadians at the national, provincial, regional and urban level to help develop organizational capacity and accountability to their memberships, as well as to build capacity to form effective partnerships with federal and provincial governments and the private sector in order to participate effectively in Federal Interlocutor-led interdepartmental and intergovernmental initiatives. Working relationships with Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal organizations improved. Led Urban Aboriginal Strategy. See details at II.5.
Canadian Polar Commission				
SO — Increased Canadian polar knowledge	Ongoing	1.0	1.0	In order to carry out its mandate, the Commission will initiate, sponsor and support conferences, seminars and meetings; help establish a polar information network as the principal mechanism to disseminate knowledge pertaining to the polar regions; undertake and support special studies on matters relating to the polar regions; recognize achievements and contributions in areas related to its mandate; and table an annual report in Parliament. On track regarding communications and international participation. Limited progress on national Arctic and Antarctic science policy. See details at II.6.
Indian Specific Claims Commission				
SO — Fair and impartial hearings of specific claims	Ongoing	6.9	6.6	The Commission conducts impartial inquiries when a First Nation disputes rejection of its specific claim by the Minister of Indian Affairs and Northern Development, or when a First Nation disagrees with the compensation criteria to be used by the government in negotiating the settlement of its claim. As well as conducting formal inquiries, the Commission, at the request of the government and a First Nation, provides or arranges such mediation and facilitation services as may in their opinion assist them to reach an agreement with respect to any matter relating to Indian specific claims. Inquiries conducted and reports issued. Mediation services provided. See details at II.7.

Notes

1. Priorities and commitments correspond to the Results Themes/Ongoing Priorities in the 2004–2005 RPP and Program Activities in this 2004–2005 DPR.
2. The Program Activity titled Departmental Management and Administration supports each of the five INAC Strategic Outcomes. More details are to be found in Section IV of this DPR.

Overall Performance

Indian and Northern Affairs

The year 2004–2005 marked significant achievements by Indian and Northern Affairs Canada. INAC, through its nationwide operations, organization and partnerships, continued to lead and implement a historically important transformation agenda. At the same time, INAC continued to meet ongoing needs and deliver upon ongoing obligations under the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act* and the *Indian Act*, and pursuant to treaties and comprehensive land claims and self-government.

Striking the right balance between the change agenda and the sustaining agenda for the department was achieved through taking historic and important steps forward in the Canada–Aboriginal Peoples Roundtable, through an agreement to develop the Northern Strategy, through INAC's internal commitments to professionalism and modernization, and through moving forward on INAC's Sustainable Development Vision and Strategy. These factors influenced greatly how INAC managed and performed against each of its Strategic Outcomes.

Understanding INAC's performance results is further enhanced by more complete information on its environment, situation, partners, management approach, risks and challenges. Good summaries of these can be found in the RPPs for 2004–2005 and 2005–2006.

See RPP 2004–2005, pp. 7–16, http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/INAC-AINC/INAC-AINCr45_e.asp, for

- Planning Context
- Managing for Results
- Federal Partners
- Profile of Canada's Aboriginal People
- Profile of Canada's North

This information was updated in RPP 2005–2006, pp. 5–12, http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/INAC-AINC/INAC-AINCr56_e.asp, and is organized by

- Strategic Context
- Operating Environment
- Federal Partners
- Results Accountability Framework — Three Circles of Influence
- Risks and Challenges
- INAC's Sustainable Development Vision
- Profile of Aboriginal People in Canada
- Profile of Canada's North

The Roundtable — The Canada–Aboriginal Peoples Roundtable was initiated in 2004 by the federal government and First Nations, Inuit and Métis organizations to address the unique circumstances of the three groups of Aboriginal people as recognized in the *Constitution Act, 1982*. Along with other federal departments and in collaboration with provincial and territorial governments, INAC with OFI are working with First Nations, Inuit and Métis organizations on priorities resulting from the Roundtable. The intention of the resulting Accords is to form the basis of a new era of co-operation aimed at ensuring full partnership in the development of Aboriginal policy. The Roundtable and results from it have been important contributors to results in each of the Strategic Outcomes, and will be increasingly important in the future.

Northern Strategy — On December 14, 2004, the Prime Minister and the three territorial First Ministers announced their intention to develop, in co-operation with Aboriginal governments, organizations and northern residents, a comprehensive Northern Strategy. With INAC as the federal lead, the Northern Strategy is an overarching priority for the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Professionalism and Modernization — Pursuant to section 91(24) federal jurisdiction over Indians, the department may manage certain affairs of some First Nations individuals. The department carries out this function at a professional service standard reflective of its fiduciary and legal responsibilities. Additionally, departmental efforts to support the development of a First Nations professional public service continued. The commitment to an effective professional standard, within resources allocated to the department, means the modernization of policies and systems and continuous improvement of practices is a theme across all of the Strategic Outcomes.

Sustainable Development Vision and Strategy — INAC's Sustainable Development Vision embraces what INAC is aiming to achieve through its

Strategic Outcomes individually and as a group. However, each First Nation, Inuit, Métis and northern community is unique. Thus, the long-term vision of a sustainable, healthy community and the right path to that vision have been and will continue to be different for each community. While discussions are held at the community level in the provinces, collaboration with territorial and Aboriginal governments is required in the three territories. During 2004–2005, INAC chose to focus on a few fundamental areas in this strategy, recognizing that the impact would be greater for some communities than for others.

1. Strategic Outcome — The Government

> Good governance and effective institutions for First Nations, Inuit and Northerners, built on co-operative relationships.

The 2004–2005 fiscal year witnessed improved working relationships between First Nations, Inuit and northern communities and Indian and Northern Affairs Canada. This progress helped facilitate much of the department's work under The Government Strategic Outcome. The department was able to assist First Nations and Inuit communities in making strides to improving governance through funding programs, participation in new intergovernmental forums, preparing information on best practices and advisory services. Departmental support for institutions was provided through funding and other assistance. The *First Nations Fiscal and Statistical Management Act* was given Royal Assent in March 2005. In Co-operative Relationships progress continues to be made at Exploratory Treaty Tables, additional specific claims were addressed, and legislation to implement the Westbank Self-Government Agreement (May 2004) and Tlicho Comprehensive Land Claim and Self-Government Agreement (February 2005) received Royal Assent. Implementation activities worked on improving relationships and the Implementation Plan of the Sahtu Denis and Métis Comprehensive Land Claim Agreement was renewed in 2004–2005.

Negotiations continued in 2004–2005 towards an Agreement in Principle (AiP) on devolution of province-like responsibilities in the NWT. In December 2004, the Prime Minister announced that Canada would seek a mandate within a year to begin devolution negotiations in Nunavut. Also, in December 2004, the Prime Minister and the three territorial First Ministers announced their intention to work together to develop a Northern Strategy and released a proposed policy framework to serve as the basis for consultations on the Strategy's development.

2. Strategic Outcome — The People

> Strengthened individual and family well-being for First Nations, Inuit and Northerners.

During 2004–2005, the department assisted in building healthy, safe and sustainable communities by professionally managing individual First Nation affairs, supporting efficient and effective social support services, and supporting the provision of high-quality, culturally relevant education.

The management of individual affairs, from the registration of births to the administration of estates and trust accounts for minors and persons with an intellectual disability, helped to promote peace of mind for families. As well, by honouring Treaty and statutory obligations, the department contributed to the special relationship between First Nations and the Crown.

The department continued to work with First Nations to ensure that the basic needs of all individuals and families on reserve were met and to promote individual and family security from violence, abuse and neglect. Although progress has been made, socio-economic indicators continue to show a gap between First Nation and non-Aboriginal Canadians. Similarly, indicators continue to show that First Nation and Inuit educational outcomes lag behind non-Aboriginal outcomes.

In summary, although the department continued to work with First Nations and Inuit to improve program efficiency and effectiveness, gaps remain and they are not closing fast enough. For this reason, the department considers

education and social development to be continuing priorities.

Also, in 2004–2005, the department, through the multi-agency Northern Contaminants Program, conducted research on the levels and health effects of contaminants with a focus upon communities with the highest risk. The department, through the Aboriginal and Northern Community Action Program on climate change, provided extensive training on energy efficiency and renewable energy in all regions. The department also conducted food price surveys in about 30 communities using the Food Mail Program and southern supply centres. The results of these surveys and implementation of pilot projects in Kangiqsujauq, Quebec, Fort Severn, Ontario, and Kugaaruk, Nunavut, provide a sound basis for Ministers to make sustainable, long-term decisions about funding for the Food Mail Program.

3. Strategic Outcome — The Land

> Transferred land title, and sustainable use of lands and management of resources by First Nations, Inuit and Northerners.

Governance and sustainable use of lands, resources and the environment require striking the right balance when sharing responsibilities between the Government of Canada and First Nations. On the one hand, the Crown is the ultimate title holder and steward of reserve lands, as well as the regulator of federal lands, including reserves. On the other hand, First Nations make many of the important decisions that determine whether governance and sustainable use of lands and resources by First Nations are possible. Striking the right balance may also mean, in certain cases, that the roles of territorial and northern Aboriginal governments also need to be acknowledged.

In the North, it will be necessary to work collaboratively with territorial and northern Aboriginal governments to strike the right balance.

The challenge for the Government of Canada continues to be to develop risk-management frameworks for decision making under stewardship (such as the Indian and Inuit Affairs Program Environmental Stewardship Strategy and the *Indian Oil and Gas Act* regulations), while providing First Nations with the tools to achieve their objectives (such as self-government) and also building their professional and institutional capacities (such as the Reserve Land and Environmental Management Program).

The department met or exceeded expectations with respect to developing the Environmental Stewardship Strategy, establishing the Specific Purpose Expenditure Trust policy, developing legislative options to regulate large and complex commercial and industrial developments on reserves, resolving outstanding issues with respect to provincial expropriations, developing the Reserve Land and Environmental Management Program, and introducing a proposed *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*.

INAC continued its responsible stewardship of northern lands, waters and resources, including the cleanup of contaminated sites. Remediation plans were completed and approved via the regulatory process for Colomac Mine and Discovery Mine, and a draft abandonment and restoration plan for the Giant Mine was completed. Eighty percent of the polychlorinated biphenyls (PCBs) present at the Resolution Island site were removed in 2004–2005.

On behalf of seven departments and agencies, the department co-led with Natural Resources Canada the effort to secure government commitment to responsible energy development in the North. Budget 2004 provided $75 million over three years to increase federal and regional environmental assessment capacity and streamline the regulatory process. Resources were provided to conduct scientific research on challenges associated with development in the Mackenzie Valley, Mackenzie Delta and the Beaufort Sea. For 2004–2005, the department focussed its $5 million share on the Pipeline Readiness Office, the Northern Gas Project Secretariat, science projects and capacity in support of the environmental assessment and regulatory process.

The Minister of Indian Affairs and Northern Development announced $9 million in federal

funding to support implementation of the *NWT Protected Areas Strategy Five-Year Action Plan for the Mackenzie Valley: Conservation Planning for Pipeline Development*. The Minister also endorsed the Final Blueprint for Implementing the Cumulative Environmental Effects Strategy and Framework in the NWT and Its Regions (Blueprint, July 2004).

The department would have liked to see more progress on Additions to Reserve (ATR). Also, some initiatives had to be deferred owing to resource constraints, such as amendments to the *Indian Oil and Gas Act* and regulations. Consequently, a number of initiatives remain in the development stage.

4. Strategic Outcome — The Economy

Increased participation by Aboriginal people and Northerners in the economy.

The building of a strong foundation for economic development in First Nation and Inuit communities and for Northerners also remains a priority for the department. While communities have begun to mobilize human, financial, capital, physical and natural resources to generate marketable goods and services, it will take time to address the gap in work experience, education, entrepreneurship, and investment capital between First Nation and Inuit communities and their neighbours. However, INAC has made some progress through the provision of core funding to approximately 500 First Nation and Inuit community organizations. In addition, it approved 411 community proposal-based projects with a value of $161.5 million, of which $44.4 million was provided by INAC. Additionally, workforce participation and contracting agreements have improved corporate employment strategies and economic opportunities.

In 2004–2005, INAC provided core financial support to First Nation communities for the construction, maintenance and administration of on-reserve housing portfolios. These investments assisted First Nation communities in improving their housing conditions, and also provided opportunities for community members to participate in the economic benefits that were generated from various housing activities. However, because housing adequacy and backlogs remain a concern, the department considers on-reserve housing to be a priority.

Also, in 2004–2005, INAC provided core financial support to First Nation communities for the acquisition, construction, and operation and maintenance of community infrastructure. These investments assisted and enabled First Nation communities to ensure that community infrastructure was well planned, protected and managed in a sustainable, cost-effective and efficient manner. While addressing areas of national priority and specific targets as set out in the department's Long-term Capital Plan, these investments also enabled economic development opportunities to be pursued and allowed for economic benefits resulting from the construction and maintenance of community infrastructure to be maximized.

Through the settlement of specific and comprehensive claims, First Nations and Inuit obtained improved access to capital that can be used to identify and act on opportunities for economic growth. Additional revenue generated through such economic growth could be invested in local programming to assist in improving the lives of the Aboriginal group's community members based on their circumstances and priorities.

INAC commenced delivery of first-year funds ($10 million) of the $90 million announced in Budget 2004 for northern economic development for a total initial investment of $3.1 million aimed at supporting, strengthening and diversifying the economy in each of the three territories. INAC also completed a series of focussed discussions with key economic players in each territory, resulting in general agreement on broad investment priorities to guide INAC delivery of the remaining northern economic development program funds between 2005 and 2009. Program parameters were approved in early 2005–2006 and will centre on the development of tailored four-year investment plans for each territory. As well, INAC led federal delivery of the Infrastructure Canada Program in the three territories. All 2004–2005 projects provided "green" infrastructure, such as the construction of a new water supply line in Gjoa Haven, Nunavut.

In partnership with the Government of the Northwest Territories, INAC funded several co-operative projects that involved cost-benefit studies of improvements to basic services (water, sewage).

5. Strategic Outcome — The Office of the Federal Interlocutor

Strengthened relationships with Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal people to raise awareness of their needs, improve access to federal services, and improve horizontal linkages among federal organizations and other partners.

The Office of the Federal Interlocutor (OFI) improved the working relationships with Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal organizations. During this fiscal year, investments were made to Métis and Non-Status Indian organizations to build their capacity to become more self-sufficient, and innovative projects were funded in co-operation with provincial, territorial and municipal governments and Aboriginal organizations. OFI continued to develop strong relations with provinces, municipalities and Aboriginal people through the Urban Aboriginal Strategy, including initial work to expand the number of designated cities from 8 to 12 and hosted, for the first time, a community conference for local stakeholders involved in the Urban Aboriginal Strategy. Major initiatives included Powley — A Strategic Approach, a government risk-management strategy following a Supreme Court of Canada decision; the Senate Committee's report on the government's response to urban Aboriginal youth; the Métis, Non-Status Indian policy framework; and the Roundtable process, which culminated in the signing of Accords with the Métis National Council and the Congress of Aboriginal Peoples. The department considers this priority to have been successfully met.

Canadian Polar Commission

Strategic Outcome — Increased Canadian Polar Knowledge

Communicating polar science to Canadians.

Strengthening Canada's presence in international circumpolar organizations.

Promotion and advocacy with respect to polar knowledge in Canada.

The Canadian Polar Commission (CPC) worked towards increased national and international awareness of polar issues and research activities through its regular publications, *Meridian* and the *Newsletter of the Canadian Antarctic Research Network*, and its website as well as the fifth Indicators Report. Through the Indicators Project, the Commission continued systematic and regular reporting on Canada's performance in polar research. The Canadian Polar Information Network expanded with the addition of 200 new subscribers.

The Commission was an active participant in meetings of the Northern Dimension, the University of the Arctic (of which it is a member) and the Arctic Council, as well as the International Arctic Science Committee and the Scientific Committee on Antarctic Research (to each of which the Commission is Canada's adhering body). The Commission was an organizer of the Northern Research Forum in Yellowknife, participating in that meeting as well as others related to the Forum.

The Commission continued to lead Canada's International Polar Year 2007–2008 (IPY) preparations, including community consultations across the North, the creation of Canada's IPY website, and the establishment of Canada's national IPY steering committee and secretariat.

The Commission continued to monitor and report annually on the state of polar knowledge in Canada through the Indicators Project. Although the project is still too new to allow trend identification, good potential is evident in several indicators for identifying strengths and weaknesses in polar research endeavours.

The Commission continued to advocate, through publications, presentations, its Internet presence, and in meetings, the development of a national arctic and antarctic science policy and the commitment of required resources. The Commission also continued to advocate for support of the Canadian Antarctic Research Program. Conducting science in Antarctica is Canada's obligation as a signatory to the Antarctic Treaty, but it requires a resource commitment.

The current environment includes a diverse and dispersed research community, with small research institutes supporting a broad range of research activities. Members of the research community support and participate in initiatives to various degrees, and governments assign differing priorities to polar research. The CPC needs to coordinate federal and private sector research activities and to generate greater exchange of information.

At present, other polar nations are actively funding and undertaking projects to address crucial gaps in the knowledge of Canada's Arctic regions. If Canadian polar research capacity does not increase, Canada will become dependent on foreign interests to undertake the polar research needed to solve global problems. Consequently, at a time when polar research is steadily increasing in importance around the world, Canada would be perceived as a weak link among polar nations.

Indian Specific Claims Commission

Strategic Outcome — Fair and Impartial Hearings of Specific Claims

> Inquire into specific land claims, at the request of a First Nation, when a claim has been rejected by the Minister of Indian Affairs and Northern Development or when a First Nation disagrees with the compensation criteria to be used by the government in negotiating the settlement of its claim; and provide mediation services for claims in negotiations.

In 1991, following the 1990 Oka crisis, the federal government created the Indian Specific Claims Commission (ISCC) under the authority of the *Inquiries Act*, which allows the Governor in Council to establish independent commissions to conduct inquiries on matters associated with good government. The Commission was mandated to investigate or conduct further study on subjects related to specific claims to ensure they are handled independently from the government.

As part of its mandate to find more effective ways to resolve specific claims, the Commission has established a process to inquire into and review government decisions regarding the merits of a claim and the applicable compensation principles when negotiations have reached an impasse. Because the Commission is not a court, it is not bound by strict rules of evidence, limitation periods and other technical defences that might present obstacles in litigation of grievances against the Crown. This flexibility removes those barriers and gives the Commission the freedom to conduct fair and objective inquiries in as expeditious a way as possible. In turn, these inquiries offer the parties innovative solutions in their efforts to resolve a host of complex and contentious issues of policy and law. Moreover, the process emphasizes principles of fairness, equity and justice, which promotes reconciliation and healing between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians. For example, it serves to gather oral history from community members on important aspects of their community's life and it recognizes the value of testimony from elders and other community witnesses.

At all stages of its inquiry process, the Commission takes care to identify and propose opportunities for mediation. The Commission provides broad mediation and facilitation services at the request of both the First Nation and the Government of Canada. Together with the mediator, the parties decide how the mediation process will be conducted. This method ensures that the process fits the unique circumstances of each particular situation.

The Commission typically completes its work on a claim, including issuing its final report, two to five years from receipt of the initial request for an inquiry. The complexity of a claim will influence the duration of an inquiry. Currently, the ISCC is conducting 43 ongoing

inquiries and in 2004–2005 it issued four inquiry reports.

The activities of the Commission have significantly increased over the last few years, with increasing demand for its mediation services and public education activities, in addition to ongoing inquiries. Currently, the ISCC is conducting 21 ongoing negotiations. The Commission has no fixed time frame for the discharge of its full mandate.

Legislation to set up a new Claims Resolution Centre received Royal Assent in November 2003. The government continues to work with First Nations and their representative organizations to address concerns related to the implementation of this legislation. During 2005–2006, INAC will work to clarify the future role and funding of the Indian Specific Claims Commission to ensure an orderly transition.

Key challenges facing the ISCC include maintaining the excellence of its operations while the government works with First Nations on issues related to the implementation of the *Specific Claims Resolution Act*, and documenting the expertise used in conducting inquiries and mediations to ensure the knowledge gained from the work of the ISCC is available as a foundation for eventual implementation of the Act.

II.

Analysis of Performance by Strategic Outcome

Indian and Northern Affairs

II.1 Strategic Outcome — THE GOVERNMENT

Good governance and effective institutions for First Nations, Inuit and Northerners, built on co-operative relationships

What Is This Strategic Outcome About?

This Strategic Outcome encompasses helping First Nations and Inuit communities to develop effective governance and institutions that support achieving an improved quality of life. First Nations governments and Inuit communities are increasingly responsible for their own affairs as evidenced by devolution, self-government agreements, and new intergovernmental and Treaty relationships. These developments support First Nation and Inuit communities' efforts to develop clear accountabilities to citizens, and to help improve community social and economic conditions. INAC's continued support of good governance and effective institutions assists First Nation and Inuit communities to benefit from economic development. At the same time, federal, provincial and territorial governments are building foundations for co-operative relationships with First Nation and Inuit communities.

Progress on the Aboriginal agenda and on northern institution-building contributes to the beginning of a social and cultural revitalization in northern communities and to strengthened partnerships essential to current and future economic development. Further attention to these priorities and to supporting the capacity of territorial governments to deliver programs and services within their jurisdiction is essential. Strong northern governance also has an important role in addressing circumpolar issues.

Financial Resources ($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Governance	56.9	66.8	66.5
Institutions	473.9	466.3	464.2
Co-operative Relationships	217.2	208.0	183.9
Northern Governance	14.8	10.7	10.6

Human Resources (Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
Governance	47	44	(3)
Institutions	299	252	(47)
Co-operative Relationships	476	443	(33)
Northern Governance	60	41	(19)

Note: As per Treasury Board Guidelines, the full-time equivalents shown here represent an estimate of resources devoted wholly to this Strategic Outcome plus a pro-rata share of Departmental Management and Administration (dollars and full-time equivalents) based on the department's actual spending. In some cases, this number may appear high due to the very nature of the department's business, that is, managing financial relationships with service delivery largely devolved to our partners.

II.1.1 Program Activity — GOVERNANCE

What is this Program Activity?

Fosters stronger governance through supporting legislative initiatives, programs, and policies and administrative mechanisms that promote stable, legitimate and effective First Nations governments and Inuit communities that are culturally relevant and accountable to their citizens.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/gov_e.html for more details):

- Forty-two First Nations participated in governance initiatives and the Manitoba Capacity Development Initiative funded 44 projects for a total funding contribution of $2.84 million.
- The Band Support funding program authority was renewed for five years.
- The department continues to assist First Nations in developing and ratifying their own custom election codes under the *Indian Act*. As examples, in the Atlantic region, a custom conversion guide was made available; and in Ontario, information packages were sent out to First Nations.
- Practically all elections are now run by independent electoral officers.
- To facilitate greater flexibility in managing financial resources, the department has increased its use of flexible transfer agreements. In Quebec, 16 communities negotiated

and signed multi-year agreements with the Quebec Regional Office.

- An increasing number of communities adopted financial management and accountability codes. The number of communities that are financially well managed according to audited statements continued to improve. For example, in 2004–2005, the percentage of audits that fully met auditing standards (called "unqualified") rose from 57 percent to 78 percent. In approximately 19 percent of cases, the auditor was satisfied with the financial statements as a whole, but had a reservation, or not enough information, about some particular aspect ("qualified" audits). The percentage of audits that were denied, indicating serious problems, fell from 17 percent to 3 percent in 2004–2005.

II.1.2 Program Activity — INSTITUTIONS

What is this Program Activity?

Assists First Nations to meet the costs of local and self-government and the administration of departmentally funded services. This support is intended to provide a stable funding base for institutions that are well-populated by First Nations and Inuit, in order to facilitate effective community governance and the efficient delivery of services.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/gov_e.html for more details):

- A range of institutions have supported First Nations in developing tools for effective governance through providing models of codes, hosting symposiums and exchanging best practices. Some examples of institutions that have participated in this work are the Aboriginal Financial Officers Association of Canada, Treaty 8 First Nations of Alberta and the Atlantic Policy Congress.
- Royal Assent was given on March 23, 2005, to establish fiscal and statistical institutions to advise First Nations governments. Implementation activities began as of that date.
- Planning and authorizations for implementing the National Centre for First Nations Governance were developed. Implementation activities will be ongoing.
- Support to the National Aboriginal Land Managers Association and Aboriginal Financial Officers Association of Canada continued throughout 2004–2005. These institutions assisted in improving the land management and financial capacities of First Nations.
- Annual, proposal-based support was provided for the development of education infrastructure and capacity through First Nations regional education authorities to deliver second-level, school board-type educational, administrative and professional services to schools on reserve.

II.1.3 Program Activity — CO-OPERATIVE RELATIONSHIPS

What is this Program Activity?

Builds co-operative and productive intergovernmental and Treaty relationships with First Nations and Inuit to optimize the pursuit and attainment of shared objectives; the reconciliation of Aboriginal and other interests through researching, assessing, negotiating and implementing claims and self-government agreements; the furthering of a common understanding regarding historic Treaty relationships; and the development of legislative and administrative arrangements that reflect evolving governance capacities and relations.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/gov_e.html for more details):

- The department continued to support the work of the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan. As well, Canada was an active participant in the Nishnabe-Aski Nation, Treaty 6, Treaty 8 and Federation of Saskatchewan Indian Nations Treaty Tables.
- An evaluation was completed of the Office of the Treaty Commissioner, as well as a review of the Exploratory Treaty Table in Saskatchewan.
- Work is ongoing to establish the Claims Resolution Centre by fiscal year 2006–2007.
- The negotiation of five specific claims was completed in 2004–2005.
- Progress was made on completing comprehensive land claims and self-government agreements. In May 2004, the *Westbank First Nation Self-Government Act* was given Royal Assent. In January 2005, the Labrador Inuit Association

Final Agreement was signed. In February 2005, the *Tlicho Land Claim and Self-Government Act* was given Royal Assent and the Kwanlin Dun First Nation Final and Self-Government Agreements were ratified. The Quatsimo Framework Agreement (FWA) was signed on April 20, 2004, and the Miawpukek Framework Agreement was initialled on December 9, 2004. The Tulita Framework Agreement was signed in March 2005. As well, substantive progress was made towards final agreements at many tables, including the Maa-Nulth, Tsawwassen, Sliammon and Ldeidhli T'enneh negotiations under the British Columbia Treaty Commission Process.

- During 2004–2005, the department signed implementation plans and fiscal agreements with the Kwanlin Dun First Nation in Yukon, the Labrador Inuit Association in Newfoundland and Labrador, and the Westbank First Nation in British Columbia. These agreements were set to come into effect in 2005–2006.
- Canada continued to participate in Implementation Committees in relation to comprehensive land claim and self-government agreements. After ten years of implementation activities, the implementation plan for the Sahtu Dene and Métis Agreement was renewed for a further 10 years.
- Support was provided for the Kwanlin Dun First Nation to develop its self-government constitution. This constitution was approved by the Kwanlin Dun on February 19, 2005.
- The department supported efforts for increased interaction between First Nations and Inuit communities to facilitate collaboration and aggregation. As examples, the department helped fund the Council of Yukon First Nations to work on Constitutional Renewal, the Manitoba First Nation Governance Network and the Saskatchewan Governance Network. Also, the department has become engaged in several intergovernmental forums. In Ontario, a Tripartite Agreement was struck among Minister Scott, Minister Bryant and Regional Chief Charles Fox to work towards building quality working relationships among First Nations, Canada and Ontario.

II.1.4 Program Activity — NORTHERN GOVERNANCE

What is this Program Activity?

Supports strengthening northern governments through devolution of province-like responsibilities, effective intergovernmental mechanisms and management of strategic issues, as well as strengthened intergovernmental co-operation internationally on circumpolar issues.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/gov_e.html for more details):

- Negotiations continued in 2004–2005 towards an Agreement in Principle (AiP) on devolution of province-like responsibilities in the Northwest Territories. In December 2004, the Prime Minister and the First Minister of the Northwest Territories announced a target of spring 2005 to complete an AiP on devolution and resource revenue sharing in the Northwest Territories and a target of 2006 to conclude a final devolution agreement. Significant progress was made in reaching agreements on a large number of complex issues and in drafting the AiP. Five issues remain outstanding, the most significant of which relates to financial concerns. The parties are optimistic that an AiP can be reached soon provided the few remaining issues can be resolved. Overall, progress towards devolution has been quite satisfactory.
- In December 2004, the Prime Minister announced that Canada would seek a mandate within a year to begin devolution negotiations in Nunavut. Preliminary meetings have taken place among INAC, the Government of Nunavut and Nunavut Tunngavik Incorporated to prepare for these negotiations.
- In December 2004, the Prime Minister and the three territorial First Ministers released the jointly developed "Framework for a Northern Strategy" designed to serve as the basis for consultations leading to the development of a national strategy for the North. These consultations took place during the winter and early spring in each territory as well as on a pan-northern basis. Discussions were held with northern Aboriginal governments and leaders at intergovernmental forums and other

forums. The consultation process incorporated a variety of activities including ministerial visits, bilateral and multilateral meetings with key northern stakeholders as well as a questionnaire available electronically and in hard-copy format in Northern communities. Roundtables were also held on the theme of Sovereignty, Security and Circumpolar Co-operation and Climate Change to gather the views of a broad range of academics and other experts. The results of these activities are now being considered as governments work together to complete this version of the Northern Strategy.

- INAC regional offices were active participants in forums, working groups and committees involving territorial governments.
- INAC support to Canada's participation in the Arctic Council contributed to several Council-sponsored initiatives that further Canada's domestic policy priorities, including the Arctic Human Development Report, the Arctic Climate Impact Assessment and the Arctic Marine Strategic Plan. INAC engagement in bilateral co-operation with Russia supported the Government of Canada's commitment to reinvigorate the northern dimension of co-operation with Russia.
- The department continues to encourage interdepartmental co-operation and communication for the efficient resolution of First Nation, Inuit and Northern issues through its participation in all three Northern Regional Federal Councils.

Areas for Improvement and Lessons Learned

During the review period, it became clear that better awareness of the First Nations, Inuit, provincial, territorial, federal and private institutions that exist at present and a better understanding of what functions they perform are needed so that there can be greater co-operation among institutions and governments. This knowledge will also help to assess requirements for establishing new institutions. Improved coordination within the department, and among other federal government departments and other governments, is required to achieve this end.

Many years of implementing land claims and self-government agreements have demonstrated that fulfilling INAC's obligations requires renewed relationships with First Nations and Inuit communities. Based on some of the challenges that have arisen, there is a need for increased clarification of the scope and nature of implementation plans, reviews and renewals.

Exploratory discussions with historic Treaty First Nations are helping to establish common understandings and renewed relationships with these groups.

Given the vastly different circumstances of Aboriginal peoples throughout Canada, a one-size-fits-all approach is not practical for addressing Aboriginal and Treaty rights of different groups in different parts of the country. Each Aboriginal group has its own culture, customs and traditions. In addition, provinces and territories have their own views and positions on resolving claims and accommodating self-government. Developments in constitutional law since 1982 are helping to define the nature and scope of Aboriginal and Treaty rights, challenging governments and Aboriginal groups to consider new approaches, such as specific recognition of Aboriginal rights, mechanisms for consulting with Aboriginal groups and accommodating their rights while negotiations are proceeding, and ways to reduce the length of time it takes to negotiate agreements.

Historic Treaties, land claims and self-government agreements establish a foundation for co-operative relationships that respect Aboriginal and Treaty rights and outstanding historical lawful obligations, provide certainty over rights to land and resources, and clarify the exercising of self-government powers. These co-operative relationships are achieved in part through negotiated arrangements. Comprehensive and specific claims and self-government negotiations are complex in nature and require a long-term commitment by all parties. They are frequently highly sensitive negotiations, which due to the nature and scope of initiatives may take many years to conclude. The bilateral, or tripartite, nature of relationship-building limits the federal team's ability to single-handedly determine the outcome of any negotiation. In other words, lack of progress in a negotiation process may be due to factors outside the control of the performance of any one party.

II.2 Strategic Outcome — THE PEOPLE

Strengthened individual and family well-being for First Nations, Inuit and Northerners

What Is This Strategic Outcome About?

First Nations and Inuit people are among the most disadvantaged groups in Canada as demonstrated by socio-economic indicators. Research indicates that higher levels of education and economic development are most likely to produce lasting improvements in quality of life. At the same time, safe, stable and healthy individuals, families and communities are needed to take full advantage of educational, economic development and employment opportunities.

This Strategic Outcome promotes First Nations access to a range and level of services that are reasonably comparable to those enjoyed by other Canadians in similar circumstances. By ensuring that basic needs are met and by focussing on education, this Strategic Outcome influences key socio-economic levers. As such, there is a close link with The Economy Strategic Outcome.

The People Strategic Outcome also promotes First Nations and Inuit control over the policies, programs and services that most directly affect their quality of life. Activities create a continuum of essential services throughout an individual's life. Services are intended to support the well-being of the individual — and the family and the community through the individual.

Federal, provincial and territorial governments also face the challenge to find the most effective means of ensuring that people living in remote and isolated communities in northern Canada have the physical and economic means to obtain sufficient safe and nutritious food at all times. Food security is influenced by a number of factors, including the price of imported foods and the safe consumption of traditional foods. On a broader scale, scientists are learning more about climate change and its impact on the Arctic. Adaptive strategies must be developed, evaluated and then adopted in northern communities.

Financial Resources ($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Managing Individual Affairs	16.7	18.1	18.0
Education	1,555.1	1,587.3	1,580.2
Social Development	1,249.9	1,306.3	1,300.4
Healthy Northern Communities	84.9	92.8	91.8

Human Resources (Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
Managing Individual Affairs	93	93	—
Education	901	876	(25)
Social Development	614	614	—
Healthy Northern Communities	55	56	1

Note: As per Treasury Board Guidelines, the full-time equivalents shown here represent an estimate of resources devoted wholly to this Strategic Outcome plus a pro-rata share of Departmental Management and Administration (dollars and full-time equivalents) based on the department's actual spending. In some cases, this number may appear high due to the very nature of the department's business, that is, managing financial relationships with service delivery largely devolved to our partners.

II.2.1 Program Activity — MANAGING INDIVIDUAL AFFAIRS

What is this Program Activity?

Manages individual First Nations affairs to ensure that the Minister's responsibilities under the *Indian Act* for trust funds, registration/membership and estates are properly exercised and that ongoing Treaty annuity obligations are met.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/peo_e.html for more details):

- Nationally, 4,195 applications for registration as Status Indians were processed and 5,547 new applications were received. As of March 31, 2005, the total Status Indian population was 733,626.
- In May 2004, a comprehensive operational and diagnostic review of the policies, procedures and business lines was undertaken to improve services provided to First Nations clients.

- A national horizontal strategy to implement a secure Certificate of Indian Status card was completed — 102,000 Certificates of Indian Status were issued.
- A total of 11,479 trust accounts for individuals, with a value of approximately $45 million, were administered by the department.
- Approximately 310 Treaty Payment events were held during the reporting period.
- The department appointed 762 estate administrators. During the year, 1,638 estate files were opened and 2,199 were closed. Also, the brochure, *Settling a Family Member's Estate*, was published and distributed in July 2004.
- Saskatchewan Region promoted the administration of estates by family members in order to minimize the involvement of Indian Affairs. As a result, there has been a 10-percent increase in the number of family-administered estates in the region.

II.2.2 Program Activity — EDUCATION

What is this Program Activity?

Supports provision of culturally relevant elementary/secondary education programs and services, including special education, reasonably comparable to provincial programs and standards in the same geographic area, contributing to increased levels of educational attainment for First Nations students; opportunities for First Nations and Inuit youth to improve their job skills and acquire work experience; financial support for Status Indians and Inuit to participate in post-secondary education studies to increase levels of participation, achievements and employability; and opportunities to further enhance First Nation control over First Nation education.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/peo_e.html for more details):

- The department continued to support First Nations to provide high-quality, culturally relevant education by implementing the Teacher Recruitment and Retention initiative, increasing the teacher salary allocation and undertaking a review of the elementary/secondary program.
- The department improved the application process for special education services and the joint Assembly of First Nations (AFN)/INAC Special Education Working Group examined progress achieved over the first two years of the Special Education Program and identified unmet needs.
- New Paths Education Program funding supported First Nation initiatives directed at strengthening First Nation management and governance capacity; improving the effectiveness of classroom instruction; supporting parental and community involvement in education; and aiding the school-to-work transition.
- The department, in collaboration with representatives of First Nations and Inuit, established a joint working group to undertake the review of the Post-Secondary Education Program. A work plan was developed and work has progressed towards the development of a renewed policy and management framework for the program.
- The department, in collaboration with First Nations and Inuit administering organizations, supported the development and enhancement of essential employability skills, exposed youth to a variety of career options, promoted the benefits of education as being key to labour market participation and supported the provision of opportunities for mentored work experience.
- The First Nation Education Steering Committee (FNESC), a not-for-profit organization, facilitates discussion about education matters affecting First Nations in British Columbia. It provides relevant and up-to-date information to First Nations about federal and provincial government policies and programs, undertakes research to support First Nation education, and communicates with the federal and provincial governments to ensure that First Nation concerns are being addressed.
- Under the umbrella and mandate of the Confederacy of Treaty 6 Nations, Treaty 6 Education has been examining the development and implementation of an education system to serve the education needs of the 17-member First Nations of Treaty 6.

- At the Canada–Aboriginal Peoples Roundtable, April 19, 2004, the Prime Minister made a commitment to hold follow-up sessions in key areas of focus, including lifelong learning. As a result, the department, with support from other key ministries and central agencies, organized two follow-up sessions on lifelong learning in November; one on early childhood development and K-12, the other on post-secondary education and skills development. The follow-up sessions provided an opportunity for the key partners and stakeholders in Aboriginal learning to identify ideas and strategies to improve learning and educational outcomes for all Aboriginal peoples. For more information, visit the Canada–Aboriginal Peoples Roundtable website at http://www.aboriginalroundtable.ca

II.2.3 Program Activity — SOCIAL DEVELOPMENT

What is this Program Activity?

Supports on-reserve provision of income assistance to meet basic needs for food, clothing and shelter to ensure the safety and well-being of individuals and families comparable with provincial programs and standards; First Nations child and family services to improve family well-being and security; assisted living for social support services of a non-medical nature such as in-home care, foster care and institutional care that meet the special needs of infirm, chronically ill and disabled people at standards reasonably comparable to the reference province or territory of residence; the Family Violence Prevention Program to improve safety and security, particularly of women and children at risk; the National Child Benefit Re-investment to support low-income families with children to help prevent or reduce the depth of child poverty and promote attachment to the workforce; and other social services pursuant to federal/ provincial agreements.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/peo_e.html for more details):

- In partnership with Health Canada, Human Resources and Skills Development Canada, Social Development Canada, the Public Health Agency of Canada, and First Nations and Inuit partners, the department continued to develop "single-window" service-delivery options with respect to early childhood development.
- Five national manuals for *Income Assistance, Child and Family Services, Family Violence Prevention, Assisted Living* and *National Child Benefit* were published and distributed. These manuals defined the program policies and will help improve program delivery through a consistent, coordinated approach.
- During the reporting period, a flexible-funding arrangement was further implemented, pursuant to which First Nations Child and Family Services Agencies are able to re-profile resources intended for in-care placements into prevention services to prevent family breakdown. It is too soon to assess the impact of these changes on safety and security in First Nation communities.
- The Department and Health Canada are jointly funding a Research and Costing project to examine policy options on Long-term Care. The project is being monitored by a federal government, First Nations and Inuit policy advisory group.
- A Family Violence Prevention Policy Workout brought together regional INAC counterparts, other federal departments and First Nations shelter directors to discuss the Family Violence Prevention policy direction.
- In the Manitoba Region, a cost assessment for capital improvements for on-reserve personal care homes was completed.
- Through the National Child Benefits and other partners, First Nations established youth hostels, providing awareness workshops as well as other interventions (i.e. links to existing local services such as health and social services) designed to prevent criminality, vandalism, substance abuse, violence and youth gangs.

II.2.4 Program Activity — HEALTHY NORTHERN COMMUNITIES

What is this Program Activity?

Supports improvements in the health and well-being of Northerners through contributions for hospital and physician services for Indian and Inuit residents in the Northwest Territories and Nunavut, transportation of nutritious perishable foods and other essential items to isolated northern communities at reduced rates, conducting research into the sources and effects of contaminants on the Arctic food chain, and initiatives to assist Northerners deal with broad issues such as the impacts of climate change.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/peo_e.html for more details):

- The department conducted food price surveys in about 30 communities using the Food Mail Program and southern supply centres, and published the results of all surveys conducted in 2004 on its website. All publications related to the Food Mail Program are available at www.inac.gc.ca/foodmail. The results of these surveys and implementation of pilot projects in Kangiqsujauq, Quebec, Fort Severn, Ontario, and Kugaaruk, Nunavut, provide a sound basis for Ministers to make sustainable, long-term decisions about funding for the Food Mail Program. The additional funding provided for the Food Mail Program through Supplementary Estimates enabled the department to avoid raising the rates that have been charged for Food Mail service since 1993-1994.
- The department, through the multi-agency Northern Contaminants Program, conducted research on the levels and health effects of contaminants focussing on communities with the greatest risk. It also conducted temporal trend environmental monitoring related to human health. This was done in order to enable provision of sound dietary advice in high-risk communities.
- The Aboriginal and Northern Community Action Program (ANCAP) on climate change was successful in providing training to all program representatives and community energy pathfinders in all INAC regions on energy efficiency and renewable resources.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Pursuant to section 91(24) federal jurisdiction over Indians, the department may manage certain affairs of some First Nations individuals. The department carries out this function at a professional service standard reflective of its fiduciary and legal responsibilities. The commitment to an effective professional service standard means the modernization of policies and systems and continuous improvement of practices to ensure timely and appropriate application of the entitlement criteria for registration, proper management of estates, protection and timely disbursement of individual moneys, and fulfillment of Treaty annuities and allowances obligations.

The Auditor General's November 2004 report on the department's education programs underlined the complex environment in which the department delivers its mandate. Because of the special relationship between the federal government and First Nations, the department cannot act alone in designing, delivering and evaluating education programs. First Nations need to be involved every step of the way. The Auditor General's report made nine recommendations. For the Education Program, recommendations concerned developing a strategy and action plan, clarifying the role for INAC in education, developing performance and results indicators, providing cost information and benchmarking, dealing with tuition agreements and consistent application of them, and evaluating schools. On Post-Secondary Education, recommendations included developing an accountability regime for the Post-Secondary Student Support Program, collecting accurate information about this program and improving reporting to Parliament about the program. The department's response was articulated in an Action Plan (see website reference http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/eap/acp_e.html#es) developed in consultation with key stakeholders. It was tabled by the Minister to the Standing Committee on Public Accounts in May 2005.

Additionally, follow-up work to the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable has reinforced the importance of collaborative work with other federal government departments, other

levels of government, First Nations, Inuit, Métis and other key parties. Currently, more than 70 programs spread across 16 federal government departments are tied to the Aboriginal lifelong learning continuum, from early childhood education to post-secondary education and skills training. When INAC's First Nations education programs are examined in this broad context, it is clear that greater coordination and integration at the federal level must be a priority. This "lesson learned" is similarly appropriate with respect to social development programming.

The delivery of education programs is almost completely devolved to First Nations, and they, in turn, may delegate the delivery to other First Nations organizations, provincial government departments, provincial or municipal school authorities, or private organizations. While the department sets the framework and national standards for program delivery, First Nations and other delivery agents have considerable latitude in the day-to-day management of the programs. The department, First Nations and other partners need to clarify their respective roles and responsibilities within the context of shared accountability for program management and results. This "lesson learned" is similarly appropriate with respect to social development programming.

Renewed authorities for social development programs and services are needed to build and support healthy, safe and sustainable communities. A coordinated, comprehensive Social Development Policy Framework is needed to respond to the needs of communities. Data collection practices and processes, including the definition of performance indicators and measurements needed to design the policy framework and to support decision making and monitoring of programs and services, must be jointly developed with all partners. Data collection activities must be cost-effective and not create undue reporting burdens.

II.3 Strategic Outcome — THE LAND

Transferred land title, and sustainable use of lands and management of resources by First Nations, Inuit and Northerners

What Is This Strategic Outcome About?

First Nations are closely linked to the land. Yet, with the exception of modern claims and self-government agreements and the *First Nations Land Management Act* (FNLMA), under current federal legislation, the federal government has considerable authority over First Nations reserve lands and resources, the environment and moneys derived from them (Indian moneys). The vision for the Land Strategic Outcome is to recognize and implement full First Nations jurisdiction, authority and control over their lands, resources and environment.

In the Northwest Territories and Nunavut, INAC continues to have responsibility for the management of land, water and natural resources. International demands for new sources of oil and natural gas have resulted in a major commitment to exploration and investment in the North, including a proposal to bring into production major gas fields in the Mackenzie Delta and to build a gas pipeline down the Mackenzie Valley. Investments are also being made in mineral exploration and development and INAC is currently managing major development projects in both territories.

INAC acknowledges that, particularly in the North, a complex legislative and regulatory regime poses challenges to realizing economic development opportunities that depend on access to land. The department is establishing legislative and institutional frameworks to support the transfer of responsibility and control over lands, resources and the environment through sectoral governance and/or comprehensive self-government agreements.

One of INAC's key challenges in the North is to support economic development of the vast natural resources of the territories while protecting the sensitive northern environment. Environmental stewardship is all the more important in the context of projected levels of exploration and development activity, and the large number of contaminated sites in the North.

Financial Resources ($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Certainty of Title and Access to Land and Resources	99.8	22.5	16.2
Responsible Federal Stewardship	22.5	17.9	17.8
First Nations Governance Over Land, Resources and the Environment	64.9	59.7	59.4
Northern Lands and Resources	73.4	151.9	149.8

Human Resources (Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
Certainty of Title and Access to Land and Resources	73	35	(38)
Responsible Federal Stewardship	39	39	—
First Nations Governance Over Land, Resources and the Environment	156	185	29
Northern Lands and Resources	292	379	87

Note: As per Treasury Board Guidelines, the full-time equivalents shown here represent an estimate of resources devoted wholly to this Strategic Outcome plus a pro-rata share of Departmental Management and Administration (dollars and full-time equivalents) based on the department's actual spending. In some cases, this number may appear high due to the very nature of the department's business, that is, managing financial relationships with service delivery largely devolved to our partners.

II.3.1 Program Activity — CERTAINTY OF TITLE AND ACCESS TO LAND AND RESOURCES

What is this Program Activity?

This activity includes additions to reserves, ensuring clarity of title to facilitate future land transactions through surveys and negotiated agreements, and implementing land transfers under specific and comprehensive claims.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/lan_e.html for more details):

- Sixty-two additions to reserves were completed in fiscal year 2004–2005.
- A strategy was developed to track and report progress on time frames associated with additions to reserves, resulting in the development and deployment of a national database that will be used to report on progress and serve as a management tool.
- Railway tax and title settlements were negotiated with five First Nations in 2004–2005, with implementation of these settlements continuing into 2005–2006.
- INAC commissioned the Federation of Canadian Municipalities to host a number of forums in various provinces to discuss the Additions to Reserve (ATR) process and facilitate relationship building. INAC has developed formal and informal protocols with other federal government departments involved in the ATR process to improve its efficiency.

II.3.2 Program Activity — RESPONSIBLE FEDERAL STEWARDSHIP

What is this Program Activity?

This activity includes discharging federal responsibilities to First Nations, such as under the *Indian Act* and the *Indian Oil and Gas Act* and associated regulations; discharging responsibilities and coordinating with other government departments with similar responsibilities, such as Environment Canada; remediating contaminated sites under federal jurisdiction; and collecting and managing Indian moneys from land and resources activities.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/lan_e.html for more details):

- In 2004–2005, INAC developed and approved an Environmental Stewardship Strategy and put in place key components of the associated Environmental Management System.
- The Specific Purpose Expenditure Trust (SPET) policy has been developed to enable First Nations to take an active role in the administration and expenditure of their Capital Indian Moneys held in the Consolidated Revenue Fund.
- In conjunction with First Nations, the decision was taken early in 2004–2005 to sequence work on the proposed *Indian Oil and Gas Act* amendments and associated regulations following completion of the proposed *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* (FNOGMMA) and the development of legislative

options regarding commercial and industrial activity on reserves. In the interim, the dialogue on these amendments and on the longer term future of Indian Oil and Gas Canada (IOGC) continues with the Indian Resource Council and the IOGC Co-Management Board.

- The department, working in partnership with interested First Nations, proponents and provinces, has developed legislative proposals with respect to regulating major commercial and industrial developments on reserve lands. Work continues with proponent First Nations on the regulatory requirements of specific major project proposals.
- INAC assessed and classified 20 high-risk contaminated sites, and remediated 32 high-risk contaminated sites on reserve.
- Enhanced data management practices identified 32,500 Indian Lands Registry System (ILRS) records that required special attention. Approximately 13,000 of these records have been remediated.

II.3.3 Program Activity — FIRST NATIONS GOVERNANCE OVER LAND, RESOURCES AND THE ENVIRONMENT

What is this Program Activity?

This activity includes supporting First Nations in the development of professional and institutional capacity, including working with emerging First Nations institutions and professional associations; supporting the development of sectoral governance options and agreements; and working with First Nations to implement such agreements, for instance, working jointly with the Lands Advisory Board to implement the *First Nations Land Management Act*.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/lan_e.html for more details):

- INAC completed the consultation process with interested First Nations and provinces, and developed draft legislation. The proposed *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* (FNOGMMA) is a sectoral governance legislative initiative directly supporting First Nations access to, and control over, their lands and resources. The proposed initiative was successfully negotiated with three pilot First Nations, and is being considered by Parliament following the introduction of the Bill on June 1, 2005.
- The framework for a new First Nations land management training program has been put in place. A partnership with the University of Saskatchewan, the National Aboriginal Land Managers Association and INAC has been created to deliver the training to First Nations land managers. Delivery guidelines are complete, and work continues on the development of a new curriculum and certification guidelines.
- A new Reserve Land and Environmental Management Program (RLEMP) has been created and will be piloted during 2005–2006 with approximately 15 First Nations. Feedback from the pilot will be used to finalize the program for full implementation in 2006–2007.
- Currently, there are 22 First Nations developing land codes. In addition, 14 First Nations are operating under their own land codes. It is anticipated that an additional 17 First Nations will hold votes in fiscal year 2005–2006.
- Exploratory discussions were conducted between the Lands Advisory Board (LAB) and interested Tribal Councils on the possibility of First Nations joining the First Nations Land Management Initiative as a group.

II.3.4 Program Activity — NORTHERN LANDS AND RESOURCES

What is this Program Activity?

This activity includes supporting sustainable development of the North's natural resources; emphasizing improved environmental management and stewardship, including the cleanup of contaminated sites; expanding the knowledge base for sound decision making and improving the effectiveness of the northern regulatory environment.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/lan_e.html for more details):

- Remediation plans were completed and approved via the regulatory process for Colomac Mine and Discovery Mine, and a draft abandonment and restoration plan for Giant Mine was completed. These achievements allowed INAC to strengthen environmental stewardship by being positioned to

commence remediation work on these contaminated sites. A key success was that neither Discovery nor Colomac were referred to environmental assessment, and Colomac did not need to have water licence hearings, which speaks to strong community support and sound planning.

- Eighty percent of the PCBs present at the Resolution Island site were removed in 2004–2005. The Resolution Island remediation project will be completed and fully demobilized by 2007.
- The Nunavut Regional Office completed the digitization of geological assessment reports. In total, 2,799 reports were scanned and archived, and are now publically available in electronic format.
- The bulk of the development of the electronic oil-and-gas royalty management system (RMS) was not completed in the 2004–2005 fiscal year due to a vacant managerial position that was filled in November 2004.
- The department focussed its $5 million share of the $75 million provided in Budget 2004 for the proposed Mackenzie Gas Project on the Pipeline Readiness Office, the Northern Gas Project Secretariat, science projects, and capacity in support of the environmental assessment and regulatory process.
- The Minister announced $9 million in federal funding to support implementation of the *NWT Protected Areas Strategy Five-Year Action Plan for the Mackenzie Valley: Conservation Planning for Pipeline Development*. The action plan will run from 2004–2009.
- A draft INAC Sustainable Development Lens was developed and tested on an existing program (Contaminated Sites Management Plan) and a hypothetical case studied based on real mining scenarios. The outcome will be the development of a Northern Sustainable Development Lens as part of the Northern Resources Development Framework (NRDF).
- The Minister endorsed the Final Blueprint for Implementing the Cumulative Effects Assessment and Management (CEAM) Strategy and Framework in the NWT and Its Regions (Blueprint, July 2004). The Blueprint makes recommendations to decision makers to facilitate ecological protection, sustainable communities and responsible economic development within a sound environmental management framework in the NWT.
- There were two Industry Government Overview Committee (IGOC) meetings held in May and November 2004 prior to the Northern Mines Ministers' Conference (NMMC) held on November 26, 2004. Minister Scott, Minister of State Ethel Blondin-Andrews from Indian and Northern Affairs Canada, Minister Lang from Yukon, Minister Bell from the Northwest Territories and Minister Simialik from Nunavut attended the NMMC and discussed common issues related to mining in the North.
- INAC, as the lead federal department, developed a strategy with 21 other federal departments and agencies to prepare for Canada's participation in the International Polar Year 2007–2008.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Investments in program design and management have produced a solid base of understanding that will support identification of further opportunities for improvements related to certainty of title and access to land and resources. Key lessons reflect the need for involvement of many parties in adding land to reserves. Also, variations in the complexities of existing land use and encumbrances associated with individual parcels of land will continue to be a significant factor in the length of time it takes to process each submission. These lessons are being reflected in a continued emphasis on developing effective partnerships, in overall system design, and in management and reporting systems.

One of the main lessons learned is that the *Indian Act*'s out-of-date land, environment and resource management regime is not responsive to the complexities or the scope of today's responsible stewardship realities. The challenge for the department and the government is to support self-government while continuing to develop a range of other options that are geared at more immediate improvements to land, environment and resource management for First

Nations under federal stewardship. The issue of the "risk management" of federal stewardship activities while attempting to invest in First Nations capacities has become a major priority consistent with the report of the Advisory Committee on Smart Regulations.

New approaches must respect the statutory and other responsibilities of the Crown and balance them with the interests and objectives of First Nations. This requires strong relationships among the department, First Nations and First Nations organizations. It is fair to say that the department has underestimated the time and effort that it takes to form the necessary partnerships required to make effective changes.

Modifying the department's relationship with the northern resource management boards in order to further develop their capacity to make sound decisions to protect the interests of First Nations, Inuit, Northerners and all Canadians, as well as ensuring the sustainable development of northern resources, remains an area for improvement.

The experience gained in advancing sectoral governance options to support the priority of First Nations governance over land, resources and the environment has made clear how delicate it is to operate outside the context of comprehensive self-government negotiations in areas where the government has fiduciary obligations under the *Indian Act* and where there are potential risks for both First Nations and the government with respect to the development of legislation.

Another lesson learned is the amount of time and effort required to effectively inform or consult with First Nations that have not been involved in the process of developing the options in question in order both to enlist their support for the adoption of the options and to encourage them to exercise them at the appropriate time.

The importance of taking into consideration Canada's official languages policy and the bijuralism of Canada's legal system (Common Law and Civil Law) early on in the development of such initiatives is evident.

II.4 Strategic Outcome — THE ECONOMY

Increased participation by Aboriginal people and Northerners in the economy

What Is This Strategic Outcome About?

This Strategic Outcome concentrates on establishing a supportive investment/business climate to enable First Nations and Inuit individuals, communities and businesses to seize economic opportunities. It also focusses on building the economic and community foundations necessary to increase Aboriginal participation in the economy.

Through the settlement of specific and comprehensive claims, First Nations and Inuit obtain access to capital that can be used to identify and act on opportunities for economic growth. Additional revenue generated through such economic growth can be invested in local programming to assist in improving the lives of community members based on their circumstances and priorities.

Public sector economic development activities facilitate greater participation in the economy by First Nations and Inuit; increase business opportunities; and support economic development, capacity development and economic infrastructure. As announced in Budget 2005, current funding programs providing equity support for businesses and related access-to-capital initiatives will be eliminated starting in 2005–2006.

Federal government support to increase economic capacity in the North is needed for Northerners and Northern Aboriginal groups to truly participate in and benefit from development activities. Territorial governments have responsibilities in the area of economic development, but have limited sources of revenue and budgetary flexibility. INAC, with its regional development mandate across the territories and mandate for resource development in the Northwest Territories and Nunavut, is positioned to work with Aboriginal groups, northern governments, industry and others to support the realization of economic development opportunities north of 60.

Financial Resources ($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People	79.8	157.2	71.0
Access to Capital and Economic Development	717.6	686.4	465.1
Community Infrastructure	1,158.3	1,114.5	1,098.8
Northern Economy	22.5	46.1	32.7

Human Resources (Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People	55	43	(12)
Access to Capital and Economic Development	358	236	(122)
Community Infrastructure	573	538	(35)
Northern Economy	6	29	23

Note: As per Treasury Board Guidelines, the full-time equivalents shown here represent an estimate of resources devoted wholly to this Strategic Outcome plus a pro-rata share of Departmental Management and Administration (dollars and full-time equivalents) based on the department's actual spending. In some cases, this number may appear high due to the very nature of the department's business, that is, managing financial relationships with service delivery largely devolved to our partners.

II.4.1 Program Activity — ECONOMIC AND EMPLOYMENT OPPORTUNITIES FOR ABORIGINAL PEOPLE

What is this Program Activity?

Supports the expansion of economic and employment opportunities for Aboriginal peoples, as well as the promotion of goods and services from Aboriginal business through contracting opportunities.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/econo_e.html for more details):

- In support of increased economic and employment opportunities for Aboriginal people, more than 120 presentations were made nationally and two National Partnership Conferences were held, each attended by more than 300 people.
- Eight Partnership Agreements were signed with various stakeholders (including corporate Canada, unions, Aboriginal organizations and governments), increasing employment and economic opportunities for Aboriginal people.
- The Procurement Strategy for Aboriginal Business continues to stimulate Aboriginal business development and to increase the number of Aboriginal firms competing for and winning federal contracts. During the year, 8,156 contracts were awarded to Aboriginal firms, amounting to $487.3 million in revenue for Aboriginal businesses.

II.4.2 Program Activity — ACCESS TO CAPITAL AND ECONOMIC DEVELOPMENT

What is this Program Activity?

Supports the provision of funding for Comprehensive, Specific and Special Claims settlements that provide First Nation and Inuit communities with investment capital. Economic development programs facilitate economic development opportunities and the development/implementation of economic development strategies.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/econo_e.html for more details):

- In 2004–2005, INAC provided core financial support to approximately 500 community organizations to support their delivery of public services in economic development. INAC approved equity assistance funding of $19.3 million to 116 businesses, economic infrastructure funding to four communities in the amount of $4.7 million, $16.6 million in funding for 244 projects to access opportunities from resources, and $3.7 million in funding for 47 other economic development projects.
- Through consultations with stakeholders on the evaluation of the Community Economic Development Program and future directions for the program, INAC developed economic development strategies for its 10 regions.
- Aboriginal groups with settled comprehensive land claims received capital transfer payments of $148.6 million in accordance with their settlement agreements.
- The Ontario Region implemented the Community Economic Advisory Team Ontario,

a representative group of First Nation Development Officers, to provide advice and recommendations regarding the management of the region's economic development programs.

II.4.3 Program Activity — COMMUNITY INFRASTRUCTURE

What is this Program Activity?

Supports the provision of funding for the acquisition, construction, operation and maintenance of community facilities, such as roads, bridges, water and sewer systems, and administration offices; education facilities, such as schools and teacherages; and on-reserve housing and the remediation of contaminated sites on reserve.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/econo_e.html for more details):

- In 2004–2005, INAC provided core financial support to First Nation communities for the acquisition, construction, and operation and maintenance of community infrastructure. These investments were aligned with the National Priorities set out in the department's Long-term Capital Plan.
- A key departmental investment in 2004–2005 was the $255.1 million provided as part of the First Nations Water Management Strategy — including $80.1 million in additional funds — to build and upgrade water and wastewater treatment facilities, to provide sufficient resources to operate and maintain existing facilities and to train operators towards obtaining certification. Since implementation of the strategy in 2003–2004, water-related investments have resulted in an overall increase in the percentage of certified operators from 8 to 38 percent. Moreover, the number of high- and medium-risk facilities identified in 2003 has decreased by a total of 21 percent and 26 percent respectively.
- To promote responsible use and management of water resources, the department signed a Memorandum of Understanding with Environment Canada to help First Nations build capacity in the areas of source water protection and sustainable water use.
- INAC provided in excess of $1.3 million to more than ten First Nations and their organizations for special initiatives to allow them to explore private home ownership, alternative forms of land tenure, the creation of housing authorities and ways to increase access to private sector financing. INAC is continuing to explore mechanisms that will help communities effectively manage and administer their housing portfolios.
- Financial support was provided to four First Nations-led housing pilot projects to examine better methods of construction, financial management and accountability, housing stock management and related land-management issues.
- INAC has undertaken Phase Two of a three-phased comprehensive review of the Capital Facilities and Maintenance program to address issues related to long-term program sustainability and accountability. The review's findings and recommendations will also help the program align its resources and delivery mechanism to maximize the economic benefits generated from the construction and maintenance of community infrastructure.
- As part of the Government of Canada's overall effort to provide stakeholders with up-to-date information on the issue of vermiculite insulation that may contain amphibole-asbestos, INAC representatives participate in the work of an interdepartmental committee that is chaired by Health Canada. The role of this committee is to provide Ministers with advice on appropriate steps to address this health-related issue.
- INAC continues to work with Health Canada, the Canada Mortgage and Housing Corporation and the Assembly of First Nations on the Inter-Departmental Committee on Mold. The committee is a forum for discussion, information sharing and dissemination of material on activities related to mold in First Nations housing as well as the review and development of future activities and strategies for dealing with the issue of mold.
- Saskatchewan Region worked with Canada Mortgage and Housing Corporation to deal with operational difficulties in First Nations

under third-party management by resolving lender claims on Ministerial loan guarantees, delivering training sessions on housing policy and community development, and clarifying responsibilities for stakeholders of Ministerial loan guarantees. South Budget Centre developed a risk-assessment tool for the Housing Corporation Ministerial loan guarantee that was shared through the region as a best practice.

- In Ontario, a water coordination committee of departmental, other federal departments, provincial and First Nations organizational counterparts continues to make progress on the water quality in Ontario's First Nations. As of May 2005, there are now more than 150 water plant operators at various training/certification levels within the provincial process. There are also approximately 40 waste-water plant operators at various stages of the provincial process. This is significant progress in the professional development of operators when comparing to the less than 20 operators just a few years ago.

II.4.4 Program Activity — NORTHERN ECONOMY

What is this Program Activity?

Supports sustainable economic growth of the territorial economies through investments in innovation and knowledge and regional development programming, advocacy and activities, which lead to Northerners participating in and benefitting from development activities.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/econo_e.html for more details):

- INAC led federal delivery of the Infrastructure Canada Program in the three territories, where all projects are expected to be completed in 2005–2006. All 2004–2005 projects provided "green" infrastructure. For example, in partnership with Infrastructure Canada, $1,065,000 was provided to the Government of Nunavut for construction of a new water supply line in Gjoa Haven.
- INAC responded to the Nunavut Economic Development Strategy, clearly outlining those areas where INAC had both the mandate and funding to support the strategy's objectives.
- In partnership with the Government of the Northwest Territories, INAC funded several projects, valued at $685,000. These projects, which represented a co-operative approach to an economic foundation (infrastructure), involved cost-benefit studies of improvements to basic services (water, sewerage).
- INAC initiated federal delivery in both Yukon and the NWT with respect to the generation of Municipal Rural Infrastructure Funds (MRIF). Projects proposed for 2005–2006 were positioned for final approval and subsequent implementation in partnership with the territorial governments.
- Pursuant to signed land claim agreements, a total of $6.978 million from royalties related to mining production in the Northwest Territories for fiscal year 2004–2005 will be redistributed among Aboriginal groups.
- INAC commenced delivery of first-year funds ($10 million) of the $90 million announced in Budget 2004 for northern economic development for a total initial investment of $3.1 million aimed at supporting, strengthening and diversifying the economy in each of the three territories. This initiative was consistent with the findings and recommendations of an evaluation of the Innovation and Knowledge (I&K) Fund conducted in 2003–2004.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Economic development should be seen as a range of initiatives intended to achieve objectives such as creating jobs, training and capacity development, and improved quality of life. More effective coordination of federal efforts and resources in a manner consistent with, and supportive of, regional capacities and goals is needed. Additionally, more reliable performance data would enhance decision making to support more effective and efficient program management.

Failure to invest in economic development will result in reduced employment opportunities, higher dependency rates and continuing disenfranchisement of Aboriginal youth. On the positive side, provincial governments increasingly view Aboriginal economic development as

a priority, particularly in the western provinces, where there is a great potential for partnerships with the co-op movement; other investors and public-private partnerships also show potential to build on success models and develop First Nations financial institutions.

Through the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable, the Government of Canada has committed to developing an Aboriginal Economic Development Framework in consultation with Aboriginal organizations, provincial and territorial governments, and the private sector to meet the needs of First Nation, Inuit and Métis communities. The federal government has also undertaken to remove legislative and regulatory barriers to economic development and to ensure that federal programs and Aboriginal institutions work more effectively together.

INAC provides general financial assistance for a wide range of housing-related activities, including not only the provision of capital for new construction and rehabilitation, but also the provision of maintenance and insurance, administration and management of the housing portfolio, training and debt servicing.

Following the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable in April 2004, a sectoral process on the housing theme was established. This sectoral process is led by Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC). On November 24 and 25, 2004, CMHC, INAC, other federal departments, all National Aboriginal Organizations, and provincial and territorial governments met in Ottawa to explore new directions for Aboriginal housing on and off reserve. The sectoral process is continuing and INAC is an active participant. Indian and Northern Affairs Canada is committed to working in partnership with National Aboriginal Organizations and other government departments, as well as the provinces and territories, to develop transformative measures aimed at improving Aboriginal housing conditions.

Regarding the northern economy, an evaluation of the Innovation and Knowledge (I&K) Fund, carried out in 2003-2004, concluded that the program had positive outputs and met its intended short-term objectives, and that even though it was too early to measure medium or long-term outcomes, some projects had already resulted in further investments or partnerships. I&K's gap-filling role had been stronger than anticipated in leveraging participation of other governments and the private sector, and partnering with other federal programs. The evaluation identified an additional need for "a considerably more developed and extensive cluster of programs for northern economic development" and more substantial delivery resources to plan optimal project mixes, track outcomes and coordinate activities with other programs, as well as help develop the capacity of local organizations. These additional program and delivery needs are now beginning to be addressed by the new $90 million in northern economic investment announced in Budget 2004.

II.5 Strategic Outcome — THE OFFICE OF THE FEDERAL INTERLOCUTOR

Strengthened relationships with Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal people to raise awareness of their needs, improve access to federal services, and improve horizontal linkages among federal organizations and other partners

What Is This Strategic Outcome About?

This Strategic Outcome is designed to develop, maintain and nurture good relationships with key Métis and Non-Status Indian (MNSI) groups and their affiliate organizations, urban Aboriginal Canadians and provincial governments, and municipalities, especially in western Canada. One of the focusses remains on measures that build capacity and enable MNSI organizations to become more self-sufficient, more accountable to their members, better able to represent their members when engaging with federal and provincial governments, and more accountable to federal and provincial governments and their memberships for public funding. The other area of focus is to coordinate federal activities to meet the needs of Canada's growing urban Aboriginal population. As the lead federal department responsible for the Urban Aboriginal

Strategy (UAS), the Office of the Federal Interlocutor (OFI) seeks to address, in partnership with other stakeholders, the serious socio-economic needs of urban Aboriginal people.

Financial Resources ($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
The Office of the Federal Interlocutor	37.8	34.4	27.4

Human Resources (Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
The Office of the Federal Interlocutor	31	37	6

Note: As per Treasury Board Guidelines, the full-time equivalents shown here represent an estimate of resources devoted wholly to this Strategic Outcome plus a pro-rata share of Departmental Management and Administration (dollars and full-time equivalents) based on the department's actual spending. In some cases, this number may appear high due to the very nature of the department's business, that is, managing financial relationships with service delivery largely devolved to our partners.

II.5.1 Program Activity — THE OFFICE OF THE FEDERAL INTERLOCUTOR

What is this Program Activity?

Provides support to Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal Canadians at the national, provincial, regional and urban level to help develop organizational capacity and accountability to their memberships, as well as to build capacity to form effective partnerships with federal and provincial governments and the private sector in order to participate effectively in Federal Interlocutor-led interdepartmental and intergovernmental initiatives.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/ofi_e.html for more details):

- In 2004–2005, contribution agreements were signed to support increased professional development, communications, accountability and representation (e.g., elections/voters lists), and improved service delivery. Through mentoring, training sessions and interchanges, organizations will be better able to achieve their goals. This contributed to the improved ability of Métis, Non-Status Indian and urban Aboriginal organizations to represent and advocate on behalf of their memberships or to serve their clients more effectively.
- New partnerships were established, existing partnerships maintained and/or enhanced, and meetings/forums established to facilitate networks and relationship building between federal government and MNSI groups and organizations.
- Improved working relationships between governments on MNSI issues were enabled through the provision of research reports and publications, data and information; advice to Ministers through briefings and provision of information to departmental officials.
- Work on the Urban Aboriginal Strategy (also see Section III, Table 22: Horizontal Initiatives) was recognized through the Speech from the Throne and further confirmed in Budget 2004, which doubled the UAS pilot project funding to enable expansion of up to six additional cities and to enhance existing efforts.
- Work was initiated to establish steering committees in each of the four new UAS pilot project cities (Prince George, British Columbia; Lethbridge, Alberta; Prince Albert, Saskatchewan; and Thompson, Manitoba). The committees are well positioned to determine which projects will be funded for the 2005–2006 fiscal year in these communities.
- A UAS community conference brought together Aboriginal community members, project proponents, steering committee members, and municipal, provincial and federal representatives to share their learnings from the Strategy and build their understanding and knowledge. OFI, along with Human Resources and Skills Development Canada and Western Economic Diversification, worked on the UAS communications strategy, including the development of several new tools — the UAS website (Internet/intranet), displays and kit folders for use by the 12 UAS cities.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Through the Urban Aboriginal Strategy, the Office of the Federal Interlocutor is supporting a number of innovative community projects outside of existing programming. These projects are being assessed to determine what works and what does not work in this policy area. These lessons learned will be useful in

determining how the Government of Canada will address urban Aboriginal issues in the longer term.

Capacity in MNSI groups varies from year to year because, rather than having core funding, they face ongoing funding pressures and timing of project-based funding, making it hard for them to retain full-time staff from fiscal year to fiscal year.

Independent Commissions

II.6 Strategic Outcome — CANADIAN POLAR COMMISSION

Increased Canadian polar knowledge

What Is This Strategic Outcome About?

This Strategic Outcome is intended to help Canada maintain its position as a leading polar nation by ensuring Canadian scientists have access to funding, resources, and logistical and infrastructure support to maintain the high standards expected of Canadian polar researchers; and by ensuring that Canadians have a better understanding of the Arctic and Antarctic, of the impact of global climate change on polar regions, and of how to live and prosper sustainably in Canada's northern regions.

Financial Resources ($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Research Facilitation and Coordination	1	1	1

Human Resources (Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
Research Facilitation and Coordination	5	5	—

II.6.1 Program Activity — RESEARCH FACILITATION AND COORDINATION

What is this Program Activity?

In order to carry out its mandate, the Commission will initiate, sponsor and support conferences, seminars and meetings; help establish a polar information network as the principal mechanism to disseminate knowledge pertaining to the polar regions; undertake and support special studies on matters relating to the polar regions; recognize achievements and contributions in areas related to its mandate; and table an annual report in Parliament.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/cpc_e.html for more details):

- In 2004–2005, the Commission's regular publications, *Meridian* and the *Newsletter of the Canadian Antarctic Research Network*, as well as the fifth Indicators Report (online), were produced on time and on budget. http://www.polarcom.gc.ca/english/publications.html
- The Commission also published the *Report on the Canada-European Union Symposium on Environmental Assessment, Climate Change, and Policy Implications in the Arctic*, in conjunction with the Department of Foreign Affairs and International Trade. http://www.polarcom.gc.ca/english/pdf/canada_eu_symposium_report.pdf
- The website was expanded with the addition of new links, including the Canada International Polar Year 2007–2008 website, which the Commission developed and hosts. http://www.ipy-api.ca
- The Polar Science Forum continued to expand this year with the addition of 200 new subscribers. This brings the total number of polar specialists using this resource to about 1,150. http://forum.polarcom.gc.ca/30/CustomerDefault.cfm
- The online directory of polar researchers expanded by approximately 100 listings, bringing the total to more than 2,000. http://www.polarcom.gc.ca/english/cpin/directory/search.asp
- The Commission participated in the Northern Dimension meetings of the University of the

Arctic, meetings of the Arctic Council and meetings of the International Arctic Science Committee and the Scientific Committee on Antarctic Research. The Commission was an organizer of the Northern Research Forum in Yellowknife, and participated in that meeting as well as others related to the Forum.

- The Commission continued to lead Canada's International Polar Year (IPY) 2007–2008 preparations. The Commission, with support from the Department of Foreign Affairs and International Trade, continued its series of consultations in northern communities, in Whitehorse, Yellowknife, Kuujjuaq, Iqaluit, Happy Valley/Goose Bay and Prince George, with complementary visits to Whitehorse and Yellowknife. They consisted of open meetings, organized with the help of local people, to which all members of the communities were invited.
- The Commission continued to communicate to the government the acute need for the creation of a National Polar Science Strategy, with the prerequisite evaluation of science infrastructure in the North, and also of implementation of the Canadian Antarctic Research Program.

Areas for Improvement and Lessons Learned

The Canadian Polar Commission's increased profile over the past few years has raised expectations in the polar research community such that the Commission finds it impossible to meet the many requests to hold meetings and conferences, undertake special studies and provide other support, including scholarships, etc. The Commission's funding has decreased approximately 25 percent since its creation in 1991, and has remained static for eight years. As such, the Commission is only able to maintain current activities, and cannot initiate new activities such as examining the adequacy of research infrastructure, initiating a consultative process to begin work on a national polar science strategy, initiating a process to deal with pressing northern governance issues, or hosting the International Polar Year 2007–2008 Secretariat.

II.7 Strategic Outcome — INDIAN SPECIFIC CLAIMS COMMISSION

Fair and impartial hearings of specific claims

What Is This Strategic Outcome About?

The Indian Specific Claims Commission (ISCC) conducts inquiry hearings, makes recommendations and prepares reports related to the resolution of specific claims between First Nations and the Government of Canada, and provides mediation and facilitation services and conducts public education activities related to specific claims.

Financial Resources ($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Indian Specific Claims Commission	6.9	6.8	6.6

Human Resources (Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
Indian Specific Claims Commission	50	45	(5)

II.7.1 Program Activity — INDIAN SPECIFIC CLAIMS COMMISSION

What is this Program Activity?

The Commission conducts impartial inquiries when a First Nation disputes rejection of its specific claim by the Minister of Indian Affairs and Northern Development, or when a First Nation disagrees with the compensation criteria to be used by the government in negotiating the settlement of its claim. As well as conducting formal inquiries, the Commission, at the request of the government and a First Nation, provides or arranges such mediation and facilitation services as may in their opinion assist them to reach an agreement with respect to any matter relating to Indian specific claims.

Legislation to set up a new Claims Resolution Centre received Royal Assent in November 2003. The government continues to work with First Nations and their representative organizations to address concerns related to the implementation of this legislation. During 2005–2006, INAC will work to clarify the future role and funding of the Indian Specific Claims Commission to ensure an orderly transition.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/iscc_e.html for more details):

- In 2004–2005, ISCC worked on more than 60 ongoing inquiries and mediation efforts.
- The completion of three inquiries — two dealing with specific claims by the James Smith Cree Nation and one by the Cumberland House Cree Nation — marks an event unique in the history of the Commission. A report on a fourth inquiry was issued on a portion of a claim by James Smith Cree Nation, which is ongoing. The claims form part of a group of separate but related claims submitted to the Commission that essentially constitute two claims by two separate First Nations to the same reserve. Over a five-year period, in a process unprecedented in the ISCC's history, the inquiry panel proceeded concurrently through all of the claims.
- The ISCC provided mediation/facilitation services in five completed claims. These included the Blood Tribe/Kainaiwa Akers surrender negotiations; Chippewas of the Thames First Nation Clench Defalcation negotiations; Keeseekoowenin First Nation 1906 surrender negotiations; Qu'Appelle Valley Indian Development Authority (QVIDA) flooding negotiations; and Touchwood Agency mismanagement (1920–1924) claim negotiations.
- ISCC continued to implement measures to ensure excellence of operations and expand its body of knowledge about specific claims.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Since its inception in 1991, the Indian Specific Claims Commission has gained credibility as an independent, neutral body that conducts public inquiries into specific claims disputes between First Nations and the Government of Canada. To be effective, the ISCC, in all of its dealings, must be perceived as independent, neutral and objective by both the First Nations and the government.

A unique and important aspect of the inquiry process is a visit by Commissioners and key staff to the First Nation community to hear directly from elders and community members with regard to the claim. The process emphasizes principles of fairness, equity and justice, which promotes reconciliation and healing between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians. Face-to-face meetings and careful consideration of oral evidence is valuable to the claims-resolution process.

The Commission provides broad mediation and facilitation services at the request of both the First Nation and the Government of Canada. Together with the mediator, the parties decide how the mediation process will be conducted. This method ensures the process fits the unique circumstances of each particular negotiation.

Audit — All official administrative and financial transaction-related documents of the ISCC are part of the Records Division within the department that provides Corporate Services to the ISCC. Since 1991, all financial transactions have been audited by the Finance Branch of the Privy Council Office. In the future, the ISCC transactions will be subject to the normal internal audit procedures of the Finance Branch of the Canadian Human Rights Commission.

III.

Supplementary Information

Organizational Information

The following diagram displays the Strategic Outcomes and Program Activities for fiscal year 2004–2005, and the associated organizational information.

Minister
Indian Affairs and Northern Development

Deputy Minister | **Associate Deputy Ministers**

Strategic Outcomes

The Government	The People	The Land	The Economy	The Office of the Federal Interlocutor
($725.3 million)	($2,990.5 million)	($243.2 million)	($1,667.7 million)	($27.4 million)
Lead ADMs: CIG (South) NA (North)	Lead ADMs: SEPRO (South) NA (North)	Lead ADMs: LTS (South) NA (North)	Lead ADMs: SEPRO (South) NA (North)	Lead ADM: OFI

Program Activities

Governance ($66.5 million) Lead DG: LTS	Managing Individual Affairs ($18.0 million) Lead DG: LTS	Certainty of Title and Access to Land and Resources ($16.2 million) Lead DG: CIG	Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People ($71.0 million) Lead DG: SEPRO	Office of the Federal Interlocutor ($27.4 million) Lead DG: OFI
Institutions ($464.2 million) Lead DG: CIG	Education ($1,580.2 million) Lead DG: SEPRO	Responsible Federal Stewardship ($17.8 million) Lead DG: LTS	Access to Capital and Economic Development ($465.1 million) Lead DG: SEPRO	
Co-operative Relationships ($183.9 million) Lead DG: CIG	Social Development ($1,300.4 million) Lead DG: SEPRO	First Nations Governance over Land, Resources and the Environment ($59.4 million) Lead DG: LTS	Community Infrastructure ($1,098.8 million) Lead DG: SEPRO	
Northern Governance ($10.6 million) Lead DG: NA	Healthy Northern Communities ($91.8 million) Lead DG: NA	Northern Land and Resources ($149.8 million) Lead DG: NA	Northern Economy ($32.7 million) Lead DG: NA	

Departmental Management and Administration

Program Operations	Regional Operations	
PSD Senior ADM SEPRO Senior/Associate ADMs CIG ADM LTS ADM CS ADM NA ADM	Lead Senior ADM: SEPRO Regional Directors General (South) British Columbia — Ontario Alberta — Quebec Saskatchewan — Atlantic Manitoba	Lead ADM: NA Regional Directors General (North) Yukon Northwest Territories Nunavut

Assistant Deputy Minister = ADM
Director General = DG
Claims and Indian Government = CIG
Northern Affairs = NA
Socio-Economic Policy and Regional Operations = SEPRO
OFI = Office of the Federal Interlocutor
LTS = Lands and Trust Services
PSD = Policy and Strategic Direction
CS = Corporate Services

SEPRO combines two previously separate organizations: Socio-Economic Policy and Programs (SEPP) and Regional Operations Support and Services (ROSS).

Note: Dollar figures are actual spending for fiscal year 2004–2005 and include pro-ration of Departmental Management and Administration.

Table 1: Comparison of Planned Spending and Full-time Equivalents

($ millions)	Actual 2002–2003	Actual 2003–2004	2004–2005 Main Estimates	2004–2005 Planned Spending	2004–2005 Total Authorities	2004–2005 Actual
Indian and Northern Affairs Canada						
Governance	65.4	66.8	54.9	56.9	66.8	66.5
Institutions	443.0	454.5	472.6	473.9	466.3	464.2
Co-operative Relationships	143.0	130.9	133.5	141.3	134.4	132.1
Northern Governance	13.0	11.9	14.8	14.8	10.7	10.6
Managing Individual Affairs	17.2	19.1	16.6	16.7	18.1	18.0
Education	1,484.3	1,538.3	1,552.7	1,555.1	1,587.3	1,580.2
Social Development	1,250.9	1,247.1	1,234.9	1,249.9	1,306.3	1,300.4
Healthy Northern Communities	81.6	88.0	84.9	84.9	92.8	91.8
Certainty of Title and Access to Land and Resources	45.1	44.0	97.7	99.8	22.5	16.2
Responsible Federal Stewardship	13.9	9.7	22.5	22.5	17.9	17.8
First Nations Governance Over Land, Resources and the Environment	58.3	62.1	64.9	64.9	59.7	59.4
Northern Lands and Resources	100.8	121.2	72.9	73.4	151.9	149.8
Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People	86.4	75.3	79.8	79.8	108.8	71.0
Access to Capital and Economic Development	432.4	468.8	691.7	717.6	686.4	465.1
Community Infrastructure	1,125.0	1,109.7	1,153.8	1,158.3	1,114.5	1,098.8
Northern Economy	8.3	12.2	12.5	22.5	34.2	32.7
Office of the Federal Interlocutor	—	—	20.3	37.8	34.4	27.4
Subtotal Budgetary	5,368.6	5,459.5	5,781.0	5,870.3	5,913.0	5,602.2
Co-operative Relationships	58.6	63.6	73.6	75.8	73.6	51.9
Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People	(0.4)	—	—	—	48.5	—
Northern Economy	—	—	—	—	11.9	—
Subtotal Non-Budgetary	58.1	63.6	73.6	75.8	133.9	51.8
Total Budgetary + Non-Budgetary	5,426.7	5,523.1	5,854.6	5,946.2	6,046.9	5,654.1
Less: Non-Respendable Revenue	173.5	212.6	172.0	172.0	338.2	338.2
Plus: Cost of Services Received Without Charge	71.7	64.1	64.9	64.9	63.5	63.5
Net Cost of Department	5,325.0	5,374.5	5,747.6	5,839.1	5,772.2	5,379.3
Full-time Equivalents	4,023	4,179	4,106	4,128	3,940	3,940

($ millions)	Actual 2002–2003	Actual 2003–2004	2004–2005 Main Estimates	2004–2005 Planned Spending	2004–2005 Total Authorities	2004–2005 Actual
Canadian Polar Commission						
Research Facilitation and Communication	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Total	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Less: Non-Respendable Revenue	—	—	—	—	—	—
Plus: Cost of Services Received Without Charge	—	—	—	—	—	—
Net Cost of Commission	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Full-time Equivalents	5	5	5	5	5	5
Indian Specific Claims Commission						
Indian Specific Claims Commission	—	—	6.9	6.9	6.8	6.6
Total	—	—	6.9	6.9	6.8	6.6
Less: Non-Respendable Revenue	—	—	—	—	—	—
Plus: Cost of Services Received Without Charge	—	—	0.2	0.2	0.7	0.7
Net Cost of Commission	—	—	7.1	7.1	7.5	7.3
Full-time Equivalents	—	—	50	50	45	45

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 2: Use of Resources by Program Activity

2004–2005 ($ millions)						
	Budgetary				Plus: Non-Budgetary	
Program Activities	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total: Gross/Net Budgetary Expenditures	Loans, Investments and Advances	Total
Indian and Northern Affairs Canada						
Governance						
Main Estimates	6.3	—	48.6	54.9	—	54.9
Planned Spending	6.3	—	50.6	56.9	—	56.9
Total Authorities	6.3	—	60.4	66.8	—	66.8
Actual Spending	6.0	—	60.4	66.5	—	66.5
Institutions						
Main Estimates	33.1	—	439.5	472.6	—	472.6
Planned Spending	33.1	—	440.8	473.9	—	473.9
Total Authorities	33.3	—	433.0	466.3	—	466.3
Actual Spending	31.2	—	433.0	464.2	—	464.2
Co-operative Relationships						
Main Estimates	69.4	—	64.1	133.5	73.6	207.1
Planned Spending	70.9	—	70.4	141.3	75.8	217.2
Total Authorities	64.6	—	69.8	134.4	73.6	208.0
Actual Spending	62.3	—	69.8	132.1	51.9	183.9
Northern Governance						
Main Estimates	14.4	—	0.4	14.8	—	14.8
Planned Spending	14.4	—	0.4	14.8	—	14.8
Total Authorities	8.0	—	2.7	10.7	—	10.7
Actual Spending	7.9	—	2.7	10.6	—	10.6
Managing Individual Affairs						
Main Estimates	8.9	—	7.7	16.6	—	16.6
Planned Spending	8.9	—	7.7	16.7	—	16.7
Total Authorities	9.4	—	8.6	18.1	—	18.1
Actual Spending	9.4	—	8.6	18.0	—	18.0
Education						
Main Estimates	104.2	—	1,448.5	1,552.7	—	1,552.7
Planned Spending	104.4	—	1,450.7	1,555.1	—	1,555.1
Total Authorities	115.4	—	1,471.9	1,587.3	—	1,587.3
Actual Spending	108.3	—	1,471.9	1,580.2	—	1,580.2
Social Development						
Main Estimates	76.2	—	1,158.7	1,234.9	—	1,234.9
Planned Spending	76.2	—	1,173.7	1,249.9	—	1,249.9
Total Authorities	86.6	—	1,219.7	1,306.3	—	1,306.3
Actual Spending	80.8	—	1,219.7	1,300.4	—	1,300.4

2004–2005 ($ millions)						
	Budgetary				Plus: Non-Budgetary	
Program Activities	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total: Gross/Net Budgetary Expenditures	Loans, Investments and Advances	Total
Healthy Northern Communities						
Main Estimates	33.9	—	51.0	84.9	—	84.9
Planned Spending	33.9	—	51.0	84.9	—	84.9
Total Authorities	46.5	—	46.3	92.8	—	92.8
Actual Spending	45.6	—	46.3	91.8	—	91.8
Certainty of Title and Access to Land and Resources						
Main Estimates	13.6	6.3	78.1	97.7	—	97.7
Planned Spending	13.8	7.3	78.7	99.8	—	99.8
Total Authorities	7.5	6.3	8.7	22.5	—	22.5
Actual Spending	7.0	3.0	6.2	16.2	—	16.2
Responsible Federal Stewardship						
Main Estimates	7.2	—	15.3	22.5	—	22.5
Planned Spending	7.2	—	15.3	22.5	—	22.5
Total Authorities	5.7	—	12.1	17.9	—	17.9
Actual Spending	5.7	—	12.1	17.8	—	17.8
First Nations Governance Over Land, Resources and the Environment						
Main Estimates	31.6	—	33.3	64.9	—	64.9
Planned Spending	31.6	—	33.3	64.9	—	64.9
Total Authorities	29.9	1.0	28.7	59.7	—	59.7
Actual Spending	29.7	1.0	28.7	59.4	—	59.4
Northern Lands and Resources						
Main Estimates	57.6	—	15.3	72.9	—	72.9
Planned Spending	58.1	—	15.3	73.4	—	73.4
Total Authorities	100.8	—	51.1	151.9	—	151.9
Actual Spending	100.0	—	49.8	149.8	—	149.8
Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People						
Main Estimates	7.5	—	72.3	79.8	—	79.8
Planned Spending	7.5	—	72.3	79.8	—	79.8
Total Authorities	43.3	—	65.5	108.8	48.5	157.2
Actual Spending	5.5	—	65.5	71.0	—	71.0
Access to Capital and Economic Development						
Main Estimates	50.1	—	641.6	691.7	—	691.7
Planned Spending	50.1	—	667.6	717.6	—	717.6
Total Authorities	49.0	—	637.4	686.4	—	686.4
Actual Spending	32.7	—	432.5	465.1	—	465.1

2004–2005 ($ millions)						
	Budgetary				Plus: Non-Budgetary	
Program Activities	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total: Gross/Net Budgetary Expenditures	Loans, Investments and Advances	Total
Community Infrastructure						
Main Estimates	102.4	11.0	1,040.4	1,153.8	—	1,153.8
Planned Spending	102.4	11.0	1,044.9	1,158.3	—	1,158.3
Total Authorities	101.3	10.0	1,003.3	1,114.5	—	1,114.5
Actual Spending	95.7	0.9	1,002.3	1,098.8	—	1,098.8
Northern Economy						
Main Estimates	7.1	—	5.4	12.5	—	12.5
Planned Spending	7.6	—	14.9	22.5	—	22.5
Total Authorities	26.8	—	7.5	34.2	11.9	46.1
Actual Spending	25.2	—	7.5	32.7	—	32.7
Office of the Federal Interlocutor						
Main Estimates	4.7	—	15.5	20.3	—	20.3
Planned Spending	8.4	—	29.4	37.8	—	37.8
Total Authorities	9.3	—	25.0	34.4	—	34.4
Actual Spending	6.6	—	20.8	27.4	—	27.4
Total						
Main Estimates	628.1	17.3	5,135.6	5,781.0	73.6	5,854.6
Planned Spending	634.9	18.3	5,217.1	5,870.3	75.8	5,946.2
Total Authorities	743.9	17.3	5,151.8	5,913.0	133.9	6,046.9
Actual Spending	659.6	5.0	4,937.7	5,602.2	51.8	5,654.1
Canadian Polar Commission						
Research Facilitation and Communication						
Main Estimates	1.0	—	—	1.0	—	1.0
Planned Spending	1.0	—	—	1.0	—	1.0
Total Authorities	1.0	—	—	1.0	—	1.0
Actual Spending	1.0	—	—	1.0	—	1.0
Indian Specific Claims Commission						
Indian Specific Claims Commission						
Main Estimates	6.9	—	—	6.9	—	6.9
Planned Spending	6.9	—	—	6.9	—	6.9
Total Authorities	6.8	—	—	6.8	—	6.8
Actual Spending	6.6	—	—	6.6	—	6.6

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 3: Voted and Statutory Items

Voted or Statutory Item	($ millions)	2004–2005 Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Indian and Northern Affairs Canada					
1	Operating expenditures	537.7	540.7	595.8	547.1
5	Capital expenditures	17.3	18.3	17.3	5.0
6	To write off a debt of $18,000,000 representing the outstanding balance of a Flexible Term Note held by the Yukon Energy Corporation in favour of Her Majesty, which Note was repaid to Her Majesty at fair market value	—	—	18.0	17.5
10	Grants and contributions	4,970.1	5,037.7	4,981.2	4,770.9
15	Payments to Canada Post Corporation	27.6	27.6	37.0	36.5
26	Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians — Operating expenditures*	4.3	7.9	6.9	4.7
27	Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians — Contributions*	15.5	29.4	25.0	20.8
(S)	Minister of Indian Affairs and Northern Development — Salary and motor car allowance	0.1	0.1	0.1	0.1
(S)	Grassy Narrows and Islington Bands Mercury Disability Board	—	—	—	—
(S)	Liabilities in respect of loan guarantees made to Indians for Housing and Economic Development	2.0	2.0	1.5	1.5
(S)	Indian Annuities Treaty payments	1.4	1.4	1.5	1.5
(S)	Grants to Aboriginal organizations designated to receive claim settlement payments pursuant to Comprehensive Land Claim Settlement Acts	148.6	148.6	144.1	144.1
(S)	Payments to comprehensive claim beneficiaries in compensation for resource royalties	1.5	1.5	5.0	5.0
(S)	Contributions to employee benefit plans*	54.5	54.7	43.6	43.6
(S)	Contributions to employee benefit plans — Office of the Federal Interlocutor*	0.4	0.5	0.2	0.2
(S)	Payment from the Consolidated Revenue Fund of guaranteed loans issued out of the Indian economic development account	—	—	32.0	0.1
(S)	Court awards	—	—	2.4	2.4
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years	—	—	1.2	1.2
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	—	—	0.2	0.1
	Total budgetary	5,781.0	5,870.3	5,913.0	5,602.2

Voted or Statutory Item	($ millions)	2004–2005 Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
L20	Loans and guarantees of loans through the Indian Economic Development Account	—	—	48.5	—
L20	Loans to native claimants	35.5	35.5	38.1	23.1
L25	Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	38.1	40.3	35.5	28.8
L40	Loans to the Government of the Yukon Territory for making second mortgage loans to territory residents	—	—	0.3	—
L55	Provision of Inuit loan fund for loans to Inuit to promote commercial activities	—	—	6.6	—
L81	Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory	—	—	5.0	—
	Total non-budgetary	73.6	75.8	133.9	51.8
	Total Department	5,854.6	5,946.2	6,046.9	5,654.1
Canadian Polar Commission					
30	Program expenditures	0.9	0.9	0.9	0.9
(S)	Contributions to employee benefit plans	0.1	0.1	0.1	0.1
	Total Agency	1.0	1.0	1.0	1.0
Indian Specific Claims Commission					
28	Program expenditures*	6.3	6.3	6.3	6.1
(S)	Contributions to employee benefit plans	0.6	0.6	0.5	0.5
	Total Agency	6.9	6.9	6.8	6.6

Due to rounding, figures may not add to totals shown.
*Adjusted for amounts from Privy Council Office (for the Office of the Federal Interlocutor and the Indian Specific Claims Commission).

Table 4: Net Cost

($ millions)	Indian and Northern Affairs Canada	Canadian Polar Commission	Indian Specific Claims Commission
Total Actual Spending	5,654.1	1.0	6.6
Plus: Services Received Without Charge			
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	23.2	—	0.4
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat (TBS) (excluding revolving funds)	21.5	—	0.3
Workman's compensation coverage provided by Social Development Canada	1.0	—	—
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	17.8	—	—
Subtotal	63.5	—	0.7
Less: Non-Respendable Revenue	338.2	—	—
2004–2005 Net Cost	5,379.3	1.0	7.3

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 5: Contingent Liabilities

($ millions)	Amount of Contingent Liability	
List of Contingent Liabilities	March 31, 2004	Current as of March 31, 2005
Indian and Northern Affairs Canada		
Loans	1,290.7	1,307.7
Claims and pending and threatened litigation	14,008.2	15,354.8
Total (Department)	15,298.9	16,662.4

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 6: Loans, Investments and Advances (Non-Budgetary)

($ millions)	Actual 2002–2003	Actual 2003–2004	2004–2005 Main Estimates	2004–2005 Planned Spending	2004–2005 Total Authorities	2004–2005 Actual
Indian and Northern Affairs Canada						
Co-operative Relationships						
Loans to native claimants	31.8	36.0	38.1	38.1	38.1	23.1
Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	26.7	27.6	35.5	37.7	35.5	28.8
Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People						
Loans and guarantees of loans through the Indian Economic Development Account	(0.4)	—	—	—	48.5	—
Northern Economy						
Loans to the Government of the Yukon Territory for making second mortgage loans to territory residents	—	—	—	—	0.3	—
Provision of Inuit loan fund for loans to Inuit to promote commercial activities	—	—	—	—	6.6	—
Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory through the Yukon Territory small business loan account	—	—	—	—	5.0	—
Total (Department)	58.1	63.6	73.6	75.8	133.9	51.8
Canadian Polar Commission						
N/A	—	—	—	—	—	—
Indian Specific Claims Commission						
N/A	—	—	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 7: Sources of Non-Respendable Revenue

($ millions)	Actual 2002–2003	Actual 2003–2004	2004–2005 Main Estimates	2004–2005 Planned Revenue	2004–2005 Total Authorities	2004–2005 Actual
Indian and Northern Affairs Canada*						
Indian and Inuit Affairs						
Return on investments:						
• Indian economic development fund	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
• Native claimants	8.5	7.6	8.5	8.5	7.1	7.1
Recovery from guaranteed loans	1.0	0.9	0.5	0.5	1.0	1.0
Refunds of previous years' expenditures	12.2	13.7	12.7	12.7	15.7	15.7
Adjustment of prior year's payables at year-end	1.5	2.0	1.5	1.5	5.0	5.0
Proceeds from:						
• Disposal of surplus Crown assets	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Other non-tax revenues	7.7	6.2	7.1	7.1	7.5	7.5
Northern Affairs						
Return on investments:						
• Norman Wells Project profits	90.2	99.4	78.0	78.0	115.0	115.0
• Other	0.6	1.2	0.5	0.5	0.8	0.8
Refunds of previous years' expenditures	1.9	0.9	1.1	1.1	18.1	18.1
Adjustmenis of prior year's payables at year-end	0.4	0.3	1.1	1.1	0.8	0.8
Canada mining	26.3	63.8	41.0	41.0	146.6	146.6
Quarrying royalties	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Oil and gas royalties	13.5	10.7	16.0	16.0	13.0	13.0
Forestry	0.1	—	—	—	—	—
Land, building and machinery rentals	0.2	0.2	—	—	0.2	0.2
Land use fees	—	—	0.2	0.2	—	—
Other non-tax revenues	8.6	4.2	2.9	2.9	5.9	5.9
Departmental Management and Administration (DMA)						
Refunds of previous years' expenditures	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Adjustments of prior year's payables at year-end	—	0.6	—	—	0.8	0.8
Total (Department)	173.5	212.6	172.0	172.0	338.2	338.2
Canadian Polar Commission						
N/A	—	—	—	—	—	—
Indian Specific Claims Commission						
N/A	—	—	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.
*Reporting of Non-Respendable Revenue by Program Activity will commence with the 2005–2006 Departmental Performance Report.

Table 10: User Fees

Section A:

User Fee	Fee Type	Fee-Setting Authority	Date Last Modified	2004–2005 Forecast Revenue ($000)	2004–2005 Actual Revenue ($000)	2004–2005 Full Cost ($000)	2004–2005 Performance Standard	2004–2005 Performance Results	Planning Years Fiscal Year	Planning Years Forecast Revenue ($000)	Planning Years Estimated Full Cost ($000)
Canada Mining	Regulatory	CMR	See Section B: Proposed amendments can be viewed at http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/min_e.html	4,000	5,520	See note 1	Current service standards are set in existing legislation and regulation: CMR http://laws.justice.gc.ca/en/t-7/c.r.c.-c.1516/182141.html CMR — amendments www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/min_e.html	Performance results for minerals management in Nunavut and the NWT are under development as part of a larger exercise by Indian and Northern Affairs to develop a results framework and a department-wide resource and management accountability framework for fall 2004	2005–2006 2006–2007 2007–2008	5,241 5,241 5,241	See note 1
Land Use	Regulatory	TLR	2003	156	355	See note 1	Current service standards are set in existing legislation and regulation: TLR http://laws.justice.gc.ca/en/T-7/C.R.C.-c.1524/184438.html	Performance results for land management in Nunavut and the NWT are under development as part of a larger exercise by Indian and Northern Affairs to develop a results framework and a department-wide resource and management accountability framework for fall 2004	2005–2006 2006–2007 2007–2008	367 367 367	See note 1
Land Regulations	Regulatory	TLR	2003	32	1,752	See note 1	As above — see TLR	Performance results for land management in Nunavut and the NWT are under development as part of a larger exercise by Indian and Northern Affairs to develop a results framework and a department-wide resource and management accountability framework for fall 2004	2005–2006 2006–2007 2007–2008	1,732 1,732 1,752	See note 1
Other Initiatives Less than $100,000	Regulatory, Legislative	TCR		30	46	See note 1	See note 2	Performance results for INAC activities in the North are under development as part of a larger exercise by Indian and Northern Affairs to develop a results framework and a department-wide resource and management accountability framework for fall 2004	2005–2006 2006–2007 2007–2008	49 49 49	See note 1
TOTAL				4,218	7,673				2005–2006 2006–2007 2007–2008	7,389 7,389 7,409	

Notes:
1. INAC is currently not a cost-recovery organization and has not carried out the analysis necessary to determine the estimated full cost to provide any of its goods or services related to the collection of fees, royalties and other revenues.
2. Most of these initiatives are very small and the development of service standards is either not applicable or of little value added.
Abbreviations: CMR — Canada Mining Regulations; TLR — Territorial Land Use Regulations; TCR — Territorial Coal Regulations

Section B: Date Last Modified

The Canada Mining Regulations (CMR) are currently in the process of modernization. The royalty sections of the CMR were amended in 1999, but the remainder of the regulations were left as they were written in 1977. The metric system is being introduced in this round of amendments, thereby changing the fee schedule to reflect the amounts required by hectares instead of acres. The mining industry and other stakeholders were consulted by various methods of consultation and no complaints about the changes were submitted. One new fee is being added to discourage nuisance protests against a claim.

Section C: Other Information

The fees received by the Mining Recorder's Office are based on the mining activities taking place in that particular territory. The fees charged are basically to acquire Crown lands for exploration of minerals by recording a claim, a lease of a mineral claim, and any other transactions against that claim or lease or for prospecting permits.

Table 14: Details on Transfer Payment Programs

Name of Transfer Payment Program: Payments for First Nations, Inuit and Northerners — The Government

Start Date: N/A **End Date:** Ongoing **Total Funding:** Ongoing

Description of Transfer Payment Program: Improving the quality of life and fostering self-reliance for First Nations, Inuit and Northerners.

Objective(s), expected result(s) and outcomes: Good governance and effective institutions for First Nations, Inuit and Northerners, built on co-operative relationships.

Achieved results or progress made: See Section II for details.

	Actual Spending 2002–2003	Actual Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Total Authorities 2004–2005	Actual Spending 2004–2005	Actual vs Planned
Governance						
Grants	5.2	5.6	5.6	5.6	5.6	—
Contributions	52.5	53.3	45.0	54.9	54.9	9.9
Subtotal	57.6	58.8	50.6	60.4	60.4	9.9
Institutions						
Grants	199.0	203.7	302.5	209.2	209.2	(93.3)
Contributions	201.8	213.3	138.2	223.8	223.8	85.5
Subtotal	400.8	417.0	440.8	433.0	433.0	(7.8)
Co-operative Relationships						
Grants	—	—	—	—	—	—
Contributions	58.4	64.1	70.4	69.8	69.8	(0.6)
Subtotal	58.4	64.1	70.4	69.8	69.8	(0.6)
Northern Governance						
Grants	1.3	—	—	—	—	—
Contributions	3.5	2.5	0.4	2.7	2.7	2.3
Subtotal	4.9	2.5	0.4	2.7	2.7	2.3
Total Transfer Payment Program	521.7	542.4	562.2	566.0	566.0	3.8

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Name of Transfer Payment Program: Payments for First Nations, Inuit and Northerners — The People

Start Date: N/A **End Date:** Ongoing **Total Funding:** Ongoing

Description of Transfer Payment Program: Improving the quality of life and fostering self-reliance for First Nations, Inuit and Northerners.

Objective(s), expected result(s) and outcomes: Strengthened individual and family well-being for First Nations, Inuit and Northerners.

Achieved results or progress made: See Section II for details.

	Actual Spending 2002–2003	Actual Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Total Authorities 2004–2005	Actual Spending 2004–2005	Actual vs Planned
Managing Individual Affairs						
Grants	2.1	2.2	1.7	1.8	1.8	0.1
Contributions	5.8	5.3	6.0	6.9	6.9	0.8
Subtotal	8.0	7.4	7.7	8.6	8.6	0.9
Education						
Grants	30.4	30.5	32.5	28.8	28.8	(3.7)
Contributions	1,322.5	1,389.1	1,418.2	1,443.1	1,443.1	24.9
Subtotal	1,353.0	1,419.6	1,450.7	1,471.9	1,471.9	21.2
Social Development						
Grants	7.5	8.2	16.6	7.6	7.6	(9.1)
Contributions	1,137.6	1,149.0	1,157.1	1,212.1	1,212.1	55.0
Subtotal	1,145.1	1,157.3	1,173.7	1,219.7	1,219.7	45.9
Healthy Northern Communities						
Grants	—	—	—	—	—	—
Contributions	43.7	44.9	51.0	46.3	46.3	(4.8)
Subtotal	43.7	44.9	51.0	46.3	46.3	(4.8)
Total Transfer Payment Program	2,549.8	2,629.2	2,683.2	2,746.4	2,746.4	63.2

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Name of Transfer Payment Program: Payments for First Nations, Inuit and Northerners — The Land

Start Date: N/A **End Date:** Ongoing **Total Funding:** Ongoing

Description of Transfer Payment Program: Improving the quality of life and fostering self-reliance for First Nations, Inuit and Northerners.

Objective(s), expected result(s) and outcomes: Transferred land title, and sustainable use of lands and management of resources by First Nations, Inuit and Northerners.

Achieved results or progress made: See Section II for details.

	Actual Spending 2002–2003	Actual Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Total Authorities 2004–2005	Actual Spending 2004–2005	Actual vs Planned
Certainty of Title and Access to Land and Resources						
Grants	27.1	28.5	71.3	6.1	3.6	(67.7)
Contributions	2.9	2.2	7.4	2.6	2.6	(4.8)
Subtotal	30.1	30.7	78.7	8.7	6.2	(72.5)
Responsible Federal Stewardship						
Grants	—	—	—	—	—	—
Contributions	9.4	4.9	15.3	12.1	12.1	(3.2)
Subtotal	9.4	4.9	15.3	12.1	12.1	(3.2)
First Nations Governance Over Land, Resources and the Environment						
Grants	—	—	—	—	—	—
Contributions	31.2	36.0	33.3	28.7	28.7	(4.6)
Subtotal	31.2	36.0	33.3	28.7	28.7	(4.6)
Northern Lands and Resources						
Grants	0.7	0.8	0.7	1.1	1.1	0.4
Contributions	18.5	34.8	14.5	50.1	48.7	34.2
Subtotal	19.2	35.6	15.3	51.1	49.8	34.5
Total Transfer Payment Program	89.9	107.2	142.6	100.7	96.8	(45.8)

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Name of Transfer Payment Program: Payments for First Nations, Inuit and Northerners — The Economy

Start Date: N/A **End Date**: Ongoing **Total Funding**: Ongoing

Description of Transfer Payment Program: Improving the quality of life and fostering self-reliance for First Nations, Inuit and Northerners.

Objective(s), expected result(s) and outcomes: Increased participation by Aboriginal people and Northerners in the economy.

Achieved results or progress made: See Section II for details.

	Actual Spending 2002–2003	Actual Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Total Authorities 2004–2005	Actual Spending 2004–2005	Actual vs Planned
Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People						
Grants	—	—	—	—	—	—
Contributions	77.0	67.6	72.3	65.5	65.5	(6.8)
Subtotal	77.0	67.6	72.3	65.5	65.5	(6.8)
Access to Capital and Economic Development						
Grants	310.5	339.5	561.4	538.5	333.6	(227.8)
Contributions	81.6	91.4	106.2	98.9	98.9	(7.3)
Subtotal	392.1	430.9	667.6	637.4	432.5	(235.1)
Community Infrastructure						
Grants	60.4	74.3	74.8	74.7	74.7	(0.1)
Contributions	951.6	932.1	970.0	928.5	927.5	(42.5)
Subtotal	1,012.0	1,006.4	1,044.9	1,003.3	1,002.3	(42.6)
Northern Economy						
Grants	—	—	—	1.0	1.0	1.0
Contributions	6.5	10.7	14.9	6.5	6.5	(8.4)
Subtotal	6.5	10.7	14.9	7.5	7.5	(7.5)
Total Transfer Payment Program	1,487.6	1,515.6	1,799.7	1,713.6	1,507.7	(292.0)

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Name of Transfer Payment Program: Payments for Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal Canadians — The Office of the Federal Interlocutor

Start Date: N/A **End Date:** Ongoing **Total Funding:** Ongoing

Description of Transfer Payment Program: Improving the quality of life and fostering self-reliance for Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal Canadians.

Objective(s), expected result(s) and outcomes: Strengthened relationships with Métis, Non-Status Indians and urban Aboriginal Canadians to raise awareness of their needs, improve access to federal services and improve horizontal linkages among federal organizations and other partners.

Achieved results or progress made: See Section II for details.

	Actual Spending 2002–2003	Actual Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005	Total Authorities 2004–2005	Actual Spending 2004–2005	Actual vs Planned
Office of the Federal Interlocutor						
Grants			—	—	—	—
Contributions			29.4	25.0	20.8	(8.6)
Subtotal	N/A	N/A	29.4	25.0	20.8	(8.6)
Total Transfer Payment Program			29.4	25.0	20.8	(8.6)

Table 16: Financial Statements of Departmental Corporations and Agents of Parliament

Canadian Polar Commission

Financial Statements for the Canadian Polar Commission for the fiscal year ended March 31, 2005, are included in the annual report, which is available at http://www.polarcom.gc.ca

Table 17: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for Fiscal Year 2004–2005

Indian and Northern Affairs Canada

Response to Parliamentary Committees	
Question raised	*Response*
A motion was adopted in the Senate on November 3, 2004, requesting that the Minister table a complete and detailed response to the sixth report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, entitled Urban Aboriginal Youth: An Action Plan for Change, tabled in the Senate on October 30, 2003, during the Second Session of the Thirty-seventh Parliament and adopted by the Senate on April 1, 2004, during the Third Session of the Thirty-seventh Parliament. http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/chambus/senate/deb-e/012db_2004-11-03-e.htm?Language=E&Parl=38&Ses=1#43	The response of the Government of Canada to the Sixth Report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples — Urban Aboriginal Youth: An Action Plan for Change was tabled on April 19, 2005.
Response to the Auditor General	
Chapter 5, November 2004 Report of the Auditor General to the House of Commons concerned the Education Program and the Post-Secondary Student Support Program. The report made nine recommendations concerning a strategy and action plan, a clear role for INAC in education, performance and results indicators, cost information and benchmarking, tuition agreements and consistent application of them, evaluation of schools, an accountability regime for the Post-Secondary Student Support Program, accurate information about this program, and better reporting to Parliament about the program. Please see: http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20041105ce.html/$file/20041105ce.pdf	The department's response was articulated in an Action Plan developed in early 2005 and tabled by the Minister to the Standing Committee on Public Accounts in May 2005.
External Audits or Evaluations	
OAG Audit of Education Program and Post-Secondary Student Support Program	See above.
Internal Audits or Evaluations	
Family Violence Prevention Program	Available upon request.
Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy	In progress.
First Nations Child and Family Services	Available upon request.
Band Employee Benefits Program	Available upon request.
Indian Inuit Management Development	Available upon request.
Tribal Council Funding and Band Advisory Services	Available upon request.
Saskatchewan Exploratory Treaty Table and Office of the Treaty Commissioner	Available upon request.
Sustainable Development Strategy	Available upon request.

Table 18: Sustainable Development Strategy

INAC's Sustainable Development Vision

Within two generations, many First Nations, Inuit and northern communities will be healthy and safe models of sustainability. They will have housing, infrastructure and support services comparable to those of similar size and function elsewhere in Canada. Within a protected environment, they will have effective transportation and communications links to the rest of the country and ample, affordable, clean sources of energy. A majority of First Nations and Inuit communities will effectively manage their own institutions with strong governance structures. Community members, especially women and youth, will have acceptable opportunities for education, will participate in the economy and will be able to get involved in local governance.

Land claims, including issues such as management of and access to natural resources, and land tenure will have been largely settled through negotiations. Community planning and development will be long-term, locally driven and comprehensive.

The northern territories will be more self-sufficient and prosperous regions where people manage their own affairs and make stronger contributions to the country as a whole. As First Nations, Inuit and Northerners gain greater autonomy and build capacity, the types of services they will require from the federal government will change. As communities become healthier, safer, and economically and environmentally stable, a smaller department will likely emerge.

A major focus of the department will be the implementation of the many First Nations and Inuit self-government agreements. INAC will also be a strong advocate for Aboriginal and northern people and will play a more active role as a facilitator to develop partnerships to work more co-operatively on Aboriginal issues, while respecting traditions, governance structures, language, gender and culture.

Striving toward this vision strengthens the federal government's legal, constitutional, fiduciary and Treaty obligations and will require concerted co-operation.

Sustainable Development Strategy (SDS) Implementation and Progress

Implementing the commitments of the 2004–2006 SDS and refining the reporting and accountability structure for managing, monitoring and reporting on progress were the focus of most SDS-associated activities for fiscal year 2004–2005.

Over the year, regions and sectors developed action plans to implement their specific targets. Action plans include specific detailed tasks or actions, each with a performance measure to ensure that implementation can be monitored and measured. Even though the quality varied, the majority of the plans were received by the June 30, 2004, deadline. The highlights of the action plans will be posted on the Internet and linked to the Sustainable Development Tracking and Reporting System (STARS).

The former Associate Deputy Minister of INAC requested that senior management be kept informed of progress semi-annually. Accordingly, sectors and regions were asked to report progress on their specific targets by September 30, 2004. Most reports were entered into STARS on time and the first semi-annual progress report was produced in October 2004. An update on SDS progress was presented to the INAC National Management Committee in January 2005.

In any strategy or plan, some issues are of greater importance than others and present varying degrees of risk to the organization. Under the guidance of the Departmental Audit and Evaluation Branch, the Sustainable Development Division undertook a risk analysis of the SDS commitments to determine which ones could have the greatest impact on the department reaching its strategic objectives if the commitments were not implemented. There has been good progress on all the high-risk commitments across the country, most of which are described in the following section.

There is little disagreement that the mandate of INAC is the long-term social, economic, cultural and environmental prosperity of First Nation, Inuit and Northern peoples and communities, in other words their sustainability. Over the past four years, the *Report on Plans and Priorities* (RPP) has been highly reflective of the concept of sustainability as well as the content of the SDS. The department is attempting to consolidate major planning initiatives into a "One Plan, One Process System." The Sustainable Development Division has been participating in this exercise over the past year in an effort to make input to the SDS and the RPP consistent. Much integration has already taken place and most regional strategic plans reflect SDS and RPP

commitments. Strategic Outcome Tables have SDS commitments integrated into their plans.

One other SDS commitment that is worth noting is the reflection of SDS commitments in senior management contracts. In conjunction with Human Resources (HR), the Sustainable Development Division continued to work with HR to achieve consistency in reference to sustainable development as a concept as well as to specific SDS commitments in all Associate Regional Directors General and Assistant Deputy Minister management contracts.

Progress on Specific SDS 2004–2005 Commitments

The five SDS themes are Consultation and Joint Decision Making, Long-term Planning, Water Management, Climate Change and Energy Management, and Integrating Sustainable Development into Departmental Policies and Processes. The first four themes deal directly with community sustainability; these are the themes in which many of the regional commitments are found. The fifth theme focusses on more subtle operational and behavioural change within the department.

INAC Consultation Framework

In the November 2004 Supreme Court of Canada decisions in *Haida* and *Taku River*, the Court found that the federal and provincial Crown may have a duty to consult and to accommodate the interests of Aboriginal groups when it contemplates conduct that might adversely affect the groups' claimed Aboriginal rights or title. An interdepartmental Assistant Deputy Minister-level Working Group has been set up to assess the decisions and to develop a federal response that will ensure consistency across government. An INAC Consultation Framework would build on the outcome of this initiative.

Establishment of INAC/First Nations/Inuit/Northerner Joint Priority-setting Processes

A number of new joint priority-setting mechanisms were established in INAC regions during 2004–2005 to discuss common priorities in promoting sustainable development. In the Atlantic region, a federal forum on Aboriginal issues in Newfoundland and Labrador was created and two sessions were held with a third session scheduled for fall 2005. The sessions have been well represented by the various federal government departments. Discussions are also ongoing between INAC Atlantic region, the Innu and Health Canada to prioritize next steps towards healing, and an Education Steering Committee has been formed.

In the British Columbia region, three Joint First Nation/INAC Committee forums were held on accountability, economic opportunities and sustainable housing. The results of these forums were increased understanding of First Nations priorities and of INAC's policies and programs. A semi-annual progress report distributed to all First Nations reports on the results of commitment implementation.

The INAC Quebec region collaborated with regional First Nations organizations to ensure their priorities were included in strategic plans for community planning, housing, education and economic development. INAC Quebec continues to work closely with the First Nations of Quebec and Labrador Sustainable Development Institute (FNQLSDI). A co-operative agreement between the FNQLSDI and federal Ministers and agencies has been presented to the Federal Interdepartmental Committee on Sustainable Development to promote the sustainable development action plan of the Institute.

The INAC Manitoba region initiated a joint priority-setting process with the three regional political organizations: Assembly of Manitoba Chiefs, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin and the Southern Chiefs Organization. Work continues on developing this joint priority-setting process.

In the INAC Alberta region, input on Aboriginal issues relating to the SDS is being sought from elders and youth at regional/treaty gatherings and workshops.

Comprehensive Community Planning (CCP)

In previous years, the department focussed on building awareness of and developing tools and models to support First Nation comprehensive community planning. It is estimated that approximately 20 percent of First Nation communities

across the country now have community plans in place, many of which are actively pursuing implementation. In response, the department has recently confirmed a two-staged approach to fulfilling its SDS commitments, first the development of an INAC CCP strategy, followed by a federal comprehensive community planning strategy. Both strategies will be developed in co-operation with all key stakeholders.

In 2004, pilot projects began in both the INAC Atlantic and British Columbia Regional Offices, which will provide a regionally-based integrated approach to supporting First Nations in their development and implementation of comprehensive community plans. Best practices obtained from the pilot projects will be used in the development of a national INAC approach. This national approach will not only provide support for comprehensive community-specific planning initiatives in all southern regions, it will also serve as a template for the development of the federal comprehensive community planning strategy.

Development of an Integrated Land, Environment and Natural Resources Management Action Plan

To assist in achieving the long-term goal of First Nations governance over their lands, resources and environment, the department is launching a pilot project of the new Reserve Land and Environment Management Program (RLEMP). RLEMP was designed in partnership with First Nations wishing to develop increased land management expertise in order to assume greater responsibility for land management on their reserves. It will provide First Nations with the framework to manage lands under the legal requirements of the *Indian Act*. RLEMP is comprised of three expanded components: 1) a broader range of land and environmental management activities with clearly defined roles and responsibilities; 2) an integrated approach to training; and 3) a new funding formula.

First Nations Water Management Strategy

Implementation of the First Nations Water Management Strategy progressed well during 2004–2005. Additional funding of $80.1 million was provided in 2003–2004, bringing the total investment to an estimated $255.1 million to build and upgrade water and waste-water treatment facilities, to provide sufficient resources to operate and maintain existing facilities and to train operators towards obtaining certification. Since implementation of the strategy in 2003–2004, water-related investments have resulted in a cumulative increase in the number of certified operators by 30 percent, of which 7 percent were certified within the last year. Moreover, the number of high- and medium-risk facilities has decreased by a total of 21 percent and 26 percent respectively. Circuit-rider programs have been established or expanded in all regions to ensure adequate support to water treatment operators in First Nation communities. Phase 1 of a public awareness program was completed and Phase 2 will be implemented in 2005–2006. Water quality protocols have been completed and are being implemented in all regions. A national framework for reviewing water and waste-water systems was finalized in co-operation with Health Canada and Environment Canada. It will be implemented during the coming year to ensure better coordination between federal departments. A Memorandum of Understanding was signed with Environment Canada to build First Nation capacity in the area of source water protection and sustainable water use. INAC is also exploring the possibility of private–public partnerships for the management of treatment facilities.

Climate Change

Significant progress has been achieved in 2004–2005 in addressing INAC's climate change commitments. The main work is conducted under the auspices of the Aboriginal and Northern Community Action Program (ANCAP). Each of the INAC regions has achieved an adequate level of capacity (through training, funding and human resource support, and a significant start at community energy baseline planning) to start working in an organized and coordinated fashion with communities to address energy use and production for the purpose of greenhouse gas reduction. Important co-benefits emerge from these actions, such as cleaner air, reduced diesel fuel spills, training and education.

The Large Energy Projects Working Group is working in partnership with communities and other key project partners to develop these energy projects across the country. Numerous opportunities in renewable energy (mini hydro, wind, biomass) and energy efficiency (efficiency measures in large buildings) have been identified and a number have been approved for funding.

Work with the key INAC sectors of capital and economic development to integrate energy-related criteria considerations continues. This integration is key for overall departmental commitments to support Canada's obligations under the Kyoto Protocol.

Work has commenced on developing impact and adaptation strategies for Aboriginal and northern communities, and the assessment of departmental vulnerabilities in terms of policies, programs and procedures. Consultations with key northern partners (Aboriginal organizations, federal departments, territorial governments and organizations) and establishment of the Northern Climate Change Committee have resulted in a draft of a northern Impact and Adaptation Strategy. Consultations are also under way with key partners south of 60° to develop a similar strategy for southern regions.

Sustainable Internal Operations

INAC Corporate Services has continued to progress towards the achievement of its SDS commitments related to decreasing environmental impacts due to internal operations. The first phase of the Environmental Management System (EMS) for internal operations will be completed by 2006 through the realization of a comprehensive policy review and gap analysis of all Corporate Services policies nationwide. Regional input will be crucial for policy review and gap analysis, much as it has been in other recent activities such as the review of custodial real property assets, or "Real Property Review." An important project initiated early in 2005, the Real Property Review is necessary for INAC to manage departmentally-owned real property assets in a sustainable manner. INAC Corporate Services is also improving its capacity for performance measurement in the domain of greening operations by collecting baseline data for waste production and energy consumption at all facilities used for departmental operations.

INAC has developed and implemented a communications strategy to direct the promotion of environmental awareness to its employees until the sunset of the current SDS for 2004–2006. The Sustainable Internal Operations awareness tool has been finalized and is actively promoted in tandem with complementary environmental initiatives such as Canadian Environmental Week and Environment Canada's One-Tonne Challenge.

Implementation of the Indian and Inuit Affairs Environmental Management System

A prime accomplishment for this reporting period is the development of the Indian and Inuit Affairs (IIA) Environmental Management Directive. The directive establishes clear lines of management accountability and roles and responsibilities. It also strengthens the process of operationalizing and integrating the principles laid out in the 2003 Environment Policy into IIA sectoral and regional operations. The development of the directive was guided by the final IIA Environmental Functional Review Report that helped identify critical gaps in sectoral and regional environmental management functions. Another accomplishment for this reporting period is the development of the draft IIA Contaminated Sites Management Directive and the draft IIA Environmental Assessment Directive, which further entrench the principles and direction of the 2002 Contaminated Sites Policy and the 2003 Environment Policy. In addition, an IIA Environmental Learning Regime, which will assist IIA staff in understanding and carrying out their environmental responsibilities, was launched and is now being implemented.

Sustainable Development (SD) Lens

The objective of the SD lens is to strengthen policy and decision making by posing key questions about sustainability during the planning, development and implementation of INAC policy, programs and projects. In July 2004, a two-day workshop was held with an internationally renowned consultant, a select number of departmental staff and a representative from the Assembly of First Nations. A preliminary draft

entitled the INAC Sustainability Lens was developed. It consists of eight basic questions and evaluation criteria designed to assess whether or not any INAC initiative (policy, program, project) will lead to the long-term sustainability/self-reliance of First Nation, Inuit and Northern communities.

In March 2005, a second workshop was held in Yellowknife to test and operationalize the SD lens on an existing program (Contaminated Sites Management Plan) and a hypothetical case study based on real mining scenarios. The outcome of this exercise will be the development of a Northern Sustainable Development Lens for the Northern Resources Management Framework (NRMF). The NRMF is a commitment under INAC's SDS 2004–2006 that attempts to integrate the principles of sustainable development into decision making in the northern operating environment.

Areas of Improvement and Lessons Learned

Regions and sectors noted a number of lessons learned and potential areas for improvement in their attempts to implement the 2004–2006 SDS commitments. The development and implementation of complex horizontal initiatives, such as the Federal Comprehensive Community Planning Strategy, present particular challenges in the establishment of realistic timelines to effectively achieve the required outcomes. Developing the strategy required engagement with a multitude of partners, including First Nation communities, National Aboriginal Organizations, and internal INAC sectors and regions, as well as other federal departments. It can take an inordinate amount of time to identify the appropriate partners and to develop a collaborative process that reconciles different interests and agendas in promoting sustainable development.

The implementation of the First Nations Water Management Strategy also encountered challenges with federal coordination of water management, in particular the sharing of data and the lack of a federal regulatory framework and enforcement mechanisms.

Finally, the Quebec region stressed the need to raise awareness among other federal departments of the important work First Nations are doing to promote sustainable development in their communities, despite the lack of secure funding to achieve these results. It was also suggested that the department should begin to look at distributing accountability for achieving SDS commitments, not only at the level of senior management, but also in the management contracts and work plans of directors and managers directly responsible for implementation of programs and activities.

Table 19: Procurement and Contracting

1. **Role played by procurement and contracting in delivering programs**

   The procurement and contracting activity supports the delivery of programs within INAC's headquarters and its 11 regional offices. In addition to enabling all departmental personnel to acquire the office furniture, furnishings, desktop computers, stationery, supplies and equipment they need, this activity allows INAC to obtain professional and consulting services, from the private sector, in pursuit of its responsibilities to First Nations, Inuit and Northerners. It provides a wide range of services, from diamond valuation and mine management to auditing, program evaluation, specific claims and litigation research, federal negotiators' services and training support.

2. **Overview of the contract management process and strategy within the department**

   Although the departmental contract management process is decentralized, it remains mostly under the responsibility of the procurement community, save for low-value goods and services purchased by departmental employees with acquisition cards (MasterCard and Visa) or by using a Low-Dollar Value (LDV) service contract tool (up to $15,000, including GST/HST).

   All purchase orders, call-ups against Public Works and Government Services Canada (PWGSC) standing offers, and requisitions

to PWGSC are handled by dedicated purchasing specialists. Service contracts of less than $25,000 are prepared by responsibility centre managers (RCMs) for issuance by contracting specialists at headquarters or in the regions. All competitive and non-competitive service contracts in excess of $25,000 are managed exclusively by contracting specialists at headquarters and in the regions.

All departmental RCMs have been delegated a signing authority of $25,000 to award non-competitive service contracts, $400,000 for service contracts following an invitational competitive process and $2,000,000 for a service contract resulting from a bid solicitation on the Government Electronic Tendering Service, MERX. Regarding goods purchases, the department has a $25,000 delegated authority. For purchases up to $5,000, RCMs utilize acquisition cards to buy goods; for purchases over $5,000, a requisition is processed by departmental procurement officials.

INAC issued 5,810 goods and services contracts in 2004–2005, worth $13.5 million, not including acquisition card transactions worth $14.5 million.

3. Progress and new initiatives enabling effective and efficient procurement practices

- Conducted 34,936 acquisition card (MasterCard and Visa) transactions at a value of nearly $14.5 million, having increased the number of cards issued from 685 in 2003–2004 to 747 in 2004–2005.
- Issued approximately 7,500 procurements, with a value of nearly $12 million, to Aboriginal suppliers.
- Initiated an audit of Contracting and Purchasing.
- Implemented proactive disclosure of all contracts of $10,000 or more on the departmental website.
- Conducted extensive planning, programming and testing of, and user training on, the Purchase Order module in preparation for successful transition to a new version of the department's Oracle-based Enterprise Management System effective April 1, 2005.
- Served as members on the Treasury Board Advisory Committee on Contracts, the Business Development Coordination Team and the ADM Steering Committee of the PWGSC Government of Canada Marketplace project, the Treasury Board Professional Development Advisory Committee and the Material Management Institute Executive Committee.

Table 21: Service Improvement Initiative

The department is continuously seeking improvements in the way that transactions with its clients are conducted. Key service improvement initiatives launched or ongoing are summarized below.

Client Service Satisfaction Survey

A Service Improvement Strategy, which respects and recognizes the highly devolved nature of service delivery in the department, is under development. As part of this Strategy, a *Client Service Satisfaction Survey* has been designed based on the Common Measurement Tool. The Survey was developed with input from Ontario First Nations and adjusted for a devolved service delivery environment. The Survey has been launched in the Ontario Region as a pilot; improvements will be made based on results received before senior management approval is sought for national deployment in 2005–2006.

Supporting Front-Line Operations

The Supporting Front-Line Operations (SFLO) Initiative, which was launched in 1999 to improve the service delivery capacity of front-line staff, continues to be the channel through which practical tools and support are provided to front-line INAC employees. Examples of tools provided in the past year include communication packages (Questions and Answers) on important issues, *Funding Services Officer Desk Book* on a mini CD ROM, and a condensed guide to INAC regional programs and services. In addition to providing these tools, a partnership was also formed between SFLO and other departmental human resources development initiatives (e.g., Bridging the Gap, Learning and Leadership

Support Team) to better coordinate training and development requirements. This partnership will result in an integrated and streamlined approach to build and strengthen the department's capacity for service improvement.

Table 22: Horizontal Initiatives

INAC is the lead department for the following three horizontal initiatives. Summary descriptions of each initiative are presented below, followed by more details reported against the horizontal initiative template.

First Nations Water Management Strategy

INAC and Health Canada (HC) have developed a seven-part First Nations Water Management Strategy (FNWMS) to be implemented over a five-year period, beginning in 2003–2004. The strategy allows for the development and implementation of: (1) a plan to upgrade and build water and waste-water facilities to meet established design, construction and water quality standards with a priority on identified facilities; (2) an effective water quality monitoring program combined with a comprehensive and coordinated compliance and reporting regime that will improve the detection of drinking water problems in a timely manner, thereby reducing the possibility of risk to health; (3) an effective and sustainable operation and maintenance (O&M) program designed to ensure the safety of the residents and the protection of the assets with a priority on identified high-risk facilities; (4) a plan for the continued expansion and enhancement of training programs, to ensure that all operators have the skills, knowledge and experience required to fulfill their responsibilities, supported by the introduction of mandatory certification requirements for all operators; (5) a set of integrated water quality management protocols with clearly defined roles and responsibilities consistent with national performance standards along with improvements in emergency response procedures; (6) a public awareness campaign aimed at informing both First Nation decision-makers of their roles and responsibilities in ensuring the safety of water supplies within their communities and First Nation households of measures they can take to protect the quality of water within their home and community; and (7) a comprehensive set of clearly defined standards, protocols and policies, using a multi-barrier approach.

The strategy will also require the establishment of closer partnerships amongst key federal, provincial/territorial, industry and other public sector partners. These partnerships will assist in areas such as watershed management and source water protection as well as advances in science and technology. Most importantly, the implementation of the strategy and the development of a detailed plan will require close collaboration with First Nations. The strategy is consistent with the broader national approach and is modelled on the enhanced management regimes in place or being implemented in most provinces and territories. The FNWMS includes an additional $600 million in funding over five years (from 2003–2004 to 2007–2008). Of that $600 million, $116 million goes to HC for their part in the strategy, while the remaining $484 million funds INAC's participation in the strategy. This $600 million in funding is in addition to INAC's normal annual funding to water initiatives in First Nations and HC's Drinking Water Safety Program (DWSP) funds that go to First Nations, which are also included in this template. Combining the FNWMS funds and the normal annual funding by both departments into First Nation water issues, the total federal funding allocated over 5 years will be $1.5 billion.

Horizontal Initiative		
Name of Horizontal Initiative: First Nations Water Management Strategy (FNWMS)	**Name of Lead Department(s):** Indian and Northern Affairs Canada (INAC)	
Start Date of the Horizontal Initiative: May 2003 (official announcement)	**End Date of the Horizontal Initiative:** March 2008 (end of additional funding)	**Total Federal Funding Allocation:** $1.5 billion over 5 years

Description of the Horizontal Initiative:

INAC and Health Canada (HC) have developed a seven-part First Nations Water Management Strategy (FNWMS) to be implemented over a five-year period, beginning in 2003-2004. The strategy allows for the development and implementation of: (1) a plan to upgrade and build water and waste-water facilities to meet established design, construction and water quality standards with a priority on identified facilities; (2) an effective water quality monitoring program combined with a comprehensive and coordinated compliance and reporting regime that will improve the detection of drinking water problems in a timely manner, thereby reducing the possibility of risk to health; (3) an effective and sustainable operation and maintenance (O&M) program designed to ensure the safety of the residents and the protection of the assets with a priority on identified high-risk facilities; (4) a plan for the continued expansion and enhancement of training programs, to ensure that all operators have the skills, knowledge and experience required to fulfill their responsibilities, supported by the introduction of mandatory certification requirements for all operators; (5) a set of integrated water quality management protocols with clearly defined roles and responsibilities consistent with national performance standards along with improvements in emergency response procedures; (6) a public awareness campaign aimed at informing both First Nation decision-makers of their roles and responsibilities in ensuring the safety of water supplies within their communities and First Nation households of measures they can take to protect the quality of water within their home and community; and (7) a comprehensive set of clearly defined standards, protocols and policies, using a multi-barrier approach.

The strategy will also require the establishment of closer partnerships amongst key federal, provincial/territorial, industry and other public sector partners. These partnerships will assist in areas such as watershed management and source water protection as well as advances in science and technology. Most importantly, the implementation of the strategy and the development of a detailed plan will require close collaboration with First Nations. The strategy is consistent with the broader national approach and is modelled on the enhanced management regimes in place or being implemented in most provinces and territories. The FNWMS includes an additional $600 million in funding over five years (from 2003–2004 to 2007–2008). Of that $600 million, $116 million goes to HC for their part in the strategy, while the remaining $484 million funds INAC's participation in the strategy. This $600 million in funding is in addition to INAC's normal annual funding to water initiatives in First Nations and HC's Drinking Water Safety Program (DWSP) funds that go to First Nations, which are also included in this template. Combining the FNWMS funds and the normal annual funding by both departments into First Nation water issues, the total federal funding allocated over 5 years will be $1.5 billion.

For more information, see http://www.ainc-inac.gc.ca/h2o/

Shared Outcome(s):

- Reduction in the health risk level of drinking water in First Nations.
- Increased awareness of the importance of clean drinking water and the responsibilities involved in keeping it clean.
- Water standards will be met by all facilities.

Governance Structure(s):

- Federal Advisory Committee (FAC) on municipal waste-water effluent
- Interdepartmental Waters ADM Committee (IWAC)
- Interdepartmental Working Group on Drinking Water (IWGDW)
- Public Health Indicators Working Group
- Regional Water Teams
- Strategic Water Management on Reserve Committee (SWMRC)

Federal Partners Involved in Each Program	Names of Programs	Total Allocation	Forecasted Spending for 2004–2005	Actual Spending in 2004–2005	Planned Results for 2004–2005	Achieved Results in 2004–2005
INAC	First Nations Water Management Strategy	$1.359 billion over 5 years (including FNWMS funds and A-Base)	$255.1 million (including FNWMS funds and A-Base)	$255.1 million (including FNWMS funds and A-Base)	1. Increase the number of certified operators. 2. Decrease by roughly one third the number of high-risk systems.	1. The number of certified operators increased from 32 percent of all operators to 38 percent of all operators. 2. Preliminary data reveal the number of high-risk systems have dropped from 21 percent of all systems to 20 percent of all systems.

Federal Partners Involved in Each Program	Names of Programs	Total Allocation	Forecasted Spending for 2004–2005	Actual Spending in 2004–2005	Planned Results for 2004–2005	Achieved Results in 2004–2005
Health Canada	Drinking Water Safety Program (DWSP)	$116 million over 5 years (FNWMS funds only)	$24.9 million (FNWMS funds and A-Base)	$8.7 million* (FNWMS funds and A-Base) * 2004–2005 was the first full year of implementation of the FNWMS. • Hiring environmental health officers (EHOs) to implement the FNWMS in 2004–2005 was restricted due to a cap on salaries by TB. Consequently, regional capacity was insufficient to implement the FNWMS as per regional work plans. • On June 22, HC received direction from senior management meeting to set aside allocations by $4 million to address other Branch financial pressures. • In order to facilitate financial tracking of the activities of the FNWMS, two new program activity codes were created last year. However, 2004–2005 spending resources indicated that the salaries of EHOs hired in 2004–2005 and associated O&M were not properly coded. Currently, we are looking at options on how to enhance tracking of regional resources expenditures. • Salary resources spent on water were estimated by taking the average salary of EHOs employed under the FNWMS.	1. Increase capacity of First Nations to monitor drinking water quality. 2. Purchase lab kits. 3. Increase FTEs to support drinking water quality monitoring. 4. Purchase supplies for lab kits. 5. Implement early warning database. 6. Investigate water-borne diseases and contaminants.	As this is the first year that standardized data were collected for the performance indicators, comparison with previous years is not feasible. However, the development of common definitions and a database during the past year will ensure that the performance information is collected and measured in a consistent manner. This will allow for comparisons in future years that are accurate and reliable, both regionally and nationally. 1. Building capacity in First Nations communities to monitor their drinking water quality and detect potential problems was facilitated through the community-based water monitoring program. In total, 501 communities had a trained community-based water monitor. 2. A total of 543 communities had access to portable laboratory kits for testing during 2004–2005. 3. Eighty-two EHO positions were funded and approved, and 501 communities had a trained community-based water monitor. 4. A total of 97,330 samples were taken and analyzed in First Nations communities. In all, 23,560 bacteriological samples were analyzed in an accredited lab, 72,893 bacteriological samples were analyzed using a portable lab kit, 763 were analyzed for chemical parameters, and 114 were analyzed for radiological parameters. 5. Five of the seven regions have a water database in place to monitor sample results. 6. There were no instances where gastro-intestinal illness was identified as a possible water-borne disease outbreak. In total, there were 223 Boil Water Advisories, Boil Water Orders and Do Not Consume in place for 2004–2005.
		Total: $1.475 billion (does not include HC A-Base)	Total: $280.0 million	Total: $263.8 million		

Comments on Variances: For INAC, although one third of the work has been done, it takes time to verify if the new systems in place actually meet the requirements and are working as intended. Because of this, risk levels have not been officially decreased until we can confirm that the systems are working as anticipated, a process that can take several months. That said, it is fully expected that the new and upgraded systems will work as designed, thus the number of high-risk systems should decrease by roughly a third because of the work done in 2003–2004.

Results Achieved by Non-federal Partners: N/A

Contact Information:

Michael Roy
Senior Policy Manager
INAC, SEPRO-CD, Water Management
Les Terrasses de la Chaudière
15 Eddy, Room 1400c
Gatineau, Quebec K1A 0H4
Tel.: (819) 997-8241
Fax: (819) 953-3321
roymp@ainc-inac.gc.ca

Jennifer Mercer
Manager, Drinking Water Task Force
HC, FNIHB
Tunney's Pasture,
Ottawa, Ontario K1A 0K9
Tel.: (613) 954-6655
Fax: (613) 954-0692
jennifer_mercer@hc-sc.gc.ca

Approved by:
Jules Hébert
Director General
Socio-Economic Policy and Regional Operations
Community Development Branch

Date Approved:
June 2005

Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy (LICHS)

In response to the gas-sniffing crisis faced by the Labrador Innu in 2000, the LICHS was developed by INAC, HC and Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC) (formerly the Office of the Solicitor General) to help resolve the serious health, social and safety issues in the communities of Davis Inlet and Sheshatshiu. Although considerable progress has been achieved, many serious issues remain. To address these issues, INAC, HC and PSEPC are seeking continuation of the LICHS. The objectives of the LICHS include incremental resources required to enhance and sustain the healing programs and services necessary to support longer term, sustainable healing for the Mushuau and Sheshatshiu Innu communities of Labrador. The overarching reality is that many social, health, education and economic problems remain. Solutions and the ongoing enhancement of basic programs and services are, therefore, long term in nature and must be, integrated, comprehensive, inclusive of the Innu, and respectful of their unique language and culture. In addition, there is a need to fill gaps in current programming, build Innu capacity, and ensure that the federal government facilitates Innu engagement in the strategy, including its management and planning for the future.

Horizontal Initiative						
Name of Horizontal Initiative: Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy (LICHS)			Name of Lead Department(s): Indian and Northern Affairs Canada (INAC)			
Start Date of the Horizontal Initiative: June 2001			End Date of the Horizontal Initiative: March 2010			
Total Federal Funding Allocation: Cabinet approved the LICHS in June 2001 and provided $81 million over three years, including $59 million for INAC, $20 million for Health Canada and $2 million for the Solicitor General. The initial LICHS ended March 2004, but was extended for one year; INAC received a further $15 million to provide basic programs and services; and Health Canada received $5.5 million to continue the work already begun under the LICHS. INAC, Health Canada (HC) and Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC) have collaborated in the preparation of a Memorandum to Cabinet (MC) to seek authority and funding for the continuation of the LICHS beyond March 2005. Implementation of various elements of the proposed LICHS is yet to be determined.						
Description of the Horizontal Initiative: The LICHS was developed by INAC, HC and the former Solicitor General in response to the 2000 gas-sniffing crisis facing the Labrador Innu to help resolve the serious health, social and safety issues in the communities of Davis Inlet and Sheshatshiu. While notable progress has been achieved, many serious issues remain. To address these issues, INAC, HC and PSEPC are seeking Cabinet approval and funding for the continuation of the LICHS. The proposed approach responds positively to the priorities in the October 2004 Speech from the Throne for addressing the needs of Aboriginal Canadians.						
Shared Outcome(s): The partners, in consultation with the Innu, developed the following 5-year vision with respect to continuation of the LICHS. This vision is for the federal government, the province and the Innu to work in partnership to advance Innu community healing; build increased Innu capacity for the management and delivery of some government programs; conclude a land claim Agreement in Principle; address issues arising from sexual, physical and emotional abuse; achieve improvements in health, education, family and social well-being, economic and community development, public safety and First Nation governance; and manage the LICHS in an integrated and effective fashion.						
Governance Structure(s): Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy Steering Committee; co-chaired by ADM, Socio-Economic Policy and Programs Sector and ADM, Corporate Services, INAC. Membership includes representatives from INAC, Health Canada and Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC). Main Table; chaired by the Chief Federal Negotiator, Labrador Innu file. Membership includes representatives of the Labrador Innu leadership, Province of Newfoundland and Labrador, and federal partners to the LICHS.						
Federal Partners Involved in Each Program	Names of Programs	Total Allocation	Forecasted Spending for 2004–2005	Actual Spending in 2004–2005	Planned Results for 2004–2005	Achieved Results in 2004–2005
INAC	a) Education provincial agreement, Memorial University of Newfoundland (MUN) Student Assessment, New Paths; provincial agreements for income assistance and child, youth and family services (CYFS)	$9.6 million	$9.6 million (education $3.6 million; income assistance $703,000; CYFS $5.6 million)	$8.6 million	Education programming, Memorial University of Newfoundland (MUN) Student Assessment, New Paths; (k to 12); income assistance components are basic/special needs and service delivery; CYFS funding for operations and maintenance.	Natuashish had a successful school year, New Paths projects were completed, Phase 1 and 2 of MUN research completed, Phase 3 due in Dec., 2005 social programs more effective than they have been for years under provincial budget.

Federal Partners Involved in Each Program	Names of Programs	Total Allocation	Forecasted Spending for 2004–2005	Actual Spending in 2004–2005	Planned Results for 2004–2005	Achieved Results in 2004–2005
	b) Facilities Operations and Maintenance	$4.1 million	$4.1 million	$4.1 million	Funding subsidy for eligible assets, including: Facilities Management; Natuashish Natuashish Hydro Agreement; Natuashish Airport; Natuashish Wharf	Facilities management protected capital investment as planned; airport and wharf agreements have been completed; hydro agreement nearing completion
	c) Sheshatshiu Reserve Creation	$192,500	$192,500	$192,500	Costs for reserve creation, work undertaken by Department of Justice (DOJ) and essential survey work by Natural Resources Canada (NRCan)	Reserve creation slower than anticipated due to circumstances beyond federal control yet process has re-engaged and is producing substantial results
	d) Devolution Tables	$484,899	$484,899	$484,899	Working with the Innu to build capacity; CYFS and Income Support Tripartite Committees, and Education Working Group	Tripartite devolution committees were organized, met regularly, achieved milestones in research, analysis and reporting and are beginning to implement recommendations
	e) Other	$200,000 and $93,740	$200,000 and $93,740	$200,000 and $93,740	Construction of Sheshatshiu Police Station; Main Table forum for federal government	RCMP station completed and Main Table continues to prove effective
Health Canada	Community Health	$5.5 million	$5.5 million	$4.8 million	Increase Innu capacity to prevent and manage community health crises	Suicide prevention conferences in both Labrador Innu communities led to the establishment of community-based crisis response protocols and community crisis response teams
					Increase community access to professional health supports through the federal Labrador Health Secretariat	Labrador Health Secretariat employees conducted 378 community visits in 2004–2005
					Increase number of Innu accessing health services	Addictions treatment and after-care programs have reached 30 percent of all adults in Sheshatshiu
					Achieve progress towards completion of community health plans	Asset mapping conducted; community health planning committee established
Results Achieved by Non-federal Partners: Increased collaboration among the parties has emerged.						

Contact Information: Bruno Steinke A/Director SEPRO INAC 10 Wellington Street Gatineau, Quebec K1A 0H4 Tel.: (819) 994-4837	**Approved on behalf of:** Havelin Anand A/Director General Social Policy and Programs Branch INAC 10 Wellington Street Gatineau, Quebec K1A 0H4 Tel.: (819) 994-1259	**Date Approved:** June 2005

Urban Aboriginal Strategy

The Urban Aboriginal Strategy (UAS) is a $50 million, four-year initiative developed by the Government of Canada to help respond to the needs facing Aboriginal people living in key urban centres. Through the UAS, the Government of Canada seeks to partner with other governments, community organizations and Aboriginal people to support projects that respond to local priorities. The core governance structure for the Urban Aboriginal Strategy is a community committee that includes a multi-partnership model in each of the twelve designated communities under the UAS. Each community committee is responsible for identifying local priorities and recommending pilot projects for support. Local UAS committees are supported by formal or informal working groups of federal regional officials representing interested federal departments that are meant to coordinate federal efforts to respond to community interests. The Office of the Federal Interlocutor works closely with a number of federal departments, in particular Human Resources Development and Skills Canada and Western Economic Diversification. In fact, the Office of the Federal Interlocutor developed horizontal terms conditions to facilitate coordination across eight key federal departments: Human Resources and Skills Development Canada; Western Economic Diversification Canada; Canadian Heritage; Health Canada; Public Health Agency Canada; Industry Canada; Justice Canada; and Public Safety and Emergency Preparedness Canada.

Horizontal Initiative						
Name of Horizontal Initiative: Urban Aboriginal Strategy			Name of Lead Department(s): INAC — Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians			
Start Date of the Horizontal Initiative: 1998		End Date of the Horizontal Initiative: 2007			Total Federal Funding Allocation: $50.025 million	
Description of the Horizontal Initiative: The Urban Aboriginal Strategy (UAS) is a $50 million, four-year initiative developed by the Government of Canada to help respond to the needs facing Aboriginal people living in key urban centres.						
Shared Outcome(s): Through the UAS, the Government of Canada seeks to partner with other governments, community organizations and Aboriginal people to support projects that respond to local priorities.						
Governance Structure(s): The core governance structure for the Urban Aboriginal Strategy is a community committee that includes a multi-partnership model in each of the twelve designated communities under the UAS. Each community committee (either via a shared delivery model or a community entity model, the latter being an incorporated organization having been delegated authority for delivering pilot projects on behalf of the various partners) is responsible for identifying local priorities and recommending pilot projects for support. Local UAS committees are supported by formal or informal working groups of federal regional officials representing interested federal departments that are meant to coordinate federal efforts to respond to community interests.						
Federal Partners Involved in Each Program	Names of Programs	Total Allocation	Forecasted Spending for 2004–2005	Actual Spending in 2004–2005	Planned Results for 2004–2005	Achieved Results in 2004–2005
Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians	a) UAS b) Federal Interlocutor Program	$50,025,000	a) $9,285,000 b) $34,000	a) $7,664,320 b) $34,000	a) Seventy-nine projects in eight cities. b) Urban demographic survey (economics, employment, governance).	The UAS pilot projects program is intended to explore ways to work more collaboratively among federal departments, between different levels of government and with Aboriginal organizations in an effort to learn how to better address urban Aboriginal issues. The pilot projects initiated and completed during the 2004–2005 fiscal year have successfully met this overarching goal.
Human Resources and Skills Development Canada	a) Supporting Communities Partnerships Initiative b) *actual departmental program name unknown	Total UAS allocation is $50.025 million	a) $90,000 b) $11,000	a) **actual spending unknown b) **actual spending unknown	a) Provide capacity support for business processes and fundraising strategies to stabilize the organization. b) Funding to but six Aboriginal Youth "at risk" through the Urban Canvas Program.	

Federal Partners Involved in Each Program	Names of Programs	Total Allocation	Forecasted Spending for 2004–2005	Actual Spending in 2004–2005	Planned Results for 2004–2005	Achieved Results in 2004–2005
Western Economic Diversification Canada	a) Western Diversification Program		a) $88,953	a) **actual spending unknown	a) Pilot an early childhood development program for children 30 months to 5 years of age, as well as provide family support strategies for families in crisis and strategies to empower families to become self-sufficient community members.	
	b) Western Diversification Program		b) $23,648	b) **actual spending unknown	b) Create a sustainable after-school program for Aboriginal children between the ages of 6 and 10 years.	
	c) Used UAS terms and conditions		c) $114,572	c) **actual spending unknown	c) A pilot project will see Aboriginal culture integrated into the curriculum of seven inner-city schools through the hiring of a cultural facilitator who will work collaboratively with local teachers to develop a curriculum for language arts, social studies, art and music that is sensitive to the cultural needs of urban Aboriginal communities.	
Canadian Heritage	a) *actual departmental program name unknown		a) $63,033	a) **actual spending unknown	a) Media Arts Training project for at-risk Aboriginal youth	
	b) *actual departmental program name unknown		b) $60,000	b) **actual spending unknown	b) Youth resource centre to operate in the Lord Selkirk area. The centre also runs a safe house and offers a variety of programming to assist youth in developing life skills and cultural awareness.	
			c) $21,758	c) **actual spending unknown	c) Improve the social, economic and personal prospects of urban Aboriginal youth between the ages of 15 and 24 years by encouraging early career planning, educational attainment, the development of leadership skills, cross-cultural awareness, and participation in sports and the arts.	
Health Canada/Public Health Agency Canada	*actual departmental program name unknown		$300,000	**actual spending unknown	Purchase a 14,000 square foot facility that will serve as a "one-stop shop" for urban Aboriginal people seeking culturally-sensitive support services.	
Justice Canada	Youth Justice Cities		$500,000	**actual spending unknown	Enhance community capacity to respond holistically to Aboriginal child poverty in Thunder Bay.	
Public Safety and Emergency Preparedness Canada	a) *actual departmental program name unknown		a) $60,000	a) **actual spending unknown	a) Develop multi-partner response and strategy that addresses underlying causes of Aboriginal youth involvement in street gangs.	
	b) Crime Prevention		b) $50,000	b) **actual spending unknown	b) Student buddy support service for youth transitioning from northern rural communities to urban settings for further education.	

Federal Partners Involved in Each Program	Names of Programs	Total Allocation	Forecasted Spending for 2004–2005	Actual Spending in 2004–2005	Planned Results for 2004–2005	Achieved Results in 2004–2005
Indian and Northern Affairs Canada	See HRSDC (b)		$500	**actual spending unknown	See 1 b)	
Canada Revenue Agency	Tax Credit		$13,500	**actual spending unknown	Produce a documentary series about the life of the Mechif, selected from 13 communities in the Mechif homeland of western Canada. The documentary will depict the common values, beliefs and social mores that allow the Mechif to maintain their heritage today.	
		Total: $50.025 million	Total: $9,095,384	Total: actual spending unknown		

Comments on Variances: The exact expenditure by other federal government departments is unknown at this time. Funding lapsed as a result of community processes not being able to take advantage of the funding available and OFI was not informed early enough to be able to re-profile the money.

Results Achieved by Non-federal Partners: UAS has proven effective in leveraging both monetary and in-kind contributions. There were 79 projects funded during the 2004–2005 fiscal year. In addition to contributions from other government departments, more than 35 non-federal government partners have contributed approximately $5,238,328 during the 2004–2005 fiscal year to support the federal contributions under UAS. In some communities, partnerships have formed between the federal government departments, provincial government, municipal government, Aboriginal organizations, non-profit organizations and employer associations to support the UAS project initiatives in eight cities. Although the data above identify examples of projects that received financial support from other federal departments, a majority of other projects funded through the UAS received non-financial support from a number of federal departments and in some cases projects were approved through the UAS horizontal terms and conditions without direct funding through the UAS pilot project budget.

Contact Information:	Approved by:	Date Approved:
Allan MacDonald Director General Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians 66 Slater Street Ottawa, Ontario K1A 0H4 Tel.: (613) 992-8186	Fred Caron ADM Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians 66 Slater Street Ottawa, Ontario K1A 0H4 Tel.: (613) 992-2334	August 2005

Northern Strategy

On December 14, 2004, the Prime Minister and the three territorial First Ministers announced their intention to develop, in co-operation with Aboriginal governments, organizations and northern residents, a comprehensive Northern Strategy. In this context, they released a jointly-developed "Framework for a Northern Strategy" designed to serve as the basis for consultations leading to the Strategy's development. The Framework identified seven proposed long-term goals for the Strategy: 1) strengthening governance, partnerships and institutions; 2) establishing strong foundations for economic development; 3) protecting the environment; 4) building healthy and safe communities; 5) reinforcing sovereignty, national security and circumpolar co-operation; 6) preserving, revitalizing and promoting culture and identity; and 7) developing northern science and research.

The Prime Minister has emphasized that the initiative must adopt a "whole of government" approach, and asked the Minister of Indian Affairs and Northern Development to assume the lead for coordinating federal input. An intergovernmental Working Group has been formed with the territorial governments to draft the elements of the Strategy in a collaborative manner.

The Strategy will be the product of broad consultations. A formal consultation process took place in each territory and on a pan-northern basis during the winter and early spring. This process incorporated a variety of activities, including bilateral and multilateral meetings with Northern stakeholders as well as a questionnaire available electronically and in hard-copy format in northern communities. Roundtables were also held on the themes of Sovereignty, Security and Circumpolar Co-operation and Climate Change to gather the views of leading academics and interested stakeholders.

The Northern Strategy will be a living document that will require ongoing work within the federal government and with the territories to achieve our joint objectives for the North.

Table 23: Travel Policies

Comparison to Treasury Board Secretariat (TBS) Special Travel Authorities
• Indian and Northern Affairs Canada follows TBS Special Travel Authorities
• Canadian Polar Commission follows TBS Special Travel Authorities
• Indian Specific Claims Commission follows TBS Special Travel Authorities
Comparison to Treasury Board Secretariat (TBS) Travel Directive, Rates and Allowances
• Indian and Northern Affairs Canada follows TBS Travel Directive, Rates and Allowances
• Canadian Polar Commission follows TBS Travel Directive, Rates and Allowances
• Indian Specific Claims Commission follows TBS Travel Directive, Rates and Allowances

IV.

Other Items of Interest

Program Activity — DEPARTMENTAL MANAGEMENT AND ADMINISTRATION

What is this Program Activity?

Departmental management and administration underpins all Strategic Outcomes and program activities by providing essential services and strategic direction that support the ongoing operation of the department.

It entails building and sustaining a value- and results-based culture of management excellence that supports INAC internally and externally in achieving its mandate and strategic objectives; strengthens its capacity and its decision-making, planning, operational and reporting processes; fosters the development of priorities in collaboration with First Nations, Inuit, Métis and Northerners; and encourages a better understanding of First Nations, Inuit, Métis and northern issues in Canadian society and internationally.

Financial Resources ($ millions)	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Departmental Management and Administration	352.3	392.2	342.9

Human Resources (Full-time Equivalents)	Planned	Actual	Difference
Departmental Management and Administration	2,895	2,671	(224)

Note: The total financial and human resources summarized above have been pro-rated across other program activities in INAC, based on planned spending. The following table shows the specific financial and human resources pro-rated to each program activity.

Allocation of Departmental Management and Administration to Other Program Activities

	Actual 2004–2005	
	$ millions	Full-time Equivalents
Governance	4.0	31
Institutions	28.2	219
Co-operative Relationships	11.2	87
Northern Governance	0.6	5
Managing Individual Affairs	1.1	9
Education	95.8	746
Social Development	78.9	614
Health, Northern Communities	5.6	43
Certainty of Title and Access to Land and Resources	1.0	8
Responsible Federal Stewardship	1.1	8
First Nations Governance Over Land, Resources and the Environment	3.6	28
Northern Lands and Resources	9.1	71
Economic and Employment Opportunities for Aboriginal People	4.3	34
Access to Capital and Economic Development	28.2	220
Community Infrastructure	66.6	519
Northern Economy	2.0	16
Office of the Federal Interlocutor	1.7	13
Total	342.9	2,671

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Highlights of results for this Program Activity are listed below (see http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/dma_e.html for more details):

- Agreements with Alberta, notably on forest fire preparedness and suppression-related activities, contributed to increased capacity and reduced risk of occurrence and damages to First Nations communities, their members and infrastructure.
- Through its efforts to seek resolution of litigation, INAC closed 270 cases during 2004–2005, 63 percent of which were straightforward and moderate complexity cases. INAC continued the thorough review of its inventory it had undertaken with Justice Canada in 2004–2005. It is now better positioned to determine future resource needs, and to track and assess litigation dynamics and trends. As a result of this initial review, INAC will continue to refine this macro analysis of the inventory as an alternative to developing strategic plans for all cases.
- INAC Communications Branch continues to realign its resources to better respond to the needs of clients in a timely, strategic and efficient way. To support improved service delivery, the Branch has developed a draft communications planning framework that is integrated with the departmental planning process. The framework articulates the Branch's priorities and strengthens the link between the allocation of resources and these priorities.
- A risk assessment was conducted as part of each 2004–2005 audit and will be an ongoing practice. Risks are assessed during preparation of action plans. As well, risk assessments were conducted on all elements of INAC's results framework to identify risks that could affect organizational objectives in order to guide future planning and decision making. Training and information sessions on risk management were provided to staff.
- Work began to develop a new information system in support of transfer payment business and service standards. This would provide web-enabled access to First Nations and other government departments. The project also seeks to streamline transfer payment business processes across all regions and sectors. In British Columbia, in the development of the First Nations Inuit Transfer Payment (FNITP) Project, processes were established to ensure full regional staff and Aboriginal representation and input into the design.
- An enterprise-wide Strategic Plan for information management and information technology (IM&IT) for 2004–2005 was developed, which aligns with departmental strategic outcomes and priorities. Approved in February 2004, the Plan addressed INAC's Strategic Outcomes by launching a number of multi-year corporate IM&IT initiatives.
- INAC launched and promoted to all employees its new Continuous Learning Policy. The first commitment is to Shared Values and Continuous Learning, and reminds employees of the need to integrate values and ethics into their behaviour as individuals and as an organization.
- In 2004–2005, INAC continued to focus on increased and equitable distribution of Aboriginal employees by committing to at least 50 percent Aboriginal representation on management and executive development programs, including the Career Assignment Program and the Management Trainee Program. This commitment was announced to all employees.
- INAC's Human Resources Branch has been working with the Public Service Human Resource Management Agency of Canada in preparing for implementation of the *Public Service Modernization Act* (PSMA), as well as working on non-legislated activities pertaining to modernization within the department.
- In 2004–2005, INAC refined its Human Resource planning process to be more explicitly aligned with the federal business planning cycle and more responsive to current and future needs of the department. INAC co-chaired an interdepartmental working group that developed a human resource planning guide to provide managers in the federal public service with tools to support integrated human resources planning and business planning practices.
- All projects undertaken in 2004–2005 were carried out in consultation with and/or with

full involvement of the regions in order to improve interaction and relationships between headquarters and the regions.

Areas for Improvement and Lessons Learned

A focus by INAC on more in-depth contingency planning and on a more proactive approach to communicating court decisions has ensured consistency in the federal response. It has also increased interdepartmental collaboration. Networks put in place to prepare for court decisions have effectively strengthened the government's ability to follow up on court decisions. INAC will continue to apply a similar approach to a range of court decisions.

Involving the Audit and Evaluation Branch early in the policy and program authority planning and development process has proved essential to ensuring that audits and evaluations are planned in a manner that supports their meaningful contribution to that process. Through preparation of the Audit and Evaluation Plan, the need for an inventory of accountability activities that take place outside of the Branch was identified. Such an inventory would limit duplication of activities and improve integrated planning and reporting by providing a list of areas that have been sufficiently covered by accountability activities and of those areas where gaps exist.

INAC's Communications Branch is focussed on efficient delivery of communications services, both internally and externally, across Canada. A client-centred approach is supported by a realignment of resources to better meet this goal. The Branch's ongoing media monitoring, media relations and public environment analysis continue to support the capacity to provide timely, strategic communications support to specific audiences (e.g., Minister's office, senior management, sectors, National Aboriginal Organizations), as well as the broader audience of the department.

Like many federal departments, INAC will continue to develop the capacity for integrated planning. Aligning the various planning and reporting processes in the department — IT/IM, Accommodations, Budget, Communications, Human Resources — is an iterative process. Over the past year, the department has focussed on integrating human resource management considerations in the annual planning cycle. This decision was made in recognition of the importance of the Management Accountability Framework (MAF) and the planning and reporting requirements of the *Public Service Modernization Act*. Although there is still room for improvement, the value and benefits of a results-focussed, integrated planning process are being realized.

Official Languages support is another key file that will require constant vigilance. Supporting improvements for service to the public, language of work and data integrity for reporting are all ongoing objectives.

Based on the Workforce Analysis results, INAC will continue to focus on increasing Aboriginal recruitment and retention rates at INAC, especially within the executive cadre. Additionally, INAC will develop an implementation strategy for a National Capital Region Diversity Committee in order to obtain feedback for INAC's Employment Equity Action Plan for 2005–2008.

Reliability of Statistics

Demographic Statistics Supplied and Verified Through the Indian Registry System

The Indian Registry System (IRS) has existed since 1951 and is maintained by INAC. Its current format was introduced in 2003. The system is considered authoritative, since it contains the names of every individual registered under the *Indian Act*. It is updated regularly by departmental staff and 450 Indian Registry administrators.

The IRS is an accurate source, except for one major limitation — the late reporting of life events, including births and deaths. For more information on the IRS, please contact the Information Unit at the Indian Registration and Band Lists Directorate at (819) 997-9265. For more information on the effects of late reporting of life events, please call the departmental contact centre toll-free at 1-800-567-9604.

Demographic Statistics Supplied and Verified Through Population Projections

On-reserve Status Indian Population

The department uses 2000-based population projections developed for INAC by Statistics Canada using data from the IRS. The projections have been adjusted for late and under-reporting of births and deaths and therefore differ from actual IRS data. Although the projections are not predictions, they provide a perspective on future trends in the registered Indian population based on assumptions about fertility, mortality, miscellaneous additions, migration, reinstatement and status inheritance.

Canadian Population

The department uses *Population Projections for Canada, Provinces and Territories, 2000–2026* (Statistics Canada Catalogue No. 91-520). These data are considered reliable if the underlying assumptions are accurate.

Demographic Statistics Supplied and Verified Through the 2001 Census of Canada

Statistics from the 2001 Census depict the characteristics of the Canadian population at a point in time. They are based on self-reporting by individuals.

One major limitation of census statistics is undercoverage resulting from non-participation or incomplete enumeration of communities. A preliminary estimate released by Statistics Canada on January 21, 2003, indicates that approximately 30,000 to 35,000 individuals were not enumerated in the 2001 Census. Most of these people were registered Indians living on reserve. Non-participation by First Nations communities was not a problem in the northern territories; therefore, census statistics for the North are very reliable.

Data for the Aboriginal population in the North are based on the identity definition of Aboriginal, which takes into account respondents who (1) self-identified as being a North American Indian and/or Métis and/or Inuit; and/or (2) reported themselves as being registered under the *Indian Act*; and/or (3) reported themselves as having Band membership.

Contacts for Further Information

Indian and Northern Affairs Canada

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street, North Tower
Gatineau, Quebec
Postal Address: Ottawa, Ontario K1A 0H4
Internet: http://www.ainc-inac.gc.ca
E-mail: webmaster@ainc-inac.gc.ca

General and Statistical Inquiries, and Publication Distribution

Tel. (toll-free): 1-800-567-9604
TTY (toll-free): 1-866-553-0554
E-mail: InfoPubs@ainc-inac.gc.ca
Socio-demographic statistical publications available at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_e.html

Departmental Library

Tel.: (819) 997-0811
E-mail: Reference@ainc-inac.gc.ca

Media Inquiries — Communications

Tel.: (819) 994-2044

Northern Affairs Program

Tel.: (819) 953-3760
E-mail: NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Canadian Polar Commission

Constitution Square
360 Albert Street, Suite 1710
Ottawa, Ontario K1R 7X7
Tel.: (613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
Internet: http://www.polarcom.gc.ca
E-mail: mail@polarcom.gc.ca

Indian Specific Claims Commission

Minto Enterprise Building
427 Laurier Avenue West, Suite 400
Ottawa, Ontario K1R 7Y2
Tel.: (613) 943-2737
Internet: http://www.indianclaims.ca
E-mail: gmail@indianclaims.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/6-2005
ISBN 0-660-62907-0

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internet précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

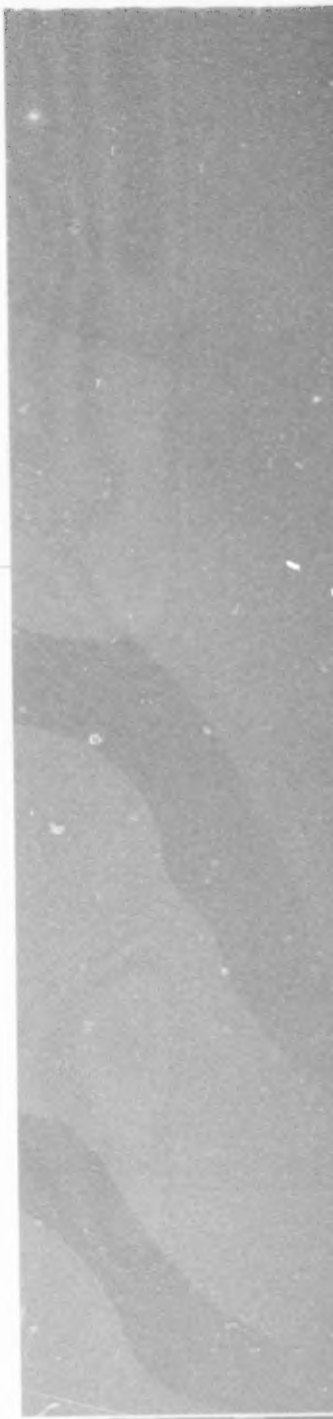

Affaires indiennes et du Nord Canada, Commission canadienne des affaires polaires et Commission des revendications particulières des Indiens

Rapport sur le rendement ministériel 2004–2005

Canada

Table des matières

I VUE D'ENSEMBLE

Message du ministre 1
Déclaration de la direction 3
Lien avec le Rapport sur les plans et les priorités de 2004–2005 3
Renseignements sommaires 4
- Raison d'être 4
- Ressources financières totales 4
- Ressources humaines totales 4
- Résumé du rendement par rapport aux résultats stratégiques, aux priorités et aux engagements 5

Rendement global 9
- Affaires indiennes et du Nord Canada 9
- Commission canadienne des affaires polaires 13
- Commission des revendications particulières des Indiens 14

II ANALYSE DU RENDEMENT SELON LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Affaires indiennes et du Nord Canada 17
- Le gouvernement 17
- Les gens 21
- Les terres 26
- L'économie 30
- Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral 34

La Commission canadienne des affaires polaires 35
La Commission des revendications particulières des Indiens 37

III RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements organisationnels 39
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues (équivalents temps plein compris) 40
Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme 42
Tableau 3 : Postes votés et législatifs 45
Tableau 4 : Coût net 47
Tableau 5 : Passif éventuel 47
Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires) 48
Tableau 7 : Sources des revenus non disponibles 49
Tableau 10 : Frais d'utilisation 50
Tableau 14 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert 51
Tableau 16 : États financiers des établissements publics et des mandataires du Parlement 55
Tableau 17 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004–2005 56
Tableau 18 : Stratégie de développement durable 57
Tableau 19 : Approvisionnement et passation des marchés 61
Tableau 21 : Initiative sur l'amélioration des services 62
Tableau 22 : Initiatives horizontales 63
Tableau 23 : Politiques sur les voyages 71

IV AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

La gestion et l'administration du Ministère 73
Fiabilité des données statistiques 75
Autres sources d'information 76

I.

Vue d'ensemble

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter, pour le compte d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), la Commission canadienne des affaires polaires et la Commission des revendications particulières des Indiens, le *Rapport sur le rendement ministériel de 2004-2005*.

Je suis fier de faire connaître les nombreuses réalisations de mon Ministère, accomplies en collaboration avec ses multiples partenaires.

En juillet 2004, le premier ministre m'a nommé ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits. Le même ministre se voyait ainsi confier ces deux responsabilités pour la première fois. Je suis persuadé que cette décision représente une démarche importante qui aidera à satisfaire aux besoins des peuples autochtones du Canada.

La Table ronde historique Canada-Autochtones a été organisée en avril 2004 dans la poursuite de l'objectif commun d'obtenir la pleine participation des membres des Premières nations ainsi que des peuples inuits et métis à la société canadienne. Par la suite, AINC a pris part aux séances de suivi sectorielles qui portaient sur la santé, l'apprentissage permanent, le logement, les débouchés économiques, les négociations (ayant trait aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux traités) et l'obligation de rendre compte des résultats.

Le processus a mis en évidence la nécessité de renforcer les relations entre les Premières nations, les Inuits et les Métis, d'une part, et le gouvernement du Canada, d'autre part. Il a également permis de constater qu'il était important de donner à l'avenir de nouvelles orientations à la collaboration. La réunion stratégique tenue en mai 2005 représentait l'aboutissement du processus de la Table ronde ainsi qu'une nouvelle façon de faire les affaires, sur la base d'un partenariat fondé sur le respect et la coexistence. Toutes les parties se sont engagées à l'égard de cette nouvelle méthode de travail, en signant des accords avec chacune des organisations autochtones nationales. Les priorités stratégiques ont été établies ensemble — à tous les échelons à partir de la base — dans des domaines qui intéressent les collectivités inuites, des Premières nations et des Métis. Ces priorités répondent aux besoins tout particuliers de ces collectivités.

Le partenariat historique ainsi créé constitue une grande réalisation qui va dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la population canadienne. En effet, non seulement il favorise l'instauration d'une société solide à laquelle chaque citoyen peut apporter sa contribution, mais en outre seule une approche inclusive peut nous permettre de faire des progrès réels et des investissements judicieux. Ce partenariat concrétise et met en pratique l'engagement pris lors de la Table ronde. Chaque accord signé à la réunion stratégique témoigne des rapports particuliers que nous entretenons avec chacune des cinq organisations autochtones nationales.

En tant que partenaires, nous tirerons parti de nos réalisations de 2004-2005 pour prendre des mesures concrètes, fondées sur une réflexion profonde au sujet des objectifs qu'il nous faut poursuivre. Nous préparerons la réunion des premiers ministres sur les questions autochtones, en invitant les provinces et les territoires à collaborer à un programme de changement.

Les trois territoires nordiques du Canada ont connu plusieurs transformations au cours des dernières décennies. Le perfectionnement des capacités institutionnelles des gouvernements territoriaux et autochtones donne lieu à la création de nouveaux modèles de gouvernance et de nouveaux partenariats. En décembre 2004, le premier ministre du Canada et ses trois homologues territoriaux ont annoncé leur intention de faire fond sur ces réalisations et de mettre en place une stratégie pour le Nord, avec la collaboration des gouvernements

territoriaux et les parties intéressées du Nord. La Stratégie inspirera le développement du Nord et aidera à apporter des changements concrets et durables dans la vie des Autochtones et des gens du Nord. En tant que ministère responsable, AINC coordonne l'apport du gouvernement fédéral à cette initiative. Le Ministère travaille de concert avec les responsables territoriaux en vue de concrétiser cette toute première stratégie exhaustive, élaborée ensemble, pour le Nord.

Je suis par ailleurs heureux de signaler que, dans l'ensemble du pays, des progrès ont été réalisés au chapitre du traitement des revendications territoriales et des négociations concernant l'autonomie gouvernementale — les assises de collectivités autonomes et bien administrées.

Tout en travaillant de concert avec nos partenaires pour mettre en place un programme d'innovation et de changement, nous savons qu'il nous reste beaucoup à faire pour réduire et enfin éliminer l'écart qui existe entre les Premières nations, les Inuits, les Métis et les gens du Nord, d'une part, et les autres Canadiens, d'autre part, en ce qui concerne les chances d'épanouissement. Et nous sommes déterminés à atteindre cet objectif.

Je remercie tous nos partenaires, dont le nombre ne cesse de croître, de nous avoir aidés à atteindre ces résultats et à remplir le mandat qui nous a été confié de faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuits, les Métis et les gens du Nord.

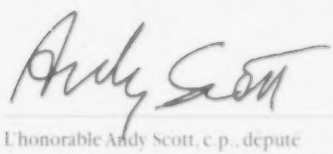

L'honorable Andy Scott, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement ministériel de 2004-2005* d'Affaires indiennes et du Nord Canada, de la Commission canadienne des affaires polaires et de la Commission des revendications particulières des Indiens.

Le présent document a été préparé selon les principes d'établissement de rapports contenus dans le *Guide de préparation — Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, dans lequel figure un aperçu du besoin de divulgation du coût intégral :

- il respecte les exigences de rapport définies;
- il se fonde sur une architecture des activités de programme approuvée;
- il fournit des renseignements uniformes, complets, équilibrés et exacts;
- il fournit une base de reddition de comptes quant aux résultats recherchés ou obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont accordées;
- il fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés figurant dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Affaires indiennes et du Nord Canada a estimé le coût total de la prestation des programmes à partir des dépenses courantes associées à ces programmes et a appliqué l'approche des autres agences fédérales, attribuant à chaque domaine de programme une proportion de ses frais de gestion et d'administration (équivalents en dollars et en travail à temps plein). Pour les besoins de ses prochains rapports, le Ministère continuera à chercher des façons plus précises d'attribuer les coûts actuels de gestion et d'administration ministérielles associés à certains programmes.

Michael Horgan
Sous-ministre

Lien avec le Rapport sur les plans et les priorités de 2004–2005

Le *Rapport sur le rendement ministériel de 2004-2005* fait état du rendement par rapport aux priorités et aux engagements définis dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* (RPP). Le RPP est structuré selon des secteurs d'activités que l'on a réorganisés sous forme d'architecture des activités de programme (AAP) au cours des mois suivants. Le Rapport sur le rendement respecte l'AAP, les changements étant modestes :

- Les quatre activités de programme de l'ancien secteur des Affaires du Nord sont désormais reliées aux quatre principaux résultats stratégiques dont elles relèvent respectivement.
- Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits a été ajouté comme résultat stratégique distinct. En juillet 2004, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est devenu également l'Interlocteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits[1].

Veuillez noter que chacun des résultats stratégiques et les activités de programme qui s'y associent concernent des groupes de clients et d'intervenants divers. Par exemple, le Bureau de l'Interlocteur fédéral s'occupe des affaires des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain, tandis que les autres résultats stratégiques concernent les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. La description de chaque résultat stratégique et activité de programme précise son champ d'application en termes de groupes de clients et d'intervenants.

Tout comme par le passé, la Commission canadienne des affaires polaires fait son rapport dans le même volume du Rapport sur le rendement. Elle a aussi figuré dans le RPP de 2004-2005.

À compter de cette année, la Commission des revendications particulières des Indiens fera aussi son rapport dans le présent volume, à titre d'organisme du portefeuille. Depuis juillet 2004, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien assume également la responsabilité de la Commission des revendications particulières des Indiens.

[1] En transférant le Bureau de l'Interlocuteur fédéral au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement a voulu souligner la distinction entre le mandat particulier de l'Interlocuteur fédéral et celui des autres secteurs d'Affaires indiennes et du Nord Canada. C'est ainsi que se justifie la présentation de rapports distincts.

Renseignements sommaires

Raison d'être

Affaires indiennes et du Nord Canada

La mission d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) consiste à « travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord ». Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral partage cette mission en ce qui a trait aux Métis, aux Indiens non inscrits et aux Autochtones vivant en milieu urbain.

Le Ministère procure des avantages aux Premières nations, aux Inuits, aux Métis, aux gens du Nord et à toute la population canadienne en se concentrant sur la réalisation de cinq résultats stratégiques, à savoir le gouvernement, les gens, les terres, l'économie et le Bureau de l'Interlocuteur fédéral. Des activités de programme (thèmes évoqués par les résultats visés/priorités constantes définies dans le RPP de 2004-2005) ont été établies relativement à chacun des résultats stratégiques.

Commission canadienne des affaires polaires

La Commission canadienne des affaires polaires est chargée de suivre de près l'information qui circule au sujet des régions polaires et s'occupe de faire la promotion et la diffusion des connaissances sur ces régions. De plus, elle contribue à sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires pour le Canada. Enfin, elle veille à rehausser le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire et conseille le gouvernement sur l'orientation que devraient prendre les politiques ayant un lien avec les sciences polaires.

Commission des revendications particulières des Indiens

La Commission des revendications particulières des Indiens a pour mission d'aider les Premières nations et le Canada à trouver des ententes relativement aux revendications particulières. Jouant un rôle quasi judiciaire, la Commission offre un moyen indépendant d'examiner, à la demande d'une Première nation, toute revendication territoriale particulière lorsque celle-ci a été rejetée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou lorsqu'une Première nation s'oppose aux critères d'indemnisation que le gouvernement entend utiliser lors des négociations visant le règlement de sa revendication. La Commission offre également des services de médiation durant les négociations sur les revendications.

Ressources financières totales

(en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada[1]	5 946,2	6 046,9	5 654,1
Commission canadienne des affaires polaires	1	1	1
Commission des revendications particulières des Indiens[1]	6,9	6,8	6,6

[1]Les chiffres sont ajustés en tenant compte des ressources provenant du Bureau du Conseil privé (avant le transfert à AINC des responsabilités liées au Bureau de l'Interlocuteur fédéral et à la Commission des revendications particulières des Indiens).

Ressources humaines totales

(équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
Affaires indiennes et du Nord Canada[1]	4 128	3 940	(188)
Commission canadienne des affaires polaires	5	5	—
Commission des revendications particulières des Indiens[1]	50	45	(5)

[1]Les chiffres sont ajustés en tenant compte des ressources provenant du Bureau du Conseil privé (avant le transfert à AINC des responsabilités liées au Bureau de l'Interlocuteur fédéral et à la Commission des revendications particulières des Indiens).

Résumé du rendement par rapport aux résultats stratégiques, aux priorités et aux engagements

Résultats stratégiques et activités de programme connexes	Type	Dépenses prévues (en millions $)	Dépenses réelles (en millions $)	Résultats attendus et situation actuelle (au 31 mars 2005)
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Résultat stratégique — Le gouvernement				
La gouvernance	Sur une base continue	56.9	66.5	Exercice d'une saine gouvernance en s'appuyant sur des mesures législatives, des programmes, des politiques et des processus administratifs qui favorisent la mise en place de collectivités inuites et de gouvernements des Premières nations stables, légitimes et efficaces, adaptés à la culture et responsables envers leurs citoyens. On a amélioré la gouvernance grâce au financement de programmes, à la création de nouveaux forums intergouvernementaux, à l'application de pratiques exemplaires et à la prestation de services consultatifs. Voir les détails à la section II.1.1.
Les institutions	Sur une base continue	473.9	464.2	Assistance fournie aux Premières nations pour les aider à payer les coûts liés à la gouvernance locale et à l'autonomie gouvernementale ainsi qu'à l'administration des services financés par le Ministère. Cette aide se veut une base de financement stable pour les institutions au sein desquelles les Premières nations et les Inuits sont bien représentés, afin de faciliter la bonne gouvernance des collectivités et la prestation efficace des services. On a financé et appuyé la création d'institutions. La *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* a été adoptée. Voir les détails à la section II.1.2.
Les relations de coopération	Sur une base continue	217.2	183.9	Établissement de relations intergouvernementales et découlant de traités avec les Premières nations et les Inuits qui favorisent la collaboration et l'efficacité, en vue d'optimiser la poursuite et l'atteinte des objectifs communs; conciliation des intérêts autochtones et autres par la recherche, l'évaluation, la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale; quête d'interprétations communes en ce qui a trait aux relations découlant des traités historiques; élaboration d'arrangements législatifs et administratifs qui tiennent compte de l'évolution des capacités de gouvernance et des relations. On a fait des progrès aux tables de discussion exploratoires sur les traités. On s'est occupé d'autres revendications particulières. Deux accords sur l'autonomie gouvernementale sont entrés en vigueur. Voir les détails à la section II.1.3.
La gouvernance dans le Nord	Sur une base continue	14.8	10.6	Soutien du renforcement des gouvernements nordiques par le transfert des responsabilités de type provincial, par la mise en place de mécanismes intergouvernementaux efficaces qui favorisent la gestion des questions stratégiques, et par la consolidation de la collaboration entre les gouvernements au niveau international en ce qui a trait aux questions circumpolaires. Les négociations se poursuivent en vue d'une entente de principe sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. On a rendu public le « cadre d'une stratégie pour le Nord ». Voir les détails à la section II.1.4.
Résultat stratégique — Les gens				
La gestion des affaires individuelles	Sur une base continue	16.7	18.0	Gestion professionnelle des affaires individuelles des Premières nations pour que les responsabilités du ministre en matière de fonds en fiducie, d'inscription et d'appartenance et de successions, qui lui sont confiées en vertu de la *Loi sur les Indiens*, soient exercées comme il se doit et que les obligations en matière de rentes découlant des traités soient remplies. On note des retards dans le traitement des demandes d'inscription. Voir les détails à la section II.2.1.

Résultats stratégiques et activités de programme connexes	Type	Dépenses prévues (en millions $)	Dépenses réelles (en millions $)	Résultats attendus et situation actuelle (au 31 mars 2005)
L'éducation	Sur une base continue	1 555.1	1 580.2	Soutien de la prestation de programmes et de services d'éducation primaire et secondaire, y compris l'éducation spéciale, qui sont adaptés à la culture et qui s'apparentent raisonnablement aux normes et aux programmes provinciaux dans une même région géographique, contribuant, du fait, à faire grimper les niveaux de réussite scolaire chez les élèves des Premières nations; création de possibilités pour les jeunes des Premières nations et les jeunes inuits de perfectionner leurs compétences d'emploi et d'acquérir de l'expérience professionnelle; fourniture d'aide financière aux Indiens inscrits et aux Inuits pour qu'ils puissent faire des études postsecondaires et augmenter leur niveau de participation, de réussite et d'employabilité; soutien de la prise en charge, par les Premières nations elles-mêmes, de leur système d'éducation. Le programme s'est concentré cette année sur la formulation d'une réponse au rapport de la vérificatrice générale sur l'éducation. Voir les détails à la section II.2.2.
Le développement social	Sur une base continue	1 249.9	1 300.4	Soutien de la fourniture d'aide au revenu dans les réserves pour combler les besoins fondamentaux que sont la nourriture, les vêtements et l'abri, pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes et des familles conformément aux normes et aux programmes provinciaux; soutien de la fourniture de services à l'enfance et à la famille des Premières nations, pour améliorer leur bien-être et leur sécurité; fourniture d'aide à la vie autonome pour les services de soutien social de nature non médicale comme les soins à domicile, le placement familial et les soins en établissement, d'une façon qui répond aux besoins spéciaux des personnes atteintes d'incapacité, des personnes gravement malades et des personnes handicapées, selon des normes qui s'apparentent raisonnablement à celles de la province ou du territoire de résidence; prestation du Programme de financement de la lutte contre la violence familiale pour améliorer la sécurité et la sûreté, surtout des femmes et des enfants à risque; prestation du Programme de réinvestissement de la prestation nationale pour enfants, pour soutenir les familles à faible revenu avec des enfants, prévenir ou réduire la pauvreté chez les enfants et favoriser le rattachement à la population active; et fourniture d'autres services sociaux en vertu d'ententes fédérales-provinciales. Ces programmes aident à réduire les écarts qui existent par rapport aux résultats socio-économiques des Premières nations. Voir les détails à la section II.2.3.
Des collectivités nordiques saines	Sur une base continue	84.9	91.8	Soutien de l'amélioration de la santé et du bien-être des gens du Nord, par l'octroi de contributions pour les services hospitaliers et médicaux offerts aux Indiens et aux Inuits résidant dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; soutien du transport à prix réduits d'aliments nutritifs périssables et autres produits essentiels, à destination des collectivités éloignées du Nord; soutien de la recherche sur les sources et les effets des contaminants sur la chaîne alimentaire de l'Arctique; et projets pour aider les gens du Nord à composer avec des problèmes d'ordre plus général, comme les conséquences du changement climatique. On a mis en place des enquêtes et des projets pilotes dans le cadre du Programme Aliments-poste. La recherche se poursuit quant aux incidences des contaminants sur la santé humaine et sur les collectivités présentant de hauts risques. Voir les détails à la section II.2.4.
Résultat stratégique — Les terres				
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	Sur une base continue	99.8	16.2	Concentration sur les ajouts de terres aux réserves, garantir la clarté du titre pour faciliter les transactions foncières futures au moyen de levés et d'ententes négociées sur les terres, et mettre en œuvre les transferts de terres dans le cadre des revendications particulières et globales. Les efforts ont été concentrés cette année sur la production de meilleurs résultats au chapitre des ajouts de terres aux réserves. Voir les détails à la section II.3.1.

Résultats stratégiques et activités de programme connexes	Type	Dépenses prévues (en millions $)	Dépenses réelles (en millions $)	Résultats attendus et situation actuelle (au 31 mars 2005)
La gestion responsable des affaires fédérales	Sur une base continue	22.5	17.8	Acquittement des responsabilités du gouvernement fédéral envers les Premières nations (p. ex. en vertu de la Loi sur les Indiens et de la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes et des règlements afférents); acquittement de ses propres responsabilités et coordination avec d'autres ministères fédéraux ayant des responsabilités semblables, par exemple Environnement Canada; assainissement des sites contaminés qui relèvent de la compétence fédérale; collecte et gestion des revenus des Indiens découlant de l'exploitation des terres et des ressources. On a mis au point la Stratégie de gérance de l'environnement. On a établi la politique sur les fiducies applicable aux dépenses engagées à des fins déterminées. On a reporté les modifications à la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes. Voir les détails à la section II.3.2.
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	Sur une base continue	64.9	69.4	Soutien des Premières nations pour le renforcement de leurs capacités professionnelles et institutionnelles en travaillant notamment avec leurs nouvelles institutions et associations professionnelles, appui à l'élaboration d'options et d'ententes sectorielles concernant l'autonomie gouvernementale; collaboration avec les Premières nations pour mettre en œuvre ces ententes, par exemple travailler avec le Conseil consultatif des terres à la mise en œuvre de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations. Les efforts ont été concentrés cette année sur le projet de loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations. On a créé le programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves. Voir les détails à la section II.3.3.
Les terres et les ressources dans le Nord	Sur une base continue	73.4	149.8	Soutien du développement durable des ressources naturelles du Nord en mettant l'accent sur une meilleure gestion et intendance de l'environnement, dont l'assainissement des sites contaminés, élargissement de la base de connaissances pour pouvoir prendre des décisions solides, et amélioration de l'efficacité du contexte réglementaire nordique. On a élaboré et mis en œuvre des plans d'assainissement des lieux contaminés. On a accordé un appui à la Stratégie des zones protégées dans les Territoires du Nord-Ouest. Voir les détails à la section II.3.4.
Résultat stratégique — L'économie				
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones	Sur une base continue	79.8	71.0	Soutien de l'expansion des débouchés économiques et des perspectives d'emploi pour les populations autochtones et promotion des biens et des services offerts par les entreprises autochtones par l'entremise de marchés publics. Les efforts ont été concentrés sur la réduction des écarts socio-économiques qui existent entre les collectivités inuites et des Premières nations et les collectivités voisines. On a créé des partenariats. On a mis de l'avant la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Voir les détails à la section II.4.1.
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique	Sur une base continue	717.6	465.1	Soutien financier du règlement des revendications globales, des revendications particulières et des revendications spéciales afin que les collectivités inuites et des Premières nations puissent disposer de capitaux d'investissement. Les programmes de développement économique facilitent la création de débouchés économiques et la mise en place de stratégies pertinentes. Les efforts ont été concentrés sur la réduction des écarts socio-économiques entre les collectivités inuites et des Premières nations et les collectivités voisines. On a financé des organismes et des projets communautaires qui favorisent le développement économique. Voir les détails à la section II.4.2.

Résultats stratégiques et activités de programme connexes	Type	Dépenses prévues (en millions $)	Dépenses réelles (en millions $)	Résultats attendus et situation actuelle (au 31 mars 2005)
L'infrastructure communautaire	Sur une base continue	1 158,3	1 098,8	Soutien financier pour l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien des installations de la collectivité (notamment les routes, les ponts, les systèmes d'eau potable et d'égout ainsi que les bureaux administratifs), des installations éducatives (comme les écoles et les résidences pour les instituteurs), les logements dans les réserves et l'assainissement des sites contaminés dans les réserves. Les collectivités des Premières nations se dotent d'installations communautaires qui sont conformes aux normes et aux services applicables dans les collectivités voisines comparables et les entretiennent. On a planifié et financé des projets de construction de maisons et d'aménagement de l'infrastructure dans les collectivités. Voir les détails à la section II.4.3.
L'économie du Nord	Sur une base continue	22,5	32,7	Soutien de la croissance durable des économies territoriales par des investissements dans l'innovation et le savoir, par des programmes de développement régional, par la défense des intérêts et par des activités qui permettent aux gens du Nord de participer au développement des ressources et d'en tirer profit. On a mis en place des fonds pour financer le développement économique dans le Nord. On a dirigé le programme Infrastructure Canada dans les trois territoires. Voir les détails à la section II.4.4.
Résultat stratégique — Le Bureau de l'interlocuteur fédéral	Sur une base continue	37,6	27,4	Fourniture de soutien aux Métis, aux Indiens non inscrits et aux Canadiens autochtones vivant en milieu urbain, à l'échelle nationale, provinciale et régionale, pour les aider à perfectionner les compétences des organisations et à renforcer leurs mécanismes de responsabilisation envers leurs membres, ainsi qu'à développer leur capacité de former des partenariats avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur privé, afin qu'ils puissent participer de façon concrète aux projets interministériels et intergouvernementaux dirigés par l'Interlocuteur fédéral. On a renforcé les relations de travail avec les Métis, les Indiens non inscrits et les organisations des Autochtones vivant en milieu urbain. On a dirigé la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Voir les détails à la section II.5.
Commission canadienne des affaires polaires				
Résultat stratégique — Accroître les connaissances sur les régions polaires du Canada	Sur une base continue	1,0	1,0	Dans l'exécution de son mandat, la Commission sera appelée à organiser, parrainer et financer des conférences, des séminaires et des rencontres, à participer à l'établissement de réseaux d'information polaire pour transmettre le savoir sur les régions polaires, à entreprendre et à financer des études spéciales concernant les régions polaires, à reconnaître les réalisations et les contributions qui relèvent de son mandat, à déposer un rapport annuel au Parlement. Sur la bonne voie en ce qui a trait aux communications et à la participation internationale. On a fait peu de progrès sur la question de la politique nationale des sciences polaires dans l'Arctique et l'Antarctique. Voir les détails à la section II.6.
Commission des revendications particulières des Indiens				
Résultat stratégique — Tenir des audiences justes et impartiales concernant les revendications particulières	Sur une base continue	6,9	6,6	La Commission mène des enquêtes impartiales lorsqu'une Première nation conteste la décision du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de rejeter sa revendication particulière ou lorsqu'une Première nation s'oppose aux critères d'indemnisation devant être utilisés par le gouvernement lors des négociations sur le règlement de sa revendication. En plus des enquêtes officielles, la Commission offre, sur demande du gouvernement et de la Première nation, des services de médiation ou de facilitation ou prend les arrangements voulus pour la prestation de tels services si les parties en cause jugent que ce processus peut les aider à en arriver à une entente sur toute question liée aux revendications particulières des Indiens. On a fait des enquêtes et publié des rapports. On a fourni des services de médiation. Voir les détails à la section II.7.

Nota : 1. Les priorités et les engagements correspondent aux thèmes évoqués par les résultats visés/priorités constantes définies dans le RPP de 2004-2005 et aux activités de programme décrites dans le présent Rapport sur le rendement.

2. L'activité de programme Gestion et administration du Ministère soutient chacun des cinq résultats stratégiques d'AINC. La section IV du présent Rapport sur le rendement renferme plus de détails sur cette activité.

Rendement global

Affaires indiennes et du Nord Canada

Au cours de l'année financière 2004-2005, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a accompli de grandes réalisations. De par les activités qu'il entreprend à travers le pays, sa structure organisationnelle et les partenariats qu'il établit, le Ministère demeure le chef de file quant à la mise en œuvre d'un programme de transformation qui revêt une importance historique. Parallèlement, AINC continue de répondre aux besoins permanents et de remplir les obligations permanentes prescrites par la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* et la *Loi sur les Indiens* et en vertu des traités et des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale.

Pour obtenir un juste équilibre entre son programme de changement et son programme de maintien, le Ministère a pris les mesures suivantes : des décisions historiques et importantes dans le cadre de la Table ronde Canada-Autochtones, une entente pour la mise en place de la Stratégie pour le Nord, des engagements internes à l'égard du professionnalisme et de la modernisation et la mise de l'avant de sa vision et de sa stratégie en matière de développement durable. Ces facteurs ont grandement influencé la façon dont AINC a géré et mesuré son rendement par rapport à chacun de ses résultats stratégiques.

La Table ronde — Le gouvernement fédéral, les Premières nations, les Inuits et les Métis ont lancé la Table ronde Canada-Autochtones en 2004 afin de s'attaquer aux circonstances toutes particulières des trois groupes de populations autochtones reconnus dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. De concert avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations des Premières nations, des Inuits et des Métis, AINC et le Bureau de l'Interlocuteur fédéral établissent des priorités découlant de la Table ronde. Les accords qui en découlent ouvriront une nouvelle ère de collaboration marquée par la pleine participation de toutes les parties à l'élaboration des politiques visant les Autochtones. La Table ronde et ses produits ont contribué de façon significative aux résultats obtenus à l'égard de chacun des résultats stratégiques et gagneront encore en importance dans les années à venir.

La Stratégie pour le Nord — Le 14 décembre 2004, le premier ministre du Canada et ses trois homologues territoriaux ont annoncé leur intention de mettre en place une stratégie globale pour le Nord, avec la collaboration des gouvernements et des organismes autochtones et la participation des gens du Nord. La responsabilité fédérale de la Stratégie a été confiée à AINC, et celle-ci représente une grande priorité pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le professionnalisme et la modernisation — En vertu du paragraphe 91(24) de la loi établissant compétence fédérale sur les Indiens, le Ministère est autorisé à gérer des affaires personnelles de certains membres des Premières nations en respectant des normes de service professionnelles dictées par ses responsabilités juridiques et fiduciaires. De plus, AINC continue d'appuyer la mise en place d'une fonction publique professionnelle des Premières nations. Par la force de l'engagement pris à l'égard des normes professionnelles productives, dans la limite des ressources allouées au Ministère, la modernisation des politiques et des systèmes et l'amélioration continue des pratiques constituent un thème constant dans tous les résultats stratégiques.

La vision et la stratégie en matière de développement durable — La vision d'AINC en matière de développement durable englobe ce que le Ministère tente de

On comprend mieux les résultats obtenus par AINC grâce aux renseignements plus complets sur son cadre de travail, sa situation, ses partenaires, sa méthode de gestion, ses risques et ses défis. Le RPP de 2004-2005 et celui de 2005-2006 offrent d'excellents résumés à ces chapitres.

Consulter le RPP de 2004-2005, à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/INAC-AINC/INAC-AINCr45_f.asp, pages 3 à 11, au sujet de ce qui suit :

- le contexte de la planification
- la gestion propice à l'obtention de résultats
- les partenaires fédéraux
- le profil de la population autochtone au Canada
- le profil du Nord canadien

Ces renseignements ont été mis à jour dans le RPP de 2005-2006, à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/INAC-AINC/INAC-AINCr56_f.asp, pages 4 à 12, et ils sont organisés comme suit :

- le contexte stratégique
- l'environnement opérationnel
- les partenaires fédéraux
- le Cadre de responsabilisation axé sur les résultats — Trois cercles d'influence
- les risques et les défis
- l'objectif du Ministère en matière de développement durable
- le profil des populations autochtones au Canada
- le profil du Nord canadien

réaliser à travers ses résultats stratégiques, pris à part ou ensemble. Cependant, chaque communauté des Premières nations, des Inuits, des Métis et des gens du Nord est unique en soi. C'est pourquoi la vision à long terme en vue d'une communauté saine et viable de même que l'orientation de cette vision seront différentes d'une communauté à l'autre. Alors que les discussions se sont déroulées dans les provinces au niveau des collectivités, la collaboration avec les gouvernements territoriaux et autochtones s'impose dans les trois territoires. En 2004-2005, AINC a choisi de concentrer ses efforts sur quelques aspects fondamentaux de cette stratégie, en reconnaissant que les impacts seront plus importants dans certaines collectivités que dans d'autres.

1. Résultat stratégique — Le gouvernement

Bonne gouvernance et institutions efficaces pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord, le tout fondé sur des négociations et des relations de collaboration.

L'année financière 2004-2005 a été marquée par une amélioration des relations de travail entre les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord, d'une part, et Affaires indiennes et du Nord Canada, d'autre part. Les tâches que devait accomplir le Ministère sous le résultat stratégique « Le gouvernement » en ont été facilitées. AINC a pu aider les collectivités inuites et des Premières nations à faire des progrès en matière de gouvernance en finançant des programmes, en participant à de nouveaux forums intergouvernementaux, en préparant de l'information sur les pratiques exemplaires et en fournissant des services consultatifs. L'octroi de fonds et autres modes d'assistance sont venus concrétiser l'appui que le Ministère donne aux institutions. La *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* a reçu la sanction royale en mars 2005. Sous les relations de coopération, on continue de faire des progrès aux tables de discussion exploratoires sur les traités, on s'est occupé de nouvelles revendications particulières, et la législation visant la mise en œuvre de l'Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Westbank (mai 2004) et de l'Entente sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale du peuple Tlicho (février 2005) ont reçu la sanction royale. Les activités de mise en œuvre ont permis d'améliorer les relations et, en 2004-2005, on a renouvelé le plan de mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu.

Les négociations se sont poursuivies en 2004-2005 en vue d'une entente de principe sur le transfert des responsabilités de type provincial dans les Territoires du Nord-Ouest. En décembre 2004, le premier ministre a annoncé que le Canada tentera d'obtenir, dans un intervalle d'un an, le mandat d'entamer des négociations visant le transfert de responsabilités dans le Nunavut. À la même époque, le premier ministre et ses trois homologues territoriaux ont annoncé leur intention de collaborer à la mise en place d'une stratégie pour le Nord; ils ont rendu public un projet de cadre stratégique pour orienter les consultations à cet effet.

2. Résultat stratégique — Les gens

Améliorer le bien-être des personnes et des familles pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère a facilité l'instauration de collectivités saines, sécuritaires et viables, en gérant de façon professionnelle les affaires de chaque Première nation, en appuyant la prestation efficace et rentable de services sociaux de soutien et la prestation de programmes d'éducation de grande qualité et adaptés à la culture locale.

La gestion des affaires individuelles, depuis l'enregistrement des naissances jusqu'à l'administration des successions et des comptes fiduciaires au nom de personnes mineures et de personnes ayant un handicap intellectuel, a favorisé la tranquillité d'esprit chez les familles. De même, en honorant les obligations découlant des traités et les obligations législatives, le Ministère a confirmé les relations spéciales que les Premières nations entretiennent avec la Couronne.

Le Ministère continue de travailler avec les Premières nations de façon à pourvoir aux besoins essentiels de toutes les personnes et de toutes les familles vivant dans des réserves, et à promouvoir la sécurité de la personne et de la famille pour lutter contre la violence, les mauvais traitements et l'abandon. Malgré certains progrès, les indicateurs socio-économiques montrent qu'il existe encore un écart entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Dans la même veine, les résultats scolaires des Premières nations et des Inuits demeurent inférieurs à ceux des Canadiens non autochtones.

Bref, le Ministère s'efforce toujours, de concert avec les Premières nations et les Inuits, d'améliorer l'efficacité et le rendement des programmes, mais des écarts persistent et se rétrécissent trop lentement. C'est pourquoi

l'éducation et le développement social demeurent des priorités permanentes pour AINC.

En 2004-2005, le Ministère a également fait des recherches sur les niveaux des contaminants et sur leurs incidences sur la santé humaine, en accordant une attention particulière aux collectivités présentant les plus hauts risques. Ces recherches ont été effectuées par l'intermédiaire du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Sous l'égide du Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques sur le changement climatique, le Ministère a donné une formation poussée sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable dans tous les bureaux régionaux. Il a aussi mené des enquêtes sur le prix des aliments dans près de 30 collectivités, par l'intermédiaire du Programme Aliments-poste et des centres d'approvisionnement du Sud. Les ministres peuvent s'appuyer sur les conclusions de ces enquêtes et sur les projets pilotes mis en œuvre à Kangiqsujuaq (Québec), Fort Severn (Ontario) et Kugaaruk (Nunavut) pour prendre des décisions éclairées au sujet du financement du Programme.

3. Résultat stratégique — Les terres

Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources par les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.

Le gouvernement du Canada et les Premières nations doivent trouver un juste équilibre dans le partage des responsabilités afin d'assurer la gouvernance et une exploitation viable des terres, des ressources et de l'environnement. D'un côté, la Couronne détient au bout du compte le titre des terres de réserves et en assure la gestion, et elle est responsable de la réglementation des terres fédérales, les réserves comprises. De l'autre côté, les Premières nations prennent de nombreuses décisions importantes quant à l'éventualité d'une autonomie gouvernementale et d'une exploitation viable des terres et des ressources par les Autochtones. Trouver le juste équilibre signifie également qu'il convient de reconnaître, dans certains dossiers, les rôles que jouent les gouvernements territoriaux et autochtones dans le Nord.

Dans le Nord, il faudra collaborer avec les gouvernements des territoires et des populations autochtones pour atteindre un juste équilibre.

Le défi demeure, pour le gouvernement du Canada, de mettre en place des cadres de gestion du risque qui orienteront la prise de décisions liées à la gérance (par exemple, la Stratégie de gérance de l'environnement du Programme des affaires indiennes et inuites, et la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*), tout en fournissant aux Premières nations les outils dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs (par exemple, l'autonomie gouvernementale) et développer leurs compétences professionnelles et leurs capacités institutionnelles (par exemple, le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves).

Le Ministère a comblé ou dépassé les attentes aux chapitres suivants : la mise en place de la Stratégie de gérance de l'environnement, l'établissement de la politique sur les fiducies applicable aux dépenses engagées à des fins déterminées, l'élaboration d'approches législatives visant à réglementer les projets importants et complexes de développement commercial et industriel dans les réserves, le règlement des questions en suspens concernant l'expropriation de terres par les provinces, la mise en place du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves et le dépôt du projet de loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations.

AINC a continué d'assurer une gestion responsable des terres, des eaux et des ressources dans le Nord, assurant entre autres le nettoyage des lieux contaminés. Par le processus de la réglementation, on a approuvé des plans d'assainissement des mines Colomac et Discovery ainsi qu'un plan d'abandon et de remise en état de la mine Giant. En 2004-2005, on a décontaminé à 80 p. 100 l'île Resolution des biphényles polychlorés (BPC) qui s'y trouvent.

Agissant au nom de sept ministères et organismes, le Ministère a co-dirigé avec Ressources naturelles Canada les efforts visant à obtenir l'engagement du gouvernement envers la mise en valeur responsable des ressources énergétiques dans le Nord. Le budget de 2004 a prévu un financement de 75 millions de dollars sur trois ans destiné à accroître la capacité du gouvernement fédéral et des bureaux régionaux d'effectuer des évaluations environnementales et de rationaliser le processus réglementaire. Des ressources ont été affectées à la recherche scientifique sur les enjeux associés aux projets de développement dans la vallée du Mackenzie et dans la mer de Beaufort. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère a consacré ses attributions de 5 millions de dollars au Bureau de préparation pour les projets de gazoduc, au Secrétariat du projet gazier dans le Nord, à la conduite de projets scientifiques et au soutien de l'évaluation environnementale et du processus réglementaire.

Le ministre d'AINC a annoncé un financement de 9 millions de dollars pour la mise en œuvre du plan d'action quinquennal relatif à la conservation de la vallée du Mackenzie [*NWT Protected Areas Strategy Five-Year Action Plan for the Mackenzie Valley: Conservation Planning for Pipeline Development*]. Le ministre a également sanctionné le plan directeur de la mise en œuvre du Cadre de gestion et d'évaluation des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest et régions (Plan directeur, juillet 2004).

Le Ministère aurait souhaité qu'il y ait eu plus de progrès dans le dossier d'ajouts de terres aux réserves. De plus, on a dû tout simplement reporter certains projets comme l'apport de modifications à la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et à son règlement. Un certain nombre de mesures demeurent donc à l'étape de développement.

4. Résultat stratégique — L'économie

Accroître la participation des Autochtones et des résidents du Nord à l'économie.

Jeter des bases solides pour le développement économique des collectivités inuites et des Premières nations et des gens du Nord demeure une priorité du Ministère. Même si les collectivités ont commencé à mobiliser les ressources humaines, financières, physiques et naturelles nécessaires pour produire des biens et des services compétitifs, il faudra du temps pour combler l'écart qui existe entre elles et les collectivités voisines en ce qui a trait à l'expérience de travail, à l'éducation, à l'esprit d'entreprise et aux capitaux d'investissement. Toutefois, Affaires indiennes et du Nord Canada a facilité certains progrès en accordant un financement de base à près de 500 organisations communautaires des Premières nations et des Inuits. De plus, le Ministère a approuvé 411 projets communautaires d'une valeur de 161,5 millions de dollars, dont 44,4 millions provenaient d'AINC. Par ailleurs, des ententes sur la participation des Autochtones au marché de travail et des ententes sur la passation de marchés ont permis d'améliorer les stratégies globales pour l'emploi et les débouchés économiques.

En 2004-2005, AINC a accordé un appui financier de base aux Premières nations pour la construction, l'entretien et l'administration des parcs de logement dans les réserves. Grâce à ces investissements, les conditions d'habitation se sont améliorées dans les collectivités et les gens ont pu profiter des retombées économiques occasionnées par les diverses activités liées à l'habitation. Cependant, le Ministère voit le logement dans les réserves comme étant une priorité parce que le problème des logements défectueux et les retards en matière de logements demeurent des préoccupations.

En 2004-2005, AINC a aussi accordé un appui financier de base aux Premières nations pour l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien des infrastructures communautaires. Grâce à ces investissements, les collectivités ont pu appliquer des méthodes viables, économiques et efficaces pour planifier, protéger et gérer leurs infrastructures. Ces investissements ont également permis de créer des débouchés économiques et de tirer le meilleur profit des retombées qui découlent des activités de construction et d'entretien, tout en répondant aux priorités nationales et aux objectifs particuliers définis dans le Plan d'immobilisations à long terme du Ministère.

Le règlement des revendications particulières et des revendications territoriales globales permet aux Premières nations et aux Inuits d'accéder plus facilement à des capitaux qu'ils peuvent utiliser pour repérer des possibilités de croissance économique et les exploiter. Les recettes supplémentaires découlant de cette croissance pourraient être investies dans des programmes locaux afin d'aider les membres des groupes communautaires autochtones à améliorer leur vie en fonction de leur situation et de leurs priorités individuelles.

Des 10 millions de dollars prévus dans la première année des nouveaux investissements de 90 millions annoncés dans le budget de 2004 pour le développement économique du Nord, AINC a versé 3,1 millions de dollars. Cette somme initiale doit servir à appuyer, à renforcer et à diversifier l'économie dans chacun des trois territoires. AINC a tenu une série de discussions ciblées avec les principaux acteurs économiques dans chaque territoire. Il en est ressorti une entente générale sur les grandes priorités d'investissement. Le Ministère s'appuiera sur cette entente pour effectuer, entre 2005 et 2009, le versement du reste des fonds prévus pour le développement économique du Nord. Les paramètres du programme ont été approuvés au début de 2005-2006; ils sont axés sur l'élaboration de plans d'investissement quadriennaux qui répondent aux besoins de chaque territoire. De même, AINC a dirigé, au nom du gouvernement fédéral, la prestation du programme Infrastructure Canada dans les trois territoires. Tous les projets réalisés en 2004-2005 concernaient des infrastructures « écologiques », par exemple, la construction d'une

nouvelle canalisation d'alimentation en eau à Gjoa Haven, au Nunavut. AINC a financé plusieurs projets de coopération, en partenariat avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour effecteur des analyses avantages-coûts relatives aux améliorations des services de base (eaux, eaux usées).

5. Résultat stratégique — Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral

Consolider les relations avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain afin de mieux faire connaître leurs besoins, d'améliorer l'accès aux services fédéraux et de resserrer les liens horizontaux entre les organisations fédérales et les autres partenaires.

Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral a permis d'améliorer les relations de travail avec les Métis, les Indiens non inscrits et les organisations autochtones en milieu urbain. Au cours de l'année financière, on a consenti des investissements aux organismes des Métis et des Indiens non inscrits afin qu'ils puissent se doter des capacités pour devenir autosuffisants. On a également financé des projets novateurs, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et avec les organisations autochtones. Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral continue de développer des relations solides avec les provinces, les municipalités et les Autochtones grâce à la mise en application de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, dont les efforts initiaux visant à accroître le nombre de villes désignées, qui passe de 8 à 12. Le Bureau a également organisé, pour la première fois, une conférence des collectivités, rassemblant des intervenants communautaires touchés par la Stratégie. Parmi les principales initiatives prises, mentionnons : la stratégie gouvernementale de gestion du risque intitulée « *Pouley* : une approche stratégique », prise à la suite de l'arrêt de la Cour suprême du Canada; le rapport du Comité sénatorial sur la réponse du gouvernement au dossier des jeunes Autochtones vivant en milieu urbain; le cadre stratégique visant les Métis et les Indiens non inscrits, et le processus de la Table ronde qui a abouti à la signature d'accords avec le Conseil national des Métis et le Congrès des peuples autochtones. Le Ministère juge que cette priorité a été comblée avec succès.

Commission canadienne des affaires polaires

Résultat stratégique — Accroître les connaissances sur les régions polaires du Canada

Renseigner les Canadiens sur les sciences polaires.

Accentuer la présence du Canada au sein des organisations circumpolaires internationales.

Promouvoir et défendre les connaissances sur les régions polaires au Canada.

La Commission canadienne des affaires polaires a œuvré pour accroître la connaissance, à l'échelle nationale et internationale, des questions polaires et pour intensifier les activités de recherche. Pour ce faire, elle s'est servi de ses publications régulières, *Méridien* et le *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques*, de son site Web ainsi que du cinquième rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire. Ce dernier donne à la Commission l'occasion de faire des rapports systématiques et réguliers sur le rendement du Canada dans le domaine de la recherche polaire. Le Réseau canadien d'information sur les régions polaires s'est élargi, avec l'ajout de 200 nouveaux abonnés.

La Commission a participé activement aux réunions du Volet nordique, à celles de l'Université de l'Arctique (dont elle est membre) et à celles du Conseil de l'Arctique. Elle a également participé aux rencontres du Comité international pour les sciences arctiques et à celles du Comité scientifique pour les recherches antarctiques, la Commission représentant le Canada au sein de ces deux organes. Elle était l'un des organisateurs du Forum de recherches nordiques à Yellowknife, et a participé à ses travaux.

La Commission a continué de diriger les préparatifs du Canada en vue de l'Année polaire internationale (API) 2007–2008. Elle a plus spécifiquement organisé des consultations auprès des collectivités partout dans le Nord, créé le site Web de l'API et mis sur pied le comité d'orientation national et le secrétariat de l'API pour le Canada.

La Commission continue de suivre de près l'état de la connaissance des questions polaires au Canada et d'en faire rapport chaque année par l'entremise du projet sur les indicateurs. Même si le projet est encore trop récent pour permettre de cerner les tendances, plusieurs

indicateurs sont très prometteurs pour ce qui est de déterminer les forces et les faiblesses des entreprises de recherche polaire.

La Commission se sert de publications, d'exposés, de sa présence sur Internet et de rencontres pour promouvoir la formulation d'une politique nationale pour les sciences arctiques et antarctiques ainsi que l'engagement des ressources requises à ce chapitre. Elle continue également de prôner un appui au programme de recherche antarctique canadien. La conduite d'activités scientifiques dans l'Antarctique est une obligation du Canada en tant que signataire du Traité sur l'Antarctique, mais cela nécessite l'engagement de ressources.

Le contexte actuel se caractérise par une communauté de recherche diversifiée et dispersée, où de petits instituts s'occupent d'un large éventail d'activités de recherche. Les gens du milieu donnent leur soutien et participent à des degrés différents aux projets, et le gouvernement attribue des priorités diverses à la recherche polaire. La Commission canadienne des affaires polaires doit assumer la coordination des activités de recherche menées par le gouvernement fédéral et le secteur privé et faciliter un échange plus nourri de l'information.

À l'heure actuelle, d'autres pays polaires financent et entreprennent activement des projets visant à combler les lacunes critiques dans la connaissance des régions arctiques du Canada. Si le Canada ne se donne pas plus de moyens pour la recherche polaire, il devra se fier à des intérêts étrangers pour résoudre les problèmes de portée mondiale. Le pays présenterait alors l'image d'un maillon faible parmi ses homologues, au moment où la recherche polaire gagne en importance dans le monde.

Commission des revendications particulières des Indiens

Résultat stratégique — Tenir des audiences justes et impartiales concernant les revendications particulières

Faire enquête sur des revendications territoriales particulières, à la demande d'une Première nation, lorsque celle-ci a présenté une revendication qui a été rejetée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou lorsqu'une Première nation s'oppose aux critères d'indemnisation devant être utilisés par le gouvernement lors des négociations du règlement de sa revendication; offrir des services de médiation durant les négociations sur les revendications.

En 1991, dans la foulée de la crise d'Oka de 1990, le gouvernement fédéral a créé la Commission des revendications particulières des Indiens, en vertu de la *Loi sur les enquêtes*. Cette loi autorise le gouverneur en conseil à établir des commissions indépendantes pour mener des enquêtes sur les questions ayant trait au bon gouvernement. On a confié à la Commission le mandat d'enquêter ou de faire une étude plus approfondie sur les questions ayant rapport avec les revendications particulières, afin de garantir qu'elles sont traitées indépendamment du gouvernement.

Afin de trouver, comme le stipule son mandat, des moyens plus efficaces pour régler les revendications particulières, la Commission a instauré un processus d'enquête et d'examen des décisions prises par le gouvernement relativement au bien-fondé d'une revendication et aux critères d'indemnisation applicables, lorsque les négociations aboutissent à une impasse. N'étant pas un tribunal, la Commission n'est pas régie par des règles rigoureuses de la preuve, des délais de prescriptions ni tout autre moyen de défense de nature technique qui pourrait constituer un obstacle à la procédure relative aux griefs contre la Couronne. Cette souplesse supprime de tels obstacles et accorde à la Commission la liberté de tenir des audiences justes et objectives aussi promptement que possible. Ces audiences offrent quant à elles des solutions novatrices aux parties dans leurs tentatives de régler de nombreuses questions complexes et litigieuses ayant rapport avec la politique et le droit. Par ailleurs, le processus met l'accent sur les principes d'impartialité, d'équité et de justice, ce qui favorise la réconciliation et la guérison entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Par exemple, il permet de recueillir oralement auprès des membres de la collectivité l'histoire concernant les aspects importants de leur vie et il reconnaît le témoignage des aînés et d'autres intervenants locaux.

À toutes les étapes de l'enquête, la Commission prend soin de cerner et de proposer des possibilités de médiation. Elle offre des services généraux de médiation et de facilitation, à la demande de la Première nation concernée et du gouvernement du Canada. De concert avec le médiateur, les parties décident du déroulement du processus. On s'assure ainsi que l'exercice tient compte des spécificités de la négociation en cours.

D'ordinaire, la Commission termine son examen d'une revendication, y compris la publication d'un rapport final, deux à cinq ans après avoir reçu la demande initiale.

La durée de l'enquête dépend de la complexité du dossier. À l'heure actuelle, la Commission mène 43 enquêtes. Elle a diffusé quatre rapports en 2004–2005.

Les activités de la Commission se sont considérablement multipliées au cours des dernières années, en raison de l'accroissement de la demande de ses services de médiation et de ses efforts de sensibilisation du public, qui viennent s'ajouter aux enquêtes régulières. À l'heure actuelle, la Commission mène 21 négociations. Elle n'a pas de calendrier fixe pour terminer son plein mandat.

La législation créant un nouveau centre de règlement des revendications particulières a reçu la sanction royale en novembre 2003. Le gouvernement continue de travailler avec les Premières nations et leurs organisations pour trancher des questions reliées à la mise en œuvre de cette législation. Au cours de l'exercice 2005–2006, AINC s'efforcera de clarifier le rôle futur et le financement de la Commission des revendications particulières des Indiens afin d'assurer une transition méthodique vers la mise en fonction du Centre.

Parmi ses principaux défis, la Commission doit veiller à maintenir l'excellence de ses opérations pendant que le gouvernement règle avec les Premières nations les questions concernant la mise en œuvre de la *Loi sur le règlement des revendications particulières*. Elle doit également documenter les connaissances spécialisées dont elle a profité dans ses enquêtes et ses services de médiation afin que ces connaissances puissent servir de fondement à la mise en œuvre éventuelle de la Loi.

II.

Analyse du rendement selon le résultat stratégique

Affaires indiennes et du Nord Canada

II.1 Résultat stratégique — LE GOUVERNEMENT

Bonne gouvernance et institutions efficaces pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord, le tout fondé sur des relations de collaboration

Que suggère ce résultat stratégique?

Ce résultat stratégique touche l'aide accordée aux collectivités inuites et des Premières nations pour que celles-ci puissent progresser dans l'exercice d'une saine gouvernance et la création d'institutions efficaces permettant d'améliorer leur qualité de vie. Les collectivités inuites et les gouvernements des Premières nations assument une part de plus en plus importante de leurs propres affaires, comme en témoignent les ententes de transfert de responsabilités, les ententes sur l'autonomie gouvernementale ainsi que les nouvelles relations intergouvernementales et issues de traités. De telles activités viennent appuyer les efforts que les collectivités inuites et les Premières nations déploient pour définir plus clairement leurs responsabilités à l'endroit de leurs citoyens et pour améliorer leurs conditions sociales et économiques. En offrant un soutien constant à l'exercice d'une saine gouvernance et à la création d'institutions efficaces, AINC aide les collectivités inuites et des Premières nations à tirer avantage du développement économique. Parallèlement, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux instaurent des relations de coopération avec les collectivités inuites et les Premières nations.

Les avancées du programme autochtone et de la création des institutions nordiques favorisent la revitalisation sociale et culturelle des collectivités du Nord et le renforcement des partenariats qui sont essentiels au développement économique d'aujourd'hui et de demain. Ces priorités méritent davantage d'attention, tout comme les mesures de soutien à apporter aux gouvernements des territoires en ce qui a trait à leur capacité d'assurer la prestation de leurs programmes et services dans leur sphère de compétence. La gouvernance solide dans le Nord revêt par ailleurs une dimension importante quant au règlement des questions circumpolaires.

Ressources financières (en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La gouvernance	56,9	66,8	66,5
Les institutions	473,9	466,3	464,2
Les relations de coopération	217,2	208,0	183,9
La gouvernance dans le Nord	14,8	10,7	10,6

Ressources humaines (équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
La gouvernance	47	44	(3)
Les institutions	299	252	(47)
Les relations de coopération	476	443	(33)
La gouvernance dans le Nord	60	41	(19)

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données fournies ici relativement aux équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été entièrement consacrées à ce résultat stratégique auxquelles s'ajoute une part au prorata (en dollars et en équivalents temps plein) imputée à la gestion et à l'administration du ministère, en fonction des dépenses réelles du ministère concerné. Dans certains cas, ces chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même des activités d'AINC, soit assurer la gestion des relations financières pendant que la responsabilité de la prestation des services est essentiellement confiée à ses partenaires.

II.1.1 Activité de programme — LA GOUVERNANCE

De quoi s'agit-il?

Exercice d'une saine gouvernance en s'appuyant sur des mesures législatives, des programmes, des politiques et des processus administratifs qui favorisent la mise en place de collectivités inuites et de gouvernements des Premières nations stables, légitimes et efficaces, adaptés à la culture et responsables envers leurs citoyens.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/gov_f.html pour obtenir plus de détails) :

- 42 Premières nations ont participé à des projets de gouvernance, et l'initiative d'amélioration des compétences au Manitoba a financé 44 projets, pour une contribution financière totale de 2,84 millions de dollars.
- Le programme Financement de soutien des bandes a été renouvelé pour une période de cinq ans.
- Le Ministère continue d'aider les Premières nations à élaborer et à ratifier leur propre code électoral fondé sur la coutume, aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

Par exemple, un guide sur la conversion fondé sur la coutume a été diffusé dans les provinces atlantiques et, en Ontario, des trousses d'information ont été remises aux Premières nations.

- Presque toutes les élections sont désormais organisées par des agents électoraux indépendants.
- Afin de favoriser une plus grande marge de manœuvre dans la gestion des ressources financières, le Ministère a multiplié les ententes de transfert souples. Au Québec, 16 collectivités ont négocié et signé des ententes pluriannuelles avec le Bureau régional du Québec.
- Un nombre croissant de collectivités ont adopté un code de gestion et de responsabilisation financières. Les collectivités connaissant une gestion financière saine d'après les bilans vérifiés se multiplient. Par exemple, en 2004-2005, le pourcentage de vérifications qui satisfont entièrement aux normes pertinentes (opinion « sans réserve ») est passé de 57 à 78 p. 100. Dans environ 19 p. 100 des cas, le vérificateur est satisfait des états financiers dans leur ensemble, mais il exprime des réserves ou note une carence d'information quant à certains aspects particuliers (opinions « avec réserve »). Le pourcentage des vérifications rejetées, indiquant des problèmes graves, est tombé de 17 à 3 p. 100 en 2004-2005.

II.1.2 Activité de programme — LES INSTITUTIONS

De quoi s'agit-il?

Assistance fournie aux Premières nations pour les aider à payer les coûts liés à la gouvernance locale et à l'autonomie gouvernementale ainsi qu'à l'administration des services financés par le Ministère. Cette aide se veut une base de financement stable pour les institutions au sein desquelles les Premières nations et les Inuits sont bien représentés, afin de faciliter la bonne gouvernance des collectivités et la prestation efficace des services.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/gov_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Diverses institutions ont aidé les Premières nations à mettre au point des outils pour l'exercice d'une gouvernance efficace en leur offrant des modèles de code, en organisant des symposiums à leur intention et en partageant avec elles des pratiques exemplaires. Certaines des institutions qui ont contribué à cet effort sont la Aboriginal Financial Officers Association, les Premières nations visées par le Traité 8 de l'Alberta, et le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique.
- La création d'institutions fiscales et statistiques visant à offrir des conseils aux gouvernements des Premières nations a reçu la sanction royale le 23 mars 2005. Les activités de mise en œuvre ont débuté à la même date.
- On a élaboré les plans et les autorisations visant la création du Centre national de gouvernance des Premières nations. Les activités de mise en œuvre se poursuivront sur une base continue.
- La National Aboriginal Land Managers Association et la Aboriginal Financial Officers Association of Canada ont continué de bénéficier de mesures de soutien tout au long de l'exercice 2004-2005. Ces institutions ont aidé à améliorer la gestion foncière et les compétences financières chez les Inuits et les Premières nations.
- On a financé annuellement des propositions visant l'établissement d'infrastructures scolaires et le développement des compétences par les autorités régionales de l'éducation des Premières nations, afin de leur permettre de fournir aux écoles des réserves des services éducatifs, administratifs et professionnels de deuxième niveau, sur l'exemple des commissions scolaires.

II.1.3 Activité de programme — LES RELATIONS DE COOPÉRATION

De quoi s'agit-il?

Établissement de relations intergouvernementales et découlant de traités avec les Premières nations et les Inuits qui favorisent la collaboration et l'efficacité, en vue d'optimiser la poursuite et l'atteinte des objectifs communs; conciliation des intérêts autochtones et autres par la recherche, l'évaluation, la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale; quête d'interprétations communes en ce qui a trait aux relations découlant des traités historiques; élaboration d'arrangements législatifs et administratifs qui tiennent compte de l'évolution des capacités de gouvernance et des relations.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/gov_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Le Ministère a continué d'appuyer les travaux du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan. En outre, le Canada était un participant actif aux tables de discussions visant le Traité de la nation

Nishnabe-Aski, les Premières nations du Traité 6, celles du Traité 8 et le Traité de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan.

- On a terminé l'évaluation du Bureau du commissaire aux traités ainsi qu'un examen des tables de discussions exploratoires sur les traités en Saskatchewan.
- Les efforts se poursuivent en vue d'établir le Centre du règlement des revendications particulières d'ici l'exercice 2006-2007.
- On a mené à terme les négociations visant cinq revendications particulières en 2004-2005.
- On a fait des progrès vers la conclusion d'ententes visant les revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale. En mai 2004, la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Westbank* a reçu la sanction royale. En janvier 2005, l'Entente définitive de l'Association des Inuits du Labrador a été signée. En février 2005, la *Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des peuples Tlicho* a reçu la sanction royale, et l'Entente définitive et l'Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation des Kwalin Dun ont été ratifiées. L'Entente-cadre sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Quatsimo a été signée le 20 avril 2004, et celle de la Première nation de Miawpukek a été paraphée le 9 décembre 2004. L'Entente-cadre de Tulita a été signée en mars 2005. De même, on a fait des progrès importants aux tables de discussions sur les ententes définitives touchant les peuples Maa-Nulth, Tsawwassen, Sliammon et Ldeidhli T'enneh, dans le cadre du processus de la commission des traités en Colombie-Britannique.
- Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère a signé des plans de mise en œuvre et des ententes fiscales avec la Première nation des Kwanlin Dun au Yukon, avec l'Association des Inuits du Labrador à Terre-Neuve-et-Labrador, et avec la Première nation de Westbank en Colombie-Britannique. Ces ententes devraient entrer en vigueur en 2005-2006.
- Le Canada a continué de participer aux comités de mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales globales et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. Après dix ans d'activités, on a renouvelé le plan de mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu, pour une période de dix ans supplémentaire.
- La première nation de Kwanlin Dun a reçu du soutien pour élaborer sa constitution d'autonomie gouvernementale. Elle a approuvé cette constitution le 19 février 2005.
- Le Ministère a appuyé les efforts visant une interaction accrue entre les collectivités inuites et des Premières nations afin de faciliter la collaboration et le regroupement. Par exemple, il a financé le travail de renouveau constitutionnel qu'effectue le Conseil des Premières nations du Yukon, le réseau sur l'exercice des pouvoirs des Premières nations au Manitoba et le réseau sur l'exercice des pouvoirs en Saskatchewan. De plus, le Ministère prend activement part à divers forums intergouvernementaux. En Ontario, le ministre Scott, le ministre Bryant et le chef régional Charles Fox ont conclu une entente tripartite visant l'établissement d'excellentes relations de travail entre les Premières nations, le Canada et l'Ontario.

II.1.4 Activité de programme — LA GOUVERNANCE DANS LE NORD

De quoi s'agit-il?

Soutien du renforcement des gouvernements nordiques par le transfert des responsabilités de type provincial, par la mise en place de mécanismes intergouvernementaux efficaces qui favorisent la gestion des questions stratégiques, et par la consolidation de la collaboration entre les gouvernements au niveau international en ce qui a trait aux questions circumpolaires.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/gov_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Les négociations se sont poursuivies en 2004-2005 en vue de la conclusion d'une entente de principe sur le transfert des responsabilités de type provincial dans les Territoires du Nord-Ouest. En décembre 2004, le premier ministre du Canada et son homologue territorial ont annoncé le printemps 2005 comme échéance de la mise en place d'une entente de principe sur le transfert de responsabilités et le partage des recettes issues de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que l'année 2006 pour conclure une entente définitive. On a fait des progrès considérables pour arriver à des ententes sur un grand nombre de questions complexes et pour rédiger les premières versions de l'entente de principe. Cinq questions restent à régler, dont la plus importante touche aux aspects financiers. Les parties sont toutefois optimistes de pouvoir en arriver prochainement à une entente de principe. Dans l'ensemble, on progresse avec beaucoup de satisfaction vers le transfert des responsabilités.

- En décembre 2004, le premier ministre a annoncé que le Canada demanderait, dans un intervalle d'un an, le mandat d'entamer des négociations sur le transfert des responsabilités au Nunavut. Des rencontres préliminaires se sont tenues entre les représentants d'AINC, le gouvernement du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Incorporated en vue de préparer ces négociations.
- En décembre 2004, le premier ministre et ses trois homologues territoriaux ont rendu public le « Cadre d'une stratégie pour le Nord », qui a été conjointement élaboré et qui devait orienter les consultations devant mener à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le Nord. Les consultations se sont tenues à l'hiver et au début du printemps dans chaque territoire ainsi que dans un cadre pan-nordique. Des discussions ont eu lieu avec les gouvernements et les dirigeants autochtones du Nord, au sein de forums intergouvernementaux et d'autres tribunes. Le processus de consultations intégrait plusieurs activités, entre autres des visites ministérielles, des rencontres bilatérales et multilatérales avec les principaux intervenants du Nord, ainsi qu'un questionnaire électronique et imprimé mis à la disposition des collectivités dans le Nord. On a également organisé des tables rondes sur les thèmes de la souveraineté, de la sécurité et la coopération circumpolaire et du changement climatique, afin de recueillir le point de vue d'un large éventail d'universitaires et d'autres experts. On procède actuellement au dépouillement des résultats de ces activités, dans le contexte des efforts de collaboration entre les gouvernements en vue de mettre au point cette version de la Stratégie pour le Nord.
- Les bureaux régionaux d'AINC ont pris part à de nombreux forums, groupes de travail et comités auxquels participaient les gouvernements territoriaux.
- Grâce au soutien qu'AINC donne à la participation du Canada au Conseil de l'Arctique, on a pu réaliser plusieurs initiatives parrainées par ce dernier et visant à promouvoir les priorités stratégiques nationales du Canada. Parmi ces projets, citons le Rapport sur le développement humain dans l'Arctique, l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique, et le Plan stratégique pour le milieu marin arctique. Les activités d'AINC dans les relations bilatérales avec la Russie concrétisent l'engagement pris par le gouvernement du Canada de revitaliser le volet nordique de la coopération entre les deux pays.
- En participant aux trois conseils fédéraux régionaux du Nord, le Ministère continue de promouvoir la collaboration et la communication entre les ministères pour faciliter le règlement efficace des questions touchant les Inuits, les Premières nations et les gens du Nord.

Aspects à améliorer et leçons apprises

Au cours de la période visée par le présent Rapport, on a constaté que pour instaurer une collaboration plus entretenue entre les institutions et les gouvernements, il importe de bien connaître ce qui existe actuellement en matière d'institutions au sein des collectivités inuites et des Premières nations, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et du secteur privé. Le rôle que chacune de ces institutions exerce doit aussi être bien compris de manière à renforcer la collaboration entre elles et avec les gouvernements. Une telle connaissance permettra de déterminer si le besoin d'en créer de nouvelles se fait sentir. La réalisation de ces objectifs exige une meilleure coordination au sein du Ministère, des autres ministères fédéraux et d'autres gouvernements.

L'expérience des nombreuses années passées à mettre en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale montre que l'acquittement des obligations d'AINC passe par la transformation des relations avec les collectivités inuites et des Premières nations. Certains problèmes ont mis en évidence la nécessité de définir plus clairement la nature des plans de mise en œuvre et des processus de révision et de renouvellement ainsi que leur champ d'application.

Les discussions exploratoires avec les Premières nations visées par les traités historiques contribuent au partage d'une même vision des choses et au renouvellement des relations.

Compte tenu du fait que, d'une région à l'autre, les peuples autochtones au Canada composent avec des réalités extrêmement différentes, il serait inutile de chercher une approche universelle pour régler la question des droits ancestraux et des droits issus des traités des différents groupes au pays. Chaque groupe autochtone se distingue par sa culture, ses coutumes et ses traditions. Aussi, les provinces et les territoires ont leur propre opinion et position sur la façon de régler les revendications et de consentir à l'autonomie gouvernementale. En outre, les évolutions survenues dans le domaine du droit constitutionnel depuis 1982 ont permis de mieux comprendre la nature et la portée des droits ancestraux et des droits issus des traités. Elles incitent les gouvernements et les groupes autochtones à songer à de nouvelles approches, comme la reconnaissance expresse des droits ancestraux, la tenue de consultations et le respect des droits des

groupes autochtones dans le cadre des négociations, ainsi que des solutions pour accélérer les négociations.

Les traités historiques, les ententes sur les revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale sont à la base des relations de coopération qui tiennent compte des droits ancestraux, des droits issus des traités et des obligations juridiques de longue date non acquittées. Ils procurent aussi la certitude quant aux droits sur les terres et les ressources et apportent des précisions sur les pouvoirs inhérents à l'autonomie gouvernementale. Ces relations de coopération sont entre autres le résultat des ententes négociées. La négociation des ententes sur les revendications territoriales globales et particulières et sur l'autonomie gouvernementale est un processus complexe qui exige un engagement de longue haleine de toutes les parties concernées. Les négociations sont souvent très délicates et portent sur des questions dont la nature et la portée sont telles qu'il faut de nombreuses années pour parvenir à un règlement. Étant donné que l'établissement de relations fait intervenir deux ou même trois parties, les équipes fédérales n'ont pas le pouvoir unilatéral de déterminer l'issue des négociations. Autrement dit, le fait que des négociations piétinent peut être imputable à certains facteurs qui sont hors du contrôle de l'une ou l'autre des parties.

II.2 Résultat stratégique — LES GENS

Améliorer le bien-être des personnes et des familles chez les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord

Que suggère ce résultat stratégique?

Les Inuits et les membres des Premières nations comptent parmi les groupes les plus défavorisés au Canada, comme en témoignent les indicateurs socio-économiques. Selon certaines recherches, les secteurs les plus susceptibles d'améliorer de façon durable la qualité de vie des collectivités sont l'éducation et le développement économique. Parallèlement, pour être aptes à tirer le maximum des possibilités d'études, des débouchés économiques et des possibilités d'emploi, les personnes, les familles et les collectivités ont besoin de vivre en santé dans un environnement stable et sécuritaire.

Le résultat stratégique dont il est question ici favorise l'accès des Premières nations à toute une série de services qui s'apparentent raisonnablement à ceux dont jouissent les autres Canadiens dans une situation semblable. Étant donné qu'il concerne la fourniture des besoins essentiels et l'éducation, il influe sur les principaux facteurs socio-économiques et se rapproche du résultat stratégique portant sur l'économie.

L'atteinte du résultat stratégique lié aux gens permet aussi aux Premières nations et aux Inuits de gérer les politiques, les programmes et les services qui influent le plus directement sur leur qualité de vie. Les activités concrétisent une suite de services essentiels tout le long de la vie, favorisant ainsi le bien-être de la personne — et, par extension, celui de la famille et de la collectivité.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont le défi de trouver les méthodes les plus efficaces pour offrir aux personnes vivant dans les collectivités éloignées et isolées du Nord canadien les moyens physiques et financiers d'accéder, en tout temps, à une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs. De nombreux facteurs influent sur la sécurité alimentaire, notamment le prix des aliments importés et la consommation prudente des aliments traditionnels. Sur un plan plus général, les scientifiques acquièrent de nouvelles connaissances sur le changement climatique et ses répercussions dans l'Arctique. Le fruit de leur recherche montre l'importance d'élaborer, d'évaluer et d'adopter des stratégies d'adaptation au changement climatique dans le Nord.

Ressources financières (en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La gestion des affaires individuelles	16,7	18,1	18,0
L'éducation	1 555,1	1 587,3	1 580,2
Le développement social	1 249,9	1 306,3	1 300,4
Des collectivités nordiques saines	84,9	92,8	91,8

Ressources humaines (équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
La gestion des affaires individuelles	93	93	–
L'éducation	901	876	(25)
Le développement social	614	614	–
Des collectivités nordiques saines	55	56	1

Note : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données fournies ici relativement aux équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été entièrement consacrées à ce résultat stratégique auxquelles s'ajoute une part au prorata (en dollars et en équivalents temps plein) imputée à la gestion et à l'administration du ministère, en fonction des dépenses réelles du ministère concerné. Dans certains cas, ces chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même des activités d'AINC, soit assurer la gestion des relations financières pendant que la responsabilité de la prestation des services est essentiellement confiée à ses partenaires.

II.2.1 Activité de programme — LA GESTION DES AFFAIRES INDIVIDUELLES

De quoi s'agit-il?

Gestion professionnelle des affaires individuelles des Premières nations pour que les responsabilités du ministre en matière de fonds en fiducie, d'inscription et d'appartenance et de successions, qui lui sont confiées en vertu de la *Loi sur les Indiens*, soient exercées comme il se doit et que les obligations en matière de rentes découlant des traités soient remplies.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/peo_f.html pour obtenir plus de détails) :

- À l'échelle nationale, on a traité 4 195 demandes d'inscription à titre d'Indien, et on a reçu 5 547 nouvelles demandes. Au 31 mars 2005, le total des Indiens inscrits s'élevait à 733 626 personnes.
- En mai 2004, on a entrepris un examen global et diagnostique des politiques, procédures et secteurs d'activités en vue d'améliorer les services fournis aux clients des Premières nations.
- On a mis la touche finale à une stratégie nationale horizontale pour la mise en œuvre d'une carte de statut d'Indien sécuritaire. On a délivré 102 000 certificats du statut d'Indien inscrit.
- Le Ministère a administré 11 479 comptes en fiducie, d'une valeur de près de 45 millions de dollars.
- Quelque 310 séances de paiements prévus par les traités ont été tenues durant la période visée.
- Le Ministère a nommé 762 administrateurs successoraux. Au cours de la période visée, on a ouvert 1 638 dossiers de succession et on en a fermé 2 199. On a également publié et diffusé, en juillet 2004, la brochure intitulée *Le règlement de la succession d'un membre de la famille*.
- Le bureau régional de la Saskatchewan a travaillé pour promouvoir l'administration des successions par les membres de la famille afin de réduire la participation d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Comme résultat, le nombre de successions administrées par les familles a augmenté de 10 p. 100 dans son secteur de compétence.

II.2.2 Activité de programme — L'ÉDUCATION

De quoi s'agit-il?

Soutien de la prestation de programmes et de services d'éducation primaire et secondaire, y compris l'éducation spéciale, qui sont adaptés à la culture et qui s'apparentent raisonnablement aux normes et aux programmes provinciaux dans une même région géographique, contribuant, du fait, à faire grimper les niveaux de réussite scolaire chez les élèves des Premières nations; création de possibilités pour les jeunes des Premières nations et les jeunes inuits de perfectionner leurs compétences d'emploi et d'acquérir de l'expérience professionnelle; fourniture d'aide financière aux Indiens inscrits et aux Inuits pour qu'ils puissent faire des études postsecondaires et augmenter leur niveau de participation, de réussite et d'employabilité; soutien de la prise en charge, par les Premières nations elles-mêmes, de leur système d'éducation.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/peo_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Le Ministère a continué de venir en aide aux Premières nations pour la prestation de programmes d'études appropriés, de grande qualité et adaptés à la culture. À cet égard, on a mis en œuvre l'initiative de recrutement et de maintien en poste des enseignants, on a augmenté les prestations salariales des enseignants et on a entrepris l'examen des programmes d'enseignement primaire et secondaire.
- Le Ministère a apporté des améliorations au processus de demande de services en matière d'éducation spéciale. Le groupe de travail mixte AINC/APN (Assemblée des Premières nations) a fait un examen des progrès faits au cours des deux premières années du Programme d'éducation spéciale et il a défini les besoins qui restent à combler.
- Le programme Nouveaux sentiers pour l'éducation a financé des projets des Premières nations visant à renforcer leurs capacités de gestion et de gouvernance, à améliorer l'efficacité de l'enseignement en salle de classe, à appuyer la participation des parents et des collectivités à l'éducation et à faciliter la transition des études au marché de travail.
- De concert avec des représentants inuits et des Premières nations, le Ministère a mis sur pied un groupe de travail pour effectuer un examen du Programme d'enseignement postsecondaire. On a

élaboré un plan de travail et avancé dans la mise en place d'un nouveau cadre de gestion et d'orientation.

- De concert avec les organismes administrateurs inuits et des Premières nations, le Ministère a appuyé le perfectionnement et l'amélioration des compétences essentielles en matière d'employabilité chez les jeunes; leur fait a découvrir toute une gamme de possibilités de carrière; a fait la promotion de l'éducation et de l'apprentissage comme des éléments essentiels de leur participation au marché du travail; a facilité les possibilités de travail encadré.
- Le First Nation Education Steering Committee (FNESC), un organisme sans but lucratif, facilite les discussions sur les questions qui touchent les Premières nations de la Colombie-Britannique en matière d'éducation. Le FNESC fournit aux Premières nations de l'information pertinente et à jour au sujet des politiques et des programmes mis en place par les gouvernements fédéral et provincial, effectue de la recherche dans le domaine de l'éducation au sein des Premières nations, et communique avec les responsables fédéraux et provinciaux afin d'assurer que ceux-ci s'occupent des problèmes soulevés par les Premières nations.
- Sous l'égide de la Confédération des Premières nations signataires du Traité n° 6, l'autorité scolaire concernée étudie l'élaboration et la mise en place d'un système d'éducation qui répondra aux besoins des 17 Premières nations membres.
- À l'occasion de la table ronde Canada-Autochtones du 19 avril 2004, le premier ministre a pris l'engagement selon lequel des séances de suivi se pencheront sur les domaines de grande importance, dont l'apprentissage continu. Pour y donner suite, le Ministère a organisé en novembre, avec l'appui des autres ministères clés et des organismes centraux, deux séances de suivi. L'une a porté sur le développement de la petite enfance et l'éducation de la maternelle à la douzième année, tandis que l'autre s'est intéressée à l'éducation postsecondaire et au développement des compétences. Les séances de suivi ont donné aux principaux partenaires et intervenants de l'apprentissage chez les Autochtones l'occasion de mettre de l'avant des idées et des stratégies pour améliorer les résultats d'apprentissage et les résultats scolaires des populations autochtones. Pour obtenir plus de renseignements, consulter le site Web de la Table ronde Canada-Autochtones, à l'addresse http://www.aboriginalroundtable.ca.

II.2.3 Activité de programme — LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

De quoi s'agit-il?

Soutien de la fourniture d'aide au revenu dans les réserves pour combler les besoins fondamentaux que sont la nourriture, les vêtements et l'abri, pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes et des familles conformément aux normes et aux programmes provinciaux; soutien de la fourniture de services à l'enfance et à la famille des Premières nations, pour améliorer leur bien-être et leur sécurité; fourniture d'aide à la vie autonome pour les services de soutien social de nature non médicale comme les soins à domicile, le placement familial et les soins en établissement, d'une façon qui répond aux besoins spéciaux des personnes atteintes d'incapacité, des personnes gravement malades et des personnes handicapées, selon des normes qui s'apparentent raisonnablement à celles de la province ou du territoire de résidence; prestation du Programme de financement de la lutte contre la violence familiale pour améliorer la sécurité et la sûreté, surtout des femmes et des enfants à risque; prestation du Programme de réinvestissement de la prestation nationale pour enfants, pour soutenir les familles à faible revenu avec des enfants, prévenir ou réduire la pauvreté chez les enfants et favoriser le rattachement à la population active; et fourniture d'autres services sociaux en vertu d'ententes fédérales-provinciales.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/peo_f.html pour obtenir plus de détails) :

- En partenariat avec Santé Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Développement social Canada, l'Agence de santé publique du Canada et les partenaires inuits et des Premières nations, le Ministère a poursuivi l'élaboration d'options de « guichet unique » pour la prestation des services liés au développement de la petite enfance.
- On a publié et diffusé cinq manuels nationaux portant respectivement sur l'aide au revenu, les services à l'enfance et à la famille, la prévention de la violence familiale, l'aide à la vie autonome, et la prestation nationale pour enfants. Ces manuels établissent les principes directeurs et aideront à améliorer la prestation des programmes grâce à une approche cohérente et coordonnée.
- Au cours de la période visée, on a continué de mettre en application un mode de financement souple en vertu duquel les agences de services à l'enfance et à la

:mille des Premières nations peuvent reporter les fonds d'entretien destinés au placement d'enfants pris en charge vers les services de prévention afin d'éviter la rupture familiale. Il est encore trop tôt pour évaluer l'effet que ces changements ont sur la sécurité et la protection des collectivités des Premières nations.

- Le Ministère et Santé Canada financent conjointement un projet de recherche et d'établissement des coûts pour étudier des options stratégiques en ce qui a trait aux soins de longue durée. Un groupe consultatif en matière de politiques, composé de représentants du gouvernement fédéral, des Inuits et des Premières nations, est chargé de surveiller le déroulement du projet.
- Une séance d'échange intensif sur la prévention de la violence familiale a réuni des responsables des bureaux régionaux d'AINC, des homologues d'autres ministères fédéraux et des directeurs de maisons d'hébergement dans les Premières nations, pour discuter de l'orientation stratégique en la matière.
- Le bureau régional du Manitoba a mené à terme une évaluation des coûts des améliorations à apporter aux immobilisations dans le cas des foyers de soins personnels situés dans les réserves.
- Par l'intermédiaire de la Prestation nationale pour enfants et d'autres partenaires, des Premières nations ont mis en place des maisons de jeunes où s'organisent des ateliers de sensibilisation et certaines autres interventions (liens avec les services locaux existants comme les services de santé et les services sociaux) afin de prévenir, entre autres, la délinquance, le vandalisme, les problèmes de consommation et de violence, et le phénomène de gang.

II.2.4 Activité de programme — DES COLLECTIVITÉS NORDIQUES SAINES

De quoi s'agit-il?

Soutien de l'amélioration de la santé et du bien-être des gens du Nord, par l'octroi de contributions pour les services hospitaliers et médicaux offerts aux Indiens et aux Inuits résidant dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; soutien du transport à prix réduits d'aliments nutritifs périssables et autres produits essentiels, à destination des collectivités éloignées du Nord; soutien de la recherche sur les sources et les effets des contaminants sur la chaîne alimentaire de l'Arctique; et projets pour aider les gens du Nord à composer avec des problèmes d'ordre plus général, comme les conséquences du changement climatique.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/peo_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Le Ministère s'est appuyé sur le Programme Aliments-poste et les centres d'approvisionnement du Sud pour réaliser, dans près de 30 collectivités, des enquêtes sur le prix des aliments. Les résultats de toutes les enquêtes menées en 2004 sont affichés sur le site Web du Ministère. Toutes les publications relatives au Programme sont accessibles à l'adresse suivante : www.inac.gc.ca/foodmail. Les conclusions de ces enquêtes et la réalisation de projets pilotes à Kangiqsujuaq (Québec), Fort Severn (Ontario) et Kugaaruk (Nunavut) offrent aux ministres un fondement solide pour prendre des décisions viables et à long terme quant au financement du Programme Aliments-poste. Grâce aux fonds additionnels accordés au Programme au moyen du Budget supplémentaire des dépenses, le Ministère a pu éviter d'augmenter les tarifs qui s'appliquent depuis 1993-1994 au service d'aliments-poste.
- Le Ministère a, par l'entremise du Programme interministériel de lutte contre les contaminants dans le Nord, étudié les effets des polluants sur la santé humaine et surveillé leurs répercussions sur les collectivités présentant de hauts risques. Il a aussi effectué un suivi des tendances temporelles des concentrations de contaminants sur la santé humaine. L'objectif était de pouvoir donner des conseils avisés en matière d'alimentation aux collectivités présentant de hauts risques.
- Le Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques (PACAN) sur le changement climatique a donné des séances de formation sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable à tous les représentants du Programme et aux éclaireurs communautaires, dans tous les bureaux régionaux d'AINC.

Aspects à améliorer et leçons apprises

En vertu du paragraphe 91(24) de la loi établissant compétence fédérale sur les Indiens, le Ministère est autorisé à gérer des affaires personnelles de certains membres des Premières nations en respectant des normes de service professionnelles dictées par ses responsabilités juridiques et fiduciaires. S'étant engagé à appliquer ces normes, le Ministère s'emploie à moderniser les politiques et les systèmes actuels ainsi qu'à

améliorer sans cesse les pratiques en usage. L'objectif visé est d'appliquer les critères d'admissibilité à l'inscription de façon juste et opportune, d'assurer la gestion appropriée des successions, de protéger les fonds personnels et d'en faire usage en temps opportun et enfin d'effectuer le paiement des rentes et des allocations conformément à ce qui est prévu dans les traités.

Le Rapport de la vérificatrice générale de novembre 2004 portant sur les programmes d'enseignement du Ministère a mis en évidence l'environnement complexe dans lequel AINC exerce son mandat. En raison de la relation spéciale qui existe entre le gouvernement fédéral et les Premières nations, le Ministère ne peut décider seul de la façon dont les programmes d'enseignement sont conçus, exécutés et évalués. Les Premières nations doivent participer du début à la fin. Le Rapport de la vérificatrice générale a formulé neuf recommandations. Celles touchant le programme d'enseignement sont les suivantes : mettre en place une stratégie et un plan d'action, clarifier le rôle d'AINC en la matière, élaborer des indicateurs de rendement et de résultat, communiquer les renseignements sur les coûts et les repères, mettre en place des accords sur les frais de scolarité et veiller à leur application uniforme, effectuer l'évaluation des écoles. Pour ce qui est des études postsecondaires, le Rapport recommandait ce qui suit : mettre en place un régime de reddition de comptes relativement au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, fournir des renseignements exacts et améliorer les rapports au Parlement. La réponse du Ministère aux recommandations est formulée dans un plan d'action (consulter le site Web à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/eap/acp_f.html) qui a été établi en consultation avec les principaux intervenants. Le ministre a déposé le plan d'action devant le Comité permanent des comptes publics en mai 2005.

De plus, les travaux qui font suite à la Table ronde Canada-Autochtones ont clairement révélé que les ministères fédéraux, tous les ordres de gouvernement, les Premières nations les Inuits, les Métis et les autres principales parties ont tout intérêt à travailler en collaboration. À l'heure actuelle, 16 ministères fédéraux se partagent la responsabilité de plus de 70 programmes offrant aux Autochtones un éventail complet de services favorisant l'acquisition continue du savoir, allant de la petite enfance à l'enseignement postsecondaire en passant par la formation spécialisée. Dans ce contexte général, l'examen des programmes d'enseignement que le Ministère offre aux Premières nations fait comprendre hors de tout doute le caractère prioritaire d'une coordination et d'une harmonisation plus poussées des activités du gouvernement fédéral. Cette « leçon apprise » s'applique également aux programmes de développement social.

L'exécution des programmes d'enseignement est presque entièrement confiée aux Premières nations, qui, à leur tour, en délèguent la responsabilité à certaines de leurs organisations, aux ministères des gouvernements provinciaux, aux conseils scolaires municipaux ou provinciaux ou encore au secteur privé. Le Ministère établit le cadre de travail et les normes d'application nationales, mais les Premières nations et les mandataires ont une large autonomie pour gérer les programmes au quotidien. Le Ministère, les Premières nations et les autres partenaires doivent définir plus clairement leurs rôles et leurs responsabilités respectifs en tenant compte du fait que chacun doit justifier sa gestion et les résultats obtenus. Cette « leçon apprise » s'applique également aux programmes de développement social.

Le renouvellement des pouvoirs liés aux programmes et aux services de développement social est nécessaire s'il l'on souhaite édifier et soutenir des collectivités viables et assurer leur santé et leur sécurité. Afin de répondre aux besoins des collectivités, il faut établir un cadre stratégique exhaustif et cohérent pour le développement social. Il importe aussi que les pratiques et les processus de collecte des données soient le résultat d'un travail d'équipe, y compris la définition des indicateurs et des mesures du rendement nécessaires pour concevoir le cadre stratégique, justifier les décisions et faire le suivi des programmes et des services. La collecte des données doit être un exercice rentable et ne doit pas compliquer indûment la production des rapports.

II.3 Résultat stratégique — LES TERRES

Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources par les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord

Que suggère ce résultat stratégique?

Les Premières nations entretiennent une relation étroite avec la terre. Pourtant, exception faite des ententes contemporaines sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale et de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, c'est au gouvernement fédéral que les lois fédérales actuelles confèrent presque

tous les pouvoirs sur les terres de réserve des Premières nations, sur leurs ressources, sur leur environnement et sur l'argent tiré de ces ressources (l'argent des Indiens). Pour que se concrétise la vision associée au résultat stratégique des terres, il faut que les Premières nations arrivent à faire reconnaître et à exercer leurs pouvoirs et leur compétence sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement.

Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, AINC continue d'assumer la responsabilité quant à la gestion des terres, de l'eau et des ressources naturelles. La quête internationale de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel conduit à une forte détermination de prospecter et d'investir dans le Nord. Entre autres, on a mis de l'avant une proposition pour exploiter les grands champs de gaz naturel situés dans le delta du Mackenzie et construire un pipeline le long de la vallée du fleuve. On investit également dans l'exploration et l'exploitation minières. À l'heure actuelle, AINC gère de grands projets de développement dans les deux territoires.

AINC reconnaît que la complexité des régimes de lois et de règlements, en particulier dans le Nord, pourrait freiner l'exploitation des débouchés économiques exigeant un accès aux terres. Pour faciliter le transfert des responsabilités et des pouvoirs liés aux terres, aux ressources et à l'environnement, le Ministère établit des cadres juridiques et institutionnels sous forme d'ententes sectorielles ou globales sur l'autonomie gouvernementale.

Encourager l'exploitation, à des fins économiques, de l'immense potentiel que recèlent les territoires tout en protégeant le fragile environnement nordique, voilà un défi de taille qu'AINC est appelé à relever dans le Nord. La gestion environnementale dans cette région revêt une importance d'autant plus grande qu'on projette d'y mener une multitude d'activités d'exploration et de mise en valeur et qu'on y trouve un grand nombre de lieux contaminés.

Ressources financières (en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	99.8	22.5	16.2
La gestion responsable des affaires fédérales	22.5	17.9	17.8
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	64.9	59.7	59.4
Les terres et les ressources dans le Nord	73.4	151.9	149.8

Ressources humaines (équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	73	35	(38)
La gestion responsable des affaires fédérales	39	39	—
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	156	185	29
Les terres et les ressources dans le Nord	292	379	87

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données fournies ici relativement aux équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été entièrement consacrées à ce résultat stratégique auxquelles s'ajoute une part au prorata (en dollars et en équivalents temps plein) imputée à la gestion et à l'administration du ministère, en fonction des dépenses réelles du ministère concerné. Dans certains cas, ces chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même des activités d'AINC, soit assurer la gestion des relations financières pendant que la responsabilité de la prestation des services est essentiellement confiée à ses partenaires.

II.3.1. Activité de programme — LA CERTITUDE QUANT AUX TITRES FONCIERS ET À L'ACCÈS AUX TERRES ET AUX RESSOURCES

De quoi s'agit-il?

Activités : ajouts aux réserves, garantir la clarté du titre pour faciliter les transactions foncières futures au moyen de levés et d'ententes négociées sur les terres, et mettre en œuvre les transferts de terres dans le cadre des revendications particulières et globales.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/lan_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Soixante-deux ajouts de terre ont été faits aux réserves au cours de l'exercice 2004-2005.
- On a élaboré une stratégie visant à suivre et à rendre compte des progrès concernant l'exécution des ajouts de terres aux réserves. La stratégie a donné lieu à la création et à la mise en service d'une base de données qui servira d'aide à la production de rapports sur l'avancement des travaux et d'outil de gestion.
- On a négocié la question de l'imposition des sociétés ferroviaires et le règlement des titres fonciers avec cinq Premières nations en 2004-2005. La mise en œuvre des ententes obtenues se poursuivra en 2005-2006.
- AINC a commandé à la Fédération canadienne des municipalités la tenue de plusieurs tribunes dans diverses provinces pour discuter du processus d'ajout

de terres aux réserves et pour faciliter le tissage de liens. Le Ministère a mis en place des protocoles officiels et officieux avec d'autres ministères fédéraux concernés par le processus, afin d'en accroître l'efficacité.

II.3.2 Activité de programme — LA GESTION RESPONSABLE DES AFFAIRES FÉDÉRALES

De quoi s'agit-il?

Activités : s'acquitter des responsabilités du gouvernement fédéral envers les Premières nations (p. ex. en vertu de la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et des règlements afférents), s'acquitter de ses propres responsabilités et coordonner avec d'autres ministères fédéraux ayant des responsabilités semblables, par exemple Environnement Canada; assainir les sites contaminés qui relèvent de la compétence fédérale; assurer la collecte et la gestion des revenus des Indiens découlant de l'exploitation des terres et des ressources.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/lan_f.html pour obtenir plus de détails) :

- En 2004-2005, AINC a élaboré et approuvé une stratégie de gérance de l'environnement et mis en place les éléments essentiels du Système de gestion environnementale qui y est associé.
- On a mis en place la politique sur la Fiducie pour dépenses particulières afin d'amener les Premières nations à jouer un rôle actif dans l'administration et la dépense de l'argent des Indiens détenu au compte en capital dans le Trésor public.
- De concert avec les Premières nations, on a pris, au début de 2004-2005, la décision de procéder à la rédaction du projet de modifications de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et du règlement afférent, suite à l'achèvement du projet de loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations et à la formulation d'approches législatives concernant l'activité commerciale et industrielle dans les réserves. Entre-temps, le dialogue se poursuit avec le Conseil des ressources indiennes et la commission de cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC), au sujet des modifications proposées et de l'avenir plus lointain de PGIC.
- Travaillant en partenariat avec les Premières nations intéressées, les promoteurs et les provinces, le Ministère a élaboré des propositions législatives pour réglementer la mise en place de grands projets commerciaux et industriels dans les terres des réserves. Les efforts se poursuivent avec les Premières nations au sujet des exigences réglementaires devant gouverner certains grands projets en particulier.
- AINC a procédé à l'évaluation et à la classification de 20 sites contaminés présentant de hauts risques et à l'assainissement de 32 autres, dans des réserves.
- La mise en application de pratiques améliorées en matière de gestion des données a permis d'isoler, dans le Système de registre des terres indiennes, 32 500 dossiers qui nécessitaient une attention spéciale. Environ 13 000 de ces dossiers ont été mis en ordre.

II.3.3 Activité de programme — LA GESTION AUTONOME DES TERRES, DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES PREMIÈRES NATIONS

De quoi s'agit-il?

Activités : aider les Premières nations à renforcer leurs capacités professionnelles et institutionnelles en travaillant notamment avec leurs nouvelles institutions et associations professionnelles; appuyer l'élaboration d'options et d'ententes sectorielles concernant l'autonomie gouvernementale; collaborer avec les Premières nations pour mettre en œuvre ces ententes, par exemple travailler avec le Conseil consultatif des terres à la mise en œuvre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/lan_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Après avoir mené à bon terme le processus de consultation avec les Premières nations et les provinces concernées, AINC a rédigé un avant-projet de loi. Le projet de loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations est une mesure législative portant sur la gouvernance sectorielle qui vient appuyer l'accès et le contrôle des Premières nations à l'égard de leurs terres et de leurs ressources. Le projet de loi a fait l'objet de négociations fructueuses avec trois Premières nations participant à titre de pilotes; il est actuellement à l'étude au Parlement suite à sa présentation le 1er juin 2005.
- On a mis en place le cadre de travail relatif à un programme de formation en gestion foncière dans les Premières nations. L'Université de la Saskatchewan, la National Aboriginal Land Managers Association et AINC ont conclu un partenariat visant la prestation de séances de formation aux gestionnaires fonciers des

Premières nations. Les lignes directrices relatives à la conduite des séances sont prêtes, et les efforts se poursuivent en vue de la mise en place de nouvelles directives en ce qui concerne les programmes et l'accréditation.

- On a mis sur pied un nouveau programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves. Il sera mis à l'essai en 2005-2006 dans près de 15 Premières nations. Les constatations serviront à peaufiner le programme en vue de sa mise en œuvre intégrale en 2006-2007.
- À l'heure actuelle, 22 Premières nations s'occupent d'élaborer un code foncier. Quatorze autres fonctionnent sous le régime de leur propre code. On prévoit que 17 autres Premières nations organiseront un vote au cours de l'exercice 2005-2006.
- Le Conseil consultatif sur les terres et des conseils tribaux intéressés ont tenu des discussions préliminaires sur la possibilité que les Premières nations se joignent à titre d'un seul groupe à la mesure relative à la gestion de leurs terres.

II.3.4 Activité de programme — LES TERRES ET LES RESSOURCES DANS LE NORD

De quoi s'agit-il?

Activités : soutien du développement durable des ressources naturelles du Nord en mettant l'accent sur une meilleure gestion et intendance de l'environnement, dont l'assainissement des sites contaminés; élargissement de la base de connaissances pour pouvoir prendre des décisions solides; amélioration de l'efficacité du contexte réglementaire nordique.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/lan_f.html pour obtenir plus de détails) :

- On a utilisé le processus de la réglementation pour approuver et mettre en œuvre des plans d'assainissement des mines Colomac et Discovery ainsi qu'un plan d'abandon et de remise en état de la mine Giant. Grâce à ces accomplissements, AINC peut procéder à l'assainissement de ces lieux contaminés, confirmant ainsi la place que le Ministère accorde à une gestion saine de l'environnement. On se félicite du fait que ni Colomac ni Discovery n'avaient été recommandées pour une évaluation environnementale, et qu'il n'avait pas été nécessaire de tenir, dans le dossier de Colomac, des audiences pour la délivrance d'un permis d'utilisation des eaux. Ces succès témoignent d'un soutien solide des collectivités et d'une planification saine.
- En 2004-2005, on a décontaminé à 80 p. 100 l'île Resolution des biphényles polychlorés qui s'y trouvent. Le projet d'assainissement et le retrait du matériel des lieux seront terminés d'ici 2007.
- Le bureau régional du Nunavut a terminé la numérisation des rapports d'évaluation géologique. Au total, 2 799 dossiers ont été balayés et archivés. Ces rapports sont maintenant offerts sous forme électronique.
- Au cours de l'exercice 2004-2005, on n'a pas pu réaliser la majorité de travaux de mise en place du système électronique de gestion des redevances issues de l'exploitation pétrolière et gazière, parce que le poste du gestionnaire responsable est demeuré vacant jusqu'en novembre 2004.
- Le budget de 2004 a affecté 75 millions de dollars au projet gazier du Mackenzie. Les attributions d'AINC s'élevaient à 5 millions de dollars, et le Ministère s'est servi de cette somme pour mettre sur pied le Bureau de préparation pour les projets de gazoduc, le Secrétariat du projet gazier dans le Nord ainsi que des projets scientifiques et pour développer les compétences. Ces mesures sont favorables à la conduite de l'évaluation environnementale et à la formulation de règlements.
- Le ministre a annoncé un financement de 9 millions de dollars pour la mise en œuvre du plan d'action quinquennal relatif à la conservation de la vallée du Mackenzie. Le plan d'action s'étend sur la période allant de 2004 à 2009.
- On a élaboré une perspective de développement durable pour AINC et on l'a appliquée à un programme existant, soit le Plan de gestion des sites contaminés, et à un cas hypothétique fondé sur des scénarios réels d'exploitation minière. Cet exercice aura pour aboutissement l'élaboration d'une perspective de développement durable dans le Nord, dans le contexte de la mise en valeur des ressources du Nord.
- Le ministre a sanctionné le plan directeur final de la mise en œuvre du Cadre de gestion et d'évaluation des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest et régions (Plan directeur, juillet 2004). Le plan recommande aux décideurs des mesures qui favorisent la protection de l'environnement, la viabilité des collectivités et un développement économique responsable, le tout à l'intérieur d'un cadre de gestion environnementale saine des Territoires du Nord-Ouest.

- Deux réunions du Comité de synthèse industrie-gouvernement ont eu lieu, en mai et novembre 2004, en préparation de la Conférence des ministres des Mines du Nord tenue le 26 novembre 2004. Le ministre Scott, la ministre d'État Ethel Blondin-Andrews d'Affaires indiennes et du Nord Canada, le ministre Lang du Yukon, le ministre Bell des Territoires du Nord-Ouest et le ministre Simailak du Nunavut étaient présents à la Conférence et se sont entretenus au sujet de questions communes ayant trait à l'exploitation minière dans le Nord.
- À titre de ministère fédéral responsable, AINC a élaboré, de concert avec 21 autres ministères et organismes fédéraux, une stratégie en vue de la participation du Canada à l'Année polaire internationale 2007-2008.

Aspects à améliorer et leçons apprises

Sur les assises d'une vision commune, produit des investissements faits à la conception et à la gestion des programmes, on pourra repérer plus aisément les possibilités d'accroître encore la certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources. Les principales leçons tirées de l'expérience vécue dans ce domaine soulignent la nécessité de faire participer plusieurs parties au processus d'ajout de terres aux réserves. L'utilisation actuelle des terres recèle de nombreuses complexités, et chaque lot fait l'objet de servitudes. Ce sont là des facteurs qui influent considérablement sur le délai de traitement de chaque soumission. C'est pourquoi le Ministère continue de mettre l'accent sur le développement de partenariats productifs, sur la conception globale du système ainsi que sur la mise en place de systèmes de gestion et de rapport.

Le régime de la *Loi sur les Indiens* est désuet quant à la gestion des terres, de l'environnement et des ressources. Il n'est pas adapté à la complexité ni au champ d'application du concept contemporain de la gérance responsable. Telles sont certaines des principales leçons retenues. Le défi que doivent surmonter le Ministère et le gouvernement est de continuer à favoriser l'autonomie gouvernementale tout en trouvant tous les moyens d'améliorer, dans l'immédiat, la gestion des terres, de l'environnement et des ressources pour les Premières nations sous l'égide de l'appareil fédéral. La grande priorité concerne désormais la « gestion du risque » dans les activités du fédéral, comme le souligne le rapport du Comité consultatif sur la réglementation intelligente, alors que des investissements sont consentis au développement des capacités des Premières nations.

Les nouvelles approches envisagées doivent respecter les responsabilités législatives et autres de la Couronne et tenir compte des intérêts des Premières nations ainsi que des objectifs que celles-ci poursuivent. Ceci repose sur l'établissement de liens serrés entre le Ministère, les Premières nations et leurs organisations. Il convient de reconnaître que le Ministère a sous-estimé le temps et les efforts requis pour nouer les partenariats nécessaires afin d'apporter des changements concrets.

Le Ministère doit continuer de déployer des efforts pour transformer les relations qu'il entretient avec les conseils de gestion des ressources dans le Nord. Il pourra alors profiter de ce rapprochement pour aider ces conseils à perfectionner leurs compétences et leur permettre de prendre des décisions éclairées, qui sont favorables aux intérêts des Premières nations, des Inuits, des gens du Nord et de l'ensemble des Canadiens ainsi qu'à l'exploitation viable des ressources nordiques.

On a mis de l'avant des méthodes sectorielles destinées à concrétiser la priorité accordée à la gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations. Cette expérience montre clairement qu'il n'est pas prudent de s'occuper, en marge des négociations globales sur l'autonomie gouvernementale, des domaines dans lesquels la *Loi sur les Indiens* prescrit des responsabilités fiduciaires au gouvernement ni des domaines qui présentent des risques éventuels tant pour les Premières nations que pour le gouvernement en ce qui a trait à la formulation des lois.

Autre leçon retenue : il faut consacrer plus de temps et d'efforts si l'on veut informer ou consulter les Premières nations qui étaient exclues du processus d'élaboration des options sectorielles et obtenir leur appui au moment d'adopter ces dernières, et si l'on veut les inciter à mettre ces méthodes en application au moment voulu.

Enfin, on a retenu qu'il importe prendre en compte la politique sur les langues officielles du Canada ainsi que le caractère bijuridique de son système (droit civil et common law) dès qu'on amorce le développement de ces initiatives.

II.4 Résultat stratégique — L'ÉCONOMIE

Accroître la participation des Autochtones et des résidents du Nord à l'économie

Que suggère ce résultat stratégique?

Le résultat stratégique dont il est question ici exige l'instauration d'un climat propice aux investissements et aux affaires pour permettre aux personnes, aux collectivités et aux entreprises inuites et des Premières nations de tirer parti des débouchés économiques. Ce résultat stratégique nécessite aussi la mise en place d'infrastructures économiques et communautaires de base pour intensifier la participation des Autochtones à l'économie.

Le règlement des revendications particulières et des revendications territoriales globales permet aux Premières nations et aux Inuits d'accéder à des capitaux qu'ils peuvent utiliser pour repérer des possibilités de croissance économique et les exploiter. Les recettes supplémentaires découlant de cette croissance pourraient être investies dans des programmes locaux afin d'aider les membres de la collectivité à améliorer leur qualité de vie en fonction de leur situation et de leurs priorités individuelles.

Les activités de développement économique du secteur public favorisent une participation plus intense des Premières nations et des Inuits à l'économie. Elles augmentent aussi les occasions d'affaires et appuient le développement économique, le renforcement des capacités et l'infrastructure économique. Comme il a été annoncé dans le budget de 2005, le Ministère prévoit éliminer, à compter de l'exercice 2005-2006, les programmes actuels d'aide financière aux entreprises et d'autres programmes d'accès aux capitaux.

Pour que les gens du Nord et les groupes autochtones du Nord participent véritablement à la mise en valeur des ressources et profitent des retombées générées, il est nécessaire que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour augmenter les capacités économiques dans le Nord. Les gouvernements territoriaux assument des responsabilités en matière de développement économique, mais leurs sources de revenu sont limitées, tout comme leur marge de manœuvre budgétaire. AINC a le mandat de stimuler le développement régional dans l'ensemble des territoires et de favoriser le développement des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le Ministère est donc bien placé pour travailler avec les groupes autochtones du Nord, les gouvernements du Nord, le secteur privé et d'autres parties intéressées afin de créer des possibilités de développement économique au nord du 60e parallèle.

Ressources financières (en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones	79.8	157.2	71.0
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique	717.6	686.4	466.1
L'infrastructure communautaire	1 156.3	1 114.5	1 098.8
L'économie du Nord	22.8	46.1	35.7

Ressources humaines (équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones	55	43	(12)
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique	358	236	(122)
L'infrastructure communautaire	573	538	(35)
L'économie du Nord	6	29	23

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données fournies ici relativement aux équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été entièrement consacrées à ce résultat stratégique auxquelles s'ajoute une part au prorata (en dollars et en équivalents temps plein) imputée à la gestion et à l'administration du ministère, en fonction des dépenses réelles du ministère concerné. Dans certains cas, ces chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même des activités d'AINC, soit assurer la gestion des relations financières pendant que la responsabilité de la prestation des services est essentiellement confiée à ses partenaires.

II.4.1 Activité de programme — LES DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES ET LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI POUR LES AUTOCHTONES

De quoi s'agit-il?

Soutien de l'expansion des débouchés économiques et des perspectives d'emploi pour les populations autochtones, et promotion des biens et des services offerts par les entreprises autochtones par l'entremise de marchés publics.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/econo_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Pour mieux faire connaître aux Autochtones les débouchés économiques et les possibilités d'emploi, on a donné plus de 120 exposés partout dans le pays, et organisé deux conférences nationales sur les partenariats. Plus de 300 personnes ont participé à chacune de ces conférences.

- On a signé huit ententes de partenariat avec divers intervenants (notamment l'entreprise canadienne, les syndicats, les organisations et gouvernements autochtones), multipliant de ce fait les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones.
- La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones continue de favoriser l'expansion des entreprises autochtones et de permettre à un nombre croissant d'entre elles de décrocher des marchés du gouvernement fédéral. Les entreprises autochtones se sont vu octroyer 8 156 contrats, représentant 487,3 millions de dollars de recettes.

II.4.2 Activité de programme — L'ACCÈS AUX CAPITAUX ET AUX POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

De quoi s'agit-il?

Soutien financier du règlement des revendications globales, des revendications particulières et des revendications spéciales afin que les collectivités inuites et des Premières nations puissent disposer de capitaux d'investissement. Les programmes de développement économique facilitent la création de débouchés économiques et la mise en place de stratégies pertinentes.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/econo_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Au cours de l'exercice 2004-2005, AINC a donné un appui financier de base à environ 500 organisations communautaires qui offraient des services publics liés au développement économique. De plus, AINC a octroyé 19,3 millions de dollars à 116 entreprises sous forme d'aide en capitaux propres; 4,7 millions de dollars à quatre collectivités pour financer la mise en place de l'infrastructure économique; 16,6 millions de dollars pour réaliser 244 projets visant l'accès aux débouchés découlant des ressources; et 3,7 millions de dollars pour appuyer 47 autres projets de développement économique.
- En consultant les intervenants au sujet du Programme de développement économique des collectivités ainsi que des orientations futures du Programme, AINC a mis en place des stratégies de développement économique pour ses 10 bureaux régionaux.
- Des groupes autochtones ont reçu des paiements de transfert en capitaux totalisant 148,6 millions de dollars, en vertu des ententes prises dans le règlement de leurs revendications territoriales globales.
- Le bureau régional de l'Ontario a mis sur pied une équipe consultative communautaire sur les questions économiques. Ce groupe représentatif d'agents autochtones de développement est chargé de formuler des conseils et des recommandations sur la gestion des programmes de développement économique mis en place dans la région.

II.4.3 Activité de programme — L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

De quoi s'agit-il?

Soutien financier pour l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien des installations de la collectivité (notamment les routes, les ponts, les systèmes d'eau potable et d'égout ainsi que les bureaux administratifs), des installations éducatives (comme les écoles et les résidences pour les instituteurs), les logements dans les réserves et l'assainissement des sites contaminés dans les réserves.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/econo_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Au cours de l'exercice 2004-2005, AINC a donné un appui financier de base aux collectivités des Premières nations pour l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure communautaire. Ces investissements cadraient avec les priorités nationales fixées dans le Plan d'immobilisations à long terme du Ministère.
- Parmi les importants investissements ministériels de 2004-2005, figure l'octroi de 255,1 millions de dollars à la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations — y compris les fonds supplémentaires de 80,1 millions de dollars — pour la construction et la modernisation des installations de traitement des eaux et des eaux usées, pour la fourniture de ressources suffisantes en vue de l'exploitation et de l'entretien des installations existantes, ainsi que pour la formation des conducteurs d'installations en vue de leur accréditation. Depuis la mise en application de la stratégie en 2003-2004, le nombre de conducteurs d'installations certifiés est passé en tout de 8 à 38 p. 100 grâce aux investissements faits dans le domaine de l'eau. Par ailleurs, le nombre d'installations à hauts et à moyens risques à chute en tout de 21 et de 26 p. 100, respectivement.

- Dans la perspective de promouvoir l'utilisation et la gestion responsables des ressources en eau, le Ministère a signé un protocole d'entente avec Environnement Canada qui vise à aider les Premières nations à se doter des compétences nécessaires dans les domaines de la protection des bassins hydrographiques et de l'utilisation viable de l'eau.
- AINC a octroyé plus 1,3 million de dollars pour financer des projets spéciaux de plus de dix Premières nations et leurs organisations, afin de leur permettre d'explorer l'accession à la propriété, d'autres formes de régime foncier, la création d'offices du logement et les moyens d'accroître l'accès aux sources de financement privées. Le Ministère continue d'étudier divers mécanismes pouvant aider les collectivités à perfectionner leurs compétences en vue de l'administration efficace de leur portefeuille de logements.
- On a accordé un appui financier à quatre projets pilotes d'habitation. Ces projets, dirigés par les Premières nations, visaient à examiner de meilleures méthodes pour la construction, la gestion et la responsabilité financières, la gestion du parc immobilier ainsi que les questions connexes de gestion foncière.
- AINC a entrepris la phase II d'un examen global en trois phases visant le Programme d'immobilisations et d'entretien. Cette phase a pour objectif de régler les questions liées à la viabilité des programmes et à la responsabilisation à long terme. On s'appuiera sur les constatations et les recommandations pour apparier les ressources du programme et son mode de prestation afin de maximiser les retombées économiques qui découlent de la mise en place et de l'entretien de l'infrastructure communautaire.
- Le gouvernement fédéral déploie des efforts pour fournir aux parties intéressées de l'information à jour sur la question de l'isolant de vermiculite pouvant contenir de l'amiante amphibolique. C'est dans cette optique que des représentants d'AINC ont participé aux travaux d'un comité interministériel présidé par Santé Canada. Le comité était chargé de recommander aux ministres les mesures qu'il convient de prendre pour résoudre ce problème de santé.
- AINC continue de participer aux travaux du Comité interministériel sur la moisissure, avec Santé Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et l'Assemblée des Premières nations. Ce comité offre une tribune pour discuter de la présence de moisissure dans les logements des Premières nations, pour mettre en commun de l'information à ce sujet et pour diffuser les documents qui décrivent les mesures prises. Le comité s'occupe également d'examiner et d'élaborer de nouvelles mesures et stratégies visant à résoudre le problème.
- Afin d'aplanir les difficultés liées au fonctionnement des Premières nations gérées par un tiers, le bureau régional de la Saskatchewan a travaillé avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour régler les demandes des organismes prêteurs se rapportant aux garanties d'emprunt ministérielles, fournir des séances de formation sur la politique en matière de logement et le développement communautaire, et préciser les responsabilités qui incombent aux parties intéressées en ce qui a trait aux garanties d'emprunt ministérielles. Le centre de coût du Sud a mis au point un outil d'évaluation du risque en ce qui concerne les garanties d'emprunt ministérielles pour la Société de logement. L'ensemble du secteur de compétence s'en est servi comme pratique exemplaire.
- En Ontario, un comité de coordination de l'eau continue d'obtenir de bons résultats sur la question de la qualité de l'eau dans les Premières nations de la province. Ce comité regroupe des responsables du Ministère, leurs homologues d'autres ministères fédéraux et des organisations provinciales et autochtones. Depuis mai 2005, le processus provincial compte plus de 150 exploitants d'usines de traitement de l'eau possédant divers niveaux de formation et d'accréditation, ainsi que près de 40 opérateurs d'installations de traitement des eaux usées à diverses étapes du processus. Ces résultats représentent d'importants progrès dans le développement professionnel des opérateurs par rapport au nombre de moins de 20, il y a quelques années.

II.4.4 Activité de programme — L'ÉCONOMIE DU NORD

De quoi s'agit-il?

Soutien de la croissance durable des économies territoriales par des investissements dans l'innovation et le savoir, par des programmes de développement régional, par la défense des intérêts et par des activités qui permettent aux gens du Nord de participer au développement des ressources et d'en tirer profit.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/econo_f.html pour obtenir plus de détails) :

- AINC a dirigé, au nom du gouvernement fédéral, la prestation du programme Infrastructure Canada dans

les trois territoires, et tous les projets devraient être terminés en 2005-2006. Tous les projets réalisés en 2004-2005 concernaient des infrastructures « écologiques ». Par exemple, AINC a versé une somme de 1 065 000 $ au gouvernement du Nunavut, en partenariat avec Infrastructure Canada, pour la construction d'une nouvelle canalisation d'alimentation en eau à Gjoa Haven.

- AINC donne suite à la Stratégie de développement économique du Nunavut, précisant les secteurs où le mandat et les ressources financières du Ministère lui permettent de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie.
- AINC a financé plusieurs projets, d'une valeur totale de 685 000 $, en partenariat avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour effecteur des analyses avantages-coûts relatives aux améliorations des services de base (eaux, eaux usées). On a adopté dans ces projets une approche de coopération à l'égard des assises économiques (c'est-à-dire de l'infrastructure).
- AINC a mis sur pied, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, des projets fédéraux liés au nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. Les projets proposés en 2005-2006 attendent leur approbation finale et devront être réalisés en partenariat avec les gouvernements territoriaux.
- En vertu d'ententes signées sur les revendications territoriales, on répartira entre les groupes autochtones concernés, un total de 6,978 millions de dollars en redevances issues de la production minière dans les Territoires du Nord-Ouest en 2004-2005.
- Des 10 millions de dollars prévus dans la première année des nouveaux investissements de 90 millions de dollars annoncés dans le budget de 2004 pour le développement économique du Nord, AINC a versé 3,1 millions de dollars. Cet investissement initial vise à appuyer, à renforcer et à diversifier l'économie dans chacun des trois territoires. L'initiative est conforme aux conclusions et recommandations découlant d'une évaluation du Fonds pour le savoir et l'innovation effectuée en 2003-2004.

Aspects à améliorer et leçons apprises

Le développement économique devrait être perçu comme diverses mesures à prendre pour atteindre des objectifs tels que la création d'emplois, la formation, le perfectionnement des compétences et l'amélioration de la qualité de la vie. Cela exige une coordination plus efficace des ressources et des efforts engagés par le gouvernement fédéral, en tenant compte des compétences et des objectifs régionaux. Il faut également recueillir des données de rendement plus fiables qui inspireront la prise de décisions favorables à une gestion efficace et économique des programmes.

À défaut d'investir dans le développement économique, on assistera à une baisse des possibilités d'emploi et à un taux de dépendance à la hausse, et on continuera de désenchanter les jeunes Autochtones. Sur une note positive, les gouvernements provinciaux élèvent de plus en plus le développement économique chez les Autochtones au rang des priorités, en particulier dans les provinces de l'Ouest, où il existe d'immenses possibilités de former des partenariats avec le mouvement des coopératives. On pourrait aussi utiliser le potentiel d'autres investisseurs et des partenariats publics-privés pour s'appuyer sur des modèles ayant fait leurs preuves et créer des institutions financières des Premières nations.

Le gouvernement du Canada a profité de la Table ronde Canada-Autochtones pour s'engager à élaborer un cadre de développement économique autochtone, en consultation avec les organisations autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé, afin de répondre aux besoins des communautés des Premières nations, des Inuits et des Métis. Il a aussi promis d'éliminer les obstacles législatifs et réglementaires qui entravent le développement économique et de rendre plus efficace la collaboration entre les programmes fédéraux et les institutions autochtones.

De façon générale, AINC offre un soutien financier pour diverses activités liées au logement, notamment des capitaux pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation ainsi que des fonds pour l'entretien des biens, les assurances, l'administration et la gestion du portefeuille de logements, la formation et le service de la dette.

Dans la foulée de la Table ronde Canada-Autochtones tenue en avril 2004, on a établi un processus sectoriel pour s'occuper de la question du logement et confié sa direction à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les 24 et 25 novembre 2004, une rencontre réunissait à Ottawa la SCHL, AINC, d'autres ministères fédéraux, toutes les organisations autochtones nationales ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, pour explorer les nouvelles orientations à prendre au chapitre du logement autochtone dans les réserves et en dehors de celles-ci. Le processus sectoriel se poursuit, avec la participation active d'AINC. Le Ministère s'est engagé à collaborer avec les organisations

autochtones nationales, d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec les provinces et les territoires pour élaborer de nouvelles mesures axées sur le changement, destinées à améliorer les conditions d'habitation des Autochtones.

Selon les conclusions d'une évaluation du Fonds pour le savoir et l'innovation effectuée en 2003-2004 sur l'économie du Nord, le programme a obtenu des résultats positifs et a atteint ses objectifs à court terme. L'évaluation a également constaté que, même s'il était trop tôt pour mesurer les résultats à moyen et à long terme, certains des projets ont déjà donné lieu à d'autres investissements ou partenariats. D'après les résultats obtenus, le Fonds a dépassé les attentes quant à apporter un complément à la participation d'autres gouvernements et du secteur privé, et à nouer des partenariats avec d'autres programmes fédéraux. L'évaluation a constaté qu'il serait nécessaire de mettre en place un ensemble de programmes beaucoup plus élaborés et plus étendus pour le développement économique du Nord, et de prévoir des ressources beaucoup plus importantes afin de planifier un mélange optimal de projets, de suivre de près les résultats et de coordonner les activités avec d'autres programmes, ainsi que pour aider à perfectionner les compétences des organisations locales. Les nouveaux investissements dans l'économie du Nord annoncés dans le budget de 2004, d'une valeur de 90 millions de dollars, viennent répondre à ces nouveaux besoins en matière de programmes et de modes de prestation.

II.5 Résultat stratégique — LE BUREAU DE L'INTERLOCUTEUR FÉDÉRAL

Consolider les relations avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain afin de mieux faire connaître leurs besoins, d'améliorer l'accès aux services fédéraux et de resserrer les liens horizontaux entre les organisations fédérales et les autres partenaires

Que suggère ce résultat stratégique?

Ce résultat stratégique concerne l'établissement, le maintien et l'entretien de bonnes relations avec les principaux groupes de Métis et d'Indiens non inscrits et leurs organisations affiliées, avec les Autochtones vivant en milieu urbain, avec les gouvernements provinciaux, et avec les administrations municipales, en particulier dans l'Ouest canadien. Une des priorités dans ce domaine reste la même : les mesures destinées à renforcer les capacités des organisations de Métis et d'Indiens non inscrits et à leur donner les moyens d'accroître leur autosuffisance, d'être davantage responsables envers leurs membres, de mieux défendre les intérêts de leurs commettants lors des négociations avec les gouvernements fédéral et provinciaux et de mieux rendre compte de l'utilisation des fonds publics aux gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à leurs membres. L'autre priorité concerne la coordination des activités fédérales afin de mieux répondre aux besoins des populations autochtones vivant en milieu urbain, dont le nombre ne cesse d'augmenter. En qualité de ministère fédéral responsable de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le Bureau de l'Interlocuteur fédéral s'efforce de répondre, en partenariat avec d'autres intervenants, aux besoins socio-économiques criants des Autochtones en milieu urbain.

Ressources financières (en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral	37,8	34,4	27,4

Ressources humaines (équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral	31	37	6

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données fournies ici relativement aux équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été entièrement consacrées à ce résultat stratégique auxquelles s'ajoute une part au prorata (en dollars et en équivalents temps plein) imputée à la gestion et à l'administration du ministère, en fonction des dépenses réelles du ministère concerné. Dans certains cas, ces chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même des activités d'AINC, soit assurer la gestion des relations financières pendant que la responsabilité de la prestation des services est essentiellement confiée à ses partenaires.

II.5.1 Activité de programme — LE BUREAU DE L'INTERLOCUTEUR FÉDÉRAL

De quoi s'agit-il?

Fourniture de soutien aux Métis, aux Indiens non inscrits et aux Canadiens autochtones vivant en milieu urbain, à l'échelle nationale, provinciale et régionale, pour les aider à perfectionner les compétences des organisations et à renforcer leurs mécanismes de responsabilisation envers leurs membres, ainsi qu'à développer leur capacité de former des partenariats avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur privé, afin qu'ils puissent participer de façon concrète aux projets interministériels et intergouvernementaux dirigés par l'Interlocuteur fédéral.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/ofi_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Au cours de l'exercice 2004-2005, on a signé des ententes de contribution afin d'appuyer les mesures accrues de perfectionnement professionnel, de communications, de prestation des services, de responsabilisation et de représentation (par exemple, les élections et les listes électorales). L'encadrement, les séances de formation et les échanges aideront les organisations à atteindre plus facilement leurs objectifs. Ces initiatives ont aidé à renforcer la capacité dont les organisations de Métis, d'Indiens non inscrits et d'Autochtones vivant en milieu urbain disposent pour représenter leurs membres et défendre les intérêts de ces derniers ou pour répondre plus efficacement aux besoins de leurs clients.
- On a noué de nouveaux partenariats, maintenu ou consolidé ceux qui existaient déjà, et créé des assemblées et des forums, afin de faciliter le réseautage et l'établissement de liens entre le gouvernement fédéral et les groupes et organisations de Métis et d'Indiens non inscrits.
- La communication des rapports de recherche et des publications ainsi que des données et des renseignements, la fourniture de conseils aux ministres au moyen de notes d'information et de renseignements aux représentants ministériels se sont conjuguées pour faciliter la collaboration entre les gouvernements sur les dossiers qui touchent les Métis et les Indiens non inscrits.
- Le discours du Trône a fait mention des initiatives prises sous l'égide de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (voir également la section III, tableau 22 : Initiatives horizontales). Pour les confirmer, le budget de 2004 a doublé les fonds affectés aux projets pilotes de la Stratégie afin d'ajouter jusqu'à six autres villes et de multiplier les efforts actuels.
- Des travaux ont été amorcés en vue de créer des comités d'orientation dans chacune des quatre nouvelles villes-pilotes, en l'occurrence Prince George (Colombie-Britannique), Lethbridge (Alberta), Prince Albert (Saskatchewan) et Thompson (Manitoba). Les comités sont bien placés pour décider des projets qui seront financés au cours de l'exercice 2005-2006 dans les collectivités concernées.
- On a organisé une conférence sur la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, à laquelle participaient des membres de collectivités autochtones, des promoteurs de projet, des membres de comités d'orientation ainsi que des représentants municipaux, provinciaux et fédéraux pour discuter des leçons retenues de la mise en œuvre de la Stratégie, et d'en accroître la connaissance et l'appréciation. Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral a élaboré, de concert avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada et avec Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, une stratégie de communications prévoyant, entre autres, la mise en place de plusieurs nouveaux outils, notamment le site Web de la Stratégie (intranet et Internet), des expositions et des cahiers d'information dont les douze villes participantes pourront se servir.

Aspects à améliorer et leçons apprises

Par l'intermédiaire de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le Bureau de l'Interlocuteur fédéral donne un appui financier à un certain nombre de projets communautaires novateurs, en marge des programmes existants. Ces projets font l'objet d'une évaluation afin de savoir ce qui fonctionne et où sont les failles dans ce secteur stratégique. On s'inspirera des leçons apprises dans ce domaine pour déterminer les moyens que le gouvernement du Canada devrait utiliser pour régler à long terme les questions touchant les Autochtones qui vivent en milieu urbain.

D'une année à l'autre, les capacités des groupes de Métis et d'Indiens non inscrits varient en raison des contraintes financières auxquelles ils se heurtent constamment et du caractère opportun du financement axé sur des projets, en l'absence d'un financement de base. Ils éprouvent donc de la difficulté à garder du personnel à temps plein d'un exercice à l'autre.

Commissions indépendantes

II.6 Résultat stratégique — LA COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

Accroître les connaissances sur les régions polaires du Canada

Que suggère ce résultat stratégique?

Ce résultat stratégique vise à permettre au Canada de maintenir son rôle de nation polaire de renom. Pour ce faire, il faut, d'une part, veiller à ce que les scientifiques canadiens aient accès à une aide financière, à des ressources, à un soutien logistique et à une infrastructure

de recherche appropriés afin de pouvoir maintenir les normes élevées auxquelles on s'attend dans le domaine des sciences polaires. D'autre part, il faut s'assurer que les Canadiens ont une meilleure compréhension des questions qui concernent l'Arctique et l'Antarctique, des répercussions du changement climatique sur les régions polaires et des façons de vivre et de prospérer de façon durable dans les régions nordiques du Canada.

Ressources financières (en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Facilitation de la recherche et coordination	1	1	1

Ressources humaines (équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
Facilitation de la recherche et coordination	5	5	—

II.6.1 Activité de programme — FACILITATION DE LA RECHERCHE ET COORDINATION

De quoi s'agit-il?

Dans l'exécution de son mandat, la Commission sera appelée à organiser, à parrainer et à financer des conférences, des séminaires et des rencontres; à participer à l'établissement de réseaux d'information polaire pour transmettre le savoir sur les régions polaires; à entreprendre et à financer des études spéciales concernant les régions polaires; à reconnaître les réalisations et les contributions qui relèvent de son mandat; à déposer un rapport annuel au Parlement.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/cpc_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Les publications régulières de la Commission canadienne des affaires polaires, *Méridien* et le *Bulletin du Réseau canadien de recherches antarctiques*, ainsi que le cinquième rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire (en direct) ont été produits dans les délais et les limites budgétaires. (http://www.polarcom.gc.ca/francais/publications.html)
- La Commission a également publié le rapport du Colloque Canada-Union européenne, intitulé *Évaluation environnementale, recherche sur le changement climatique et répercussions politiques dans l'Arctique*, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. (http://www.polarcom.gc.ca/francais/pdf/canada_eu_symposium_report.pdf)
- Le site Web a pris de l'expansion avec l'ajout de nouveaux liens, entre autres vers le site de l'Année polaire internationale (API) Canada 2007-2008, que la Commission a créé et qu'il héberge. (http://www.ipy-api.ca)
- Le Forum pour les sciences polaires a continué de s'élargir, avec l'ajout de 200 nouveaux abonnés. Le total de spécialistes utilisant cet outil se chiffre désormais à environ 1 150. (http://forum.polarcom.gc.ca/30/CustomerDefault.cfm)
- Le répertoire en direct pour les chercheurs dans le domaine polaire s'est accru de près de 100 nouvelles entrées. Le total dépasse maintenant 2 000 inscrits. (http://www.polarcom.gc.ca/francais/cpin/directory/search.asp)
- La Commission a participé aux réunions du Volet nordique de l'Université de l'Arctique et à celles du Conseil de l'Arctique. Elle a également participé aux rencontres du Comité international pour les sciences arctiques et à celles du Comité scientifique pour les recherches antarctiques. Elle était l'un des organisateurs du Forum de recherches nordiques à Yellowknife, et a participé à ses travaux.
- La Commission a continué de diriger les préparatifs du Canada en vue de l'API 2007-2008. Avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, elle a poursuivi les consultations auprès des collectivités du Nord, en tenant des séances à Whitehorse, Yellowknife, Kuujjuaq, Iqaluit, Happy Valley/Goose Bay et Prince George, et fait des visites de suivi à Whitehorse et Yellowknife. Les rencontres, organisées avec l'aide des gens de la collectivités, se tenaient à portes ouvertes et tous y étaient conviés.
- La Commission a continué de porter à l'attention du gouvernement la nécessité pressante de mettre en place une stratégie nationale sur les sciences polaires. Comme conditions préalables, il faudra effectuer une évaluation de l'infrastructure scientifique dans le Nord et mettre en application le programme canadien de recherches dans l'Antarctique.

Aspects à améliorer et leçons apprises

Ayant consolidé sa réputation au cours des dernières années, la Commission canadienne des affaires polaires constate que le milieu de la recherche polaire nourrit des attentes de plus en plus grandes à son égard, auxquelles elle ne peut répondre. En effet, les demandes se multiplient pour que la Commission organise des conférences et des rencontres, réalise des études spéciales et apporte d'autres mesures de soutien, par exemple des bourses

d'études. Or, ses affectations budgétaires ont chuté d'environ 25 p. 100 depuis sa création en 1991, et sont demeurées au même niveau depuis huit ans. La Commission se contente donc de poursuivre ses activités courantes, n'étant pas en mesure de se lancer dans de nouvelles initiatives, telles que la vérification de la pertinence des infrastructures de recherche, la mise sur pied d'un processus de consultation relatif à la stratégie nationale sur les sciences polaires, l'établissement d'un processus pour le règlement des questions urgentes liées à la gouvernance dans le Nord ou encore l'exercice des fonctions de Secrétariat de l'Année polaire internationale 2007-2008.

II.7 Résultat stratégique — LA COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS

Tenir des audiences justes et impartiales concernant les revendications particulières

Que suggère ce résultat stratégique?

La Commission des revendications particulières des Indiens tient des audiences, présente des recommandations et rédige des rapports concernant le règlement des revendications particulières entre les Premières nations et le gouvernement du Canada. Elle offre également des services de médiation et de facilitation et elle sensibilise le public à l'égard des revendications particulières.

Ressources financières (en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission des revendications particulières des Indiens	6,9	6,8	6,8

Ressources humaines (équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
Commission des revendications particulières des Indiens	50	45	(5)

II.7.1 Activité de programme — LA COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS

De quoi s'agit-il?

La Commission mène des enquêtes impartiales lorsqu'une Première nation conteste la décision du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de rejeter sa revendication particulière ou lorsqu'une Première nation s'oppose aux critères d'indemnisation devant être utilisés par le gouvernement lors des négociations sur le règlement de sa revendication. En plus des enquêtes officielles, la Commission offre, sur demande du gouvernement et de la Première nation, des services de médiation ou de facilitation ou prend les arrangements voulus pour la prestation de tels services si les parties en cause jugent que ce processus peut les aider à en arriver à une entente sur toute question liée aux revendications particulières des Indiens.

La législation créant le nouveau Centre de règlement des revendications a reçu la sanction royale en novembre 2003. Le gouvernement continue de travailler avec les Premières nations et leurs organisations pour trancher des questions reliées à la mise en œuvre de cette législation. Au cours de l'exercice 2005-2006, AINC s'efforcera de clarifier le rôle futur et le financement de la Commission sur les revendications particulières des Indiens afin d'assurer une transition méthodique vers la mise en fonction du Centre.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/iscc_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Au cours de l'exercice 2004-2005, la Commission des revendications particulières des Indiens s'est occupée de plus de 60 cas, à savoir des dossiers d'enquête ouverts et des services de médiation.
- Le règlement de trois dossiers — dont deux ont trait aux revendications particulières de la nation crie James Smith et un concerne la nation crie Cumberland House — constitue un événement sans précédent dans l'histoire de la Commission. Un quatrième rapport a été présenté au sujet d'une partie de la revendication non réglée de la nation crie James Smith. Ces revendications font partie d'un groupe de dossiers distincts mais reliés qui a été soumis à la Commission. Il s'agit essentiellement de deux revendications présentées par deux Premières nations différentes au sujet de la même réserve. Pendant une période de cinq années, suivant un processus inédit dans l'histoire de la Commission des revendications particulières des Indiens, le jury a étudié en parallèle toutes les revendications en question.

- La Commission des revendications particulières des Indiens a fourni des services de médiation dans cinq dossiers réglés. Il s'agit des négociations suivantes : cession Akers de la tribu des Blood/Kainaiwa, défalcation Clench des Chippewas de la nation Thames, cession de 1906 de la Première nation Keeseekoowenin, inondations de la Qu'Appelle Valley Indian Development Authority, et mauvaise gestion de Touchwood Agency (1920-1924).
- La Commission continue de prendre des mesures visant à assurer l'excellence de ses activités et à enrichir son bassin de connaissances sur les revendications particulières.

Aspects à améliorer et leçons apprises

Depuis sa création, en 1991, la Commission des revendications particulières des Indiens a acquis une crédibilité auprès des divers intervenants à titre d'organisme indépendant et impartial chargé de mener des enquêtes publiques sur les différends concernant les revendications particulières qui opposent les Premières nations et le gouvernement du Canada. Pour demeurer efficace, la Commission doit préserver sa réputation d'organisme indépendant, neutre et objectif qu'elle a gagnée auprès des Premières nations et du gouvernement.

Le fait que les commissaires et les employés clés de la Commission se rendent dans la collectivité pour entendre en direct les témoignages des aînés et des membres de la Première nation confère au processus d'enquête un caractère distinctif et important. Le processus de la Commission s'inspire des principes d'impartialité, de justice et d'intégrité et favorise, de ce fait, la réconciliation des Canadiens autochtones et non autochtones ainsi que la guérison. Les réunions et l'examen attentif des témoignages oraux enrichissent le processus de règlement des revendications.

La Commission offre des services généraux de médiation et de facilitation, à la demande de la Première nation concernée et du gouvernement du Canada. De concert avec le médiateur, les parties décident du déroulement du processus. On s'assure ainsi que l'exercice tient compte des spécificités de la négociation en cours.

Vérification — La division des dossiers du Ministère, chargée d'assurer les services intégrés à la Commission des revendications particulières des Indiens, conserve tous les documents qui ont trait aux transactions administratives et financières officielles de la Commission. Depuis 1991, la Direction générale des finances du Bureau du Conseil privé assure la vérification de toutes les transactions financières. À l'avenir, les transactions de la Commission seront soumises aux procédures habituelles de vérification interne qui sont en vigueur à la Direction générale des finances de la Commission canadienne des droits de la personne.

III.

Renseignements supplémentaires

Renseignements organisationnels

Le diagramme suivant illustre les résultats stratégiques et les activités de programme pour l'exercice 2004-2005 et donne les renseignements organisationnels afférents.

Ministre
Affaires indiennes et du Nord Canada

Sous-ministre | **Sous-ministres délégués**

Résultats stratégiques

Le gouvernement	Les gens	Les terres	L'économie	Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral
(725,5 millions de dollars)	(2 990,5 millions de dollars)	(243,2 millions de dollars)	(1 667,7 millions de dollars)	(27,4 millions de dollars)
SMA responsable : RGI (Sud) AN (Nord)	SMA responsable : PSEOR (Sud) AN (Nord)	SMA responsable : SFF (Sud) AN (Nord)	SMA responsable : PSEOR (Sud) AN (Nord)	SMA responsable : BIF

Activités de programme

La gouvernance (66,5 millions de dollars) DG responsable : SFF	La gestion des affaires individuelles (18,0 millions de dollars) DG responsable : SFF	La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources (16,2 millions de dollars) DG responsable : RGI	Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones (71,0 millions de dollars) DG responsable : PSEOR	Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral (27,4 millions de dollars) DG responsable : BIF
Les institutions (464,2 millions de dollars) DG responsable : RGI	L'éducation (1 580,2 millions de dollars) DG responsable : PSEOR	La gestion responsable des affaires fédérales (17,8 millions de dollars) DG responsable : SFF	L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique (465,1 millions de dollars) DG responsable : PSEOR	
Les relations de coopération (183,9 millions de dollars) DG responsable : RGI	Le développement social (1 300,4 millions de dollars) DG responsable : PSEOR	La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations (59,4 millions de dollars) DG responsable : SFF	L'infrastructure communautaire (1 098,8 millions de dollars) DG responsable : PSEOR	
La gouvernance dans le Nord (10,6 millions de dollars) DG responsable : AN	Des collectivités nordiques saines (91,8 millions de dollars) DG responsable : AN	Les terres et les ressources dans le Nord (149,8 millions de dollars) DG responsable : AN	L'économie du Nord (52,7 millions de dollars) DG responsable : AN	

Gestion et administration ministérielles

Opérations de programme	Activités régionales		
SMA principal — POS SMA principal ou délégué — PSEOR SMA — RGI SMA — SFF SMA — SM SMA — AN	SMA principal responsable : PSEOR Directeur généraux régionaux (Sud) Colombie-Britannique — Ontario Alberta — Québec Saskatchewan — Atlantique Manitoba		SMA responsable : AN Directeur généraux régionaux (Nord) Yukon Territoires du Nord-Ouest Nunavut

Sous-ministre adjoint = SMA
Directeur général = DG
Revendications et Gouvernement indien = RGI
Affaires du Nord = AN
BIF = Bureau de l'Interlocuteur fédéral
SFF = Services fonciers et fiduciaires
POS = Direction des politiques et de l'orientation stratégique
SM = Services ministériels
Politiques socio-économiques et Opérations régionales = PSEOR

PSEOR regroupe deux organisations autrefois distinctes : Politiques et Programmes socio-économiques, et Soutien aux opérations régionales et Prestation de services.

Nota : Les montants correspondent aux dépenses réelles pour l'exercice 2004-2005 et comprennent la part au prorata imputée à la gestion et à l'administration du Ministère.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues (équivalents temps plein compris)

(en millions $)	Réelles 2002–2003	Réelles 2003–2004	2004–2005 Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
La gouvernance	65,4	66,8	54,9	56,9	66,8	66,5
Les institutions	443,0	454,5	472,6	473,9	466,3	464,2
Les relations de coopération	143,0	130,9	133,5	141,3	134,4	132,1
La gouvernance dans le Nord	13,0	11,9	14,8	14,8	10,7	10,6
La gestion des affaires individuelles	17,2	19,1	16,6	16,7	18,1	18,0
L'éducation	1 484,3	1 538,3	1 552,7	1 555,1	1 587,3	1 580,2
Le développement social	1 250,9	1 247,1	1 234,9	1 249,9	1 306,3	1 300,4
Des collectivités nordiques saines	81,6	88,0	84,9	84,9	92,8	91,8
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	45,1	44,0	97,7	99,6	22,5	16,2
La gestion responsable des affaires fédérales	13,9	9,7	22,5	22,5	17,9	17,8
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	58,3	62,1	64,9	64,9	59,7	59,4
Les terres et les ressources dans le Nord	100,8	121,2	72,9	73,4	151,9	149,8
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones	86,4	75,3	79,8	79,8	108,8	71,0
L'accès aux capitaux et les possibilités de développement économique	432,4	468,8	691,7	717,6	686,4	465,1
L'infrastructure communautaire	1 125,0	1 109,7	1 153,8	1 158,3	1 114,5	1 098,8
L'économie du Nord	8,3	12,2	12,5	22,5	34,2	32,7
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral	—	—	20,3	37,8	34,4	27,4
Total partiel des dépenses budgétaires	5 368,6	5 459,5	5 781,0	5 870,3	5 913,0	5 602,2
Les relations de coopération	58,6	63,6	73,6	75,8	73,6	51,9
L'accès aux capitaux et les possibilités de développement économique	(0,4)	—	—	—	48,5	—
L'économie du Nord	—	—	—	—	11,9	—
Total partiel des dépenses non budgétaires	58,1	63,6	73,6	75,8	133,9	51,8
Total des dépenses budgétaires et non budgétaires	5 426,7	5 523,1	5 854,6	5 946,2	6 046,9	5 654,1
Moins : Revenus non disponibles	173,5	212,6	172,0	172,0	338,2	338,2
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	71,7	64,1	64,9	64,9	63,5	63,5
Coût net pour le Ministère	5 325,0	5 374,5	5 747,6	5 839,1	5 772,2	5 379,3
Équivalents temps plein	4 023	4 179	4 106	4 128	3 940	3 940

(en millions $)	Réelles 2002–2003	Réelles 2003–2004	2004–2005 Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
Commission canadienne des affaires polaires						
Facilitation de la recherche et coordination	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Moins : Revenus non disponibles	—	—	—	—	—	—
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	—	—	—	—	—	—
Coût net pour la Commission	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	5	5	5	5	5
Commission des revendications particulières des Indiens						
Commission des revendications particulières des Indiens	—	—	6,9	6,9	6,8	6,6
Total	—	—	6,9	6,9	6,8	6,6
Moins : Revenus non disponibles	—	—	—	—	—	—
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	—	—	0,2	0,2	0,7	0,7
Coût net pour la Commission	—	—	7,1	7,1	7,5	7,3
Équivalents temps plein	—	—	50	50	45	45

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

2004–2005 (en millions $)

Activités de programme	Budgétaires				Plus : Non budgétaires	
	Fonctionnement	Biens en capital	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes et nettes	Prêts, placements et avances	Total
Affaires indiennes et du Nord Canada						
La gouvernance						
Budget principal des dépenses	6.3	—	48.6	54.9	—	54.9
Dépenses prévues	6.3	—	50.6	56.9	—	56.9
Autorisations totales	6.3	—	60.4	66.8	—	66.8
Dépenses réelles	6.0	—	60.4	66.5	—	66.5
Les institutions						
Budget principal des dépenses	33.1	—	439.5	472.6	—	472.6
Dépenses prévues	31.1	—	440.8	473.9	—	473.9
Autorisations totales	33.3	—	433.0	466.3	—	466.3
Dépenses réelles	31.2	—	433.0	464.2	—	464.2
Les relations de coopération						
Budget principal des dépenses	69.4	—	64.1	133.5	73.6	207.1
Dépenses prévues	70.9	—	70.4	141.3	75.8	217.2
Autorisations totales	64.6	—	69.8	134.4	73.6	208.0
Dépenses réelles	62.3	—	69.8	132.1	51.9	183.9
La gouvernance dans le Nord						
Budget principal des dépenses	14.4	—	0.4	14.8	—	14.8
Dépenses prévues	14.4	—	0.4	14.8	—	14.8
Autorisations totales	8.0	—	2.7	10.7	—	10.7
Dépenses réelles	7.9	—	2.7	10.6	—	10.6
La gestion des affaires individuelles						
Budget principal des dépenses	8.9	—	7.7	16.6	—	16.6
Dépenses prévues	8.9	—	7.7	16.7	—	16.7
Autorisations totales	9.4	—	8.6	18.1	—	18.1
Dépenses réelles	9.4	—	8.6	18.0	—	18.0
L'éducation						
Budget principal des dépenses	104.2	—	1 448.5	1 552.7	—	1 552.7
Dépenses prévues	104.4	—	1 450.7	1 555.1	—	1 555.1
Autorisations totales	115.4	—	1 471.9	1 587.3	—	1 587.3
Dépenses réelles	108.3	—	1 471.9	1 580.2	—	1 580.2
Le développement social						
Budget principal des dépenses	76.2	—	1 158.7	1 234.9	—	1 234.9
Dépenses prévues	76.2	—	1 173.7	1 249.9	—	1 249.9
Autorisations totales	86.6	—	1 219.7	1 306.3	—	1 306.3
Dépenses réelles	80.8	—	1 219.7	1 300.4	—	1 300.4

2004–2005 (en millions $)						
	Budgétaires				Plus : Non budgétaires	
Activités de programme	Fonctionnement	Biens en capital	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes et nettes	Prêts, placements et avances	Total
Des collectivités nordiques saines						
Budget principal des dépenses	33.9	—	51.0	84.9	—	84.9
Dépenses prévues	33.9	—	51.0	84.9	—	84.9
Autorisations totales	46.5	—	46.3	92.8	—	92.8
Dépenses réelles	45.6	—	46.3	91.8	—	91.8
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources						
Budget principal des dépenses	13.6	6.3	78.1	97.7	—	97.7
Dépenses prévues	13.8	7.8	78.7	99.8	—	99.8
Autorisations totales	7.5	6.3	8.7	22.5	—	22.5
Dépenses réelles	7.0	3.0	6.2	16.2	—	16.2
La gestion responsable des affaires fédérales						
Budget principal des dépenses	7.2	—	15.3	22.5	—	22.5
Dépenses prévues	7.2	—	15.3	22.5	—	22.5
Autorisations totales	5.7	—	12.1	17.9	—	17.9
Dépenses réelles	5.7	—	12.1	17.8	—	17.8
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations						
Budget principal des dépenses	31.6	—	33.3	64.9	—	64.9
Dépenses prévues	31.6	—	33.3	64.9	—	64.9
Autorisations totales	29.9	1.0	28.7	59.7	—	59.7
Dépenses réelles	29.7	1.0	28.7	59.4	—	59.4
Les terres et les ressources dans le Nord						
Budget principal des dépenses	57.6	—	15.3	72.9	—	72.9
Dépenses prévues	58.1	—	15.3	73.4	—	73.4
Autorisations totales	100.8	—	51.1	151.9	—	151.9
Dépenses réelles	100.0	—	49.8	149.8	—	149.8
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones						
Budget principal des dépenses	7.5	—	72.3	79.8	—	79.8
Dépenses prévues	7.5	—	72.3	79.8	—	79.8
Autorisations totales	43.3	—	65.5	108.8	48.5	157.2
Dépenses réelles	5.5	—	65.5	71.0	—	71.0
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique						
Budget principal des dépenses	50.1	—	641.6	691.7	—	691.7
Dépenses prévues	50.1	—	667.6	717.6	—	717.6
Autorisations totales	49.0	—	637.4	686.4	—	686.4
Dépenses réelles	32.7	—	432.5	465.1	—	465.1

2004–2005 (en millions $)						
	Budgétaires				Plus : Non budgétaires	
Activités de programme	Fonctionnement	Biens en capital	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes et nettes	Prêts, placements et avances	Total
L'infrastructure communautaire						
Budget principal des dépenses	102,4	11,0	1 040,4	1 153,8	—	1 153,8
Dépenses prévues	102,4	11,0	1 044,9	1 158,3	—	1 158,3
Autorisations totales	101,3	10,0	1 003,3	1 114,5	—	1 114,5
Dépenses réelles	95,7	0,9	1 002,3	1 098,8	—	1 098,8
L'économie du Nord						
Budget principal des dépenses	7,1	—	5,4	12,5	—	12,5
Dépenses prévues	7,6	—	14,9	22,5	—	22,5
Autorisations totales	26,8	—	7,5	34,2	11,9	46,1
Dépenses réelles	25,2	—	7,5	32,7	—	32,7
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral						
Budget principal des dépenses	4,7	—	15,5	20,3	—	20,3
Dépenses prévues	8,4	—	29,4	37,8	—	37,8
Autorisations totales	9,3	—	25,0	34,4	—	34,4
Dépenses réelles	6,6	—	20,8	27,4	—	27,4
Total						
Budget principal des dépenses	628,1	17,3	5 135,6	5 781,0	73,6	5 854,6
Dépenses prévues	634,9	18,3	5 217,1	5 870,3	75,8	5 946,2
Autorisations totales	743,9	17,3	5 151,8	5 913,0	133,9	6 046,9
Dépenses réelles	659,6	5,0	4 937,7	5 602,2	51,8	5 654,1
Commission canadienne des affaires polaires						
Facilitation de la recherche et coordination						
Budget principal des dépenses	1,0	—	—	1,0	—	1,0
Dépenses prévues	1,0	—	—	1,0	—	1,0
Autorisations totales	1,0	—	—	1,0	—	1,0
Dépenses réelles	1,0	—	—	1,0	—	1,0
Commission des revendications particulières des Indiens						
Commission des revendications particulières des Indiens						
Budget principal des dépenses	6,9	—	—	6,9	—	6,9
Dépenses prévues	6,9	—	—	6,9	—	6,9
Autorisations totales	6,8	—	—	6,8	—	6,8
Dépenses réelles	6,6	—	—	6,6	—	6,6

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	(en millions $)	2004–2005			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
1	Dépenses de fonctionnement	537,7	540,7	595,8	547,1
5	Dépenses en capital	17,3	18,3	17,3	5,0
6	Remboursement à Sa Majesté du chef du Canada d'une dette de 18 000 000 $, constituant le solde d'un billet à terme variable détenu par la Société d'énergie du Yukon, lequel billet a été remboursé à sa juste valeur marchande	—	—	18,0	17,5
10	Subventions et contributions	4 970,1	5 037,7	4 981,2	4 770,9
15	Paiements à la Société canadienne des postes	27,6	27,6	37,0	36,5
26	Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits — Dépenses de fonctionnement*	4,3	7,9	6,9	4,7
27	Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits — Contributions*	15,5	29,4	25,0	20,8
(L)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Salaire et allocation de voiture	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Fonds d'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure	—	—	—	—
(L)	Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens	2,0	2,0	1,5	1,5
(L)	Rentes versées aux Indiens — Paiements en vertu de traités	1,4	1,4	1,5	1,5
(L)	Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre d'ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	148,6	148,6	144,1	144,1
(L)	Paiements tenant lieu de redevances au titre de l'exploitation des ressources, versés aux bénéficiaires du règlement de revendications globales	1,5	1,5	5,0	5,0
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés*	54,5	54,7	43,6	43,6
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés — Bureau de l'interlocuteur fédéral*	0,4	0,5	0,2	0,2
(L)	Paiement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	—	—	32,0	0,1
(L)	Montants adjugés par la cour	—	—	2,4	2,4
(L)	Remboursement des sommes portées aux revenus des exercices antérieurs	—	—	1,2	1,2
(L)	Dépense des produits de l'aliénation des biens excédentaires de la Couronne	—	—	0,2	0,1
	Total des dépenses budgétaires	5 781,0	5 870,3	5 913,0	5 602,2

Poste voté ou législatif	(en millions $)	2004–2005 Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	—	—	48,5	—
L20	Prêts aux requérants autochtones	35,5	35,5	38,1	23,1
L25	Prêts aux Premières nations en Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	38,1	40,3	35,5	28,8
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	—	—	0,3	—
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales	—	—	6,6	—
L81	Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon	—	—	5,0	—
	Total des dépenses non budgétaires	73,6	75,8	133,9	51,8
	Total pour le Ministère	5 854,6	5 946,2	6 046,9	5 654,1
Commission canadienne des affaires polaires					
30	Dépenses de programme	0,9	0,9	0,9	0,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total pour la Commission	1,0	1,0	1,0	1,0
Commission des revendications particulières des Indiens					
28	Dépenses de programme*	6,3	6,3	6,3	6,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,6	0,6	0,5	0,5
	Total pour la Commission	6,9	6,9	6,8	6,6

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
*Des rajustements ont été faits compte tenu des montants provenant du Bureau du Conseil privé (pour le Bureau de l'interlocuteur fédéral et pour la Commission des revendications particulières des Indiens).

Tableau 4 : Coût net

(en millions $)	Affaires indiennes et du Nord Canada	Commission canadienne des affaires polaires	Commission des revendications particulières des Indiens
Total des dépenses réelles	5 654,1	1,0	6,6
Plus : Services reçus à titre gracieux			
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	23,2	—	0,4
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (les fonds renouvelables exclus)	21,5	—	0,3
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	1,0	—	—
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	17,8	—	—
Total partiel	63,5	—	0,7
Moins : Revenus non disponibles	338,2	—	—
Coût net pour l'exercice 2004–2005	5 379,3	1,0	7,3

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 5 : Passif éventuel

(en millions $)	Montant du passif éventuel	
Liste du passif éventuel	31 mars 2004	Actuel, au 31 mars 2005
Affaires indiennes et du Nord Canada		
Prêts	1 290,7	1 307,7
Revendications et affaires en instance ou imminentes	14 008,2	15 354,8
Total (Ministère)	15 298,9	16 662,4

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)

(en millions $)	Réelles 2002–2003	Réelles 2003–2004	2004–2005 Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
Les relations de coopération						
Prêts à des requérants autochtones	31,8	36,0	38,1	38,1	38,1	23,1
Prêts aux Premières nations en Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	26,7	27,6	35,5	37,7	35,5	28,8
Débouchés économiques et possibilités d'emploi pour les Autochtones						
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	(0,4)	—	—	—	48,5	—
L'économie du Nord						
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	—	—	—	—	0,3	—
Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales	—	—	—	—	6,6	—
Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	—	—	—	—	5,0	—
Total (Ministère)	58,1	63,6	73,6	75,8	133,9	51,8
Commission canadienne des affaires polaires						
Sans objet	—	—	—	—	—	—
Commission des revendications particulières des Indiens						
Sans objet	—	—	—	—	—	—

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 7 : Sources des revenus non disponibles

(en millions $)	Réels 2002–2003	Réels 2003–2004	2004–2005 Budget principal des dépenses	Revenus prévues	Autorisations totales	Réels
Affaires indiennes et du Nord Canada*						
Affaires indiennes et inuites						
Rendement des produits de placement						
• Fonds du développement économique des Indiens	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
• Requérants autochtones	8,5	7,6	8,5	8,5	7,1	7,1
Recouvrement de prêts garantis	1,0	0,9	0,5	0,5	1,0	1,0
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	12,2	13,7	12,7	12,7	15,7	15,7
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	1,5	2,0	1,5	1,5	5,0	5,0
Produits						
• Aliénation des biens excédentaires de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres revenus non fiscaux	7,7	6,2	7,1	7,1	7,5	7,5
Affaires du Nord						
Rendement des produits de placement						
• Profits du projet Norman Wells	90,2	99,4	78,0	78,0	115,0	115,0
• Autres	0,6	1,2	0,5	0,5	0,8	0,8
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1,9	0,9	1,1	1,1	18,1	18,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,4	0,3	1,1	1,1	0,8	0,8
Exploitation minière au Canada	26,3	63,8	41,0	41,0	146,6	146,6
Redevances issues de l'exploitation des carrières	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Redevances issues de l'exploitation du pétrole et du gaz	13,5	10,7	16,0	16,0	13,0	13,0
Exploitation forestière	0,1	—	—	—	—	—
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,2	0,2	—	—	0,2	0,2
Droits d'utilisation des terres	—	—	0,2	0,2	—	—
Autres revenus non fiscaux	8,6	4,2	2,9	2,9	5,9	5,9
Gestion et administration du Ministère						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	—	0,6	—	—	0,8	0,8
Total (Ministère)	173,5	212,6	172,0	172,0	338,2	338,2
Commission canadienne des affaires polaires						
Sans objet	—	—	—	—	—	—
Commission des revendications particulières des Indiens						
Sans objet	—	—	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
*L'information sur les revenus non disponibles par activité de programme sera communiquée à compter du Rapport sur le rendement ministériel de 2005–2006.

Tableau 10 : Frais d'utilisation

Section A :

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement de frais	Dernière modification	2004–2005					Années de planification		
				Revenus prévus (milliers $)	Revenus réels (milliers $)	Coût total (milliers $)	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement	Exercice financier	Revenus prévus (milliers $)	Coût total estimatif (milliers $)
Exploitation minière au Canada	Réglementaire	Règlement sur l'exploitation minière au Canada	Voir la section B les modifications proposées se trouvent à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/min_f.html	4 000	5 520	Voir nota 1	Les normes de services actuelles sont prescrites par les lois et les règlements en vigueur : Règlement sur l'exploitation minière au Canada (http://lois.justice.gc.ca/fr/T-7/C.R.C.-ch.1516/index.html) Règlement sur l'exploitation minière au Canada (modifications) (http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/min_f.html)	L'élaboration des résultats en matière de rendement liés à la gestion minière au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest fait partie d'un exercice de grande envergure actuellement en cours à Affaires indiennes et du Nord Canada. En effet, le Ministère s'occupe d'élaborer, pour l'automne 2004, un cadre axé sur les résultats ainsi qu'un cadre global de responsabilisation en matière de gestion et de ressources.	2005–2006 2006–2007 2007–2008	5 241 5 241 5 241	Voir nota 1
Utilisation des terres	Réglementaire	Règlement sur l'utilisation des terres territoriales	2003	156	355	Voir nota 1	Les normes de services actuelles sont prescrites par les lois et les règlements en vigueur : Règlement sur l'utilisation des terres territoriales (http://lois.justice.gc.ca/fr/T-7/C.R.C.-ch.1524/index.html)	L'élaboration des résultats en matière de rendement liés à la gestion des terres au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest fait partie d'un exercice de grande envergure actuellement en cours à Affaires indiennes et du Nord Canada. En effet, le Ministère s'occupe d'élaborer, pour l'automne 2004, un cadre axé sur les résultats ainsi qu'un cadre global de responsabilisation en matière de gestion et de ressources.	2005–2006 2006–2007 2007–2008	367 367 367	Voir nota 1
Règlement sur les terres	Réglementaire	Règlement sur l'utilisation des terres territoriales	2003	32	1 752	Voir nota 1	Voir ci-dessus — Règlement sur l'utilisation des terres territoriales	L'élaboration des résultats en matière de rendement liés à la gestion des terres au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest fait partie d'un exercice de grande envergure actuellement en cours à Affaires indiennes et du Nord Canada. En effet, le Ministère s'occupe d'élaborer, pour l'automne 2004, un cadre axé sur les résultats ainsi qu'un cadre global de responsabilisation en matière de gestion et de ressources.	2005–2006 2006–2007 2007–2008	1 732 1 732 1 752	Voir nota 1
Autres mesures de moins de 100 000 $	Réglementaire, législatif	Règlement territorial sur la houille		30	46	Voir nota 1	Voir nota 2	L'élaboration des résultats en matière de rendement liés aux activités d'Affaires indiennes et du Nord Canada dans le Nord fait partie d'un exercice de grande envergure actuellement en cours à AINC. En effet, le Ministère s'occupe d'élaborer, pour l'automne 2004, un cadre axé sur les résultats ainsi qu'un cadre global de responsabilisation en matière de gestion et de ressources.	2005–2006 2006–2007 2007–2008	49 49 49	Voir nota 1
TOTAL				4 218	7 673				2005–2006 2006–2007 2007–2008	7 389 7 389 7 409	

Nota

1. AINC n'est pas un organisme regi selon le principe du recouvrement des coûts et n'a pas effectué les analyses nécessaires afin de déterminer l'ensemble des coûts prévus pour fournir les biens ou services liés à la perception de frais, de redevances ou d'autres revenus.
2. La plupart de ces mesures sont de portée limitée, ce qui fait que l'élaboration de normes de service ne s'applique pas ou n'apporterait que peu de valeur ajoutée.

Section B : Dernière modification

Le Règlement sur l'exploitation minière au Canada fait actuellement l'objet d'une modernisation. Les articles relatifs aux redevances ont été modifiés en 1999, mais les autres sont restés tels qu'ils ont été rédigés en 1977. Le système métrique sera utilisé dans les modifications qui sont en cours, ce qui devra entraîner des changements au barème des frais pour préciser les montants exigés par hectatre et non par acre. On a utilisé diverses méthodes de consultation pour obtenir l'avis des acteurs du secteur minier et d'autres intervenants; aucune opposition n'a été formulée à l'égard des changements. On prévoit un nouveau droit afin de dissuader les contestations sans fondement contre les revendications.

Section C : Autres renseignements

Les droits perçus par le Bureau du registraire minier sont fondés sur les activités minières qui se déroulent dans le territoire concerné. Ils représentent essentiellement les droits d'acquisition de terres de la Couronne à des fins d'exploitation minière. Le Bureau du registraire enregistre la concession minière, le bail foncier relatif à une concession minière et toute autre transaction relative à la concession ou à sa location ou à la délivrance de permis de prospection.

Tableau 14 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Nom du programme de paiements de transfert : Paiements pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord — Le gouvernement

Date de mise en œuvre : sans objet **Date de clôture** : permanent **Total des affectations** : sur une base continue

But du programme : Améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord.

Objectifs et résultats attendus : En se fondant sur des relations de coopération, favoriser une saine gouvernance et la création d'institutions efficaces pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord.

Résultats atteints ou progrès accomplis : Voir les détails à la la section II.

	Dépenses réelles 2002–2003	Dépenses réelles 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Autorisations totales 2004–2005	Dépenses réelles 2004–2005	Comparaison des dépenses réelles et prévues
La gouvernance						
Subventions	5,2	5,6	5,6	5,6	5,6	—
Contributions	52,5	53,3	45,0	54,9	54,9	9,9
Total partiel	57,6	58,8	50,6	60,4	60,4	9,9
Les institutions						
Subventions	199,0	203,7	302,5	209,2	209,2	(93,3)
Contributions	201,8	213,3	138,2	223,8	223,8	85,5
Total partiel	400,8	417,0	440,8	433,0	433,0	(7,8)
Les relations de coopération						
Subventions	—	—	—	—	—	—
Contributions	58,4	64,1	70,4	69,8	69,8	(0,6)
Total partiel	58,4	64,1	70,4	69,8	69,8	(0,6)
La gouvernance dans le Nord						
Subventions	1,3	—	—	—	—	—
Contributions	3,5	2,5	0,4	2,7	2,7	2,3
Total partiel	4,9	2,5	0,4	2,7	2,7	2,3
Total du programme de paiements de transfert	521,7	542,4	562,2	566,0	566,0	3,8

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nom du programme de paiements de transfert : Paiements pour les Première nations, les Inuits et les gens du Nord — Les gens

Date de mise en œuvre : sans objet **Date de clôture** : permanent **Total des affectations** : sur une base continue

But du programme : Améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord.

Objectifs et résultats attendus : Améliorer le bien-être des personnes et des familles chez les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord.

Résultats atteints ou progrès accomplis : Voir les détails à la la section II.

	Dépenses réelles 2002–2003	Dépenses réelles 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Autorisations totales 2004–2005	Dépenses réelles 2004–2005	Comparaison des dépenses réelles et prévues
La gestion des affaires individuelles						
Subventions	2,1	2,2	1,7	1,8	1,8	0,1
Contributions	5,8	5,3	6,0	6,9	6,9	0,8
Total partiel	8,0	7,4	7,7	8,6	8,6	0,9
L'éducation						
Subventions	30,4	30,5	32,5	28,8	28,8	(3,7)
Contributions	1 322,5	1 389,1	1 418,2	1 443,1	1 443,1	24,9
Total partiel	1 353,0	1 419,6	1 450,7	1 471,9	1 471,9	21,2
Le développement social						
Subventions	7,5	8,2	16,6	7,6	7,6	(9,1)
Contributions	1 137,6	1 149,0	1 157,1	1 212,1	1 212,1	55,0
Total partiel	1 145,1	1 157,3	1 173,7	1 219,7	1 219,7	45,9
Des collectivités nordiques saines						
Subventions	—	—	—	—	—	—
Contributions	43,7	44,9	51,0	46,3	46,3	(4,8)
Total partiel	43,7	44,9	51,0	46,3	46,3	(4,8)
Total du programme de paiements de transfert	2 549,8	2 629,2	2 683,2	2 746,4	2 746,4	63,2

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nom du programme de paiements de transfert : Paiements pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord — Les terres

Date de mise en œuvre : sans objet **Date de clôture** : permanent **Total des affectations** : sur une base continue

But du programme : Améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord.

Objectifs et résultats attendus : Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources par les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord.

Résultats atteints ou progrès accomplis : Voir les détails à la section II.

	Dépenses réelles 2002–2003	Dépenses réelles 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Autorisations totales 2004–2005	Dépenses réelles 2004–2005	Comparaison des dépenses réelles et prévues
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources						
Subventions	27,1	28,5	71,3	6,1	3,6	(67,7)
Contributions	2,9	2,2	7,4	2,6	2,6	(4,8)
Total partiel	30,1	30,7	78,7	8,7	6,2	(72,5)
La gestion responsable des affaires fédérales						
Subventions	—	—	—	—	—	—
Contributions	9,4	4,9	15,3	12,1	12,1	(3,2)
Total partiel	9,4	4,9	15,3	12,1	12,1	(3,2)
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations						
Subventions	—	—	—	—	—	—
Contributions	31,2	36,0	33,3	28,7	28,7	(4,6)
Total partiel	31,2	36,0	33,3	28,7	28,7	(4,6)
Les terres et les ressources dans le Nord						
Subventions	0,7	0,8	0,7	1,1	1,1	0,4
Contributions	18,5	34,8	14,5	50,1	48,7	34,2
Total partiel	19,2	35,6	15,3	51,1	49,8	34,5
Total du programme de paiements de transfert	89,9	107,2	142,6	100,7	96,8	(45,8)

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nom du programme de paiements de transfert : Paiements pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord — L'économie

Date de mise en œuvre : sans objet **Date de clôture :** permanent **Total des affectations :** sur une base continue

But du programme : Améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord.

Objectifs et résultats attendus : Accroître la participation des peuples autochtones et des gens du Nord à l'économie.

Résultats atteints ou progrès accomplis : Voir les détails à la section II.

	Dépenses réelles 2002–2003	Dépenses réelles 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Autorisations totales 2004–2005	Dépenses réelles 2004–2005	Comparaison des dépenses réelles et prévues
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones						
Subventions	—	—	—	—	—	—
Contributions	77,0	67,6	72,3	65,5	65,5	(6,8)
Total partiel	77,0	67,6	72,3	65,5	65,5	(6,8)
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique						
Subventions	310,5	339,5	561,4	538,5	333,6	(227,8)
Contributions	81,6	91,4	106,2	98,9	98,9	(7,3)
Total partiel	392,1	430,9	667,6	637,4	432,5	(235,1)
L'infrastructure communautaire						
Subventions	60,4	74,3	74,8	74,7	74,7	(0,1)
Contributions	951,6	932,1	970,0	928,5	927,5	(42,5)
Total partiel	1 012,0	1 006,4	1 044,9	1 003,3	1 002,3	(42,6)
L'économie du Nord						
Subventions	—	—	—	1,0	1,0	1,0
Contributions	6,5	10,7	14,9	6,5	6,5	(8,4)
Total partiel	6,5	10,7	14,9	7,5	7,5	(7,5)
Total du programme de paiements de transfert	1 487,6	1 515,6	1 799,7	1 713,6	1 507,7	(292,0)

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nom du programme de paiements de transfert : Paiements pour les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain — Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral

Date de mise en œuvre : sans objet **Date de clôture :** permanent **Total des affectations :** sur une base continue

But du programme : Améliorer la qualité de vie et favoriser l'autosuffisance des Métis, des Indiens non inscrits et des Canadiens autochtones vivant en milieu urbain.

Objectifs et résultats attendus : Consolidation des relations avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain afin de mieux faire connaître leurs besoins, d'améliorer l'accès aux services fédéraux et de resserrer les liens horizontaux entre les organisations fédérales et les autres partenaires.

Résultats atteints ou progrès accomplis : Voir les détails à la section II.

	Dépenses réelles 2002–2003	Dépenses réelles 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005	Autorisations totales 2004–2005	Dépenses réelles 2004–2005	Comparaison des dépenses réelles et prévues
Bureau de l'Interlocuteur fédéral						
Subventions			—	—	—	—
Contributions			29,4	25,0	20,8	(8,6)
Total partiel	s.o.	s.o.	29,4	25,0	20,8	(8,6)
Total du programme de paiements de transfert			29,4	25,0	20,8	(8,6)

Tableau 16 : États financiers des établissements publics et des mandataires du Parlement

Commission canadienne des affaires polaires

Les états financiers de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005 se trouvent dans le rapport annuel, affiché à l'adresse suivante : http://www.polarcom.gc.ca

Tableau 17 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004–2005

Affaires indiennes et du Nord Canada

Réponse aux comités parlementaires	
Question	Réponse
Le 3 novembre 2004, le Sénat adoptait une motion demandant que le ministre dépose une réponse complète et détaillée, pour donner suite au sixième rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, intitulé Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain — Un plan d'action pour le changement. Le rapport a été déposé au Sénat le 30 octobre 2003, au cours de la deuxième session de la trente-septième législature. Il a été adopté par le Sénat le 1er avril 2004 au cours de la deuxième session de la trente-septième législature. http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/chambus/senate/deb-f/012db_2004-11-03-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1#45	Le réponse du gouvernement du Canada au sixième rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, intitulé Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain — Un plan d'action pour le changement, a été déposée le 19 avril 2005.
Réponse à la vérificatrice générale	
Le chapitre 5 du Rapport de la vérificatrice générale de novembre 2004 s'est intéressé au programme d'enseignement et au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Le Rapport a formulé neuf recommandations touchant la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action, la clarification du rôle d'AINC en matière d'éducation, l'élaboration d'indicateurs de rendement et de résultats, la communication de renseignements sur les coûts et les repères, la mise en place d'accords sur les frais de scolarité et leur application uniforme, l'évaluation des écoles, la mise en place d'un régime de reddition de comptes relativement au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, la fourniture de renseignements exacts sur ce programme et l'amélioration des rapports au Parlement à son sujet. Consulter : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041105ct.html$file/20041105ct.pdf	La réponse du Ministère est formulée dans un plan d'action qui a été établi au début de 2005 et déposé devant le Comité permanent des comptes publics par le ministre en mai 2005.
Vérifications et évaluations externes	
Vérification du programme d'enseignement et du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire par le Bureau du vérificateur général	Voir ci-dessus.
Vérifications et évaluations internes	
Programme de prévention de la violence familiale	Disponible sur demande
Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador	En cours
Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations	Disponible sur demande
Programme des avantages sociaux des employés des bandes	Disponible sur demande
Programme de formation des gestionnaires métisses et inuits	Disponible sur demande
Programme de financement des conseils tribaux et Programme des services consultatifs des bandes	Disponible sur demande
Table de discussions exploratoires de la Saskatchewan et Bureau du commissaire aux traités	Disponible sur demande
Stratégie de développement durable	Disponible sur demande

Tableau 18 : Stratégie de développement durable

Vision du développement durable selon AINC

D'ici deux générations, plusieurs collectivités des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord seront devenues des modèles sains et sûrs de durabilité. Elles disposeront de logements, d'infrastructures et de services de soutien comparables à ceux des collectivités de même envergure ailleurs au Canada. Évoluant au sein d'un environnement protégé, elles seront reliées au reste du pays par des moyens de transport et de communication efficaces en plus de bénéficier de sources d'énergie propre, abordable et en quantité suffisante. Une majorité des collectivités des Premières nations et des Inuits assumeront une gestion efficace de leurs propres institutions, qui seront dotées de structures de gouvernance solides. Les membres des collectivités, mais tout particulièrement les femmes et les jeunes, se verront offrir des occasions intéressantes pour s'instruire, participer à l'économie et jouer un rôle dans la gouvernance locale.

On aura réglé par la négociation la plupart des revendications territoriales, des méthodes de tenure et des questions telles la gestion et l'accès aux ressources naturelles. La planification et le développement communautaires seront à long terme, poussés par des efforts locaux et de nature globale.

Les territoires du Nord deviendront davantage autosuffisants et prospères, alors que les gens s'occuperont de gérer leurs propres affaires et d'apporter une plus grande contribution au pays dans l'ensemble. À mesure que les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord deviendront autosuffisants et sauront développer leurs capacités, les services qu'ils requièrent du gouvernement fédéral changeront. À mesure que les collectivités deviendront plus prospères, plus sécuritaires et plus stables sur le plan économique et environnemental, un ministère plus restreint et autonome verra le jour.

La mise en œuvre des ententes d'autonomie gouvernementale des Premières nations et des Inuits deviendra une importante priorité du Ministère. AINC se fera un défenseur implacable des peuples autochtones et nordiques en plus de jouer un rôle actif en tant que facilitateur dans le but de mettre sur pied des partenariats avec toutes les parties impliquées dans les questions autochtones tout en respectant les traditions, les structures de gouvernance, la langue et la culture.

En s'efforçant de réaliser cette vision, les obligations du gouvernement fédéral augmentent sur les plans juridique, constitutionnel, fiduciaire et au niveau des traités, de sorte qu'il lui faudra faire appel à la concertation.

Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et progrès accomplis

Les activités menées au cours de l'exercice 2004-2005 relativement à la Stratégie de développement durable (SDD) de 2004-2006 concernaient pour la plupart la concrétisation des engagements pris dans la SDD et la mise au point de la structure de rapport et de responsabilisation sur laquelle on s'appuiera pour assurer la gestion et la surveillance et faire le compte rendu des progrès accomplis.

Au fil des années, les bureaux régionaux et les secteurs ont élaboré des plans d'action afin de concrétiser des objectifs précis. On y trouve le détail de tâches ou d'opérations particulières, accompagnées chacune d'un indice de rendement qui permet de surveiller la mise en œuvre et de mesurer les résultats obtenus. La qualité des plans d'action n'est pas la même partout, mais la plupart d'entre eux ont été reçus à la date limite du 30 juin 2004. Les faits saillants seront affichés sur Internet et reliés au système de suivi et de rapport sur le développement durable (STARS).

L'ancien sous-ministre délégué d'AINC souhaitait que les cadres supérieurs soient informés, tous les six mois, des progrès accomplis. On a donc demandé aux bureaux régionaux et aux secteurs de faire, avant le 30 septembre 2004, un rapport sur les objectifs qui leur ont été spécifiquement confiés. Bon nombre de ces rapports ont été consignés à temps dans le STARS, et le premier rapport semi-annuel a été produit en octobre 2004. En janvier 2005, le Comité de gestion nationale d'AINC a reçu une mise au point sur le déroulement de la SDD au sein du Ministère.

Toute stratégie et tout plan comporte des enjeux qui sont plus importants que les autres et qui présentent des risques divers pour l'organisation. Guidée par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation interne, la Division du développement durable a effectué une analyse du risque par rapport aux engagements pris. Cette analyse avait pour but de savoir quels sont les risques qui, en cas de non-concrétisation de ces engagements, sont les plus susceptibles d'empêcher le Ministère de réaliser ses objectifs stratégiques. Dans l'ensemble du pays, on a constaté d'excellents progrès par rapport à tous les engagements présentant des risques élevés. La section suivante relate la plupart des accomplissements.

On ne saurait contester le fait que le mandat d'AINC consiste à veiller, sur le plan social, économique, culturel et environnemental, à la prospérité à long terme des gens et des collectivités des Premières nations, des Inuits et du Nord. Il s'agit en d'autres termes d'assurer leur viabilité. Au cours des quatre dernières années, le concept de la durabilité a fait bonne figure dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP), tout comme les éléments de la SDD. Le Ministère tente de regrouper les principales initiatives prévues au sein d'un système appelé « Un plan, un processus ». Pendant la dernière année, la Division du développement durable a participé à cet

exercice afin de faire en sorte que la SDD et le RPP soient en harmonie sur la question du développement durable. Les activités sont dans l'ensemble bien intégrées, et la plupart des plans stratégiques régionaux reflètent les engagements pris dans la SDD et dans le RPP. Ces engagements sont intégrés dans les plans des tableaux de résultats stratégiques.

Autre fait qu'il convient de noter : les marchés conclus avec la haute direction font état des engagements pris dans la SDD. Travaillant de concert avec les responsables de Ressources humaines, la Division du développement durable tente d'uniformiser, dans tous les marchés de gestion applicables aux directeurs généraux régionaux délégués et aux sous-ministres adjoints, l'interprétation du concept de développement durable et des engagements particuliers pris dans le domaine.

Progrès accomplis relativement à des engagements spécifiques pris dans la Stratégie de développement durable pour 2004-2005

Les cinq thèmes de la SDD sont : consultation et prise de décisions conjointe, planification à long terme, gestion de l'eau, changement climatique et gestion de l'énergie, intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère. Les quatre premiers thèmes concernent directement la durabilité des collectivités, et c'est à leur égard que bon nombre des engagements régionaux ont été pris. Le cinquième thème touche quant à lui à des changements plus subtils dans les opérations et dans les comportements au sein du Ministère.

Cadre de consultation d'AINC

Dans ses arrêts *Haida* et *Taku River* de novembre 2004, la Cour suprême du Canada a déclaré que la Couronne fédérale et la Couronne provinciale pourraient avoir l'obligation de consulter les groupes autochtones et de protéger leurs intérêts lorsqu'elles envisagent des mesures susceptibles d'avoir un effet négatif sur les droits ou les titres autochtones revendiqués par ces groupes. On a mis sur pied un groupe de travail interministériel au niveau des sous-ministres adjoints pour évaluer ces arrêts et élaborer la réponse du gouvernement fédéral. Ce processus garantira la cohérence dans tout l'appareil gouvernemental. AINC mettra en place un cadre de consultation qui fera fond sur le résultat de cette initiative.

Mise sur pied du processus d'établissement de priorités conjointes AINC/Premières nations/Inuits/gens du Nord

En 2004-2005, on a mis sur pied plusieurs nouveaux processus pour l'établissement des priorités conjointes en matière de développement durable. Le bureau régional de l'Atlantique a créé à Terre-Neuve-et-Labrador un forum fédéral sur les questions autochtones et organisé deux séances de travail. Les divers ministères fédéraux y étaient bien représentés. Une troisième séance est prévue à l'automne 2005. Le bureau régional de l'Atlantique, les Innus et Santé Canada tiennent actuellement des discussions en vue de décider de l'ordre de priorité des prochaines étapes qui conduiraient à la guérison. On a également mis sur pied un comité directeur en matière d'éducation.

Au bureau régional de la Colombie-Britannique, des comités conjoints des Premières nations et d'AINC ont organisé trois forums sur la responsabilité, les débouchés économiques et le logement durable. Ces séances ont permis de mieux comprendre les priorités des Premières nations, d'une part, et les politiques et programmes d'AINC, d'autre part. On a remis à toutes les Premières nations un rapport d'étape semestriel sur la réalisation des engagements pris.

Le bureau régional du Québec a travaillé de concert avec les organisations régionales des Premières nations pour faire en sorte que les priorités de ces dernières soient incluses dans les plans stratégiques se rapportant à la planification communautaire, au logement, à l'éducation et au développement économique. Il collabore étroitement avec l'Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL). Une entente de coopération conclue entre l'IDDPNQL et les ministres et organismes fédéraux a été remise au Comité interministériel fédéral sur le développement durable afin de promouvoir le plan d'action de l'Institut.

Le bureau régional du Manitoba a lancé un processus d'établissement conjoint des priorités avec les trois organisations politiques régionales, à savoir l'Assemblée des chefs du Manitoba, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin et la Southern Chiefs Organization. Les travaux visant l'élaboration de ce processus d'établissement conjoint des priorités se poursuivent.

Profitant des assemblées et des ateliers régionaux ou axés sur les traités, le bureau régional de l'Alberta invite tant les aînés que les jeunes à donner leur avis sur les questions autochtones liées à la SDD.

Planification communautaire globale

Au cours des années précédentes, le Ministère s'est efforcé de sensibiliser les Premières nations à la planification communautaire globale et de leur offrir des outils et des modèles à cet égard. On estime que, dans

l'ensemble du pays, environ 20 p. 100 des collectivités disposent aujourd'hui de plans communautaires, que bon nombre d'entre elles s'efforcent de mettre en œuvre. C'est pourquoi le Ministère a récemment confirmé l'adoption d'une approche en deux étapes pour remplir les engagements qu'il a pris dans la SDD : d'abord élaborer une stratégie de planification communautaire globale pour AINC et, ensuite, en élaborer une pour l'ensemble du gouvernement fédéral, chaque fois avec la collaboration des principales parties intéressées.

Des projets pilotes ont été mis sur pied en 2004 dans le bureau régional de l'Atlantique et dans celui de la Colombie-Britannique. Ils offriront une approche régionale commune pour aider les Premières nations à élaborer et à mettre en œuvre des plans communautaires globaux. L'approche nationale d'AINC se fondera sur les pratiques exemplaires découlant des projets pilotes. Outre qu'elle facilitera la mise en place d'initiatives propres aux collectivités des régions du Sud, cette approche nationale servira également de modèle pour la stratégie fédérale de planification communautaire globale.

Élaboration d'un plan d'action intégré pour la gestion des terres, de l'environnement et des ressources naturelles

Afin de faciliter l'atteinte de l'objectif à long terme consistant à amener les Premières nations à assumer la gestion autonome de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement, le Ministère met sur pied un projet pilote dans le cadre du nouveau Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves (PGTER). Ont participé à la conception du PGTER, les Premières nations qui souhaitaient perfectionner leurs compétences afin qu'elles puissent assumer davantage la gestion des terres dans leurs réserves. Le PGTER offre aux Premières nations le cadre nécessaire à la gestion de leurs terres en vertu des exigences de la *Loi sur les Indiens*. Le Programme comporte trois volets élargis : 1) un éventail plus large d'activités de gestion des terres et de l'environnement, où les rôles et les responsabilités sont clairement définis; 2) une approche intégrée à l'égard de la formation; et 3) un nouveau mode de financement.

Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations

La Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations a fait du chemin en 2004-2005. Un financement supplémentaire de 80,1 millions de dollars a été octroyé en 2003-2004, ce qui portait à 255,1 millions de dollars le total estimé des investissements faits pour la construction et la modernisation des installations de traitement des eaux et des eaux usées, pour la fourniture de ressources suffisantes en vue de l'exploitation et de l'entretien des installations existantes et pour la formation des conducteurs d'installations en vue de leur accréditation. Depuis la mise en application de la Stratégie en 2003-2004, le nombre de conducteurs d'installations certifiés a grimpé en tout de quelque 30 p. 100, dont 7 p. 100 au cours de l'année dernière, grâce aux investissements faits dans le domaine de l'eau. Par ailleurs, le nombre d'installations à hauts et à moyens risques a chuté en tout de 21 et de 26 p. 100 respectivement. On a créé ou élargi des programmes de formateurs ambulants dans toutes les régions, afin d'assurer un appui adéquat aux conducteurs d'installations dans les collectivités des Premières nations. La phase I d'un programme de sensibilisation du public a été achevée; la phase II se déroulera en 2005-2006. On a établi des protocoles de qualité de l'eau, et leur mise en application est en cours dans tous les bureaux régionaux. De concert avec Santé Canada et Environnement Canada, on a mis la main finale à un cadre national d'examen des aqueducs et des égouts. Le cadre sera concrétisé au cours de l'exercice suivant et facilitera la coordination des activités entre les ministères fédéraux. On a signé un protocole d'entente avec Environnement Canada qui vise à aider les Premières nations à se doter des compétences nécessaires dans les domaines de la protection des bassins hydrographiques et de l'utilisation durable de l'eau. AINC étudie également la possibilité de partenariats privés-publics pour s'occuper de la gestion des installations de traitement des eaux.

Changement climatique

En 2004-2005, AINC a accompli des progrès considérables dans la réalisation des engagements qu'il a pris à l'égard du changement climatique. L'essentiel des efforts a été déployé sous l'égide du Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques. Chacun des bureaux régionaux du Ministère s'est doté de compétences suffisantes pour faciliter la concertation avec les collectivités au chapitre de l'utilisation et de la production de l'énergie afin de réduire les gaz à effet de serre. Les compétences ont été acquises au moyen de la formation, du financement, du soutien aux ressources humaines et d'une planification de base sérieuse de l'énergie communautaire. Ces mesures ont eu des retombées collectives, par exemple la purification de l'air, la réduction des déversements de combustible diesel, la formation et l'éducation.

Le Groupe de travail des projets écoénergétiques d'envergure collabore avec les collectivités et d'autres partenaires clés pour mettre ces projets sur pied à travers le pays. On a repéré de nombreuses possibilités d'utilisation d'énergies renouvelables (mini-centrale, énergie éolienne, combustibles de la biomasse) et l'efficacité énergétique (mesures d'efficacité dans les grands édifices), et on en a approuvé le financement.

Les principaux secteurs d'AINC chargés de l'accès aux capitaux et du développement économique continuent de travailler à intégrer les critères énergétiques dans les décisions. Cette intégration est essentielle à la réalisation des engagements généraux pris par le Ministère afin de remplir les obligations du Canada aux termes du Protocole de Kyoto.

On a commencé à élaborer des stratégies sur les impacts du changement climatique et les mesures d'adaptation pour les collectivités autochtones et du Nord. On a aussi commencé une évaluation des faiblesses du Ministère en termes de politiques, de programmes et de procédures. Les consultations avec les principaux partenaires du Nord (les organisations autochtones, les ministères fédéraux, les gouvernements et les organismes territoriaux) et la création du Comité du changement climatique dans le Nord ont produit un projet de stratégie sur les impacts et les mesures d'adaptation dans le Nord. On consulte également des partenaires clés au sud du 60e parallèle afin d'élaborer une stratégie semblable pour les régions du Sud.

Opérations internes viables

Les Services ministériels d'AINC continuent de concrétiser les engagements du Ministère dans la SDD à l'égard de la réduction des répercussions environnementales de ses activités internes. La première phase du système de gestion environnementale s'achèvera d'ici 2006. Elle concerne la conduite, à l'échelle du pays, d'un examen complet de toutes les politiques des Services ministériels et d'une analyse des écarts. L'apport des bureaux régionaux sera essentiel à cet exercice, tout comme dans les activités récentes, telles que l'examen des biens immobiliers. Important projet lancé en 2005, cet examen s'avère nécessaire si AINC veut gérer les biens du Ministère selon les principes de durabilité. Perfectionnant ses compétences en matière de mesure du rendement dans le domaine des opérations écologiques, les Services ministériels rassemblent les données de base relatives à la production de déchets et à la consommation de l'énergie dans toutes les installations où se déroulent les activités du Ministère.

AINC a mis en place une stratégie de communications internes sur le développement durable pour y sensibiliser davantage ses employés, et ce jusqu'à la fin de la Stratégie de développement durable pour 2004-2006. On a mis au point l'outil devant aider la sensibilisation aux opérations internes viables. Il sera activement offert en compagnie des mesures environnementales comme la Semaine verte au Canada et le Défi d'une tonne d'Environnement Canada.

Mise en œuvre du Système de gestion environnementale pour le Programme des affaires indiennes et inuites

L'une des grandes réalisations au cours de la période visée est l'établissement de la Directive de gestion environnementale pour le Programme des affaires indiennes et inuites (PAII). La directive précise les rapports hiérarchiques ainsi que les rôles et les responsabilités. Elle renforce en outre l'application et l'intégration des principes énoncés dans la politique environnementale de 2003 dans les activités sectorielles et régionales menées par le PAII. La Directive s'appuie sur le rapport final de l'examen environnemental fonctionnel du PAII. Cet examen a permis de repérer les lacunes critiques qui existaient dans la gestion environnementale par les secteurs et les bureaux régionaux. Au cours de la même période, on a aussi élaboré un projet de directive sur la gestion des sites contaminés et un projet de directive sur l'évaluation environnementale dans le cadre du PAII. Ces réalisations entérinent les principes et les orientations énoncés dans la Politique de 2002 sur les sites contaminés et la Politique environnementale de 2003. Outre ces réalisations, on a mis sur pied un programme d'apprentissage écologique qui aidera les employés du PAII à comprendre leurs responsabilités environnementales et à s'en acquitter comme il faut.

Perspective de développement durable

La Perspective de développement durable a pour objectif de renforcer le processus de formulation des politiques et de prise de décisions. Elle permet de poser les grandes questions concernant la durabilité au moment de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques, les programmes et les projets d'AINC. En juillet 2004, on a organisé un atelier de deux jours animé par un consultant de renommée internationale et auquel participaient des employés choisis du Ministère ainsi qu'un représentant de l'Assemblée des Premières nations. L'atelier a produit un avant-projet appelé « perspective de développement durable pour AINC », où l'on retrouve huit questions fondamentales et des critères d'évaluation

devant permettre de savoir si une mesure quelconque d'AINC (politique, programme ou projet) favorisera la viabilité à long terme et l'autosuffisance des collectivités inuites, des Premières nations et du Nord.

En mars 2005, on a organisé un deuxième atelier à Yellowknife pour mettre à l'essai la perspective et l'appliquer à un cas hypothétique fondé sur des scénarios réels d'exploitation minière (en l'occurrence, le Plan de gestion des sites contaminés). Cet exercice aura pour aboutissement l'élaboration d'une perspective de développement durable dans le Nord, dans le contexte de la mise en valeur des ressources du Nord. Le cadre de gestion des ressources dans le Nord constitue un engagement pris dans la SDD de 2004-2006, par lequel on tente d'intégrer les principes de développement durable au processus décisionnel, dans le contexte opérationnel lié au Nord.

Aspects à améliorer et leçons apprises

La concrétisation des engagements pris dans la SDD de 2004-2006 a offert un certain nombre de leçons aux bureaux régionaux et aux secteurs et leur a montré des aspects à améliorer. L'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives horizontales complexes, comme la stratégie fédérale de planification communautaire globale, présentent certaines difficultés en ce qui a trait à l'établissement d'un calendrier réaliste pour obtenir les résultats voulus. L'élaboration de la stratégie exige la participation d'une multitude de partenaires, notamment les collectivités des Premières nations, les organisations nationales autochtones, les secteurs et les bureaux régionaux d'AINC ainsi que d'autres ministères fédéraux. On peut devoir consacrer beaucoup de temps à déterminer qui seront les partenaires, et à mettre en place un processus de coopération qui favorise l'harmonisation des intérêts et des objectifs que chaque partie poursuit dans la promotion du développement durable.

La coordination fédérale des questions liées à la gestion de l'eau a posé certaines difficultés pour ce qui est de la mise en œuvre de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, en particulier au chapitre de la communication des données et devant l'absence d'un cadre fédéral de réglementation et de mesures d'application.

Enfin, le bureau régional du Québec a souligné le besoin de sensibiliser les autres ministères fédéraux aux efforts importants que les Premières nations déploient pour promouvoir le développement durable dans leurs collectivités, et ce en dépit de l'absence d'un financement sûr. Selon certaines suggestions, le Ministère devrait penser à assigner la responsabilité à l'égard de la concrétisation des engagements pris dans la SDD non seulement aux cadres supérieurs, mais aussi dans les marchés de gestion et dans les plans de travail des directeurs et des gestionnaires qui sont directement chargés de réaliser les activités et les programmes.

Tableau 19 : Approvisionnement et passation des marchés

1. L'approvisionnement et la passation des marchés dans la prestation des programmes

Les activités d'approvisionnement et de passation des marchés appuient la prestation des programmes à l'administration centrale et dans les 11 bureaux régionaux d'AINC. En plus de permettre à tout le personnel d'AINC d'acquérir le mobilier, les accessoires, les ordinateurs de bureau, la papeterie, les fournitures et le matériel nécessaires, cette activité permet aussi à AINC d'obtenir des services de consultants et de professionnels du secteur privé et ainsi, de mieux s'acquitter de ses responsabilités envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Au nombre de ces divers services figurent l'évaluation des diamants, la gestion des mines, la vérification des programmes, les recherches en matière de revendications territoriales particulières et de litiges, les services de négociateurs fédéraux et le soutien de la formation.

2. Aperçu de la stratégie et des processus de gestion des marchés au Ministère

Le processus ministériel de gestion des marchés est décentralisé. Il relève principalement du milieu des marchés publics, sauf en ce qui concerne les biens et les services de faible valeur, que les employés du Ministère se procurent au moyen de cartes de crédit (MasterCard et Visa) ou au moyen de contrats de services (à hauteur de 15 000 $, la TPS/TVH incluse).

Tous les bons de commande, les commandes subséquentes à une offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les réquisitions à ce même ministère sont traités par des spécialistes de l'approvisionnement qui se consacrent à cette fonction. Les gestionnaires des centres de responsabilité s'occupent des marchés de services de moins de 25 000 $, qui sont attribués par des spécialistes des marchés travaillant à l'administration centrale ou dans les bureaux régionaux. Tous les marchés concurrentiels ou non concurrentiels de plus de 25 000 $ relèvent exclusivement des spécialistes

des marchés travaillant à l'administration centrale ou dans les bureaux régionaux.

Tous les gestionnaires des centres de responsabilité du Ministère ont le pouvoir d'attribuer des marchés non concurrentiels d'une valeur allant jusqu'à 25 000 $, des marchés concurrentiels d'une valeur maximale de 400 000 $ conclus à la suite d'un appel d'offres restreint et des marchés d'une valeur maximale de 2 millions de dollars conclus à la suite d'un appel d'offres lancé par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres, ou système MERX. Le Ministère a le pouvoir d'acheter des biens d'une valeur allant jusqu'à 25 000 $. Pour les achats à hauteur de 5 000 $, les gestionnaires des centres de responsabilité utilisent des cartes de crédit; les demandes d'achats de plus de 5 000 $ sont traités par les agents d'approvisionnement du Ministère.

AINC a passé 5 810 marchés pour biens et services en 2004-2005, d'une valeur totale de 13,5 millions de dollars. Ce montant exclut les transactions par cartes de crédit, qui se chiffrent à 14,5 millions de dollars.

3. Les progrès réalisés et les nouvelles mesures permettant des pratiques efficaces et rentables en matière d'acquisition

- Réalisation de 34 936 transactions par carte de crédit (MasterCard et Visa) pour une valeur de près de 14,5 millions de dollars, le nombre de cartes attribuées ayant augmenté de 685 en 2003-2004 à 747 en 2004-2005.
- Octroi d'environ 7 500 marchés d'approvisionnement, d'une valeur de près de 12 millions de dollars, à des fournisseurs autochtones.
- Demande d'une vérification d'Approvisionnement et de passation des marchés.
- Divulgation proactive de tous les marchés de 10 000 $ ou plus sur le site Web du Ministère.
- Planification poussée, programmation et vérification du module des bons de commandes, et prestation de formation aux utilisateurs, en vue d'une transition efficace à la nouvelle version du Système de gestion de l'entreprise fondé sur Oracle, à compter du 1er avril 2005.
- Participation à titre de membre du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur les marchés, de l'équipe de coordination de la création et de l'expansion d'entreprises, du comité directeur des sous-ministres adjoints chargé du Projet de marché en direct du gouvernement du Canada mis sur pied par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, du Comité consultatif du perfectionnement professionnel du Conseil du Trésor, ainsi que du Comité exécutif de l'Institut de gestion du matériel.

Tableau 21 : Initiative sur l'amélioration des services

Le Ministère cherche toujours des moyens pour améliorer la façon dont il transige avec ses clients. Voici un résumé des principales intitiatives d'amélioration des services mises en place ou qui sont en cours.

Questionnaire sur la satisfaction des clients à l'égard des services

On procède actuellement à l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des services. Cette stratégie tiendra compte du transfert élevé de la prestation des services au Ministère. En s'appuyant sur l'Outil de mesures communes, on a mis au point un questionnaire sur la satisfaction des clients à l'égard des services, avec la participation des Premières nations en Ontario. Le questionnaire a été adapté au contexte du transfert de la prestation des services, et mis en application au bureau régional de l'Ontario sous forme de projet pilote. Les résultats obtenus guideront les améliorations à apporter avant d'obtenir l'approbation des cadres supérieurs en vue de la mise en œuvre à l'échelle nationale en 2005-2006.

Appui aux intervenants de première ligne

Lancée en 1999, l'initiative d'appui aux intervenants de première ligne continue de servir à offrir des outils pratiques et du soutien aux employés de première ligne d'AINC. Elle a pour objectif d'améliorer leurs capacités d'assurer les services. Parmi les outils fournis au cours de l'année passée, mentionnons des trousses de communication (Questions et réponses) sur les questions importantes, le manuel des agents des services de financement (sur mini cédérom) ainsi qu'un guide condensé sur les programmes et les services régionaux d'AINC. De plus, le secteur a formé un partenariat avec d'autres initiatives ministérielles visant le développement des ressources humaines (par exemple, Combler l'écart, l'Équipe de soutien de l'apprentissage et du leadership) afin de mieux coordonner les besoins de formation et de perfectionnement professionnel. Ce partenariat se traduira en une approche intégrée et rationalisée quant au renforcement des compétences du Ministère au chapitre de l'amélioration des services.

Tableau 22 : Initiatives horizontales

AINC est le ministère responsable en ce qui a trait aux trois initiatives horizontales suivantes. Voici la description sommaire de chacune des initiatives, suivie des détails présentés dans le modèle correspondant.

Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations

AINC et Santé Canada ont élaboré une stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, qui comporte sept volets et sera mise en application sur une période de cinq ans à compter de 2003-2004. Elle prévoit ce qui suit : 1) un plan de modernisation et de construction d'installations pour le traitement des eaux et des eaux usées, selon les normes applicables à la conception, à la construction et à la qualité de l'eau, donnant la priorité aux installations désignées; 2) un programme de surveillance efficace de l'eau, qui s'accompagne d'un régime exhaustif de conformité et de rapport axé sur la coordination, pour faciliter la détection rapide des problèmes de l'eau potable et réduire ainsi les risques pour la santé; 3) un programme d'exploitation et d'entretien efficace et durable qui garantit la sécurité des résidents et la protection des biens, donnant la priorité aux installations présentant de hauts risques; 4) un plan d'expansion et d'amélioration continues des programmes de formation, afin d'assurer que les conducteurs d'installations possèdent les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour s'acquitter de leurs responsabilités, programmes qui s'accompagnent des impératifs d'accréditation pour tous les conducteurs d'installations; 5) un ensemble de protocoles de gestion intégrée de la qualité de l'eau, accompagnés de rôles et de responsabilités clairement définis et conformes aux normes de rendement nationales ainsi que des améliorations dans les procédures d'intervention d'urgence; 6) une campagne de sensibilisation du public pour informer les décideurs des Premières nations au sujet de leurs rôles et responsabilités en matière de protection de la sécurité de l'alimentation en eau dans leurs collectivités, d'une part, et les familles des Premières nations quant aux mesures qu'elles peuvent prendre pour protéger la qualité de l'eau dans leurs maisons et dans leurs collectivités; 7) un ensemble exhaustif de normes, de protocoles et de politiques bien définis, en tenant compte d'obstacles multiples.

La mise en œuvre de la stratégie exige une collaboration étroite entre les principaux partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, du secteur privé et d'autres intervenants gouvernementaux. Ces partenariats faciliteront la gestion des bassins hydrographiques et la protection des eaux de source ainsi que les progrès dans les domaines scientifique et technologique. Plus important encore, la collaboration avec les Premières nations s'impose afin d'assurer la mise en application de la stratégie et l'élaboration d'un plan détaillé. La stratégie s'aligne sur l'approche nationale globale et sur les régimes de gestion améliorée qui sont en vigueur dans la plupart des provinces et territoires ou qui sont sur le point de l'être. La Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations prévoit des fonds supplémentaires de 600 millions de dollars sur cinq ans (de l'exercice 2003-2004 à l'exercice 2007-2008). De cette somme, Santé Canada recevra 116 millions de dollars et 484 millions seront versés à AINC pour sa participation. Les 600 millions de dollars viennent s'ajouter au financement annuel ordinaire d'AINC destiné aux initiatives sur l'eau prises par les Premières nations ainsi qu'aux fonds de Santé Canada pour le Programme de la qualité de l'eau potable, lequel est également destiné aux Premières nations et inclus dans ce modèle. En ajoutant les fonds de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations et le financement annuel ordinaire accordé aux deux ministères, les affectations du gouvernement fédéral sur une période de cinq ans totalisent 1,5 milliard de dollars.

Initiative horizontale		
Nom de l'initiative : Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations		Nom du ministère responsable : Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)
Date de mise en œuvre : Mai 2003 (annonce officielle)	Date de clôture : Mars 2008 (arrêt du financement supplémentaire)	Total des fonds alloués par le gouvernement fédéral : 1,5 milliard de dollars sur 5 ans

Description :

AINC et Santé Canada ont élaboré une stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, qui comporte sept volets et sera mise en application sur une période de cinq ans à compter de 2003-2004. Elle prévoit ce qui suit : 1) un plan de modernisation et de construction d'installations pour le traitement des eaux et des eaux usées, selon les normes applicables à la conception, à la construction et à la qualité de l'eau, donnant la priorité aux installations désignées; 2) un programme de surveillance efficace de l'eau, qui s'accompagne d'un régime exhaustif de conformité et de rapport axé sur la coordination, pour faciliter la détection rapide des problèmes de l'eau potable et réduire ainsi les risques pour la santé; 3) un programme d'exploitation et d'entretien efficace et durable qui garantit la sécurité des résidents et la protection des biens, donnant la priorité aux installations présentant de hauts risques; 4) un plan d'expansion et d'amélioration continues des programmes de formation, afin d'assurer que les conducteurs d'installations possèdent les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour s'acquitter de leurs responsabilités, programmes qui s'accompagnent des impératifs d'accréditation pour tous les conducteurs d'installations; 5) un ensemble de protocoles de gestion intégrée de la qualité de l'eau, accompagnés de rôles et de responsabilités clairement définis et conformes aux normes de rendement nationales ainsi que des améliorations dans les procédures d'intervention d'urgence; 6) une campagne de sensibilisation du public pour informer les décideurs des Premières nations au sujet de leurs rôles et responsabilités en matière de protection de la sécurité de l'alimentation en eau dans leurs collectivités, d'une part, et les familles des Premières nations quant aux mesures qu'elles peuvent prendre pour protéger la qualité de l'eau dans leurs maisons et dans leurs collectivités; 7) un ensemble exhaustif de normes, de protocoles et de politiques bien définis, en tenant compte d'obstacles multiples.

La mise en œuvre de la stratégie exige une collaboration étroite entre les principaux partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, du secteur privé et d'autres intervenants gouvernementaux. Ces partenariats faciliteront la gestion des bassins hydrographiques et la protection des eaux de source ainsi que les progrès dans les domaines scientifique et technologique. Plus important encore, la collaboration avec les Premières nations s'impose afin d'assurer la mise en application de la stratégie et l'élaboration d'un plan détaillé. La stratégie s'aligne sur l'approche nationale globale et sur les régimes de gestion améliorée qui sont en vigueur dans la plupart des provinces et territoires ou qui sont sur le point de l'être. La Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations prévoit des fonds supplémentaires de 600 millions de dollars sur cinq ans (de l'exercice 2003-2004 à l'exercice 2007-2008). De cette somme, Santé Canada recevra 116 millions de dollars, et 484 millions seront versés à AINC pour sa participation. Les 600 millions de dollars viennent s'ajouter au financement annuel ordinaire d'AINC destiné aux initiatives sur l'eau prises par les Premières nations ainsi qu'aux fonds de Santé Canada pour le Programme de la qualité de l'eau potable, lequel est également destiné aux Premières nations et inclus dans ce modèle. En ajoutant les fonds de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations et le financement annuel ordinaire accordé aux deux ministères, les affectations du gouvernement fédéral sur une période de cinq ans totalisent 1,5 milliard de dollars.

Pour plus de renseignements, consultez http://www.ainc-inac.gc.ca/h2o/

Résultats partagés

- Réduction du niveau de risque pour la santé associé à l'eau potable dans les collectivités des Premières nations
- Meilleure sensibilisation à l'importance d'assurer la salubrité de l'eau et aux responsabilités que cela implique
- Des installations qui répondent toutes aux normes de qualité de l'eau

Structures de gouvernance :

- Comité consultatif fédéral sur les effluents municipaux
- Comité interministériel des SMA sur l'eau
- Groupe de travail interministériel sur l'eau potable
- Groupe de travail sur les indicateurs de santé publique
- Équipes régionales chargées des questions relatives à l'eau
- Comité de gestion stratégique de l'eau dans les réserves

Partenaires fédéraux participant à chaque programme	Nom du programme	Total des affectations	Dépenses prévues en 2004-2005	Dépenses réelles en 2004-2005	Résultats prévus en 2004-2005	Résultats accomplis en 2004-2005
AINC	Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations	1,359 milliard de dollars sur 5 ans (y compris les fonds alloués à la Stratégie et les services votés)	255,1 millions de dollars (y compris les fonds alloués à la Stratégie et les services votés)	255,1 millions de dollars (y compris les fonds alloués à la Stratégie et les services votés)	1. Augmenter le nombre de conducteurs d'installations accrédités 2. Réduire d'environ le tiers le nombre de systèmes présentant de hauts risques	1. Le nombre de conducteurs d'installations accrédités a grimpé, passant de 32 p. 100 à 38 p. 100 par rapport à l'ensemble des conducteurs. 2. Selon les données provisoires, le nombre de systèmes présentant de hauts risques a chuté de 21 p. 100 à 20 p. 100 par rapport à l'ensemble des systèmes.

Partenaires fédéraux participant à chaque programme	Nom du programme	Total des affectations	Dépenses prévues en 2004–2005	Dépenses réelles en 2004–2005	Résultats prévus en 2004–2005	Résultats accomplis en 2004–2005
Santé Canada	Programme de la qualité de l'eau potable	116 millions de dollars sur 5 ans (fonds affectés à la Stratégie seulement)	24,9 millions de dollars (fonds affectés à la Stratégie et services votés)	8,7 millions de dollars* (fonds affectés à la Stratégie et services votés) * • 2004–2005 représentait la première année complète de mise en œuvre de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations. • On a limité le nombre d'hygiénistes du milieu à embaucher pour la mise en œuvre de la Stratégie en 2004–2005 en raison du plafond salarial imposé par le Conseil du Trésor. Les moyens dont les bureaux régionaux disposaient par rapport à leurs plans de travail se sont donc avérés insuffisants pour ce faire. • Le 22 juin, Santé Canada a reçu des directives de la haute direction selon lesquelles le Ministère devait mettre de côté 4 millions de dollars pour répondre à d'autres pressions financières subies par la Direction générale. • Afin de faciliter le suivi des opérations financières liées à la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, on a créé deux codes d'activité de programme l'année dernière. Mais d'après les ressources dépensées en 2004–2005, le salaire des hygiénistes du milieu embauchés au cours de l'exercice et les dépenses de fonctionnement et entretien correspondantes n'ont pas été codés comme il convient. Diverses méthodes sont actuellement à l'étude pour améliorer la façon de retracer les dépenses des bureaux régionaux. • Pour estimer les dépenses salariales faites au titre des activités liées à l'eau, on a pris la moyenne du traitement des hygiénistes du milieu qui travaillent sur la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations.	1. Accroître la capacité des Premières nations de surveiller la qualité de l'eau potable. 2. Acheter des trousses de laboratoire. 3. Augmenter le nombre d'ETP devant assurer la surveillance de la qualité de l'eau potable. 4. Acheter des fournitures pour les trousses de laboratoire. 5. Mettre en place une base de données pour la détermination basée de la détermination de la qualité de l'eau. 6. Faire enquête sur les maladies et contaminants hydriques.	Comme il s'agissait de la première année où des données normalisées ont été rassemblées relativement aux indicateurs de rendement, aucune comparaison ne pouvait se faire par rapport aux années précédentes. Toutefois, les définitions communes et la base de données établies au cours de l'exercice dernier faciliteront la collecte et la mesure constantes des renseignements sur le rendement. On pourra alors faire des comparaisons exactes et fiables à l'avenir, tant au niveau régional que national. 1. Le programme des contrôleurs communautaires de l'eau potable a permis de perfectionner les compétences des Premières nations en matière de surveillance de la qualité de l'eau potable. En tout, 501 collectivités disposaient d'un contrôleur qualifié. 2. Au cours de l'exercice 2004–2005, un total de 543 collectivités avaient accès à des trousses de laboratoire portatives pour effectuer des tests. 3. On a financé et approuvé 82 postes d'hygiénistes du milieu, et 501 collectivités disposaient d'un contrôleur communautaire de l'eau potable qualifié. 4. On a prélevé et analysé un total de 97 330 échantillons dans les collectivités des Premières nations. En tout, on a effectué l'analyse de 23 560 échantillons bactériologiques dans des laboratoires accrédités et celle de 72 893 échantillons bactériologiques en utilisant une trousse de laboratoire portative; on a également procédé à l'analyse des propriétés chimiques de 763 échantillons et à celle des propriétés radiologiques de 144 échantillons. 5. Cinq des sept bureaux régionaux disposaient d'une base de données sur l'eau pour surveiller les résultats de l'échantillonnage. 6. Selon les constatations, aucun cas de maladie gastro-intestinale ne représentait une accumulation de maladies d'origine hydrique. En tout, on a émis, en 2004–2005, 323 avis et ordres de faire bouillir l'eau ou de ne pas la consommer.
		Total : 1,475 milliard de dollars (ne comprend pas les services votés de Santé Canada)	Total : 280,0 millions de dollars	Total : 263,8 millions de dollars		

Remarques au sujet des écarts : Pour AINC, même si le tiers du travail a été accompli, un certain temps est nécessaire pour vérifier si les systèmes mis en place répondent véritablement aux exigences et fonctionnent comme prévu. C'est pour cette raison que les niveaux de risque n'ont pas été officiellement réduits avant de confirmer le bon fonctionnement des systèmes (un processus qui peut s'étaler sur des mois). Cela dit, on s'attend à ce que les nouveaux systèmes et les systèmes mis à niveau fonctionnent comme prévu et que le nombre de cas présentant de hauts risques diminue d'environ un tiers grâce aux efforts accomplis en 2003–2004.

Résultats accomplis par les partenaires non fédéraux : Sans objet

Personne-ressource :
Michael Roy
Gestionnaire principal des politiques
AINC, PSEOR-DC, Gestion de l'eau
Les Terrasses de la Chaudière
15, rue Eddy, pièce 1400c
Gatineau (Québec) K1A 0H4
Tél. : (819) 997-8241
Télec. : (819) 953-3321
roymp@ainc-inac.gc.ca

Jennifer Mercer
Gestionnaire, Groupe de travail sur l'eau potable
Santé Canada, DGSPNI
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : (613) 954-6655
Télec. : (613) 954-0692
jennifer_mercer@hc-sc.gc.ca

Approuvé par :
Jules Hébert
Directeur général
Politiques socio-économiques et opérations régionales
Direction générale du développement communautaire

Date d'approbation :
Juin 2005

Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador

AINC, Santé Canada et Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) (anciennement le Cabinet du solliciteur général du Canada) ont mis sur pied la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador afin de résoudre la crise d'inhalation d'essence à laquelle étaient confrontés les Innus du Labrador en 2000. La Stratégie avait pour objectif de s'attaquer aux graves problèmes sociaux, de santé et de sécurité dans les collectivités de Davis Inlet et de Sheshatshiu. Malgré les progrès considérables qui ont été accomplis, de sérieuses questions demeurent. C'est pour cette raison que les trois organismes demandent le maintien de la Stratégie, dont les objectifs sont les suivants : fournir les ressources ponctuelles requises pour améliorer et maintenir les programmes et les services qui faciliteront la guérison durable, à long terme des Innus Mushuau et des Innus de Sheshatshiu du Labrador. Très concrètement, ces collectivités demeurent sujettes à de nombreux problèmes sociaux, économiques, de santé et d'éducation. Les solutions et les améliorations continues à apporter aux programmes et aux services de base devraient donc être de longue haleine, intégrées, exhaustives, inclusives et respectueuses de la langue et de la culture distinctes des Innus. De plus, il faudra redresser les lacunes qui existent actuellement au niveau des programmes, développer les compétences des Innus et assurer que le gouvernement fédéral prend les mesures nécessaires pour faciliter la participation des Innus à la stratégie, notamment en ce qui concerne sa gestion et sa planification pour l'avenir.

Initiative horizontale						
Nom de l'initiative : Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador			Nom du ministère responsable : Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)			
Date de mise en œuvre : Juin 2001			Date de clôture : Mars 2010			
Total des fonds alloués par le gouvernement fédéral : Le Cabinet a approuvé la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador en juin 2001 et il a approuvé un financement de 81 millions dollars sur trois ans. Les affectations d'AINC totalisent 59 millions de dollars, celles de Santé Canada sont de 20 millions de dollars, et celles du Cabinet du solliciteur général étaient de 2 millions de dollars. La Stratégie initiale est arrivée à terme en mars 2004, mais elle a été prolongée d'une autre année. C'est ainsi que AINC s'est vu octroyer des fonds supplémentaires de 15 millions de dollars pour fournir des programmes et des services de base et que Santé Canada a reçu 5,5 millions de dollars pour lui permettre de poursuivre les mesures engagées dans le cadre de la Stratégie. AINC, Santé Canada et Sécurité publique et Protection civile Canada ont collaboré à la rédaction d'un mémoire au Cabinet pour demander l'autorisation de maintenir la Stratégie au-delà de mars 2005 ainsi que des fonds à cet effet. Il reste encore à déterminer les modalités de mise en œuvre des différents aspects de Stratégie proposée.						
Description : Face à la crise d'inhalation d'essence à laquelle étaient confrontés les Innus du Labrador en 2000, AINC, Santé Canada et l'ancien Cabinet du solliciteur général du Canada ont mis sur pied la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador afin de s'attaquer aux graves problèmes sociaux, de santé et de sécurité dans les collectivités de Davis Inlet et de Sheshatshiu. Malgré les progrès considérables qui ont été accomplis, de sérieuses questions demeurent. C'est pour cette raison que AINC, Santé Canada et Sécurité publique et Protection civile Canada demandent au Cabinet d'approuver le maintien et le financement de la Stratégie. L'approche proposée cadre favorablement avec les priorités fixées dans le discours du Trône d'octobre 2004 concernant les besoins des Canadiens d'origine autochtone.						
Résultats partagés Avec ses partenaires et en consultation avec les Innus, AINC a adopté la philosophie suivante pour la prolongation de la stratégie pendant les cinq prochaines années. Cette philosophie préconise une collaboration entre le gouvernement fédéral, la province et les Innus pour les besoins suivants : promouvoir la guérison de la communauté innue, développer les compétences des Innus à gérer et à offrir certains programmes gouvernementaux, conclure une entente de principe sur les revendications territoriales de cette nation, régler les questions d'abus sexuel, de mauvais traitements et d'abus psychologique, améliorer les programmes liés à la santé, à l'éducation et au bien-être de la famille et de la société, promouvoir le développement économique et communautaire, la sécurité publique et la gouvernance par les Premières nations, gérer la Stratégie selon des principes d'intégration et d'efficacité.						
Structures de gouvernance : Comité chargé de la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador, co-présidé par le sous-ministre adjoint, Secteur des politiques et programmes socio-économiques et le sous-ministre adjoint, Services ministériels, AINC. Parmi les membres figurent des représentants d'AINC, de Santé Canada et de Sécurité publique et Protection civile Canada. Table de discussion principale, présidée par le négociateur en chef du gouvernement fédéral, dossier des Innus du Labrador. Parmi les membres figurent des dirigeants innus du Labrador, des représentants de la province de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que des partenaires fédéraux de la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador.						
Partenaires fédéraux participant à chaque programme	Nom des programmes	Total des affectations	Dépenses prévues en 2004–2005	Dépenses réelles en 2004–2005	Résultats prévus en 2004–2005	Résultats accomplis en 2004–2005
AINC	a) Accord provincial en matière d'éducation, évaluation des étudiants de l'Université Memorial de Terre-Neuve, Nouveaux sentiers, accords provinciaux relatifs à l'aide au revenu et aux services à l'enfance, à l'adolescence et à la famille	9,6 millions de dollars	9,6 millions de dollars (éducation : 3,6 millions de dollars, aide au revenu : 703 000 dollars, Services à l'enfance, à l'adolescence et à la famille : 5,6 millions de dollars)	8,6 millions de dollars	Mettre en place des programmes d'éducation, un programme d'évaluation des étudiants de l'Université Memorial, Nouveaux sentiers, (maternelle à 12e année), les volets d'aide au revenu concernant les besoins essentiels et les besoins spéciaux ainsi que la prestation des services, le financement des services à l'enfance, à l'adolescence et à la famille au titre du fonctionnement et de l'entretien	Natuashish a connu une année scolaire fructueuse; les projets de Nouveaux sentiers ont été menés à terme; les phases 1 et 2 de la recherche sur l'Université Memorial de Terre-Neuve sont terminées; la phase 3 s'achèvera en décembre; les programmes sociaux offerts en 2005 se sont avérés plus efficaces qu'ils ne l'ont été pendant des années sous le budget provincial

Partenaires fédéraux participant à chaque programme	Nom des programmes	Total des affectations	Dépenses prévues en 2004–2005	Dépenses réelles en 2004–2005	Résultats prévus en 2004–2005	Résultats accomplis en 2004–2005
	b) Exploitation et entretien des installations	4,1 millions de dollars	4,1 millions de dollars	4,1 millions de dollars	Fournir de l'aide financière sous forme de subventions pour les biens admissibles, notamment : la gestion des installations de Natuashish; l'entente d'exploitation hydroélectrique de Natuashish; l'aéroport de Natuashish; le quai de Natuashish.	La gestion des installations a permis de protéger les investissements en capital comme prévu; on a conclu les ententes touchant l'aéroport et le quai, et celle de l'exploitation hydroélectrique est presque terminée.
	c) Création de la réserve de Sheshatshiu	192 500 $	192 500 $	192 500 $	Assurer les coûts liés à la création de la réserve, au travail effectué par le ministère de la Justice Canada et au levé indispensable entrepris par Ressources naturelles Canada.	En raison de circonstances qui sont hors du contrôle du gouvernement fédéral, la création de réserves est plus lente que prévu, mais le processus a été remis en marche et produit des résultats substantiels.
	d) Tables de discussion sur le transfert des responsabilités	484 899 $	484 899 $	484 899 $	Collaborer avec les Innus pour assurer le développement des compétences; mettre sur pied des comités tripartites pour s'occuper des services à l'enfance, à l'adolescence et à la famille ainsi que de l'aide au revenu; créer un groupe de travail sur l'éducation.	Des comités tripartites de transfert des responsabilités ont été mis sur pied. Ils se sont réunis régulièrement et ont accompli des réalisations importantes au plan de la recherche, de l'analyse et du rapport. Ils ont commencé à mettre en œuvre les recommandations formulées.
	e) Autres	200 000 $ et 93 740 $	200 000 $ et 93 740 $	200 000 $ et 93 740 $	Aider à la construction du poste de police de Sheshatshiu; organiser une table de discussion principale pour le gouvernement fédéral.	La construction du poste de la Gendarmerie royale du Canada a été terminée et la table principale de discussions continue de s'avérer efficace.
Santé Canada	a) Santé communautaire	5,5 millions de dollars	5,5 millions de dollars	4,8 millions de dollars	Accroître les compétences des Innus à prévenir et à gérer les crises de santé communautaire. Faciliter l'accès des collectivités aux professionnels de la santé par le biais du secrétariat fédéral de la santé pour le Labrador. Augmenter le nombre d'Innus qui ont accès aux services de santé. Faire progresser la mise en place de plans de santé communautaire.	Dans la foulée de conférences sur la prévention du suicide organisées dans les deux collectivités innues du Labrador, on a établi des protocoles d'intervention d'urgence axés sur la collectivité ainsi que des équipes communautaires d'intervention d'urgence. Les employés du secrétariat de la santé pour le Labrador ont effectué 378 visites dans les collectivités en 2004–2005. On a offert des programmes de traitement des dépendances ainsi que des programmes de postcure à 30 p. 100 de tous les adultes de Sheshatshiu. On a effectué un inventaire des fonds, on a mis sur pied un comité de planification en matière de santé communautaire.
Résultats accomplis par les partenaires non fédéraux : On a constaté une collaboration accrue entre les parties.						
Personne-ressource : Bruno Steinke Directeur par intérim PSEOR AINC 10, rue Wellington Gatineau (Québec) K1A 0H4 Tél. : (819) 994-4837		Approuvé au nom de : Havelin Anand Directeur général par intérim Direction générale de la politique sociale et des programmes AINC 10, rue Wellington Gatineau (Québec) K1A 0H4 Tél. : (819) 994-1259			Date d'approbation : Juin 2005	

Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain est une initiative de 50 millions de dollars, d'une durée de quatre ans, que le gouvernement du Canada a mise en place pour aider à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones vivant dans les principales grandes villes du pays. En partenariat avec d'autres paliers de gouvernement, des organismes communautaires et les populations autochtones, le gouvernement donne un appui financier à des projets qui répondent aux priorités locales. Des comités communautaires se chargent de l'administration de base de la Stratégie. Ils se fondent sur un modèle de partenaires multiples dans chacune des 12 collectivités désignées en vertu de la Stratégie. Chaque comité a la responsabilité de déterminer les besoins locaux et de recommander des projets pilotes permettant de les combler. Les comités locaux reçoivent le soutien de groupes de travail officiels ou officieux composés de fonctionnaires fédéraux régionaux. Ceux-ci représentent les intérêts de leur ministère et coordonnent les efforts fédéraux visant à répondre aux besoins des collectivités. Le Bureau de l'Interlocuteur fédéral travaille en étroite collaboration avec un certain nombre de ministères fédéraux, notamment Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. En effet, le Bureau a élaboré des modalités horizontales pour lui permettre de coordonner les activités de huit ministères fédéraux clés, soit Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Patrimoine canadien, Santé Canada, l'Agence de santé publique du Canada, Industrie Canada, Justice Canada et Sécurité publique et Protection civile Canada.

Initiative horizontale						
Nom de l'initiative : Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain			Nom du ministère responsable : AINC — Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits			
Date de mise en œuvre : 1998		Date de clôture : 2007			Total des fonds alloués par le gouvernement fédéral : 50,025 millions de dollars	
Description : La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain est une initiative de 50 millions de dollars, d'une durée de quatre ans, que le gouvernement du Canada a mise en place pour aider à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones vivant dans les principales grandes villes du pays.						
Résultats partagés : Dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le gouvernement du Canada recherche des partenariats avec d'autres paliers de gouvernement, des organismes communautaires et les populations autochtones, pour financer des projets qui répondent aux priorités locales.						
Structures de gouvernance : L'administration de base de la Stratégie est assurée par des comités communautaires. Ces derniers se fondent sur un modèle de partenaires multiples dans chacune des 12 collectivités désignées en vertu de la Stratégie. Chaque comité substantiel sur le modèle de "entité communautaire ou plus de la responsabilité partagée, l'entité représentant une organisation constituée en société à laquelle les divers partenaires délèguent l'autorité de mettre les projets pilotes en œuvre et la responsabilité de déterminer les besoins locaux et de recommander des projets pilotes permettant de les combler. Les comités locaux reçoivent le soutien de groupes de travail officiels ou officieux composés de fonctionnaires fédéraux régionaux. Ceux-ci représentent les intérêts de leur ministère et coordonnent les efforts fédéraux visant à répondre aux besoins des collectivités.						
Partenaires fédéraux participant à chaque programme	Nom du programme	Total des affectations	Dépenses prévues en 2004–2005	Dépenses réelles en 2004–2005	Résultats prévus en 2004–2005	Résultats accomplis en 2004–2005
Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	a) Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain b) Programme de l'Interlocuteur fédéral	50 025 000 $	a) 9 295 000 $ b) 34 000 $	a) 1 684 320 $ b) 34 000 $	a) Mettre en place 10 projets dans huit villes. b) Mener une enquête auprès d'un échantillon des milieux urbains (organismes, emplois, gouvernance).	Le programme de projets pilotes en vue à la suite de celle de la Stratégie avait pour but de rassembler des différents projets, de collaborer entre les ministères fédéraux, entre les différents paliers de gouvernement et avec les organismes autochtones afin de trouver des solutions pour efficaces aux problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones vivant en milieu urbain. Les projets réalisés au cours de l'exercice 2004-2005 répondaient parfaitement à cet objectif général.
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	a) Initiative de partenariats en action communautaires b) *Le nom réel du programme ministériel est inconnu	Les affectations à la Stratégie totalisent 50,025 millions de dollars.	a) 90 000 $ b) 611 000 $	a) **Les dépenses réelles sont inconnues. b) **Les dépenses réelles sont inconnues.	a) Acquérir la matrice des connaissances administratives et mettre en place des stratégies de suivi du fonds afin de mesurer l'organisation. b) Financer la participation de six actions Autochtones « à risque » au programme Urban Canoe.	

Partenaires fédéraux participant à chaque programme	Nom du programme	Total des affectations	Dépenses prévues en 2004-2005	Dépenses réelles en 2004-2005	Résultats prévus en 2004-2005	Résultats accomplis en 2004-2005
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	a) Programme de diversification de l'économie de l'Ouest b) Programme de diversification de l'économie du l'Ouest c) Adoption des mesures de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain		a) 88 953 $ b) 23 648 $ c) 118 572 $	a) ** Les dépenses réelles sont minimales b) ** Les dépenses réelles sont minimales c) ** Les dépenses réelles sont minimales	a) Mettre en place un programme unique de développement de la petite enfance destiné aux enfants âgés de 30 mois à 5 ans, établir des stratégies de soutien aux familles en situation de crise ainsi que des stratégies visant à amener les familles à travailler avec les membres autochtones de la collectivité. b) Mettre sur pied un programme de garde préscolaire visant à retenir des enfants autochtones âgés de 4 à 12 ans. c) Organiser, par l'entremise d'un facilitateur culturel, un projet pilote devant aboutir à l'intégration de la culture autochtone dans le programme d'études de sept écoles de quartier. Le facilitateur culturel collaborera étroitement avec les enseignants lorsque en vue d'élaborer un programme scolaire dans le domaine des arts du langage, des études sociales et de la musique et des arts, programme qui répondra aux besoins culturels des communautés autochtones vivant en milieu urbain.	
Patrimoine canadien	a) *Le nom réel du programme ministériel est inconnu. b) *Le nom réel du programme ministériel est inconnu.		a) 43 033 $ b) 60 000 $ c) 21 758 $	a) ** Les dépenses réelles sont minimales b) ** Les dépenses réelles sont minimales c) ** Les dépenses réelles sont minimales	a) Mettre sur pied un projet de formation en arts des médias à l'intention des jeunes Autochtones à risque. b) Mettre sur pied un centre de ressources pour les jeunes dans le secteur de Lord Selkirk. Le centre est également une mesure d'aménagement qui offre aux jeunes un éventail de programmes visant à les aider à perfectionner leurs aptitudes à la vie quotidienne et leurs compétences culturelles. c) Aider à améliorer les conditions sociales, économiques et personnelles des jeunes Autochtones de 15 à 24 ans en milieu urbain en favorisant la planification précoce de la carrière, l'acquisition de connaissances scolaires, le perfectionnement des aptitudes de direction, la sensibilisation aux différences culturelles et la participation aux sports et aux arts.	
Santé Canada/ Agence de santé publique du Canada	*Le nom réel du programme ministériel est inconnu.		500 000 $	** Les dépenses réelles sont minimales	a) Mettre une installation de 14 000 pieds carrés pour en faire un guichet unique où les Autochtones peuvent obtenir des services de soutien adaptés à leur culture.	
Justice Canada	Aînés participant au Programme de la justice pour les jeunes		500 000 $	** Les dépenses réelles sont minimales	Perfectionner les compétences des collectivités qu'elles puissent trouver une solution globale à la violence chez les enfants autochtones de Thunder Bay.	
Sécurité publique et Protection civile Canada	a) *Le nom réel du programme ministériel est inconnu. b) Prévention du crime		a) 60 000 $ b) 50 000 $	a) ** Les dépenses réelles sont minimales b) ** Les dépenses réelles sont minimales	a) Élaborer, de concert avec divers partenaires, des mesures d'intervention axées sur une stratégie en vue de s'attaquer aux raisons profondes de la participation des jeunes Autochtones aux bandes de rue. b) Assurer un service de jumelage d'étudiants aux jeunes qui parlent d'une collectivité rurale pour poursuivre des études dans un milieu urbain.	

Partenaires fédéraux participant à chaque programme	Nom du programme	Total des affectations	Dépenses prévues en 2004-2005	Dépenses réelles en 2004-2005	Résultats prévus en 2004-2005	Résultats accomplis en 2004-2005
Affaires indiennes et du Nord Canada	Soir Ressources humaines et Développement des compétences Canada (c)		500 $	** Les dépenses réelles sont inconnues	Voir 1 (c)	
Agence du revenu du Canada	Crédit d'impôt		13 000 $	** Les dépenses réelles sont inconnues	Produire une série de documents sur les Métis et encourager parmi les membres de la collectivité dans le thème des Métis et les Guerres de 1885. Les documentaires décrivent les valeurs et les traditions qui sont fondamentales aux Métis ainsi que les mesures qui leur permettent de conserver encore aujourd'hui leur patrimoine.	
		Total : 50 025 millions de dollars	Total : 9 093 384 $	Total : Les dépenses réelles en totale sont inconnues		

Remarques au sujet des écarts : On ne connaît pas à l'heure actuelle les dépenses exactes faites par les autres ministères fédéraux. Il existe des fonds inutilisés parce que les processus communautaires n'ont pas eu la création des fonds disponibles, et le Bureau de l'intervenant fédéral n'en avait pas été informé à temps pour pouvoir réaffecter l'argent.

Résultats accomplis par les partenaires non fédéraux : La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain s'est avérée un moyen efficace pour optimiser les contributions et appuyer et en nature. Au cours de l'exercice 2004-2005, on a financé 79 projets. Outre l'appui financier des autres ministères fédéraux, plus de 35 partenaires non gouvernementaux ont aussi investi 1 238 528 $ au cours de l'année pour appuyer les efforts consentis par le gouvernement fédéral en vertu de la Stratégie. Dans huit sites ou se déroulaient des projets, certaines communautés ont été témoins de partenariats entre les ministères fédéraux, le gouvernement provincial, l'administration municipale, les organisations autochtones, les organisations sans but lucratif et les associations du patrimoine. Les données préliminaires concernant des exemples de projets ayant bénéficié d'un appui financier fourni par d'autres ministères fédéraux, le projet des autres projets que la Stratégie a financés ont toutefois reçu une aide financière de plusieurs ministères, parfois même certains projets ont été approuvés selon les modalités normalement de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, sans une injection directe de fonds provenant du budget affecté aux projets portés.

Personne-ressource	Approuvé par	Date d'approbation
Alan MacDonald Directeur général Bureau de l'intervenant fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits 66, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 0H4 Tél. : (613) 992-8196	Fred Carrol Sous-ministre adjoint Bureau de l'intervenant fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits 66, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 0H4 Tél. : (613) 992-2374	Août 2005

Stratégie pour le Nord

En décembre 2004, le premier ministre du Canada et ses trois homologues territoriaux ont annoncé leur intention de mettre en place une stratégie globale pour le Nord, avec la collaboration des gouvernements et des organisations autochtones et la participation des gens du Nord. Ils ont à cet effet rendu public le « Cadre d'une stratégie pour le Nord » qui a été conjointement élaboré et qui devait orienter les consultations devant mener à la mise en place de la Stratégie. Le Cadre proposait sept objectifs à long terme : 1) renforcer la gouvernance, les partenariats et les institutions; 2) établir des assises solides pour le développement économique; 3) protéger l'environnement; 4) édifier des collectivités saines et sécuritaires; 5) renforcer la souveraineté, la sécurité nationale et la coopération circumpolaire; 6) préserver, revitaliser et promouvoir la culture et l'identité; 7) développer les sciences et la recherche nordiques.

Le premier ministre du Canada a insisté sur le fait que l'initiative devait adopter une approche pangouvernementale, et il a demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de coordonner la participation du gouvernement fédéral. Un groupe de travail interministériel a été mis sur pied avec les gouvernements territoriaux et chargé d'élaborer les éléments devant figurer dans la Stratégie, dans un esprit de collaboration.

La Stratégie naîtra après de vastes consultations. Dans cette perspective, on a tenu des séances officielles à l'hiver et au début du printemps dans chaque territoire ainsi que dans un cadre pan-nordique. Le processus de consultations intégrait plusieurs activités, entre autres des visites ministérielles, des rencontres bilatérales et multilatérales avec les principaux intervenants du Nord, ainsi qu'un questionnaire électronique et imprimé mis à la disposition des collectivités dans le Nord. On a également organisé des tables rondes sur les thèmes de la souveraineté, de la sécurité et la coopération circumpolaire et du changement climatique, afin de recueillir le point de vue d'universitaires éminents et des parties intéressées.

La Stratégie pour le Nord constituera un document dynamique sur lequel le gouvernement fédéral et les responsables territoriaux continueront de travailler pour atteindre les objectifs communs fixés pour le Nord.

Tableau 23 : Politiques sur les voyages

Comparaison avec les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)
• Affaires indiennes et du Nord Canada respecte les Autorisations spéciales de voyager du SCT
• La Commission canadienne des affaires polaires respecte les Autorisations spéciales de voyager du SCT
• La Commission des revendications particulières des Indiens respecte les Autorisations spéciales de voyager du SCT
Comparaison avec la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du Secrétariat du Conseil du Trésor
• Affaires indiennes et du Nord Canada respecte la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du SCT
• La Commission canadienne des affaires polaires respecte la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du SCT
• La Commission des revendications particulières des Indiens respecte la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du SCT

IV.

Autres sujets d'intérêt

Activité de programme — LA GESTION ET L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

De quoi s'agit-il?

Le résultat lié à la gestion et à l'administration du Ministère soutient tous les résultats stratégiques et toutes les activités de programme; il permet en effet d'offrir des services essentiels et une orientation stratégique à l'appui des activités courantes du Ministère.

En outre, il vise à édifier et à maintenir une culture d'excellence en gestion axée sur les valeurs et les résultats, qui appuie AINC, à l'interne comme à l'externe, dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs stratégiques. Il veille également à renforcer les capacités du Ministère et à consolider ses processus liés à la production de rapports, à la prise de décision, à la planification et à son fonctionnement général, à fixer les priorités en collaboration avec les Inuits, les Premières nations, les Métis et les gens du Nord, à aider la société canadienne et la communauté internationale à mieux comprendre les questions qui concernent les Inuits, les Premières nations, les Métis et les gens du Nord.

Ressources financières (en millions $)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La gestion et l'administration du Ministère	352.3	392.2	342.9

Ressources humaines (équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
La gestion et l'administration du Ministère	2 895	2 671	(224)

Nota - Les ressources financières et humaines ont été réparties au prorata entre les différentes activités de programme en se fondant sur les dépenses prévues. Le tableau suivant présente la répartition des ressources financières et humaines par activité de programme.

Répartition des ressources associées à la gestion et à l'administration du Ministère pour d'autres activités de programme

	Réelles 2004–2005	
	en millions $	Équivalents temps plein
La gouvernance	4.0	31
Les institutions	28.2	219
Les relations de coopération	11.2	87
La gouvernance dans le Nord	0.6	5
La gestion des affaires individuelles	1.1	9
L'éducation	95.8	746
Le développement social	78.9	614
Des collectivités nordiques saines	5.6	43
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	1.0	8
La gestion responsable des affaires fédérales	1.1	8
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	3.6	28
Les terres et les ressources dans le Nord	9.1	71
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones	4.3	34
L'accès aux capitaux et les possibilités de développement économique	28.2	220
L'infrastructure communautaire	66.8	519
L'économie du Nord	2.0	16
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral	1.7	13
Total	342.9	2 671

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les faits saillants des résultats liés à cette activité de programme sont indiqués ci-après (voir http://www.ainc-inac.gc.ca/rmr-dpr/dma_f.html pour obtenir plus de détails) :

- Des ententes conclues avec l'Alberta, au sujet notamment des mesures de lutte contre les incendies forestiers et des activités d'extinction, ont aidé à améliorer les capacités et à réduire les risques d'incendie et les dégâts pour les collectivités, les membres et l'infrastructure des Premières nations.
- Déployant des efforts pour obtenir un règlement des litiges, AINC a réglé 270 dossiers en 2004-2005, dont 63 p. 100 étaient explicites et d'une complexité modérée. AINC a également poursuivi, de concert avec le ministère de la Justice, l'examen complet de son inventaire. Le Ministère est désormais mieux en mesure de déterminer les besoins futurs en ressources, de suivre les évolutions et les tendances en matière de litige et de les évaluer. AINC s'appuiera sur cet examen initial pour parfaire la macroanalyse de son inventaire, plutôt que d'élaborer des plans stratégiques pour tous les dossiers.
- La Direction générale des communications d'AINC continue de réorganiser ses ressources afin de mieux répondre aux besoins des clients de façon opportune, stratégique et efficace. Dans la perspective d'améliorer la prestation des services, la Direction générale a dressé les contours d'un cadre pour la planification des communications, qui s'insère dans le processus de planification du Ministère. Le cadre définit les priorités de la Direction générale et établit des liens plus étroits entre les ressources et ces priorités.
- Chaque vérification effectuée en 2004-2005 comportait une évaluation du risque, une pratique qui deviendra courante. Les risques sont évalués durant la préparation des plans d'action. Tous les éléments figurant dans le cadre des résultats d'AINC ont fait l'objet d'une évaluation visant à cerner les risques qui pourraient avoir un effet sur les objectifs organisationnels, afin d'orienter la planification future et la prise de décision. On a organisé des séances de formation et d'information sur la gestion du risque à l'intention des employés.
- On a commencé la mise en place d'un nouveau système de gestion de l'information qui s'aligne sur les normes d'administration et de service liées aux paiements de transfert. Les Premières nations et les autres ministères fédéraux pourront avoir accès au système sur le Web. Le projet devrait aussi rationaliser les formalités administratives liées aux paiements de transfert dans tous les bureaux régionaux et dans tous les secteurs. En Colombie-Britannique, on a mis en place des procédures visant à assurer la pleine représentation des employés régionaux et des Autochtones, ainsi que leur participation, à la conception du projet de Paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuits.
- AINC a mis en place un plan stratégique global en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) pour 2004-2005. Le plan, qui a été approuvé en février 2004, concorde avec les résultats stratégiques et les priorités du Ministère. Il tient compte de ces résultats stratégiques par la création de plusieurs projets pluriannuels de GI/TI touchant l'ensemble du Ministère.
- AINC a mis de l'avant et a communiqué à tous les employés sa politique d'apprentissage continu, dans laquelle le premier engagement concerne les valeurs communes et l'apprentissage continu. On y rappelle aux employés la nécessité d'intégrer les valeurs éthiques dans leur comportement individuel et organisationnel.
- En 2004-2005, AINC a maintenu ses efforts à l'égard d'une répartition plus importante et plus équitable des employés autochtones au sein du Ministère. C'est dans cette perspective qu'il s'est engagé à obtenir une représentation autochtone d'au moins 50 p. 100 dans les programmes de développement des gestionnaires et des cadres exécutifs, entre autres le Programme Cours et affectations de perfectionnement et le Programme de stagiaires en gestion. Le Ministère a porté cet engagement à la connaissance de tous les employés.
- La Direction générale des ressources humaines d'AINC a travaillé, en collaboration avec l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, à la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et à la poursuite, à l'interne, d'autres activités de modernisation non imposées par la loi.
- En 2004-2005, AINC a amélioré son processus de planification des ressources humaines afin de l'harmoniser avec le cycle fédéral de planification des activités et de l'adapter davantage aux besoins actuels et futurs du Ministère. AINC a co-dirigé un groupe de travail interministériel chargé d'élaborer un guide de planification des ressources humaines : les gestionnaires de l'appareil fédéral pourraient s'en servir pour planifier les ressources humaines et les activités, en respectant les pratiques d'intégration.

- Tous les projets réalisés en 2005-2005 l'ont été en consultation ou avec la pleine participation des bureaux régionaux afin de renforcer l'interaction et les relations entre eux et l'administration centrale.

Aspects à améliorer et leçons apprises

La cohérence de la réponse fédérale est imputable à l'attention qu'AINC a portée à une planification plus approfondie des éventualités et à l'adoption d'une approche plus proactive pour communiquer les décisions judiciaires. Cela a aussi permis d'améliorer la collaboration entre les ministères. Les réseaux mis en place pour réagir aux décisions des tribunaux ont renforcé la capacité du gouvernement de donner suite à ces décisions. AINC continuera d'appliquer une telle méthode à un éventail de décisions judiciaires.

Pour que la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne puisse faire une contribution utile à la planification des vérifications et des évaluations, on a constaté qu'il était essentiel de la faire participer dès le départ au processus de planification et de développement des autorisations en matière de politiques et de programmes. La préparation du plan de vérification et d'évaluation a permis de savoir qu'on avait besoin de dresser la liste des activités liées à la responsabilisation qui se déroulent à l'extérieur de la Direction générale. Un tel inventaire réduirait le chevauchement et favoriserait une meilleure intégration de la planification et de l'établissement des rapports parce qu'il indiquerait les secteurs qui ont été suffisamment couverts et là où des failles existent.

La Direction générale des communications d'AINC s'intéresse surtout à la prestation efficace des services de communications, tant à l'interne qu'à l'externe, à travers le Canada. L'adoption d'une approche axée sur le client et la réaffectation des ressources se conjuguent pour mieux réaliser cet objectif. Le dépouillement des médias, les relations avec les médias et l'analyse du contexte public sont des activités grâce auxquelles la Direction générale continue de donner du soutien utile et stratégique en matière de communications à des auditoires précis (le cabinet du ministre, la haute direction, les secteurs, les organisations autochtones nationales, par exemple) ainsi qu'à l'auditoire plus élargi du Ministère.

À l'instar de nombreux ministères fédéraux, AINC continuera de perfectionner ses compétences en matière de planification intégrée. L'harmonisation des divers processus de planification et de rapport en vigueur au Ministère — technologie de l'information et gestion de l'information, locaux, budget, communications, ressources humaines — est un exercice itératif. Au cours de l'année écoulée, le Ministère s'est efforcé de tenir compte des enjeux liés à la gestion des ressources humaines dans le cycle de planification annuel. Cette décision confirmait l'importance accordée au Cadre de responsabilisation de gestion et aux exigences de planification et de rapport prescrites dans la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Même si les choses peuvent encore s'améliorer, on a pris note de l'importance et des avantages d'un processus de planification intégré et axé sur les résultats.

On doit aussi garder un œil ouvert sur le dossier important du soutien aux langues officielles. L'amélioration des services aux citoyens, de la langue de travail et de l'intégrité des données à communiquer sont des objectifs permanents.

Si l'on en croit les résultats de l'analyse de l'effectif, AINC doit déployer encore des efforts pour accroître ses taux de recrutement et de maintien en poste des Autochtones, en particulier au niveau des postes exécutifs. De plus, le Ministère entend mettre sur pied un comité de la diversité culturelle dans la région de la capitale nationale afin d'obtenir une rétroaction qui servira à élaborer le plan d'action sur l'équité en emploi pour 2005-2008.

Fiabilité des données statistiques

Les statistiques démographiques tirées du système d'inscription des Indiens et vérifiées par son intermédiaire

Le système d'inscription des Indiens (SII), maintenu par AINC, existe depuis 1951. Son format actuel remonte à 2003. Le système est considéré comme faisant autorité puisqu'il comporte le nom de chaque personne inscrite en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Il est mis à jour régulièrement par l'entremise des employés du Ministère et de 450 administrateurs de l'inscription des Indiens.

Le système représente une source fiable de données, exception faite d'une lacune majeure : le signalement tardif des événements de la vie comme les naissances et les décès. Pour obtenir plus de renseignements sur le SII, veuillez communiquer avec l'Unité de l'information, Direction de l'inscription et des listes de bandes, au (819) 997-9265. Pour obtenir plus de renseignements sur les répercussions du signalement tardif des événements de la vie, veuillez téléphoner au centre d'appels du Ministère, au 1 800 567-9604 (sans frais).

Les statistiques tirées des projections démographiques et vérifiées par leur intermédiaire

La population des Indiens inscrits vivant dans les réserves
Le Ministère se sert des projections démographiques fondées sur le SII de 2000, qui ont été élaborées à son intention par Statistique Canada. Ces projections ont été rajustées en fonction du signalement tardif de certains décès et naissances, ainsi que de l'omission d'en rapporter un certain nombre; elles diffèrent donc des données du SII. Même si ces projections ne sont pas des prédictions, elles représentent les tendances que suivra la population des Indiens inscrits si les hypothèses sous-jacentes (concernant les naissances, les décès, divers ajouts, la migration, la réintégration et la transmission héréditaire du statut) sont exactes.

La population canadienne
Le Ministère se sert des *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires — 2000-2026* (la publication n° 91-520 de Statistique Canada). Ces données sont considérées fiables quand les hypothèses sous-jacentes sont exactes.

Les statistiques démographiques tirées du Recensement du Canada de 2001 et vérifiées par son intermédiaire

Les statistiques du Recensement de 2001 présentent les caractéristiques de la population canadienne sur une base ponctuelle. Elles se fondent sur les données fournies par les citoyens.

L'une des principales limitations des statistiques du Recensement est le sous-dénombrement causé par l'omission d'y participer ou du recensement incomplet des collectivités. Selon une estimation provisoire publiée le 21 janvier 2003 par Statistique Canada, de 30 000 à 35 000 personnes environ n'ont pas été recensées durant l'exercice de 2001. Même s'il s'agit principalement d'Indiens inscrits vivant dans des réserves, il n'y a pas eu de problème de recensement incomplet au sein des collectivités des Premières nations dans les territoires. Les statistiques pour le Nord sont donc très fiables.

Il convient de signaler que les données sur la population autochtone dans le Nord se fondent sur la définition d'un Autochtone. Elle tient compte des répondants qui se sont identifiés eux-mêmes comme : 1) étant un Amérindien, un Métis ou un Inuit; ou 2) étant inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens*; ou 3) étant membre d'une bande.

Autres sources d'information

Affaires indiennes et du Nord Canada
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Gatineau (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Internet : http://www.ainc-inac.gc.ca
Courriel : webmaster@ainc-inac.gc.ca

Renseignements généraux et statistiques, et publications
Téléphone : 1 800 567-9604 (sans frais)
Télescripteur : 1 866 553-0554 (sans frais)
Courriel : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca
Les publications sur les statistiques socio-démographiques sont affichées à l'adresse :
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html

Bibliothèque du Ministère
Téléphone : (819) 997-0811
Courriel : Reference@ainc-inac.gc.ca

Médias — Communications
Téléphone : (819) 994-2044

Programme des affaires du Nord
Téléphone : (819) 953-3760
Courriel : NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires
Constitution Square
360, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
Téléphone : (613) 943-8605 ou 1 888 POLAR01 (sans frais)
Internet : http://www.polarcom.gc.ca
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Commission des revendications particulières des Indiens
Édifice Minto Enterprise
427, avenue Laurier Ouest, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1R 7Y2
Téléphone : (613) 943-2737
Internet : http://www.indianclaims.ca
Courriel : gmail@indianclaims.ca